

## L'Honorable Ka'ba

Description – Noms – Construction

- Vertus – Spécificités – Règles

Par

Dr. Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary

### Introduction

Les louanges sont à Allah, nous le louons et lui demandons secours et pardon. En Lui nous cherchons refuge contre le mal de nos propres âmes et contre nos mauvaises œuvres. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a point d'autres divinités en dehors d'Allah, seul et sans associés et j'atteste que Muḥammad est son serviteur et messager.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تَقَاتِهِ ۖ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُمْ مُسْلِمُونَ

« Ô vous qui avez cru, craignez Allah comme Il doit être craint et ne mourrez que pleinement soumis à Lui » Sourate 'Āli 'Imrān (La famille d'Imran) verset 102.

يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ ۖ وَالْأَرْحَامَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا

« Ô vous les êtres humains, craignez votre Seigneur qui vous a créés à partir d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse ; et qui de ces deux là a fait répandre (sur terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes, Allah vous observe parfaitement. » Sourate An-Nisā' (Les Femmes) verset 1.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَفُؤَلُوا قَوْلًا سَدِيدًا (٧٠) يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۖ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا (٧١)

« Ô vous qui avez cru, craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite. » Sourate Al-'Aḥzāb (Les Coalisés) versets 70 – 71.

Certes la meilleure des paroles est le Livre d'Allah, la meilleure guidance est la guidance de Muḥammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui. La pire des actions est l'invention d'une fausse pratique dans la religion, toute invention est innovation (bid'a), toute innovation est égarement et tout égarement est voué au Feu de l'Enfer.

L'Honorable Ka'ba est la Maison Sacrée d'Allah, le centre de l'univers et sa perle, l'étendard de l'islam et son foyer, le symbole de la foi et son joyau. Elle est la direction (qibla) des musulmans ; leur âme y est attachée, ils ont soif de pouvoir la contempler et les cœurs frémissent pour elle. Face à la Ka'ba les larmes coulent à flot, les prières sont exaucées, la miséricorde se répand et la Terre et le Ciel se rejoignent.

Cette antique demeure, si humble dans sa construction, est dépourvue de tout appareil et de tout luxe ostentatoire que l'on retrouve généralement ailleurs. Allah le Tout-Puissant, exalté soit-Il, a plutôt mis la splendeur et la magnificence de Sa maison dans les yeux de ceux qui la regardent. Il lui a conféré sacralité et grandeur dans les cœurs; Il a inspiré aux âmes le désir ardent de la visiter. Dès lors, la construction la plus imposante en taille ou même la plus luxueuse, ne peuvent rivaliser avec la modeste Ka'ba pour la place qu'elle a acquise dans les âmes et les cœurs des musulmans.

Il y a une sagesse manifeste dans le fait que cette maison soit si sobre, alors qu'Allah est si puissant et qu'Il aurait pu, s'Il l'avait voulu, faire de cette demeure la construction la plus luxueuse et la plus imposante ; peut-être cette sagesse est-elle que grâce à cette sobriété, les cœurs sont attachés au Seigneur de la maison, pas à la maison elle-même. La gloire de cette maison est directement liée à la grandeur de Celui qui en a ordonné la construction, béni et exalté soit-Il, elle ne provient pas d'elle-même. Ainsi, ses visiteurs ne sont pas distraits dans leurs actes d'adoration, dans leur réflexion et leur méditation sur la grandeur d'Allah et Son unicité. Peut-être que si la maison avait été trop luxueuse et trop pompeuse, les gens auraient été dissipés et distrait par sa structure, sa construction et ces fioritures, au lieu de se concentrer sur l'adoration d'Allah, glorifié et exalté soit-Il.

Cette maison n'est pas qu'un bâtiment, elle est un symbole. Un symbole de pureté, de clarté, de lucidité ; un symbole du monothéisme pur, de la nature originelle (fiṭra) en vertu de laquelle chaque être humain fut créé ; un symbole qui incarne le véritable sens de l'existence de l'être humain sur terre : l'adoration d'Allah, unique et sans associés. Elle est la première maison bâtie sur terre dédiée au culte d'Allah (sp). Cette antique demeure nous rappelle que l'Histoire des Hommes est une histoire avant tout religieuse et non pas économique ou sociale ; il ne s'agit pas d'une histoire vide de valeurs et de nobles principes comme le matérialisme ou l'utilitarisme veulent nous le faire croire.

A même titre que les âmes désirent ardemment contempler la Ka'ba et que les cœurs brûlent d'envie de la visiter, mon cœur aspirait vivement à écrire un livre à son sujet, sur ses nobles qualités, ses spécificités, les règles y étant liées ainsi que son histoire. A travers la rédaction de cet ouvrage, je cherche à me rapprocher d'Allah (sp) et je L'implore pour qu'Il accepte chaque lettre, chaque mot et chaque phrase et qu'Il les considère comme de bonnes œuvres destinées à lui plaire.

C'est grâce à l'aide d'Allah (sp) que cette édition a pu voir le jour et c'est grâce à Lui que cette œuvre s'est concrétisée. Elle aborde un sujet de grande importance, pénètre en profondeur dans les questions clés et les règles ; alliant beauté visuelle et charme de l'écriture, dans l'objectif d'être partagée avec un maximum de musulmans aux quatre coins du monde. Ceci est une pure grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut parmi Ses serviteurs, louanges à Allah (sp) pour les bienfaits et les bonnes choses qu'Il attribue.

قُلْ بِفَضْلِ اللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِ ۖ فَبِذَلِكَ فَلْيَفْرَحُوا هُوَ خَيْرٌ مِّمَّا يَجْمَعُونَ

« Dis: (Ceci) provient de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; voilà de quoi ils devraient se réjouir, c'est bien mieux que ce qu'ils amassent. » Sourate Yūnus, verset 58.

### **Importance du sujet et méthode**

L'importance de ce livre repose sur sa nature : une étude approfondie de l'Honorable Ka'ba et ce qui y est lié en termes d'histoires, de caractéristiques et de qualités, de spécificités et de règles, le tout basé sur des sources authentifiées par la sharia selon les critères d'éminents savants en jurisprudence, en faisant fi des fausses informations, des faux ḥadīths et des faux événements rapportés. La méthode suivie pour rédiger ce livre est celle des Gens du ḥadīth : l'authenticité des sources est la condition essentielle pour apparaître dans le texte. La ligne directrice s'appuie sur l'avis prépondérant en fiqh (jurisprudence islamique), présentant les preuves à partir du Qur'ān et de la Sunna, avec parfois les déclarations d'un compagnon ou ses réflexions, les preuves du Consensus s'il en est et des sagesses ou des citations provenant de sources sûres. J'ai évité d'entrer dans trop de détails (sauf pour les points importants) et de mentionner les opinions contradictoires pour ne pas endormir le cher lecteur, j'ai également mis en évidence l'avis dominant pour rendre la compréhension claire dans les esprits et faciliter la lecture.

Ce livre est destiné à toutes les catégories de musulmans, de l'étudiant assidu en sciences islamiques en quête de savoir au lecteur non initié, vu la simplicité de la méthode suivie, la fluidité du style et la distance prise par rapport aux controverses inutiles et aux arguments stériles.

PhD Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary

[Dosary33@hotmail.com](mailto:Dosary33@hotmail.com)

[www.drDOSary.com](http://www.drDOSary.com)

Dammam S. B.: 2779

Code postal: 31461

## **Chapitre I**

### **La Ka'ba : Description et noms**

Ce chapitre se divise en 2 sections :

Section I : Description de la Ka'ba.

Section II : Noms de la Ka'ba.

#### Section I

#### Description de la Ka'ba

## Définition

La Ka'ba est la maison d'Allah, exalté soit-Il, elle se situe au centre de la Mosquée Sacrée (al-Masjid al-Ḥarām). Il s'agit d'une maison cubique composée d'un toit et de murs asymétriques : la longueur du mur comportant la porte est de 11,68 mètres. Le mur du côté du Ḥijr mesure 9,9 mètres, le mur situé entre le coin du Levant et le Coin Yéménite mesure 12,04 mètres et le mur situé entre le coin de la Pierre Noire et le Coin Yéménite mesure 10,18 mètres. La Ka'ba est haute de 14 mètres et sa base couvre une surface de 145 mètres carrés.<sup>1</sup>

## Le terme Ka'ba est cité à deux reprises dans le Saint Qur'ān

**La première fois** : Allah (sp) a dit : « Allah a institué la Ka'ba, la Maison Sacrée, comme un lieu de rassemblement pour les gens » (Sourate al-Mā'ida, la Table servie : 97).

جَعَلَ اللَّهُ الْكَعْبَةَ الْبَيْتَ الْحَرَامَ قِيَامًا لِلنَّاسِ

**La seconde fois** : « en offrande qui parviendra à la Ka'ba » (Sourate al-Mā'ida, la Table servie : 95).

هَدْيًا بَلَغَ الْكَعْبَةَ

## Origine du nom

Il existe deux avis se rapportant à l'origine du nom :

**Le premier avis** se réfère à la hauteur de la Ka'ba et à son relief. On utilisait autrefois le terme *ku'iba* pour parler de la poitrine d'une femme lorsque ses seins étaient proéminents ; c'est l'avis prépondérant. De plus, en arabe, toute chose proéminente peut être appelée *ka'b*, que cette chose soit ronde ou non, par exemple le talon est appelé *ka'b al-qadam*.<sup>2</sup>

**Le second avis** se réfère à l'aspect cubique de la Ka'ba ; c'est l'opinion de Mujāhid. Chez les Arabes, n'importe quel quadrilatère est appelé *ka'ba*. En arabe, *tak'ib* signifie donner une forme cubique, rendre carré, comme le terme *tarbī*. Dans le passé, la plupart des maisons en Arabie étaient rondes et non carrées.<sup>3</sup>

## Le premier avis est plus juste pour deux raisons :

1. D'un point de vue linguistique, *ka'b* est l'os proéminent situé au croisement de la jambe et du pied.<sup>4</sup>
2. En raison des arrêtes géométriques de l'architecture de la Ka'ba. Comme l'on montré des études modernes, elle a une forme trapézoïde, donc ayant des côtés de différentes tailles. C'est une forme rarement utilisée en construction. **Dès lors**, l'origine du nom Ka'ba se rapporterait à son aspect proéminent et en relief et non pas à sa forme cubique.<sup>5</sup>

## Les coins de la Ka'ba

<sup>1</sup> Voir: *al-Ḥaram al-makkī ash-sharīf wa al-a'lām al-muḥīṭa bihi dirāsa tārikhiya wa maydaniya*, Dr. 'Abd al-Malik Ibn Dahīsh, p. 98; *Makka al-mukarrama, tārikh wa ma'ālim*, Maḥmūd Muḥammad Ḥamu, p. 40.

<sup>2</sup> Voir: *Tafsīr al-Māwardī* (69/2); *Tafsīr aṭ-Ṭabarī* (76/7).

<sup>3</sup> Voir: *Lisān al-'Arab*, Ibn Manẓūr (718/1), *Mukhtār as-ṣiḥāh*, ar-Rāzī, p. 238.

<sup>4</sup> Voir: *Lisān al-'Arab* (718/1); *Faḥ al-Bārī*, Ibn Ḥajar (211/2).

<sup>5</sup> Voir: *al-Ka'ba al-musharafa dirāsa taḥlīl li-l-khaṣā'iṣ at-taṣmīmiya*, Dr. Muḥammad Yaḥya Wazīrī, p. 18.

L'Honorable Ka'ba à **quatre coins célèbres**, chacun, à l'origine, pointant en direction de l'un des quatre points cardinaux, avec une légère déviation à droite :

**Au nord** : le Coin Irakien. **Au sud** : le Coin Yéménite. **A l'est** : le Coin de la Pierre Noire. **A l'ouest** : le Coin du Levant.

An-Nawawī (m) a dit : Sache que la Maison a quatre coins : le Coin de la Pierre Noire et le Coin Yéménite. Ces deux coins sont appelés les deux coins yéménites. Les deux autres coins sont appelés les deux coins du Levant. **Le coin de la Pierre Noire** a deux caractéristiques : il est bâti sur les fondations d'Ibrāhīm (p) et c'est dans ce coin qu'est enchâssée la Pierre Noire.

**Le Coin Yéménite** a une seule caractéristique : il repose lui aussi sur les fondations jetées par Ibrāhīm (p).

**Les deux autres coins** n'ont pas de caractéristiques particulières. C'est pour cela que la Pierre Noire se singularise pour deux raisons : on la touche et on l'embrasse, car ce coin a deux caractéristiques particulières précédemment citées. Le Coin Yéménite est seulement caressé, pas embrassé, car il ne possède qu'une seule caractéristique. Quant aux deux autres coins, on ne le touche pas et on ne les caresse pas car ils ne jouissent d'aucune qualité spécifique.<sup>6</sup>

## Section II

### Les noms de la Ka'ba

L'Honorable Ka'ba a une multitude de noms. Beaucoup de ses noms soulignent sa noblesse. Parmi ses noms, nous trouvons :

Premièrement : La Maison, la Demeure (al-Bayt) :

Ce terme apparaît 15 fois dans le Saint Qur'ān<sup>7</sup>, parfois **seul**, parfois accompagné d'un **pronom** se référant à Allah (sp)<sup>8</sup> et parfois accompagné d'un **adjectif qualificatif** (sacrée, sainte, antique)<sup>9</sup> ; par exemple :

a). La Maison :

Le terme « Maison » ou « Demeure » désignant la Ka'ba dans la parole d'Allah apparaît dans le verset suivant :

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ

« Certes, la première Maison qui ait été édifiée pour les gens, c'est bien celle de Bakka ; bénie et une bonne direction pour les mondes » Sourate 'Āli 'Imrān, la famille d'Imran, 96.

La Ka'ba fut appelée « maison » car elle est constituée de quatre murs et d'un toit, qui sont les attributs d'une maison, même si personne ne l'habite.<sup>10</sup>

<sup>6</sup> *Sharḥ an-Nawawī 'alā saḥiḥ Muslim* (14/9).

<sup>7</sup> Voir: Sourate al-Baqara – La Vache: 125, 127, 158 ; Sourate 'Āli 'Imrān – La famille d'Imran : 96, 97 ; Sourate Al-'Anfāl – Le Butin : 35 ; Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage : 26; Sourate Quraysh : 3.

<sup>8</sup> Sourate al-Baqara : 125, Sourate Ibrāhīm : 37 ; Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage : 26.

<sup>9</sup> Voir les exemples dans les versets suivants : Sourate al-Mā'ida – La Table servie : 97; Sourate al-Ḥajj : 29, 33 ; Sourate at-Tūr : 4.

b). La Maison, accompagné d'un pronom :

Le terme « maison » accompagné d'un pronom désignant Allah (sp) apparaît à 3 reprises dans le Qur'ān :

1. « Purifiez Ma Maison » sourate al-Baqara – La Vache : 125. طَهِّرَا بَيْتِيَ
2. « Et purifie Ma Maison » sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage: 26. وَطَهِّرْ بَيْتِيَ
3. « Près de Ta Maison sacrée » Sourate Ibrāhīm: 37. عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ

Ibn 'Aṭīya (m) a expliqué le secret de l'utilisation d'un pronom possessif : Allah a lié la Maison à Lui-même, lui conférant ainsi une position toute particulière ; il s'agit d'un lien entre une création et son créateur ou encore entre une possession et son propriétaire.<sup>11</sup>

c). Al-Bayt al-Ḥarām, La Maison Sacrée:

La maison a été décrite comme étant sacrée (ḥarām) dans deux versets du Qur'ān :

1. « Ceux qui se dirigent vers la Maison Sacrée » Sourate al-Mā'ida, La Table servie : 2.

ءَأَمِّينَ الْبَيْتِ الْحَرَامِ

2. « Allah a institué la Ka'ba, la Maison Sacrée, ... » sourate al-Mā'ida, La Table servie, 97.

جَعَلَ اللَّهُ الْكَعْبَةَ الْبَيْتِ الْحَرَامِ

Ḥarām est un nom signifiant *muḥarram*: interdit, inviolable. As-Sinjārī (m) a dit : La Ka'ba a de nombreux noms parmi lesquels : La Maison Sacrée (al-Bayt al-Ḥarām), car Allah l'a rendue sacrée et l'a glorifiée ; la raison pour laquelle elle fut glorifiée est pour exalter le Sanctuaire tout entier (al-Ḥaram).<sup>12</sup>

d). Al-Bayt al-Muḥarram, La Maison Sacrée:

Ibrāhīm (p) dit dans le Saint Qur'ān :

رَبَّنَا إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيْرِ ذِي زَرْعٍ عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ

« Ô Notre Seigneur ! J'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture près de Ta Maison Sacrée » sourate Ibrāhīm verset 37.

La Maison est décrite comme étant *muḥarram*, soit un participe passé ayant le même champ sémantique que le mot *al-ḥarām*, qui signifie sacré.

#### La différence entre les deux descriptions :

1. Le terme *muḥarram* (participe passé) signifie que la Maison a été rendue sacrée ; elle a acquis la sacralité, elle n'a pas toujours été sacrée.

<sup>10</sup> Voir: *Fatḥ al-Qadīr*, 79/2, Muḥammad ash-Shawkānī.

<sup>11</sup> *Al-muḥarrar al-wajīz fi Tafsīr al-kitāb al-'azīz* (208/1).

<sup>12</sup> *Manā'ih al-karam fī Akhbār makka wa-l-bayt wa walāt al-ḥaram*, as-Sinjārī (257/1).

2. Le terme *ḥarām* (substantif) souligne le fait que la Maison est sanctifiée de manière établie et qu'elle a toujours continué à l'être ; le sens du terme ne met pas l'accent sur le moment où elle a été rendue sacrée mais plutôt sur la constance et la continuité de la sacralité de la Maison.<sup>13</sup>

**Parmi les potentielles raisons de l'utilisation du terme « sacrée » *muḥarram* :** le fait qu'Allah (sp) ait interdit (*ḥarrama* en arabe : interdire) le manque de respect et la négligence à l'égard de la Ka'ba ; dès lors, Il en a rendu les alentours sacrés. **Peut-être** est-ce dû au fait que ce lieu ait toujours inspiré aux puissants un respect et une crainte révérencielle les poussant à garder une certaine distance. **Peut-être encore** est-ce dû au respect lié à la sacralité d'un endroit qui ne peut être violé ; **ou finalement** parce que la Maison a été préservée du Déluge, raison pour laquelle elle fut également surnommée *'atīq* (antique, ancienne) ; le Déluge ne lui porta pas préjudice.<sup>14</sup>

e). L'Antique Maison (al-Bayt al-'atīq) :

La Maison est décrite comme antique, ancienne, dans deux versets du Saint Qur'ān :

1. « ... qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison » Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage verset 29.

وَلَيَطُوفُوا بِالْبَيْتِ الْعَتِيقِ

2. « ... puis son lieu d'immolation est auprès de l'Antique Maison » Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage verset 33.

ثُمَّ مَحَلُّهَا إِلَى الْبَيْتِ الْعَتِيقِ

#### Pourquoi est-elle décrite comme antique ('atīq) ?

Les ulémas ont avancé de nombreuses hypothèses, parmi lesquelles :

1. Elle fut décrite comme antique pour son **ancienneté**<sup>15</sup>, **antique ('atīq) signifiant vieux, âgé**, comme une vieille épée, un vieux dinar<sup>16</sup>. Ceci est indiqué dans la Parole d'Allah :

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ

« Certes, la première Maison qui ait été édiflée pour les gens, c'est bien celle de Bakka ; bénie et une bonne direction pour les mondes » Sourate 'Āli 'Imrān, la famille d'Imran, 96. Elle est le plus ancien lieu d'adoration.<sup>17</sup>

<sup>13</sup> Voir: *Asmā' al-Ka'ba al-musharrafa fī ad-dars al-lughawī*, p. 20.

<sup>14</sup> *Al-Kashshāf* (524/2).

<sup>15</sup> Voir: *Ma'ānī al-Qur'ān*, an-Nuḥās (403/4), *al-Kashshāf* (694/1).

<sup>16</sup> Voir: (189/3) *Tahdhīb al-asmā' wa-l-lughā*, an-Nawawī (189/3); *Lisān al-'Arab*, Ibn Manẓūr (236/10).

<sup>17</sup> Voir: *Aḍwā' al-bayān*, ash-Shanqīṭī (253/5).

2. Le nom fut donné car **Allah exalté soit-Il l'a préservée d'être anéantie par les puissants** ; en effet, nul ne fut jamais capable de l'approcher pour lui porter préjudice ; les puissants qui s'en approchèrent lui témoignèrent du respect et la glorifièrent.<sup>18</sup>
3. Le terme '*atīq* porte le sens d' « être préservé », il fut donné car **la Maison ne fut jamais la propriété de qui que ce soit**. Ibn Zāhira (m) a dit : Elle est éminente pour Allah car **jamais aucun royaume ne l'a dominée**. Jamais personne n'a dit de la Ka'ba qu'il s'agissait de la Maison d'untel ; au contraire, on a toujours dit « La Maison d'Allah ».<sup>19</sup>
4. Le terme '*atīq* fut donné car **dans la Mosquée autour de la Maison, Allah (sp) sauve les pécheurs du Châtiment et du Feu de l'Enfer**.<sup>20</sup> Le mot *al-'atīq* signifie également celui qui délivre les pécheurs. La libération est métaphorique : la Ka'ba, de par sa nature, délivre les pécheurs qui la visitent et tournent autour.<sup>21</sup>  
Ceci est souligné dans le ḥadīth suivant rapporté par 'Ā'isha (rh) : Abū Bakr (r) se présenta au Messager d'Allah (s) qui lui dit : **Tu es sauvé ('atīq) par Allah du Feu de l'Enfer**. Ce jour-là, Abū Bakr (r) reçut le nom de '*atīq*.<sup>22</sup>
5. Le nom fut donné à la Maison en raison de son éminence et de son excellence : dans la langue arabe, l'un des sens de '*atīq* est noble, éminent, magnifique ; on utilise par exemple ce terme pour parler de la grande beauté d'un visage, avec l'idée de noblesse : une femme belle et noble est appelée '*atīqa*.<sup>23</sup>

Toutes les définitions citées sont valides, mais **celle qui a le sens le plus fort est la première : la Ka'ba fut décrite comme '*atīq* pour son ancienneté**. Ash-Shanqīṭī (m) préfère cette opinion.<sup>24</sup>

Deuxièmement : Celle qui purifie (Qādis) :

Parmi les noms de la Ka'ba : **Qādis**, celle qui purifie ; le terme provenant de *at-taqdīs*, sanctification, purification. Du même terme dérive le nom d'Allah al-Quddūs, le Pure, le Sanctifié ; et le mot *muqaddas* : purifié. Al-Qādis est la pure ou celle qui purifie<sup>25</sup> car la Ka'ba purifie des péchés.<sup>26</sup>

Troisièmement : La consacrée à Allah (Nādhir) :

**Nādhir** est parmi les noms de la Ka'ba ; le terme signifie « La Consacrée à Allah » car c'est auprès d'elle, dans le Sanctuaire, que l'on consacre à Allah les animaux à sacrifier et d'autres choses.<sup>27</sup>

Quatrièmement : Rare, Précieuse (Nādir) :

<sup>18</sup> Voir: *Dalā'il an-Nubuwwa*, al-Bayhaqī (125/1), *Tafsīr al-Baghawī* (285/3), *Tafsīr ath-Tha'labī* (20/7).

<sup>19</sup> Voir: *al-Jāmi' al-laṭīf fi Faḍl Makka wa-ahlihā wa binā' al-bayt ash-sharīf*, p.19.

<sup>20</sup> Voir: *Al-muḥarrar al-wajīz*, Ibn 'Aṭīya (119/4); *Tafsīr al-Qurṭubī* (53/12).

<sup>21</sup> *Al-Baḥr al-muḥīṭ* (339/6), *Rūḥ al-Ma'ānī*, al-Ālūsī (147/17)

<sup>22</sup> Rapporté par at-Tirmidhī, (616/5), H. 3679. Al-Albānī l'a authentifié dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (508/3), H. 3679.

<sup>23</sup> Voir: *An-Nihāya fi gharīb al-ḥadīth wa-l-'āthār*, Ibn al-Athīr (179/3), *Lisān al-'Arab* (263/10).

<sup>24</sup> *Aḍwā' al-bayān*, ash-Shanqīṭī (253/5).

<sup>25</sup> Voir: *al-Jāmi' al-laṭīf fi Faḍl Makka wa-ahlihā wa binā' al-bayt ash-sharīf*, p.100, *Bayān talbīs al-jahmiya* Ibn Taymiya (537/2).

<sup>26</sup> *Mu'jam mā ista'jam*, al-Bakrī (290/1).

<sup>27</sup> *Asmā' al-Ka'ba al-musharrafa fi ad-dars al-lughawī*, p.25.

Un autre nom de la Ka'ba est **Nādir** qui provient de *an-nadra*. Al-Azharī (m) a dit : *an-nadra* est le fragment d'or ou d'argent que l'on trouve dans un minerai.<sup>28</sup>

**La Ka'ba était appelée Rare** car les Arabes la visitaient rarement, pas souvent<sup>29</sup> et parce que sa forme ou sa construction était singulière, particulière. Par ailleurs, elle est rare en raison de ses caractéristiques et de son éminence.<sup>30</sup>

Cinquièmement : La Construction (al-Baniya) :

Un autre nom de la Ka'ba est « La Construction » (**al-Baniya**). Ibn Manzūr (m) a dit : ce nom fut donné à titre d'honneur, car elle est la plus honorable des constructions.<sup>31</sup>

Al-Barā' Ibn Ma'rūr (r) a dit : « J'ai veillé à ne pas tourner le dos à cette construction et à prier dans sa direction »<sup>32</sup>.

Ibn al-Athīr (m) a dit : La Ka'ba fut appelée la Construction (al-Baniya) d'Ibrāhīm (p) car c'est lui qui la bâtit ; il était coutume chez les Arabes de prêter serment par le Seigneur de cette construction.<sup>33</sup>

Sixièmement : ad-Douwār/ad-Dawwār:

Ce nom se réfère à la circumambulation (ṭawāf), c'est-à-dire l'action de tourner autour de la Ka'ba. En langue arabe **ad-douwār** est le pluriel de *dā'ir* qui signifie circulant ou circulaire ; *dawwār* signifie « qui circule beaucoup ». Ces deux termes sont donc très proches et font référence à une abondance de cercles ou de rotations accomplis par les pèlerins autour de la Ka'ba<sup>34</sup>.

Septièmement : la Direction (al-Qibla) :

Allah le Très-Haut a dit :

وَمَا جَعَلْنَا الْقِبْلَةَ الَّتِي كُنْتَ عَلَيْهَا

« Et Nous n'avons établi la direction (qibla) vers laquelle tu te tournais... » Sourate Al-Baqara – La Vache, verset 143. Les termes « vers laquelle tu te tournais » se réfèrent à la Ka'ba. Et la parole d'Allah :

كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ

« Vous êtes la meilleure communauté » Sourate 'Āli 'Imrān – La Famille d'Imran, verset 110.<sup>35</sup>  
La direction ou qibla dont il est question ici est la Ka'ba<sup>36</sup>.

## Chapitre II

### La construction de la Ka'ba

<sup>28</sup> *Tahdhīb al-lughā* (67/14), *Lisān al-'Arab* (200/5).

<sup>29</sup> *Al-Qāmūs al-muḥīṭ*, p.618.

<sup>30</sup> *Asmā' al-Ka'ba al-musharrafā fi ad-dars al-lughawī*, p.26.

<sup>31</sup> *Lisān al-'Arab*, p.95, 14.

<sup>32</sup> Rapporté par Aḥmad dans son *musnad* (461/3), H 15836, Ibn Khuzayma dans son *Ṣaḥīḥ* (223/1), H. 429, les traditionnistes ont dit (95/25), H. 15798 : ḥadīth qawī (fort), chaîne ḥassan (bonne).

<sup>33</sup> *An-Nihāya fi gharīb al-ḥadīth wa-l-'āthār*, (158/1).

<sup>34</sup> *Asmā' al-Ka'ba al-musharrafā fi ad-dars al-lughawī*, p.28.

<sup>35</sup> *Tafsīr al-Baghawī* (123/1).

<sup>36</sup> Voir: *al-Kashshāf* (225/1).

Ce chapitre se divise en deux sections :

Section I : La construction de la Ka'ba avant l'apparition de l'islam.

Section II : La construction de la Ka'ba après l'apparition de l'islam.

### Section I

#### La construction de la Ka'ba avant l'apparition de l'islam

#### **Divergence entre les ulémas sur la construction de la Ka'ba**

**Les ulémas ont divergé sur la question de savoir qui fut le tout premier à construire la Ka'ba et combien de fois elle fut reconstruite avant l'avènement de l'islam.** Parmi les arguments avancés par les exégètes, les rapporteurs de hadīths et les historiens, nous trouvons **des preuves irréfutables**, donc acceptables et nous trouvons **des éléments douteux** à écarter. Les éléments présentés concernent des sujets liés à l'Invisible, il s'agit de faits survenus avant que le Prophète (s) ne fut envoyé. Ces preuves ne proviennent que de révélations, par conséquent, il n'y a pas de place pour les interprétations.<sup>37</sup>

#### **Les constructeurs de la Ka'ba avant l'avènement de l'islam<sup>38</sup> :**

1. Les Anges, que la paix soit sur eux.
2. Adam (p).
3. Shīth Ibn Adam (p).
4. Ibrāhīm (p).
5. Les 'Amāliqa ou 'Amālīq.<sup>39</sup>
6. Jurhum.
7. Quṣay ibn Kilāb<sup>40</sup>.
8. 'Abd al-Muṭṭalib.<sup>41</sup>
9. Quraysh.

#### **L'avis prépondérant au sujet de la construction de la Ka'ba avant l'ère de l'islam :**

C'est un fait établi que la Ka'ba fut construite seulement 4 fois avant l'apparition de l'islam<sup>42</sup>, dans l'ordre suivant :

1. La construction réalisée par Ibrāhīm (p) qui fut la toute première construction de l'Honorable Ka'ba.
2. La construction réalisée par les 'Amālīq.
3. La construction réalisée par Jurhum.

<sup>37</sup> Voir: *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba*, p. 73.

<sup>38</sup> Voir: *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba*, Muḥammad Ibn 'Abd Allah Thābit Shabbāla p. 80.

<sup>39</sup> En référence à leur grand-père 'Imlīq Ibn Lāūdh Ibn Sām fils de Noé, ils étaient des habitants du Yémen. Voir *al-Kāmil*, Ibn al-Athīr (61/1).

<sup>40</sup> Le 4ème grand-père du Prophète (s), il s'appelait Zayd. Voir: *Sīra Ibn Ishāq* (60/2).

<sup>41</sup> Le grand-père du Prophète (S), il s'appelait Shayba al-ḥamd. Voir: *Sīra Ibn Ishāq* (43/1).

<sup>42</sup> Voir: *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba*, p. 103.

#### 4. La construction réalisée par la tribu Quraysh.

L'opinion selon laquelle la Ka'ba fut construite par les anges, que la paix soit sur eux, n'est soutenue par aucune preuve tangible<sup>43</sup> ; il en est de même concernant la construction de la Ka'ba par Adam (p), nul ne saurait la prouver.<sup>44</sup> C'est pareil pour Shīth Ibn Adam<sup>45</sup> et Quṣay Ibn Kilāb, même si certains historiens le citent<sup>46</sup>. Il n'y pas non plus de preuves pour la construction de la Maison par 'Abd al-Muṭṭalib.<sup>47</sup>

### Les sources principales concernant les constructeurs de la Ka'ba

#### 1). La construction d'Ibrāhīm (p)

##### Cause de la construction

Ibrāhīm (p) a construit la Ka'ba car Allah lui en a donné l'ordre. Il utilisa des pierres et lui donna une hauteur de 4,5 mètres, une longueur du côté est de 16 mètres et une longueur de 15,5 mètres pour le mur ouest. Quant au mur sud, il mesurait 10 mètres et le mur nord 11 mètres. Il ne construisit pas de toit à la Ka'ba mais il fit deux ouvertures sans portes au niveau du sol. Jibrīl (p) descendit la Pierre Noire et Ibrāhīm (p) la posa à sa place.<sup>48</sup>

Si l'on consulte le Qur'ān et la Sunna, ils indiquent qu'Ibrāhīm (p) fut bel et bien le premier à avoir bâti l'Honorable Ka'ba<sup>49</sup>.

### Les preuves

#### 1. La parole d'Allah (sp) :

وَإِذْ يَرْفَعُ إِبْرَاهِيمُ الْقَوَاعِدَ مِنَ الْبَيْتِ وَإِسْمَاعِيلُ

« Et quand Ibrāhīm élevaient les fondations de la Maison et Ismā'īl » Sourate Al-Baqara : 127. Ibn Kathīr (m) a dit : Le sens premier du Qur'ān est qu'Ibrāhīm (p) est le tout premier constructeur de la Ka'ba ; il est le premier à en avoir élevé les assises. Cette contrée avait déjà été glorifiée et honorée avant la construction et pour l'éternité ; Ibrāhīm (p) en était bien informé.<sup>50</sup>

#### 2. La parole d'Allah (sp) :

وَإِذْ بَوَّأْنَا لِإِبْرَاهِيمَ مَكَانَ الْبَيْتِ

« Et lorsque Nous indiquâmes pour Ibrāhīm le lieu de la Maison » Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage: 26. Ibn Kathīr (m) a dit : Il n'existe pas de preuve irréfutable attribuée au Prophète (s) selon laquelle la Maison fut construite avant al-Khalīl (p) (l'ami d'Allah, Ibrāhīm). Quelqu'un qui avancerait le contraire en se basant sur le verset « le lieu de la Maison » n'a

<sup>43</sup> Ibid p. 83.

<sup>44</sup> Ibid p. 90.

<sup>45</sup> Ibid p. 91.

<sup>46</sup> Ibid p. 97.

<sup>47</sup> Ibid p. 98.

<sup>48</sup> Voir: *tārīkh al-Ka'ba al-mu'azzama* p. 70-75; *Makka al-mukarrama, tārīkh wa ma'ālim*, p. 43.

<sup>49</sup> Ibid p. 92.

<sup>50</sup> *Al-Bidāya wa an-Nihāya*, Ibn Kathīr, (298/2).

pas de preuves tangibles car le verset ne parle pas de construction. Le sens du verset est que le lieu a été choisi dans la préséance d'Allah ; l'emplacement a été établi par Son pouvoir et béni par les prophètes depuis l'âge d'Adam, que la paix soit sur eux.<sup>51</sup>

3. Les paroles d'Ibrāhīm (p) dans un ḥadīth élevé et rapporté par Ibn 'Abbās (r2) qu'il entendit personnellement de la bouche du Prophète (s) : **Certes, Allah m'a ordonné de bâtir ici une maison, il indiqua une colline surélevée. Là, tout deux élevèrent les fondations de la Maison ; Ismā'īl apportait les pierres et Ibrāhīm construisait, jusqu'à ce que la construction atteigne une certaine hauteur, Ismā'īl apporta à son père une pierre qu'il utilisa comme marchepied sur lequel il prenait appui pour continuer à construire à mesure qu'Ismā'īl lui apportait les pierres, tout deux disaient : Notre Seigneur, accepte ceci de notre part. Certes, tu es l'Audient, le Savant (2 : 127).**<sup>52</sup>

رَبَّنَا تَقَبَّلْ مِنَّا إِنَّكَ أَنْتَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ

2). et 3). La construction réalisée par les 'Amālīq et la tribu de Jurhum

Cette construction est rapportée par de nombreux témoignages authentifiés, parmi lesquels :

1. 'Alī Ibn Abī Ṭālib (r) a rapporté : **Les ravages du temps la détruisirent, ensuite les 'Amālīq la reconstruisirent ; puis une fois encore les ravages du temps la détruisirent et ce fut les Quraysh qui la reconstruisirent.**<sup>53</sup>
2. 'Alī Ibn Abī Ṭālib (r) a aussi rapporté après avoir mentionné la construction réalisée par Ibrāhīm (p) : **Elle fut ensuite détruite et les 'Amālīq la reconstruisirent. Ensuite elle fut à nouveau détruite et une tribu de Jurhum la reconstruisit ; ensuite elle fut détruite encore et cette fois les Quraysh la rebâtirent.**<sup>54</sup>

Cette question ne peut être soumise au débat ou à l'interprétation, car il est impossible pour 'Alī (r) de parler de la sorte sans avoir entendu le Messenger d'Allah (s) en personne le dire. Par conséquent cette parole est attribuée au Prophète (s).

4). La construction réalisée par les Quraysh

#### **Cause de la construction**

Les livres d'histoire rapportent qu'un jour une femme est venue à la Ka'ba avec un tison pour y mettre le feu ; une étincelle s'échappa et la Kiswa (pièce de tissu recouvrant la Ka'ba) s'enflamma. Plus tard, une violente inondation provoqua le craquèlement des murs de la Maison. Les Quraysh prirent peur et rebâtirent l'Honorable Ka'ba. Ces événements se produisirent cinq ans avant le début de la mission du Prophète (s). Les Quraysh imposèrent comme condition que l'argent qui allait servir à la reconstruction ne proviendrait que de revenus acquis honnêtement ; mais ils ne purent rassembler suffisamment d'argent pour terminer la construction. Par conséquent, ils décidèrent de

<sup>51</sup> Ibid, 163/1.

<sup>52</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1229/3), H. 3184.

<sup>53</sup> Rapporté par al-Ḥākim in *al-mustadrak* 629/1 numéro 1684, authentifié et agréé par adh-Dhahabī.

<sup>54</sup> Rapporté par al-Azraqī in *Akhhbār Makka* (62/1).

diminuer de 3,23 mètres le mur du Hijr<sup>55</sup> et ils l'encerclèrent par un muret afin que les gens circulent derrière. Ils effectuèrent quelques changements : la Ka'ba était désormais plus haute, atteignant 9 mètres et l'on construisit un toit pour la première fois. Les Quraysh y ajoutèrent une gouttière en bois, refermèrent la porte ouest et élevèrent la porte est au-dessus du sol afin de pouvoir en contrôler l'entrée. Le Messager d'Allah (s) prit part à la reconstruction, il porta des pierres avec eux.

Lorsque la construction fut achevée, les Quraysh voulurent y fixer la Pierre Noire et une violente dispute éclata, chaque tribu luttant pour avoir le privilège de remettre la Pierre Noire à sa place. Ils se mirent tous d'accord pour que la première personne qui entrerait dans le Sanctuaire tranche leur différend. Cette personne fut le Prophète (s). Il prit la Pierre, la posa sur un drap et demanda à chaque tribu de tenir une partie du tissu et de soulever ainsi la Pierre qu'il prit lui-même pour la remettre en place. Grâce à sa noblesse de caractère, le Prophète (s) résolut ainsi un problème qui aurait pu détruire leur unité et mener à de nombreux morts.<sup>56</sup>

**Cette construction a été rapportée par de nombreuses sources fiables, parmi lesquelles :**

1. 'Ā'isha (rh) a rapportée : Le Messager d'Allah (s) m'a dit : **Si ton peuple n'avait pas été mécréant jusqu'à récemment (si les Arabes n'avaient pas accepté l'Islam depuis peu), j'aurais détruit la Ka'ba pour ensuite la reconstruire sur base des fondations érigées par Ibrāhīm ; en effet, lorsque les Quraysh ont reconstruit la Ka'ba, ils en ont diminuée la taille. J'aurais également mis une porte à l'arrière** <sup>57, 58</sup>
2. 'Ā'isha (rh) a aussi rapportée : Le Prophète (s) m'a dit : **Ne vois-tu pas que lorsque ton peuple a construit la Ka'ba il ne l'a pas fait sur base des fondations érigées par Ibrāhīm ?**<sup>59</sup>
3. La participation du Prophète (s) à la reconstruction est également un fait établi. Jābir Ibn 'Abd Allah (r2) a dit : Pendant la reconstruction de la Ka'ba, le Prophète et 'Abbās portaient les pierres. 'Abbās dit au Prophète: Retire ton *izar* (pièce de tissu servant de vêtement) et mets-le autour de ton cou. Lorsque le Prophète le retira, il s'effondra sur le sol, les yeux ouverts vers le ciel et il dit : **Donne moi mon *izar***. Il le prit et se couvrit avec.<sup>60</sup>

Ibn Kathīr (m) a dit : On sait que lorsque cet événement eut lieu, l'âge du Prophète (s) était 35 ans, selon Muḥammad Ibn Ishāq (m).<sup>61</sup>

Sur base de cette preuve authentique, il apparaît que la construction de la Ka'ba par les Quraysh est confirmée et qu'elle fut entreprise 5 ans avant que la mission prophétique ne débute.

## Section II

### La construction de la Ka'ba après l'avènement de l'Islam

<sup>55</sup> Voir: *Al-'īdāh wa at-tibiyān li-ma'rifa al-mikyāl wa al-mizān*, Ibn ar-Raf'a, Taḥqīq : dr. Muḥammad Aḥmad al-Khārūf, p. 77.

<sup>56</sup> Voir: *Tārīkh al-Ka'ba al-mu'azzama*, p. 87-94; *Makka al-mukarrama tārikh wa ma'ālim* p. 44.

<sup>57</sup> Dans une autre version, le Prophète (s) explique: **Je lui aurais donnée 2 portes, l'une face à l'est et l'autre à l'ouest**. Rapporté par Muslim (969/2) H.1333. Dans une autre version: **J'aurais construit une porte pour que les gens entrent et une porte pour que les gens sortent**. Rapporté par Muslim (970/2), H. 1333. Voir: *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim*, (89/9).

<sup>58</sup> Rapporté par Muslim (968/2), H. 1333.

<sup>59</sup> Rapporté par al-Bukhārī (573/2), H. 1506, Muslim (969/2), H. 1333.

<sup>60</sup> Rapporté par al-Bukhārī (573/2), H. 1505.

<sup>61</sup> *Al-Bidāya wa an-Nihāya*, (300/2).

Il a été établi que la Ka'ba a été construite seulement 3 fois après l'apparition de l'Islam, selon la chronologie suivante :

1. La construction réalisée par 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2).
2. La construction réalisée par al-Ḥajjāj Ibn Yūsuf ath-Thaqafī.
3. La construction réalisée par le Sultan Murād Khan.

A. La construction réalisée par 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2).

### **Cause de la construction**

En 64 du calendrier hégirien, Yazīd Ibn Mu'āwiya lança une armée depuis la région du Sham (le Levant) qu'il plaça sous les ordres d'al-Ḥuṣayn Ibn Namīr pour combattre 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2). Il assiégea la Mecque et la bombardait à l'aide de catapultes. La Ka'ba fut endommagée, elle prit feu et ses murs furent ébranlés et durement touchés. Après 17 jours de siège, Yazīd mourut et l'armée s'en retourna vers le Levant sans avoir pu pénétrer dans la Mecque. Le pouvoir y demeura aux mains de 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2) qui reconstruisit la Ka'ba sur base des fondations érigées par Ibrāhīm (p) ; son acte fut inspiré par le vœu du Prophète (s). Il y ajouta ce que les Quraysh en avaient retranchés, environ 3 mètres, et ajouta deux portes au niveau du sol, l'une orientée vers l'est et l'autre vers l'ouest, il lui donna une hauteur de 13,5 mètres.<sup>62</sup>

### **Cette construction est authentifiée par de nombreuses sources, parmi lesquelles :**

1. 'Aṭā' (m) a rapporté : La Maison fut incendiée à l'époque de Yazīd Ibn Mu'āwiya lorsque les gens du Levant attaquèrent la Mecque. Il est arrivé à la Ka'ba ce qui lui est arrivé. Ibn Zubayr (r2) la laissa dans cet état jusqu'à ce que les gens commencent à venir pour la période du Ḥajj. Il voulait les inciter à partir en guerre<sup>63</sup> contre les gens du Levant. Une fois les pèlerins arrivés, il leur dit : Ô vous qui êtes ici présents, dois-je la détruire (la Ka'ba) pour ensuite la reconstruire sur base de ses véritables fondations ? Ou devrais-je plutôt réparer ce qui fut endommagé ?

Ibn 'Abbās (r2) dit : Je pense<sup>64</sup> que tu devrais seulement réparer les dégâts. Laisse la Maison telle qu'elle fut à l'époque où les gens se convertirent à l'Islam et conserve ces mêmes pierres que le Messager d'Allah (s) a portées.

Ibn Zubayr (r2) répondit à cela : Si la maison de l'un d'entre vous était brûlée, il apprécierait de la voir reconstruite totalement. Qu'en serait-il donc de la Maison de votre Seigneur ? Je prierai mon Seigneur trois fois pour le consulter sur cette affaire et trancher. Après avoir prié trois fois, il se résolut à la détruire. Les gens eurent peur qu'un malheur ne tombe du ciel sur ceux qui oseraient les premiers escalader la Maison en vue de la détruire ; jusqu'à ce que quelqu'un grimpa sur le toit et jeta en bas l'une de ses pierres. Lorsque la foule s'aperçut qu'aucune calamité ne s'abattit sur lui, elle le suivit et rasa la construction.

<sup>62</sup> Voir: *tārīkh al-Ka'ba al-mu'azzama* p. 106-123, *Makka al-mukarrama tārīkh wa ma'ālim* p. 45.

<sup>63</sup> Voir: *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (92/9).

<sup>64</sup> Voir: *Ibid* (92/9).

Ensuite, Ibn Zubayr dressa des piliers et y accrocha des rideaux<sup>65</sup> (afin que le lieu de la Ka'ba soit visible pour permettre au gens de pratiquer leurs rituels pendant la reconstruction).<sup>66</sup>

- Al-Bukhārī a rapporté l'histoire de la destruction et de la reconstruction de la Ka'ba par Ibn Zubayr (r2) : 'Ā'isha (rh) a raconté que le Messenger d'Allah (s) lui a dit : **Ô 'Ā'isha, si ton peuple n'avait pas récemment quitté la Jāhiliya (période d'avant l'Islam), j'aurais ordonné que la Maison soit rasée et j'y aurais rajouté (lors de sa reconstruction) ce qui en fut retranché. J'aurais mis la porte au niveau du sol et il y en aurait eu 2 : une tournée vers l'est et l'autre vers l'ouest. Ils l'ont construite trop petite ; ainsi elle aurait été bâtie sur les fondations d'Ibrāhīm.** C'est ce qui motiva Ibn Zubayr à la raser.

Yazīd a dit<sup>67</sup> : J'ai vu Ibn Zubayr (r2) lorsqu'il l'a rasée, reconstruite et qu'il y a intégré une partie du Hījr. J'ai aussi vu les fondations érigées par Ibrāhīm (p) : des pierres semblables à des bosses de chameaux.<sup>68</sup>

### Il n'y a pas de contradiction entre les deux raisons

Il apparaît **dans la version rapportée par Muslim** que la raison pour laquelle Ibn Zubayr a reconstruit la Ka'ba est l'incendie survenu durant l'attaque de la Mecque, par l'armée venue du Levant, qui laissa la Maison délabrée.

**Dans la version rapportée par al-Bukhārī**, la raison est différente : il s'agit uniquement du ḥadīth du Prophète (s). Il n'y a pas de contradiction entre les deux versions : le ḥadīth était la cause et l'incendie survenu au temps de Yazīd fut l'occasion idéale pour mettre en pratique le ḥadīth<sup>69</sup>. Ou peut-être la cause était-elle l'incendie et le ḥadīth la justification sur base de laquelle Ibn Zubayr (r2) s'appuya pour démolir la Ka'ba, la reconstruire sur les fondations d'Ibrāhīm (p) et lui donner deux portes.

Al-Fāsī (m) a dit : Concernant la construction par 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2), il s'agit d'un fait clairement établi. La raison était que la Ka'ba était en ruines suite à l'attaque à la catapulte subie alors qu'Ibn Zubayr (r2) était assiégé à la Mecque par Yazīd Ibn Mu'āwiya au début de l'an 64 de l'hégire.<sup>70</sup>

**Question : Quelle était la meilleure chose à faire ? Laisser la Ka'ba comme elle l'était depuis l'époque des Quraysh ? Ou la reconstruire sur base des fondations érigées par Ibrāhīm (p) ?**

Il y a deux manières d'aborder la question : <sup>71</sup>

- Eviter une rébellion et s'assurer de récolter suffisamment de fonds pour la reconstruction. Dans ce cas, la priorité aurait été la destruction de la Ka'ba et sa reconstruction sur les fondations d'Ibrāhīm (p), comme le Prophète l'eut souhaité. C'est exactement ce que fit 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2) lorsqu'il dit : « Aujourd'hui, j'ai assez d'argent et je ne crains nullement que les gens protestent contre ce changement ». Il agrandit donc de 5 coudées (environ 2 mètres et demi) la Maison du côté du Hījr. Là,

<sup>65</sup> Voir: Ibid (93/9).

<sup>66</sup> Rapporté par Muslim (970/2), H. 1333.

<sup>67</sup> Il s'agit ici de Yazīd Ibn Rumān al-Asadī, Abū Rūh al-Madanī, l'esclave affranchi de Zubayr Ibn al-'awwām. Voir: *Tahdhīb al-kamāl*, al-Mazī (122/32). *Tārīkh al-Islām*, adh-Dhahabī (502/7).

<sup>68</sup> Rapporté par al-Bukhārī (574/2), H. 1508.

<sup>69</sup> Voir: *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba*, p. 105.

<sup>70</sup> *Shifā' al-gharām bi Akhbār al-balad al-ḥarām* (97/1).

<sup>71</sup> Voir: *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba*, p. 106.

apparurent les anciennes fondations sur lesquelles Ibrāhīm (p) avait construit la Ka'ba<sup>72</sup> et les gens purent les voir. C'est sur ces fondations que le mur fut dressé. Après ces changements, la Ka'ba atteignait 18 coudées (un peu plus de 8 mètres) dans sa largeur. Sa longueur parut dès lors trop petite, on la prolongea donc dix coudées (4,5 mètres) par la suite. On fit deux portes à la Maison, l'une pour entrer et l'autre pour sortir.<sup>73</sup>

2. La crainte d'une sédition bien qu'il y ait suffisamment de fonds pour la construction. Dans ce cas de figure, laisser la Ka'ba dans l'état dans lequel elle se trouvait était la priorité car le Prophète lui-même (s) évita de reconstruire la Ka'ba sur les fondations d'Ibrāhīm (p) pour cette raison.

Commentaire de l'imam an-Nawawī (m) concernant le ḥadīth de 'Ā'isha (rh) sur la destruction et la reconstruction de la Ka'ba : Dans ce ḥadīth, il y a une règle de jurisprudence : s'il y a opposition entre avantages et inconvénients, et s'il faut choisir entre faire le bien et éviter le mal, la priorité est donnée à ce qui est le plus important. Le Prophète (s) a déclaré que la destruction de la Ka'ba pour la reconstruire sur base des fondations d'Ibrāhīm (p) était une bonne chose ; mais le mal que cela aurait engendré étant plus important, à savoir la crainte d'une sédition parmi les nouveaux convertis qui craignaient de porter ainsi atteinte à la Ka'ba et voyaient sa destruction comme un crime. Le Prophète (s) abandonna donc cette idée.<sup>74</sup>

Ce désir de reconstruire la Ka'ba sur ces anciennes bases, comme le fit Ibn Zubayr (r2), fut exprimé par certains califes Abbassides qui y voyaient l'accomplissement d'un souhait du Prophète (s) ; mais les conditions ne furent pas réunies pour leur permettre de concrétiser ce projet.<sup>75</sup>

Il fut rapporté que Hārūn ar-Rashīd dit un jour à Mālik Ibn Anas qu'il voulait détruire la Ka'ba reconstruite par al-Ḥajjāj afin de la rebâtir de la même manière qu'Ibn Zubayr le fit. Mālik Ibn Anas lui dit : Je vous en conjure, Commandeur des croyants, ne faites pas de cette Maison un terrain de jeux pour les rois : tous veulent la détruire pour la reconstruire, mais en agissant ainsi, elle perdrait de son prestige dans les cœurs des gens.<sup>76</sup>

S'il y avait un quelconque avantage à reconstruire la Ka'ba sur les fondations d'Ibrāhīm (p) cela aurait engendré un mal plus grand : elle aurait perdu de son éminence et serait devenue une sorte de jeu pour les rois. C'est ainsi que l'imam Mālik (m) voyait les choses et la Ka'ba demeura sur les fondations d'al-Ḥajjāj.

## B. La construction réalisée par al-Ḥajjāj Ibn Yūsuf ath-Thaqafī

### Cause de la construction

'Abd al-Malik Ibn Marwān avait envoyé vers la Mecque une grande armée avec à sa tête al-Ḥajjāj Ibn Yūsuf ath-Thaqafī. Il conquiert la ville et tua Ibn Zubayr (r2). En 74 de l'hégire, il restaura la Ka'ba : il ferma la porte ouest, éleva la porte est, abattu le mur nord, retrancha six coudées et un empan du côté du Ḥijr et laissa intacte la hauteur de la Maison.<sup>77</sup>

<sup>72</sup> Il creusa un trou de cette taille à l'endroit dit du Ḥijr afin que l'on puisse voir les fondations de la Maison construite par Ibrāhīm (p), il construisit sur base de ces fondations.

<sup>73</sup> Rapporté par Muslim (971/2), H. 1333.

<sup>74</sup> *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (89/9).

<sup>75</sup> Voir: *Nabdhā fī tārikh al-Ka'ba al-musharrafa wa al-mashā'ir al-muqaddassa*, Dr. 'Iṣām Ibn 'Abd al-Muḥsin al-Ḥamīdān (13).

<sup>76</sup> *Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Ibn Baṭṭāl (264/4).

<sup>77</sup> Voir: *Tārikh al-Ka'ba al-mu'azzama* p.124-129 ; *Makka al-mukarrama tārikh wa ma'ālim* p.46.

### La question qui vient naturellement à l'esprit :

Le désaccord politique entre 'Abd Allah Ibn Zubayr et 'Abd al-Malik Ibn Marwān était-il la raison pour laquelle fut détruite la construction d'Ibn Zubayr ? Y aurait-il une autre raison ?

Il existe de nombreuses histoires au sujet de la reconstruction de la Ka'ba par al-Ḥajjāj Ibn Yūsuf ath-Thaqafī sous le commandement de 'Abd al-Malik Ibn Marwān.

### Parmi ces histoires :

1. 'Aṭṭā' (m) a rapporté : Lorsqu'Ibn Zubayr fut tué, al-Ḥajjāj écrivit à 'Abd al-Malik Ibn Marwān pour l'informer de la mort de ce dernier et pour lui dire qu'Ibn Zubayr avait reconstruit la Ka'ba sur ces fondations qu'Ibrāhīm (p) avaient lui-même érigées et que des Mecquois dignes de confiance avaient pu observer eux-mêmes. 'Abd al-Malik lui répondit : Nous ne sommes nullement concernés par le mal perpétré par Ibn Zubayr<sup>78</sup>. Laissez intacte ce qu'il a ajouté à la longueur, par contre ce qu'il a ajouté au Ḥijr retranchez-le pour revenir à la construction comme elle était avant et murez la porte qu'il avait ouverte. Ainsi al-Ḥajjāj, sous les ordres de 'Abd al-Malik, détruisit cette portion et revint à la structure précédente.<sup>79</sup>
2. Abū Qaza'a (m) a rapporté : Alors que 'Abd al-Malik Ibn Marwān tournait autour de la Ka'ba, il dit : Qu'Allah fasse périr Ibn Zubayr pour avoir menti en disant de la Mère des croyants qu'elle lui aurait confié : J'ai entendu le Messenger d'Allah (s) dire : **'Ā'isha, si ton peuple ne s'était pas récemment converti à l'Islam, j'aurais démolé la Maison (et l'aurait reconstruite) pour y ajouter la partie du Ḥijr (manquante), car ton peuple en a réduit la taille par rapport à ses fondations.** Al-Ḥārith Ibn 'Abd Allah Ibn Abī Rabī'a dit : Ô Commandeur des croyants ! Ne dites pas une chose pareille, j'ai moi-même entendu la Mère des croyants dire cela. 'Abd al-Malik répondit : Si j'avais entendu cela avant de la démolir, je l'aurais laissée comme Ibn Zubayr l'avait reconstruite.<sup>80</sup>
3. 'Abd Allah Ibn 'Ubayd (m) a rapporté : Al-Ḥārith Ibn 'Abd Allah était à la tête d'une délégation de 'Abd al-Malik Ibn Marwān durant son califat. 'Abd al-Malik lui dit un jour : Je ne crois pas qu'Abū Khubayb (Ibn Zubayr) ait entendu 'Ā'isha (rh) lui faire part du souhait du Saint Prophète (s) concernant la reconstruction de la Ka'ba. Al-Ḥārith dit : Si ! Je l'ai moi-même entendue dire cela. 'Abd al-Malik dit : Bien, quelles furent ses paroles ? Il déclara qu'elle lui avait confié que le Messenger d'Allah (s) avait dit : **Certes, ton peuple a réduit les dimensions de la Maison par rapport à ses fondations originelles ; si les gens n'avaient pas récemment abandonné le polythéisme (et embrassé l'Islam) je lui aurais rendue ses vraies dimensions. Si un jour ton peuple prenait l'initiative de la reconstruire après moi, viens que je montre ce qu'ils en ont retiré. Il lui indiqua une zone de près de sept coudées au niveau du Ḥijr.** Tel est le ḥadīth de 'Abd Allah Ibn 'Ubayd.

Al-Walīd Ibn 'Aṭṭā' a cependant ajouté : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **J'y aurais mis deux portes au niveau du sol, l'une vers l'est et l'autre vers l'ouest. Sais-tu pourquoi ton peuple à élever le niveau de sa porte ?** Elle dit : Non. Il dit : **Ils l'ont fait par vanité, afin d'avoir le privilège de choisir à qui ils allaient autoriser l'entrée. Si quelqu'un avait l'intention de vouloir y pénétrer, ils lui laissaient monter l'escalier et lorsqu'il était sur le point d'entrer, ils le poussaient et il tombait.**

<sup>78</sup> Il voulait l'insulter en disant cela et dénigrer ses actes. En d'autres termes : Nous sommes innocents de la souillure d'Ibn Zubayr. Voir: *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (94/9).

<sup>79</sup> Rapporté par Muslim (971/2), H. 1333.

<sup>80</sup> Rapporté par Muslim (972/2), H. 1333.

‘Abd al-Malik dit à al-Ḥārith : L’as-tu toi-même entendue dire cela ? Il répondit oui. al-Ḥārith rapporte que ‘Abd al-Malik gratta le sol avec son bâton pendant un certain temps<sup>81</sup> puis dit : Je regrette de n’avoir pas laissé sa construction (celle d’Ibn Zubayr) intacte.<sup>82</sup>

### **Ibn Zubayr (r2) avait raison**

Il apparaît clairement dans cette déclaration que la construction d’al-Ḥajjāj ath-Thaqafī s’est opérée sous les ordres de ‘Abd al-Malik Ibn Marwān qui ne connaissait pas le ḥadīth rapporté par ‘Ā’isha (rh) sur la position du Prophète (s) concernant la Ka’ba et qu’Ibn Zubayr (r2) avait parfaitement appliqué. ‘Abd al-Malik Ibn Marwān pensait que la construction d’Ibn Zubayr n’était que le fruit de sa propre imagination ou que ce dernier avait calomnié la Mère des croyants ‘Ā’isha (rh). Quand il prit conscience que la narration de ‘Ā’isha (rh) était authentique, il regretta de n’avoir pas laissé la Ka’ba comme il l’avait trouvée. Il ressort des regrets exprimés par ‘Abd al-Malik Ibn Marwān que le conflit politique qui l’opposait à Ibn Zubayr n’était pas le motif de sa reconstruction de la Ka’ba ; il ignorait simplement le ḥadīth du Prophète (s) rapporté par la Mère des croyants (rh) ; il avait toujours glorifié et respecté la Ka’ba.

Ibn Zubayr (r2) avait donc eu raison d’entreprendre la reconstruction de la Maison.

### **Les émirs et les ulémas ont toujours révééré la Ka’ba**

Ibn Taymiya (m) confirme et insiste sur ce fait : Tous les princes et les ulémas qui assistèrent à ces événements conservèrent toujours un profond respect pour la Ka’ba et ne cessèrent jamais de la révéerer. Leurs actions et leurs opinions furent toujours guidés par ce qu’ils pensaient être le plus proche de l’amour et de la préférence d’Allah (sp) et de son Prophète (s). Jamais aucun d’entre eux n’eu l’intention d’insulter la Ka’ba ; et si quelqu’un affirme qu’un serviteur d’Allah a voulu bombarder la Ka’ba elle-même à l’aide d’une catapulte ou que quelqu’un a voulu la souiller avec des impuretés, il est un menteur. Cela n’est jamais arrivé, ni durant la Jāhiliya ni après la venue de l’Islam. Les mécréants qui ne respectèrent pas la Ka’ba comme les Gens de l’Éléphant ou les Qarmates ne firent rien de tel. Que dire alors de musulmans qui vénèrent la Ka’ba ? Supposons – qu’Allah nous en préserve – que quelqu’un veuille déshonorer la Ka’ba et qu’il y arrive, une telle personne n’a nullement besoin d’une catapulte, elle n’a besoin de rien pour perpétrer son forfait ; d’ailleurs la Maison sera détruite à la fin des temps, lorsqu’Allah décidera que l’Heure a sonné : Sa Maison sera démolie, Sa parole élevée de la terre au point qu’il n’y aura plus de Qur’ān, ni dans les livres, ni dans les cœurs ; Il enverra une brise légère qui prendra les âmes des croyants et il ne restera que les mauvais. Ensuite, la Ka’ba sera détruite par Dhu-Suwayqatayn, comme cela est mentionné dans les deux ṣaḥīḥ : Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Dhu-Suwayqatayn<sup>83</sup> d’Abyssinie (Ethiopie) détruira la Ka’ba<sup>84</sup>**. Al-Bukhārī rapporte qu’Ibn ‘Abbās (r2) a dit : Le Prophète (s) a dit : **C’est comme si je le voyais : un noir aux jambes maigres (faḥaj)<sup>85</sup>, détruire la Ka’ba pierre par pierre<sup>86, 87</sup>**.

<sup>81</sup> Il s’agit d’une habitude pour quelqu’un qui pense à des questions sérieuses. Voir: *Sharḥ an-Nawawī ‘alā ṣaḥīḥ Muslim* (95/9).

<sup>82</sup> Rapporté par Muslim (971/2), H. 1333.

<sup>83</sup> « Aux jambes maigres », une caractéristique des Soudanais. Voir: *Ṣaḥīḥ Muslim bi Sharḥ an-Nawawī* (35/18).

<sup>84</sup> Rapporté par al-Bukhārī (577/2), H. 1514 ; Muslim (2232/4), H.2909.

<sup>85</sup> *Faḥaj*: l’espace au milieu des jambes. Voir: *Tahdhīb al-lughā*, al-Azharī (97/4).

<sup>86</sup> Rapporté par al-Bukhārī (579/2), H. 1518.

### C. La construction réalisée par le Sultan Murād Khān

Le Sultan Murād Khān était un sultan du califat ottoman. Son règne s'est étendu de 1032 à 1050 de l'hégire. Le 19 du mois de Sha'bān 1039 (h.) une pluie violente s'abattit sur la Mecque et des torrents d'eau se déversèrent sur la Ka'ba et dans le Mosquée Sacrée provoquant de nombreuses morts. Le mur nord de la Ka'ba s'effondra ainsi qu'une partie des murs est et ouest. Le mur yéménite fut également touché, ébranlé et finalement abattu car croulant. Les restes des murs est et ouest furent également abattus. Après cela, la sublime Ka'ba fut reconstruite. Elle fut achevée le deuxième jour du mois de Dhul-Hijja 1040 (hégire, soit en 1631). Ce fut la dernière fois que la Ka'ba fut reconstruite et elle repose encore aujourd'hui sur ces fondations.<sup>88</sup>

### D. Le Shādhawān de la Ka'ba

#### Description

*Shādhawān* ou *Shādhirwān* est un nom persan<sup>89</sup>, il désigne la pierre sur laquelle reposent les murs de la Ka'ba à l'exception du côté du Hijr qui s'appuie pour sa part sur le seuil originel de la Maison. Le Shādhawān est une pierre convexe de couleur jaune qui tend vers le blanc. Il est incrusté d'anneaux en cuivre servant à fixer la Kiswa. Les pierres qui composent le Shādhawān sont issues d'un marbre des plus précieux. Sa hauteur varie entre 68 et 77 centimètres et sa largeur entre 54 et 72 centimètres.<sup>90</sup>

#### Nature du Shādhawān

**Les ulémas divergent quant à la nature du Shādhawān.** Il y a deux opinions :

1. D'après **la majorité des ulémas**<sup>91</sup> des écoles malikites, shaféites et hanbalites, **le Shādhawān fait partie de la Maison** érigée par les Quraysh. Il s'agit d'une partie du mur originel de la Ka'ba que les Quraysh auraient laissé par manque d'argent ḥalāl collecté pour la restauration de la Maison. On dit qu'Ibn Zubayr (r2) l'a réduit par rapport à la largeur de la base de la Ka'ba lorsqu'il a restauré la construction. Au départ, il était comme un socle, puis il reçut sa forme arrondie actuelle, afin de permettre au gens de faire correctement leur ṭawāf (circumambulations).<sup>92</sup>
2. D'après **l'école hanéfite, Ibn Taymiya et des savants des écoles malékite et shaféite**<sup>93</sup>, **le Shādhawān ne fait pas partie de la Maison**, il fut simplement placé comme une sorte de socle et de protection destinée à renforcer la base de la Maison contre l'érosion et les inondations. La preuve en est sa forme protubérante qui diffère par rapport aux murs de la Ka'ba. Ceci est l'opinion dominante.<sup>94</sup>

<sup>87</sup> *Minhāj as-Sunna an-nabawiya* (582-583/4).

<sup>88</sup> Voir: *Tārīkh al-Ka'ba al-mu'azzama* p. 130, *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba* p.111.

<sup>89</sup> Voir: *al-Majmū' by an-Nawawī* (463/3).

<sup>90</sup> Voir: *Tārīkh al-Ka'ba al-mu'azzama* p.179, *Makka al-mukarrama tārikh wa ma'ālim* p.53.

<sup>91</sup> Voir: *Balgha as-sālik aṣ-Ṣāwī* (274/1), *al-Majmū'* (23/8), *al-Mughnī Ibn Qudāma* (398/3).

<sup>92</sup> Voir: *Tuḥfa al-muḥtāj*, al-Haythamī (79/4).

<sup>93</sup> Voir: *Fatḥ al-Qadīr*, Ibn al-Hammām (494/2), *Fatāwā Ibn Taymiya* (121/26).

<sup>94</sup> Voir: *al-Ka'ba wa ba'd aḥkāmihā al-muhimma*, Dr. Sharaf Ibn 'Alī ash-Sharīf, *majalla Jāmi'a oumm al-Qurā*, n° 14, p. 148, *tārīkh al-Ka'ba al-mu'azzama*, p. 179, *Makka al-mukarrama tārikh wa ma'ālim*, p. 53.

### E. Restauration complète de la Ka'ba (1417 h. – 1996)

Au cours des siècles, les califes, les sultans et les émirs se sont toujours hâtés pour entretenir la Ka'ba. En 1996, le Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn 'Abd al-'Azīz (m) a ordonné de totalement restaurer l'Honorable Ka'ba : ses bases furent renforcées, le Shādhawān et ses anneaux furent rénovés, ses murs furent rendus lisses, les brèches entre les pierres furent colmatées et son toit fut remplacé.<sup>95</sup>

Ce fut la dernière rénovation de l'Honorable Ka'ba. Nous demandons à Allah de pardonner et veiller sur tous ceux qui révèrent la Ka'ba et ont compris sa véritable valeur ainsi que ceux qui ont œuvré à sa construction et à sa rénovation au fil des âges.

## Chapitre III Vertus de la Ka'ba

Ce chapitre se divise en 8 sections :

- Section I : La Ka'ba exaltée par Allah (sp).
- Section II : Les vertus d'une visite à la Ka'ba.
- Section III : Les vertus de la Pierre Noire.
- Section IV : Les vertus du Coin Yéménite.
- Section V : Les vertus du ṭawāf autour de la Ka'ba.
- Section VI : Les vertus de la Station d'Ibrāhīm (p).
- Section VII : Les vertus de l'eau de Zamzam.
- Section VIII : Multiplication des ḥasanāt près de la Ka'ba.

### Section I

#### La Ka'ba exaltée par Allah (sp)

**L'Honorable Ka'ba est révérée dans l'esprit des croyants de façon naturelle, innée et comme un précepte religieux**, étant donné que c'est Ibrāhīm (p) l'Ami d'Allah qui l'a construite. **De façon naturelle et innée** car Allah a disposé dans les cœurs de l'amour et un profond respect pour Sa Maison, Il a inspiré aux âmes de désirer la contempler. **Comme un précepte religieux** en vertu duquel Allah (sp) a ordonné aux croyants de révéler et exalter la Ka'ba à travers des rites religieux : elle est la direction du cœur et du corps lors de la prière. Durant le pèlerinage (Ḥajj), les musulmans endurent avec amour les difficultés et les épreuves pour pratiquer les rites qu'Allah, exalté soit-Il, leur a ordonnés ; une image qui fascine le monde entier : cette immense masse de musulmans unis sous une seule bannière malgré leurs différences de couleurs et d'origines. Le Prophète (s) a insisté sur l'importance de la Maison lorsqu'il s'en retournait vers la Mecque après en avoir été chassé et

---

<sup>95</sup> Voir: *Makka al-mukarrama tārikh wa ma'ālim*, p.47.

qu'il a dit : **Aujourd'hui, Allah glorifie la Ka'ba<sup>96</sup> et aujourd'hui elle sera recouverte de son vêtement<sup>97</sup>.**

**Concernant la révérence des compagnons envers la Ka'ba** ; Ibn 'Umar (r2) a dit un jour qu'il regardait la Ka'ba : Ô combien éminente tu es et ô combien éminente est ta sacralité ! Et pourtant la sacralité du croyant est plus grande encore pour Allah !<sup>98</sup> Jusqu'à ce jour, la Ka'ba n'a jamais cessé d'être exaltée et révérée par les rois, les sultans et l'ensemble des musulmans, louanges à Allah, Seigneur des Mondes.

### Grandeur de la Ka'ba

L'éminence et la sacralité du temps ou de l'espace ne s'opèrent pas de manière intrinsèque, elles sont plutôt le résultat de facteurs extérieurs. L'éminence et la sacralité de l'Honorable Ka'ba découle de la grandeur d'Allah (sp), c'est Lui qui a décidé de son éminence et qui l'a élevée au-dessus de tout autre construction. Malgré la simplicité de sa structure, même les plus prestigieux, les plus luxueux et les plus spectaculaires bâtiments jamais conçus par l'Homme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, ne peuvent rivaliser avec elle. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'Allah hérite de la terre et de ceux qui l'habitent. C'est la raison pour laquelle les Arabes furent peu enthousiastes à accomplir le pèlerinage à la Ka'ba construite par Abraha, bien qu'elle avait des dômes en or.<sup>99</sup> Ils préféraient l'Honorable Ka'ba, bien qu'ils fussent polythéistes durant l'ère de l'ignorance (Jāhiliya) ; la grandeur de cette Maison était gravée dans leur âme, enracinée dans leur cœur. Cette construction était un vestige de la religion d'Ibrāhīm (p) et Allah avait mis de l'amour pour elle dans leurs esprits.

### La grandeur de la Ka'ba est illustrée de bien des manières

1. **Allah (sp) a ordonné à Son ami intime Ibrāhīm (p) de purifier la Ka'ba** : « Ne M'associe rien et purifie Ma Maison » Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage : verset 26.

أَنْ لَا تُشْرِكَ بِي شَيْئًا وَطَهَّرَ بَيْتِي

Ceci pour que les gens puissent adorer Allah dans la Mosquée Sacrée, pour prier, accomplir les rites et tourner leur visage dans sa direction (qibla) d'où qu'ils soient dans le monde. Cette purification concernait à la fois les impuretés, l'idolâtrie, etc.<sup>100</sup>

2. **Allah a lié la Maison à Lui-même** : « Purifie Ma Maison » Sourate al-Ḥajj : 26.

وَطَهَّرَ بَيْتِي

S'il n'y avait eu que ce lien-là entre Allah (sp) et la Maison, cela aurait suffi pour lui donner un statut des plus éminents et des plus élevés.

Cette connexion a fait s'incliner vers la Ka'ba les cœurs des Mondes, elle a disséminé de l'amour pour elle dans les âmes ainsi qu'un profond désir de la voir. Elle est le lieu de rendez-

<sup>96</sup> Ceci fait référence à la victoire de l'Islam sur l'idolâtrie ; lorsque Bilāl grimpa sur le toit de la Ka'ba pour appeler à la prière; ce jour-là, les idoles et les icônes furent retirées du Sanctuaire. *Fath al-Bāri'* (9/8).

<sup>97</sup> Rapporté par al-Bukhārī, (1559/4), H. 4030.

<sup>98</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (378/4), H. 2032, al-Albānī l'a rendu ḥassan (bon) dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (391/2), H. 2032.

<sup>99</sup> Voir: *Sīra Ibn Ishāq* (37/1), *Dalā'il an-nubuwwa al-Bayhaqī* (117/1).

<sup>100</sup> Voir: *Tafsīr aṭ-Ṭabarī* (143/17).

vous de ceux qui aiment Allah, et jamais leur soif n'est assouvie. A chaque visite de la Ka'ba, le désir de la revoir se fait plus intense, la soif n'est pas éteinte et la distance n'y change rien.<sup>101</sup>

3. **Allah a sacralisé la Mecque le jour où Il créa les cieux et la terre**<sup>102</sup> afin d'exalter la sacralité de l'endroit qui allait porter en son sein Sa Maison.

Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Allah a fait de cette terre un Sanctuaire depuis le jour où Il créa les cieux et la terre.**<sup>103</sup>

C'est la raison pour laquelle certaines choses sont permises en dehors de la Mecque et interdites à l'intérieur ; c'est une manière de distinguer et d'élever la ville. Le Prophète (s) nous a enseigné : **Son gibier ne doit pas être chassé, ces buissons épineux ne doivent pas être coupés et il n'est pas permis de ramasser les objets qui y tombent sauf pour faire une annonce publique (afin de trouver leur propriétaire).**<sup>104</sup>

Porter des armes est interdit à la Mecque. Jābir (r) a rapporté : J'ai entendu le Prophète (s) dire : **Il n'est permis à aucun d'entre vous de porter des armes à la Mecque.**<sup>105</sup> Ceci est d'autant plus vrai à proximité de la Maison Sacrée.<sup>106</sup>

**Toutes ces règles parmi d'autres liées à la Cité Sacrée sont destinées à élever la Ka'ba.** La Ka'ba est la Maison glorifiée et la Mecque est le Sanctuaire qui l'entoure. Le Sanctuaire a été rendu sacré pour que la Maison soit rendue sacrée et exaltée ; et si la Maison est exaltée c'est pour la grandeur du Seigneur de la Maison, béni et glorifié soit-Il.

4. **Allah (sp) a protégé la Ka'ba d'Abraha al-Ashram, Il a empêché l'éléphant de la détruire.** Sa parole : N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les Gens de l'Eléphant ? N'a-t-Il pas rendu leur ruse complètement vaine ? et envoyé sur eux des oiseaux par volées, qui leur lançaient des pierres d'argile ? Et Il les a rendus semblables à une paille mâchée. Sourate Al-Fil – L'Eléphant.

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ بِأَصْحَابِ الْفِيلِ (١) أَلَمْ يَجْعَلْ كَيْدَهُمْ فِي تَضْلِيلٍ (٢)  
وَأَرْسَلَ عَلَيْهِمْ طَيْرًا أَبَابِيلَ (٣) تَزِمِيهِمْ حِجَارَةً مِّن سِجِّيلٍ (٤) فَجَعَلَهُمْ  
كَعَصْفٍ مَّأْكُولٍ (٥)

Allah a promis la destruction à quiconque aurait l'intention de porter atteinte à la Ka'ba<sup>107</sup> : « Quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, nous lui ferons goûter un châtement douloureux. » Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage: verset 25.

وَمَنْ يُرِدْ فِيهِ بِالْحَادِ بِظُلْمٍ نُذِقْهُ مِنْ عَذَابِ أَلِيمٍ

<sup>101</sup> Voir: *Badā'i' al-fawā'id*, Ibn al-Qayyim (281/2).

<sup>102</sup> Voir: *al-rawḍ al-unuf*, as-Suhaylī (340/1), *Tafsīr Ibn Kathīr* (175/1).

<sup>103</sup> Rapporté par al-Bukhārī (651/2), H. 1737.

<sup>104</sup> Rapporté par al-Bukhārī (857/2), H. 2301 et Muslim (988/2), H. 1355, sa version.

<sup>105</sup> Rapporté par Muslim (989/2), H. 1356.

<sup>106</sup> Voir: *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba*, p. 63.

<sup>107</sup> Voir: *as-sīra an-nabawyya*, Ibn Hishām (171/1), *Akhbār makka*, al-Azraqī (146/1). *Tafsīr aṭ-Ṭabarī* (303/30).

5. **Allah (sp) a ordonné aux gens de visiter l'Honorable Ka'ba à l'occasion du Pèlerinage (Ḥajj) ou pour une 'Umra (visite),** afin qu'ils se réjouissent et qu'ils profitent des bienfaits de telles visites. Allah en fait une obligation pour quiconque en a les moyens ; s'y dérober est une désobéissance envers Allah : « C'est un devoir envers Allah pour les gens qui en ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. » Sourate 'Āli 'Imrān – La famille d'Imran : 97.

وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا

Allah (sp) a dit : « Appelle les gens au Ḥajj. Ils viendront vers toi à pied et sur toute monture, venant de tout chemin éloigné, pour être témoins des bienfaits qui leur ont été accordés » Sourate Al-Ḥajj (Le Pèlerinage) versets 27-28.

وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا وَعَلَى كُلِّ ضَامِرٍ يَأْتِينَ مِنْ كُلِّ فَجٍّ عَمِيقٍ (٢٧) لِيَشْهَدُوا مَنَافِعَ لَهُمْ

Le Pèlerinage à la Maison Sacrée est le cinquième pilier de l'islam.

Ces deux traditions, le Ḥajj et la 'Umra, sont inconditionnellement liées à la Terre Sainte car il est impossible de les accomplir ailleurs. C'est pourquoi cette terre bénie jouit d'un tel honneur, d'une telle aura et d'une telle éminence par rapport au reste du monde.

6. **Le Prophète (s) a interdit de tourner le dos à la qibla ou de lui faire face lorsque l'on va à la toilette** pour éviter un manque de respect envers l'Honorable Ka'ba :
- Abū Ayyūb Al-Anṣārī (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Lorsque vous répondez à l'appel de la nature, ne faites pas face à la qibla et ne lui tournez pas non plus le dos mais tournez-vous plutôt vers l'est ou l'ouest.**<sup>108</sup>
  - Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Celui qui évite de faire face à la qibla et qui ne lui tourne pas le dos alors qu'il répond à l'appel de la nature, recevra une ḥasana et aura une sayy'a effacée.**<sup>109</sup>  
**Signification :** Ces deux ḥadīths soulignent l'obligation de respecter la qibla en évitant de lui faire face ou de lui tourner le dos pendant que l'on répond à l'appel de la nature. Celui qui agira en ce sens gagnera une ḥasana (bonne action) et se verra effacer une sayy'a (mauvaise action).
7. **Le Prophète (s) a interdit de cracher en direction de la qibla, durant la prière et en dehors,** en guise de respect :
- Ḥudhayfa (r) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Celui qui crache en direction de la qibla viendra le Jour de la Résurrection avec sa salive entre ses yeux...**<sup>110</sup>

<sup>108</sup> Rapporté par al-Bukhārī (154/1), H. 386.

<sup>109</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī, *al-Awsaṭ* (83/2), H. 1321, authentifié par al-Albānī, *ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb*, (173/1), H. 151.

<sup>110</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (360/3), H. 3824 authentifié par al-Albānī, *ṣaḥīḥ sunan Abū Dāwūd* (452/2), H. 3824.

- b. Ibn 'Umar (r2) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Quiconque a craché en direction de la qibla<sup>111</sup> sera ressuscité le Jour du Jugement avec son crachat sur le visage.**<sup>112</sup>

**Signification :** Ce ḥadīth démontre que cracher vers la qibla est complètement interdit, à l'intérieur comme à l'extérieur d'une mosquée ou d'un lieu d'adoration, en état de prière ou non.<sup>113</sup>

Ibn Ḥajar (m) a dit : An-Nawawī a tranché la question en interdisant de cracher vers la qibla quelles que soient les circonstances : durant la prière ou en dehors, à l'intérieur ou à l'extérieur d'une mosquée.<sup>114</sup>

- c. Anas (r) a rapporté : Le Prophète (s) vit un crachat en direction de la qibla (sur un mur de la mosquée) ; il n'aima pas cela et un signe de dégoût fut lisible sur son visage. Il se leva et l'essuya de la main en disant : **Lorsque vous vous tenez debout pour prier, vous vous adressez en privé à votre Seigneur (ou) votre Seigneur est entre vous et la qibla. Donc qu'aucun de vous ne crache dans la direction de la qibla, mais crachez plutôt à votre gauche ou sous votre pied.**<sup>115</sup>

Ibn 'Umar (r2) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Lorsque vous priez, Allah est devant vous, dès lors ne crachez pas devant vous.**<sup>116</sup>

Ibn Ḥajar (m) a dit : Ceci démontre que cracher en direction de la qibla est interdit, à l'intérieur d'une mosquée ou en dehors, et particulièrement au cours de la prière et il n'y a pas de divergence : cracher dans une mosquée, pour insulter ou pour se purifier, est un acte détestable.<sup>117</sup>

#### Résumé

Ces nobles ḥadīths indiquent aux musulmans qu'ils doivent se comporter correctement face à l'Honorable Ka'ba, car elle est la qibla, la direction de la communauté, par conséquent, elle doit être respectée durant la prière et après. De plus, Allah (sp) est devant une personne qui prie, entre elle et la qibla ; bien qu'il soit au ciel, sur Son Trône, Il est aussi devant celui qui prie car Il entoure toutes choses :

لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ

« Il n'y a rien qui Lui ressemble » Sourate ash-Shūrā (La Consultation), verset 11.<sup>118</sup>

8. **La meilleure et la plus honorable de toutes les assemblées est celle qui est tenue face à la qibla :** Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Il y a un meilleur en toutes choses et la meilleure de toutes les assemblées, est celle qui est tenue face à la qibla.**<sup>119</sup>

<sup>111</sup> *Ṣaḥīḥ Muslim bi sharḥ al-Nawawī* (38/5).

<sup>112</sup> Rapporté par Ibn Khuzayma dans son *Ṣaḥīḥ* (278/2), H. 1313 authentifié par al-Albānī, *ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (235/1), H. 285.

<sup>113</sup> Al-Albānī, *Majmū' fatāwa* (219/1).

<sup>114</sup> *Fatḥ al-Bāri'* (510/1).

<sup>115</sup> Rapporté par al-Bukhārī (159/1), H. 397.

<sup>116</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (126/1), H. 479 authentifié par al-Albānī, *ṣaḥīḥ sunan Abū Dāwūd* (140/1), H. 479.

<sup>117</sup> *Fatḥ al-Bāri'* (508/1).

<sup>118</sup> Voir: *Sharḥ riyāḍ aṣ-Ṣāliḥīn*, Ibn al-'Uthaymīn (693/1).

<sup>119</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-awsaṭ* (25/3), H.2354. al-Albānī l'en rendu bon (ḥassan) dans *ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (191/3) H. 3085.

9. **Les hautes caractéristiques de la Ka'ba** : Les caractéristiques et les merveilles de la Maison Sacrée sont révélées dans les versets suivants :

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ (٩٦) فِيهِ ءَايَاتٌ  
بَيِّنَاتٌ مَّقَامُ إِبْرَاهِيمَ وَمَنْ دَخَلَهُ كَانَ ءَامِنًا

« Certes, la première Maison qui ait été édifée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (la Mecque), bénie et une bonne direction pour les mondes. Là, sont des signes évidents (tels que) la Station d'Ibrāhīm (là où Ibrāhīm s'est tenu debout) et quiconque y entre est en sécurité ». Sourate la famille d'Imran : 96 – 97.

**Allah (sp) a cité 5 caractéristiques à la Maison :**

1. Elle est la première, donc la plus ancienne maison érigée sur terre pour Allah.
2. Elle est bénie. La bénédiction signifie l'abondance de bien pour toujours. Aucune autre demeure ne jouit d'une telle bénédiction ni de tels bienfaits profitables aux gens.
3. Elle est une guidance.
4. Elle contient des signes évidents ; plus de 40.
5. Elle est offre la sécurité.<sup>120</sup>

Cette description aux multiples facettes souligne la grandeur de l'Honorable Ka'ba. Et lorsque celui qui décrit n'est autre qu'Allah Lui-même, exalté soit-Il, c'est l'apothéose de louanges sans comparaison. En outre, le Qur'ān révèrera la Ka'ba jusqu'au Jour Dernier, pour rester dans les âmes éternellement.

## Section II

### Les vertus d'une visite à la Ka'ba

Visiter l'Honorable Ka'ba fait partie des actions les plus grandes, les plus nobles et les plus profitables qui permettent de se rapprocher d'Allah (sp). **Il y a 3 façons de se rendre à la Ka'ba :**

1. Pour une 'Umra.
2. Pour le Ḥajj.
3. Pour une simple visite et pour prier dans le Sanctuaire. Ce cas est inclus dans les deux cas précédents.

Dans chacune de ces manières d'adorer Allah (sp) se trouvent de grands bienfaits, à commencer par le fait de se rendre à la Ka'ba.

**Parmi les bienfaits de se rendre à la Ka'ba :** Lorsque quelqu'un se met en route pour visiter la Maison, à partir du moment où la personne quitte son lieu de résidence jusqu'au moment où elle atteint la Ka'ba, **Allah le Très-Haut lui inscrit une ḥasana et lui efface une sayy'a pour chaque pas :**

1. Ibn 'Umar (r2) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Lorsque tu quittes ta maison pour te rendre à la Maison Sacrée<sup>121</sup>, pour chacun des pas de ta monture durant le trajet, Allah t'inscrit une ḥasana et t'efface une sayy'a...**<sup>122</sup>

<sup>120</sup> Voir: *Badā'i' al-fawā'id* (280/2).

<sup>121</sup> *Lisān al-'Arab* (22/12).

2. Ibn 'Umar (r2) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Lorsque tu quittes ta maison pour te rendre à la Maison Sacrée, si tu n'utilises pas ton chameau, Allah t'inscrit une ḥasana et t'efface une sayy'a.**<sup>123</sup>
3. 'Ubāda Ibn Aṣ-Ṣāmit (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Tu seras récompensé pour te rendre à l'Antique Maison, que tu marches ou que tu sois sur ta monture, tu recevras une ḥasana et seras élevé d'un degré.**<sup>124</sup>

#### **Parmi les bienfaits de visiter la Ka'ba : La purification des péchés**

Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Celui qui vient à cette Maison, sans parler de façon indécente et sans mal se comporter, s'en retournera chez lui dans l'état dans lequel sa mère a accouché de lui (sans péchés, comme le jour de sa naissance)**<sup>125</sup>.

Ce bienfait découle de la nature de la Ka'ba : La Maison d'Allah (sp) sur terre. Celui qui visite la Maison, visite Allah le Très-Haut, le plus digne d'être visité et le plus digne d'être imploré. Sa porte demeure toujours ouverte et celui qui se tourne vers Lui ne connaît pas le regret. Sa générosité ne commence pas seulement lorsque le visiteur pénètre dans Sa Maison, elle commence quand le visiteur sort de chez lui pour se rendre à l'Antique Demeure. C'est alors que le visiteur devient un invité d'Allah Tout-Puissant, son cheminement vers son Seigneur est une élévation et une absolution de péchés. Mais la plus grande récompense et le don le plus beau est au moment du retour, lorsqu'il s'en retourne chez lui et quitte son Seigneur, exalté et glorifié soit-Il, totalement purifié de tout péché, innocent comme au jour de sa naissance.

### Section III

#### Les vertus de la Pierre Noire

Cette section est divisée en 6 parties :

- Partie I : La descente de la Pierre Noire du Paradis.
- Partie II : La Pierre Noire est un joyau du Paradis.
- Partie III : La Pierre Noire est la main droite d'Allah sur terre.
- Partie IV : Toucher la Pierre Noire efface les péchés.
- Partie V : Témoignage de la Pierre Noire en faveur de ceux qui l'ont touchée comme il se doit.
- Partie VI: Apprécier la Pierre Noire et la Maison et les célébrer.

#### Les vertus de la Pierre Noire

#### **Description:**

<sup>122</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-kabīr* (425/12), H. 13566. Al-Albānī l'a rendu bon (ḥassan) dans *ṣaḥīḥ al-Jāmi'* (289/1), H. 1360.

<sup>123</sup> Rapporté par al-Bazzār dans son *musnad* (317/12), H. 6177, al-Albānī a dit qu'il était ḥassan (bon) en raison d'autres versions similaires dans *ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb*, (9/2) H. 1112.

<sup>124</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-Awsaṭ* (16/3), H. 2320. al-Albānī l'a déclaré ḥassan (bon) en raison d'autres versions similaires dans *ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb*, (11/2) H. 1113.

<sup>125</sup> Rapporté par Muslim (983/2), H. 1350.

La Pierre Noire est une pierre du Paradis. Jibrīl (p) la fit descendre et la donna à Ibrāhīm, al-Khalīl, l'Ami d'Allah (p), qui la plaça au coin est de l'Honorable Ka'ba. Elle est positionnée à 1,10 mètre du sol et est bordée d'un cadre en argent pur qui la protège. La cavité où elle se situe est de forme ovoïde. La pierre était à l'origine entière, cependant elle s'est morcelée au fil des mésaventures qu'elle a traversées. Il n'en reste à présent que 8 morceaux de tailles diverses dont le plus important avoisine la taille d'une datte.

Sa pire mésaventure est probablement la célèbre histoire des Qarmates qui la déroberent puis la dissimulèrent pendant 22 ans. Elle reprit ensuite sa place en 339 de l'Hégire.<sup>126</sup>

Le premier qui fixa la Pierre Noire en utilisant un cadre d'argent fut 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2). La dernière restauration de la Pierre Noire et de son cadre eut lieu en 1422 de l'Hégire (2001), sous le règne du roi Fahd Ibn 'Abd al-'Azīz (m).<sup>127</sup>

## Partie I

### La descente de la Pierre Noire du Paradis

Le lien qui unit la Pierre Noire et la Ka'ba est celui d'un tout et d'une part, et toute vertu ou honneur qui caractérise la Pierre est destiné à la Ka'ba elle-même qui la porte en son sein. Son origine céleste compte parmi ses vertus, de même que sa blancheur originelle, comparable au lait ou à la neige ; blancheur devenue noirceur à cause des péchés des fils d'Adam. Parmi les ḥadīths concernés par le sujet, citons :

1. Selon Ibn 'Abbās (r2), le Messager d'Allah (s) a dit : **La Pierre Noire était plus blanche que le lait lorsqu'elle descendit du Paradis, mais les péchés des fils d'Adam la rendirent noire**.<sup>128, 129</sup>
2. Selon Ibn 'Abbās (r2), le Messager d'Allah (s) a dit : **La Pierre Noire vient du Paradis et elle était plus blanche que la neige, mais les péchés des polythéistes la rendirent noire**.<sup>130</sup>
3. Selon Anas Ibn Mālik (r2), le Messager d'Allah (s) a dit : **La Pierre Noire est une pierre du Paradis**.<sup>131</sup>

### Il est un fait avéré que la Pierre Noire est descendue du Paradis

La Pierre Noire est une des pierres du Paradis et elle en est issue, voilà une certitude absolue ; le ḥadīth est évident et doit être pris au mot, puisque sa source est, selon les gens de la tradition de Muḥammad et le Consensus de la Umma, incontestablement authentique.

**Cette idée est appuyée par les dires** de 'Abd Allah Ibn 'Amrū (r2) : « Jibrīl (p) amena la Pierre du Paradis et la plaça là où vous la voyez ; vous vous sentirez bien aussi longtemps que vous pourrez

<sup>126</sup> voir : *Mirqāt al-mafātīh*, al-Qārī (498/5).

<sup>127</sup> voir : *Makka al-mukarrama tārikh wa ma'ālim*, p. 48.

<sup>128</sup> Les fils d'Adam qui avaient pour habitude de la toucher la rendirent noire : leurs péchés ont provoqué sa noirceur. Il faut comprendre le ḥadīth tel quel, sans restrictions religieuses ou rationnelles. Voir : *Mirqāt al-mafātīh* (496/5).

<sup>129</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (226/3), H. 877, qui le considère hassan ṣaḥīḥ (bon et authentique). Authentifié par al-Albānī dans *ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (451/1), H.877.

<sup>130</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-musnad* (307/1), H. 2797. Al-Albānī l'a jugé ṣaḥīḥ grâce à l'existence de récits corroborants dans *ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb*, (29/2) H. 1146.

<sup>131</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-awsaṭ* (164/5), H. 4954 et authentifié par al-Albānī dans *ṣaḥīḥ al-Jāmi'* (606/1) H. 3175.

la voir, alors profitez au maximum de sa présence car Jibrīl est sur le point de revenir et de la ramener à l'endroit où il l'a prise.<sup>132</sup>

**Signification** de la parole « Il (Jibrīl (p)) est sur le point de revenir et de la ramener (la Pierre Noire) à l'endroit où il l'a prise (au Paradis) ». Ces paroles proviennent d'un grand compagnon et elles remontent tout droit au Prophète (s) ; elles ne sont donc pas sujettes à débat ou interprétation. Ceci démontre que Jibrīl (p) ramènera véritablement la Pierre Noire à son origine. Ainsi, la Pierre provient du Paradis. Lorsqu'elle fut amenée sur terre, la sagesse voulut que les lois de la planète soient respectées, et la lumière de la Pierre fut effacée.<sup>133</sup>

### Noirceur des péchés et de la désobéissance

Le ḥadīth démontre intelligemment et clairement l'influence ténébreuse des péchés et de la désobéissance sur toutes les créatures, y compris les pierres. Nul doute que les péchés ainsi que la désobéissance sont un danger et que ceux-ci eurent bel et bien un impact sur cette pierre bénie, l'une des pierres du Paradis, qui fut auparavant plus blanche encore que le lait ou la neige. Les crimes et la désobéissance des fils d'Adam – idolâtrie étant le plus abject d'entre tous – changèrent sa lumière en obscurité. Cette métamorphose n'est pas surprenante, puisque les objets inanimés, créatures d'Allah le Très-Haut, Le glorifient, Le louent et se soumettent à Lui seul comme Il nous l'a expliqué dans plus d'un verset de Son Noble Livre, dont l'un des plus célèbres : « Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges, mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes, c'est Lui l'Indulgent, le Pardonneur. Sourate Al-Isrā' (Le voyage Nocturne) verset 44.

وَإِنْ مِنْ شَيْءٍ إِلَّا يُسَبِّحُ بِحَمْدِهِ ۗ وَلَكِنْ لَا تَفْقَهُونَ تَسْبِيحَهُمْ إِنَّهُ ۖ كَانَ حَلِيمًا غَفُورًا

Si les péchés peuvent avoir un tel impact sur les objets inanimés, quelles pourraient être leurs conséquences sur des cœurs spirituels vivants et de nature si changeante ?!

Selon Abū Hurayra (r), le Prophète (s) a dit : **Lorsque le croyant commet un péché, un point noir ou une tache s'inscrit sur son cœur ; s'il se repent et demande pardon, son cœur retrouve sa clarté ; s'il continue à commettre des mauvaises actions, le point noir s'étend jusqu'à dominer entièrement son cœur. C'est cela, la « rouille » qu'Allah le Très-Haut mentionne : « Pas du tout, mais ce qu'ils ont accompli a rouillé leurs cœurs » (Surat Al-Muṭaffifīn – Les fraudeurs, verset 14).**<sup>134</sup>

كَلَّا بَلْ رَانَ عَلَى قُلُوبِهِمْ مَا كَانُوا يَكْسِبُونَ

**Résumé** : la Pierre était comme un miroir immaculé, tout à fait pure, puis elle commença à changer au contact de ce qui ne lui correspondait pas, jusqu'à devenir complètement noire. En quelques mots, les sages sont d'accord pour dire : l'entourage exerce une influence.<sup>135</sup>

### Un témoin contemporain

Lorsque les orientalistes lurent les nobles ḥadīths prophétiques se rapportant à la Pierre Noire et prirent connaissance de son origine paradisiaque, ils pensèrent qu'il s'agissait d'une pierre

<sup>132</sup> Rapporté par al-Fākihī dans *Akḥbār makka* (91/1) n°25. Chaîne hassan (bonne). Voir : *Faḍā'il Makka al-wārīda fī as-sunna-jam'an wa dirāsa*, dr. Muḥammad al-Ghabbān (715/2) n°384.

<sup>133</sup> *Hujja Allah al-bāligha*, Shāh Walī Allah ad-Dihlawī p.556.

<sup>134</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (434/5), H. 3334 ḥassan ṣaḥīḥ (bon et authentique). Al-Albānī l'a rendu ḥassan (bon) dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (364/3), H.3334.

<sup>135</sup> *Mirqāt al-mafātīḥ* (496/5).

de basalte arrachée par les flots aux grottes avoisinantes qui bordent le bas plateau de la Sainte Mecque.

La Société Géographique Royale d'Angleterre engagea un officier anglais du nom de Richard Francis Burton pour examiner la pierre. Dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle (1853), ce dernier pénétra dans le Hedjaz, déguisé, en compagnie d'un groupe de pèlerins afghans, avec l'intention de dérober un morceau de la Pierre Noire pour la ramener en Grande-Bretagne. L'étude de l'échantillon volé démontra que la pierre provenait du Paradis, parce qu'elle ressemblait aux météorites pierreuses et se distinguait par une composition chimique et minérale particulière ; **cette découverte fut l'élément déclencheur de sa conversion à l'Islam**, et il écrivit son histoire dans un ouvrage intitulé « Un voyage à La Mecque ». Burton mourut en 1890.<sup>136</sup>

## Résumé

Dans ces mêmes nobles ḥadīths, se trouvent des mises en garde contre les conséquences des péchés et de la désobéissance. Puisque ceux-ci eurent un impact sur cette pierre bénie, objet inanimé, qu'en est-il alors des dégâts causés sur des cœurs humains à la nature si fragile et si changeante ?

## Partie II

### La Pierre Noire est un joyau du Paradis

Si la Pierre Noire n'était qu'une simple pierre du Paradis, cela aurait déjà été fort honorable, mais plus encore : l'une des caractéristiques de la Pierre Noire est qu'elle compte parmi les pierres précieuses du Paradis, comme on peut le lire dans de nombreux ḥadīths clairs à ce sujet :

1. Selon Anas (r), le Messager d'Allah (s) a dit : **Le Coin<sup>137</sup> ainsi que le Maqām<sup>138</sup> sont deux joyaux parmi les joyaux du Paradis.**<sup>139</sup>
2. Selon 'Abd Allah Ibn 'Amrū Ibn al-'Āṣ (r2), le Prophète (s) a dit : **Le Coin ainsi que le Maqām sont deux joyaux parmi les joyaux du Paradis ; Allah effaça leur lumière<sup>140</sup> et s'Il ne l'avait pas fait, elles auraient brillé de l'Orient à l'Occident.**<sup>141</sup>
3. Dans une seconde version du ḥadīth précédent, le Messager d'Allah (s) a dit : **En vérité, le Coin (de la Pierre Noire) ainsi que le Maqām sont deux joyaux parmi les joyaux du Paradis ; si les péchés des fils d'Adam ne les avaient pas touchés et éteint leur lumière, elles auraient brillé de l'Orient à l'Occident et tous les malades qui les auraient touchées auraient été guéris.**<sup>142</sup>
4. Dans une troisième version du ḥadīth prophétique, 'Abd Allah Ibn 'Amrū Ibn al-'Āṣ (r2) rapporte ces paroles du Messager d'Allah (s) : **Si la Pierre Noire n'avait jamais été en contact**

<sup>136</sup> Voir: *al-Ḥajar al-aswad min aḥjār as-samā'*, PhD. Zaghlul al-Najjar, site: ahlal hadeeth.com.

<sup>137</sup> Le coin: la Pierre Noire.

<sup>138</sup> Le Maqām : la Station d'Ibrāhīm, (p).

<sup>139</sup> Rapporté par al-Ḥākim, *al-mustadrak* (627/1), H. 1678. Authentifié par al-Albānī dans *ṣaḥīḥ al-Jāmi'* (665/1) H. 3559.

<sup>140</sup> Allah a éteint leur lumière car les polythéistes les ont touchées ; la sagesse ici réside peut-être dans le fait que la foi véritable est la foi en l'invisible, étant donné qu'il est facile de croire au visible. Voir: *Mirqāt al-mafātīḥ* (497/5).

<sup>141</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (226/3), H. 878. Authentifié par al-Albānī *ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (452/1), H.878.

<sup>142</sup> Rapporté par al-Bayhaqī, *al-Kubrā* (75/5), H. 9011, al-Albānī le qualifie de ḥassan ṣaḥīḥ (bon et authentique), dans *ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (30/2), H. 1147.

**avec les souillures polythéistes, aucun malade ne l'aurait touchée sans être guéri et la terre aurait ressemblé au Paradis.<sup>143</sup>**

### **Un témoin de l'Histoire**

Un autre fait nous montre que la Pierre Noire provient du Paradis : Lorsque les Qarmates infidèles déferlèrent sur La Mecque et remplirent la Mosquée Sacrée ainsi que la source de Zamzam de cadavres, ils s'emparèrent de la Pierre pour la ramener dans leur pays, en raillant les musulmans. Elle demeura chez eux pendant plus de 20 ans et fut échangée pour une énorme rançon. Les Qarmates dirent : La Pierre a été mêlée à d'autres pierres et nous n'arrivons plus à la distinguer des autres, si donc vous lui connaissez un signe distinctif, venez chercher votre pierre. **Les gens de science furent interrogés sur ce qui pouvait aider à la reconnaître et ils répondirent : le feu ne lui cause aucun dommage puisqu'elle vient du Paradis.** Ainsi, les pierres furent mises à l'épreuve et toutes celles qui furent jetées au feu se brisèrent. A son tour, la Pierre Noire fut placée dans le feu qui ne produisit sur elle aucun effet. Ils surent alors que c'était elle et les Qarmates la restituèrent.

Etrangement, il fut rapporté que lorsque que la Pierre quitta La Mecque, plusieurs chameaux moururent à cause de son poids. Cependant, à son retour, ce sont des animaux galleux qui la portèrent et cela sans difficulté.<sup>144</sup>

### **La sagesse d'avoir effacé la lumière des deux joyaux**

A propos de la sagesse que traduit l'extinction de la lumière de la Pierre Noire et du Maqām, Al-Bajirmi (m) a dit : Allah a effacé leur lumière, donc la foi des gens à leur égard correspond véritablement à une foi dans l'Invisible. S'il n'avait pas effacé leur lumière, la foi des gens aurait été basée sur la vision, et la seule foi qui digne d'être récompensée est la foi en l'Invisible.<sup>145</sup>

En outre, supprimer cette lumière est une façon de priver les incroyants et ceux qui méritent le châtement de voir le Paradis, de s'en délecter ainsi que de recevoir sa lumière. Si la lumière de la Pierre et du Maqām n'avait pas disparu, tous les habitants de la terre en auraient profité, les bons et les mauvais, alors qu'il s'agit d'une lumière paradisiaque, interdite aux infidèles et aux êtres maléfiques.

En ce qui concerne les croyants, comme ils ont sincèrement cru en ce que le Messenger d'Allah (s) leur a énoncé au sujet des deux pierres, à savoir qu'elles provenaient du Paradis, ils ont rendez-vous non pas avec une ou deux pierres du Paradis dans ce bas-monde, mais avec le Paradis lui-même, aussi large que les cieux et la Terre. Ils s'en réjouissent et en jouissent à titre de récompense pour leur foi et leur sincérité.

## Partie III

### La Pierre Noire est la main droite d'Allah sur terre

L'une des caractéristiques de la Pierre Noire est qu'elle est la main droite d'Allah (sp) sur terre ; comme Ibn Abbas (r2) le rapporte<sup>146</sup> : Ce coin est la main droite d'Allah sur terre<sup>147</sup> par laquelle Il salue Ses serviteurs<sup>148</sup>, comme un homme saluerait son frère.<sup>149</sup>

<sup>143</sup> Rapporté par al-Bayhakī, *al-Kubrā* (75/5), H. 9012, authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (30/2), H. 1147.

<sup>144</sup> *Mirqāt al-mafātīḥ* (498/5).

<sup>145</sup> *Ḥāshiyā al-Bajīrmī 'alā sharḥ minhāj aṭ-ṭullāb* (163/2).

<sup>146</sup> Ce ḥadīth est faible (ḍa'īf) et élevé, ṣaḥīḥ mawqūf (authentique et arrêté), s'il a été confirmé par Ibn 'Abbās (r2), il devient élevé et attribué au Prophète (s), donc aucune opinion ou interprétation ne sera acceptée.

## Paroles de savants

1. **Al-Khaṭṭābī (m)** : Cela signifie que quiconque sur terre a salué la pierre, a signé un pacte avec Allah, comme quand jadis les rois concluaient des pactes par des poignées de main avec ceux qui désiraient une attribution spéciale ou encore une alliance, c'est de cette manière qu'ils prêtaient serment d'allégeance. On peut également citer par analogie le serviteur qui embrasse la main de son maître ou la façon de saluer les aînés.<sup>150</sup>
2. **Al-Muḥibb aṭ-Ṭabarī (m)** : Tous les rois avaient pour habitude de tendre leur main droite à leurs visiteurs afin qu'ils l'embrassent ; il en est de même pour le pèlerin qui, lorsqu'il pénètre dans le Sanctuaire, selon la tradition, doit d'abord commencer par embrasser la main droite de son souverain, qui s'est abaissée spécialement à cet effet ; et à Allah appartiennent les attributs les plus élevés.<sup>151</sup>
3. **Ibn Taymiya (m)**: Pour ceux qui font preuve de raison, il n'y a aucune ambiguïté dans l'expression citée : il a parlé de « la main droite d'Allah sur terre » et a ainsi donné un sens restreint, car il a précisé « sur terre » ; il n'a pas dit « la main droite d'Allah » dans l'absolu. L'expression restreinte invalide donc l'expression dans l'absolu ... Il est bien connu que le comparatif et l'objet comparé sont deux choses différentes ; ce qui montre clairement que celui qui salue ne salue pas réellement la main droite d'Allah, c'est plutôt comme s'il saluait Allah. **Par conséquent, l'entière du hadīth indique clairement que la Pierre n'est pas l'un des attributs d'Allah, comme tout homme raisonnable l'aura compris, il souligne plutôt qu'Allah (sp), de même qu'il a établi sur terre une maison pour que les hommes tournent autour, il a également établi pour eux quelque chose qu'ils puissent toucher, à l'image de la main des hommes de haut rang que l'on embrasse. Cela constitue un moyen pour celui qui salue de se rapprocher et d'être honoré, comme le voulait la tradition.**<sup>152</sup>

## Résumé

La Pierre Noire est la main droite d'Allah sur terre et Allah (sp) est au ciel ; il est par conséquent inconcevable, **si ce n'est dans un sens métaphorique**, que cette main droite soit celle qui est décrite dans le Qur'ān et la Sunna et qui correspond à la grandeur et à la majesté divine d'Allah (sp). Il est évident que le comparatif et l'objet comparé ne sont en aucun cas une seule et même entité ; à cet égard, la vision du Créateur – exalté soit-il – est comparée de manière relative, à la vision de la pleine lune ; le ḥadīth authentique affirme : « comme vous voyez cette lune et cette vision ne vous causera aucun mal. »<sup>153</sup> Ici, il est sous-entendu que la vision du Créateur n'est pas équivalente à la vision de la pleine lune, si ce n'est en termes de clarté et sous certains aspects : Allah n'est pas la lune ; le comparatif n'est pas l'objet comparé.<sup>154</sup>

<sup>147</sup> Ce ḥadīth n'est pas un ḥadīth au sujet des caractéristiques d'Allah, prière de consulter avec attention le commentaire d'Ibn Taymiya (m) sur le propos d'Ibn 'Abbās dans *Majmū' al-Fatāwā* (397-398/6); déjà cité.

<sup>148</sup> Ibn Ḥajar al-Haythamī (m) dit dans *az-Zawājir* (399/1): « Ceux qui les touchent sont bénis. »

<sup>149</sup> Rapporté par al-Azraqī in *Akḥbār makka*, (323/1), et al-Fākihī dans *Akḥbār makka* (89/1), n°20, Ibn Ḥajar dit dans *al-maṭālib al-āliya* (432/6) qu'il est mawqūf (arrêté) ṣaḥīḥ (authentique).

<sup>150</sup> *Ma'ālim as-sunan*, al-Khaṭṭābī (446/1). Voir: *sharḥ as-sunna*, al-Baghawī (114/7).

<sup>151</sup> *Fath al-Bārī*, Ibn Ḥajar (255/2).

<sup>152</sup> *Majmū' al-Fatāwā* (397-398/6).

<sup>153</sup> Rapporté par al-Bukhārī (209/1), H. 633, Jarīr Ibn 'Abd Allah (r2) raconta: Nous étions assis en compagnie du Messager d'Allah (s). Il porta son regard sur la pleine lune et dit: **Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez cette pleine lune et cette vision ne vous causera aucun mal.**

<sup>154</sup> *Sharḥ bulūgh al-marām*, kitāb al-Ḥajj, dr. 'Abd al-Karīm al-Khaḍīr, *al-maktaba ash-shāmīla* (159/1).

## Partie IV

## Toucher la Pierre Noire efface les péchés

Le fait de toucher la Pierre Noire ou de passer la main dessus expie les péchés, mais seulement les péchés mineurs. Quant aux péchés majeurs, un véritable repentir est nécessaire comme on peut le lire dans les ḥadīths suivants :

1. ‘Abd Allah Ibn Ubayd Ibn ‘Umayr raconta qu’il entendit son père dire à Ibn ‘Umar (r2) : Comment se fait-il que je te vois toucher uniquement ces deux coins : le Coin de la Pierre Noire et le Coin Yéménite ? Ibn ‘Umar (r2) répondit : Je le fais parce que j’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire : **Le fait de les toucher tous les deux efface les péchés**<sup>155</sup> .<sup>156</sup>
2. Dans une autre version : **Passer sa main sur eux efface**<sup>157</sup> **les fautes**.<sup>158</sup>
3. Ibn ‘Ubayd Ibn ‘Umayr raconta les dires de son père : Ibn Umar (r2) rivalisait avec d’autres pour toucher les deux coins (le coin de la Pierre Noire et le Coin Yéménite) d’une manière telle que je n’avais jamais vu aucun compagnon du Prophète (s) le faire. Je lui dis : Ô Abū ‘Abd ar-Raḥmān! Tu rivalises avec d’autres pour toucher les deux coins d’une manière telle que je n’ai jamais vu aucun compagnon du Prophète le faire. Il répondit : Oui, en effet. J’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire : **Passer la main sur eux expie les péchés**.<sup>159</sup>
4. Selon Ibn ‘Umar (r2), le Prophète (s) a dit : **Passer sa main sur le Coin Yéménite et la Pierre Noire efface les péchés pour de bon**<sup>160</sup> .<sup>161</sup>

## Partie V

Témoignage de la Pierre Noire en faveur de ceux qui l’ont touchée comme il se doit

Parmi les caractéristiques de la Pierre Noire, on peut citer le fait qu’Allah (sp) lui donnera vie le Jour de la Résurrection et lui assignera deux yeux avec lesquels elle verra, une langue au moyen de laquelle elle parlera et témoignera en faveur de tous ceux qui l’ont touchée de manière appropriée dans ce bas monde ; voici quelques-uns des hadiths qui traitent de ce sujet :

1. Selon Ibn ‘Abbās (r2), le Messager d’Allah (s) a dit : **Cette Pierre a une langue et deux lèvres et elle témoignera le Jour de la Résurrection en faveur de ceux qui l’ont touchée comme il se doit**<sup>162</sup> .<sup>163</sup>

<sup>155</sup> Les péchés: Il s’agit des péchés mineurs. Il est permis de les toucher tous les deux. *Fayḍ al-qadīr* (521/2).

<sup>156</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-musnad* (3/2), H. 4462. Al-Albānī l’a authentifié grâce à des récits corroborants dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (26/2) H. 1139.

<sup>157</sup> Efface : c’est-à-dire réduit, annule. Voir: *Fayḍ al-qadīr* (95/2).

<sup>158</sup> Rapporté par an-Nasā’ī (221/5), H. 2919. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan an-Nasā’ī* (319/2), H. 2919.

<sup>159</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (292/3), H. 959. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ at-Tirmidhī* (491/1), H. 959.

<sup>160</sup> Dans cette version, le Prophète (S) insiste (pour de bon). Voir: *Fayḍ al-qadīr* (95/2).

<sup>161</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-musnad* (89/2), H.5621. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (27/2), H. 1139.

<sup>162</sup> Touché comme il se doit : dans l’obéissance à Allah, conformément à la Sunna, il ne s’agit pas de louer la pierre elle-même. Voir: *Mirqāt al-mafātīḥ sharḥ mishkāt al-maṣābīḥ* (229-230/9).

2. Selon Ibn ‘Abbās (r2), le Messager d’Allah (s) a dit : **Cette Pierre (Noire)<sup>164</sup> viendra le Jour de la Résurrection dotée de deux yeux pour voir et d’une langue pour parler, afin de témoigner<sup>165</sup> en faveur de ceux qui l’ont touchée comme il se doit.<sup>166</sup>**
3. Selon Ibn ‘Abbās (r2), le Messager d’Allah (s) a dit en parlant de la Pierre : **Par Allah ! Allah l’élèvera<sup>167</sup> au jour de la Résurrection et elle sera dotée de deux yeux pour voir<sup>168</sup> et d’une langue pour parler, afin de témoigner en faveur de ceux qui l’ont touchée comme il se doit.<sup>169</sup>**
4. Selon ‘Abd Allah Ibn ‘Amrū Ibn al-‘Āṣ (r2), le Messager d’Allah (s) a dit : **La Pierre Noire viendra au Jour du Jugement plus grande encore qu’Abū Qubays<sup>170</sup> et elle sera une dotée d’une langue et de deux lèvres.<sup>171</sup>**

### Les ḥadīths sont clairs

De tels ḥadīths doivent être pris à la lettre : Allah le Tout-Puissant est sans nul doute capable d’assigner la vue et de donner la parole à des objets inanimés. Il en est de même que pour les corps animés ; si on accepte le phénomène pour les uns, on peut effectivement l’accepter pour les autres. Et en vérité, Allah est capable de tout sur toutes choses.

Ceux qui ont au cœur la maladie de la philosophie – qu’Allah nous en préserve – prétendent qu’il s’agit d’un symbole de récompense pour celui qui a touché la Pierre et que son effort n’est pas vain. Al-Bayḍāwī, étonnamment, dit : « La signification la plus probable est celle-ci ! Même si l’on peut accepter le sens apparent. » Cette conclusion n’est pas surprenante de la part de quelqu’un qui philosophe pour interpréter le Qur’ān et expliquer les ḥadīths, puisse Allah lui pardonner.<sup>172</sup>

## Partie VI

### Apprécier la Pierre Noire et la Maison et les célébrer

<sup>163</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-musnad* (266/1), H. 2398. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ al-jāmi’* (436/1) H. 2184.

<sup>164</sup> Elle viendra, voir: *Fayḍ al-qadīr* (345/5).

<sup>165</sup> Elle témoignera en leur faveur. Voir: *Mirqāt al-mafātīḥ sharḥ mishkāt al-maṣābīḥ*, (229-230/9) ‘*Umdat al-Qāri* (341/9), *Tuḥfa al-uḥūdhi* (31/4).

<sup>166</sup> Rapporté par ad-Dārimī dans son sunan (63/2), H. 1839, et Ibn Māja (982/2), H. 2944. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ Ibn Māja* (24/3) H. 2400.

<sup>167</sup> Allah l’élèvera ou lui donnera vie : *yab’athannahou* avec comme sens: la faire apparaître. *Al-ba’th*, la résurrection, concerne les morts. Le Prophète (s) nous a informés qu’Allah est capable de donner la vie à la Pierre pour la faire parler ; Il la dotera d’organes qui lui permettront de témoigner; de la même manière que les morts devenus poussières et ossements seront ressuscités, les deux pierres recevront le souffle de vie. Voir: *Mirqāt al-mafātīḥ sharḥ mishkāt al-maṣābīḥ* (229/9), *Tuḥfa al-uḥūdhi* (31/4).

<sup>168</sup> Deux yeux pour voir: La pierre saura qui l’a touchée. Voir: *Tuḥfa al-uḥūdhi* (31/4).

<sup>169</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (294/3), H. 961, qui le classifia bon (ḥassan). Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (493/1), H. 961.

<sup>170</sup> Abū Qubays est le nom d’une montagne qui surplombe la Grande Mosquée à La Mecque. Son contrefort est aṣ-Ṣafā’. Elle fut nommée ainsi en référence à un homme connu sous le nom de ḥaddād Yukanna Abū Qubays, originaire de Madhḥija, dont on dit qu’il fut le premier à y avoir construit. Al-amīn est le nom qu’elle portait auparavant, du temps où la Pierre s’y trouvait. Voir: *al-‘abbāb az-zākhir* (162/1).

<sup>171</sup> Rapporté par Aḥmad dans son musnad (211/2), H. 6978 et Ibn Khuzayma dans son *Ṣaḥīḥ* (221/4), H.2737. Al-Albānī en a parlé comme étant ḥassan (bon) grâce à des textes corroborants dans *Ṣaḥīḥ at-targhib wa at-tarhib* (29/2), H. 1145.

<sup>172</sup> *Tuḥfa al-uḥūdhi*, al-Mubārkaḥwī (31/4), *Mirqāt al-mafātīḥ sharḥ mishkāt al-maṣābīḥ* (229-230/9).

Parmi les caractéristiques de l'Antique Maison et de la Pierre Noire, il y a le fait que le Prophète (s) recommandait de se réjouir et de profiter au maximum de celles-ci avant qu'elles ne retournent au ciel, en multipliant les ṭawāf (circumambulations) autour de la Maison et en touchant et en embrassant la Pierre Noire. Parmi les vertus de la Pierre Noire, il y a aussi le fait que le Prophète (s) était très soigneux et attentif à son égard et qu'il lui accordait une attention toute particulière, il veillait à exhorter sa communauté à en faire autant ; de nombreux ḥadīths en témoignent, citons parmi ceux-ci :

1. Selon Ibn 'Umar (r2), le Messager d'Allah (s) a dit : **Profitez au maximum de cette Maison car elle a été détruite deux fois<sup>173</sup> et la troisième fois, elle sera élevée au ciel<sup>174, 175</sup>**  
**Profiter au maximum de la Maison signifie** multiplier les ṭawāf, les pèlerinages, les 'Umra, les retraites spirituelles et maintenir un regard contemplatif sur la Ka'ba<sup>176</sup>; le ḥadīth insiste également sur le fait de multiplier les ṭawāf sans nécessairement être en train d'accomplir un Ḥajj ou une 'Umra<sup>177</sup>, puisque le croyant prend plaisir à faire de bonnes actions.

### Le Prophète célébrait la Pierre et exhortait les croyants à passer leurs mains dessus

2. Selon 'Abd Allah Ibn 'Amrū (r2) : Jibrīl (p) amena la Pierre du Paradis et la plaça à l'endroit où vous la voyez et vous vous sentirez bien tant que vous la verrez, profitez-en donc autant que possible car il est sur le point de revenir pour la ramener là d'où il l'a prise.<sup>178</sup>  
 Si ce récit est celui de 'Abd Allah Ibn 'Amrū (r2), il remonte donc immédiatement au Prophète (s), par conséquent ce récit ne peut être sujet à interprétation ou à débat. Profiter au maximum de la Pierre signifie passer ses mains dessus, la caresser, l'embrasser comme il se doit et la saluer. Celui qui salue la Pierre, salue la Maison puisque la Pierre est son cœur et son noyau.
3. Suwayd Ibn Ghafala (r) a dit : J'ai vu 'Umar (r) embrasser la pierre et s'y agripper en disant : **J'ai vu le Messager d'Allah (s) te<sup>179</sup> témoigner beaucoup d'amour<sup>180, 181</sup>**  
 Al-Baghawī (m) a dit : L'opinion des savants à ce sujet est qu'il est recommandé (mustaḥabb) pour les Musulmans d'embrasser la Pierre Noire ; si cela n'est pas possible,

<sup>173</sup> Dans *al-Kashshāf* (414/1): Le premier à l'avoir construite fut Ibrāhīm, (p), puis la tribu arabe de Jurhum, puis elle s'effondra, et les 'Amaliqa la reconstruisirent, ensuite elle s'effondra à nouveau et les Quraysh la reconstruisirent.

<sup>174</sup> Elle sera élevée au ciel la troisième fois: après sa destruction par Dhu as-Suwayqatayn et sa reconstruction: elle ne peut être élevée après avoir été détruite : si une maison est détruite, on ne peut plus l'appeler maison, puisqu'il n'y a pas de construction. Voir: Ṣaḥīḥ Ibn Khuzayma (128/4), *at-taysīr bi sharḥ al-Jāmi' as-ṣaḡhīr* (150/1).

<sup>175</sup> Rapporté par Ibn Khuzayma dans son Ṣaḥīḥ (128/4), H. 2506. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ al-Jāmi'* (225/1), H. 955.

<sup>176</sup> *Fayḍ al-qadīr* (500/1).

<sup>177</sup> Voir: *Iḥyā' ulūm ad-dīn*, al-Ghazzālī (240/1).

<sup>178</sup> Rapporté par al-Azraqī dans *Akḥbār makka* (63-64/1), n°325, et al-Fākihī dans *Akḥbār makka* (91/1) n°25, selon lui, il s'agit d'une chaîne ḥassan. Voir: *Faḍā'il Makka al-wārīda fī as-sunna jam'an wa dirāsa*, dr. Muḥammad al-Ghabbān (715/2), n°384.

<sup>179</sup> Te témoigner beaucoup d'amour: Y faire très attention, s'y agripper, l'aimer de tout son cœur, l'affectionner. Voir: *Mukhtār aṣ-ṣiḥāḥ* p. 145, *Ṣaḥīḥ Muslim bi sharḥ an-Nawawī* (17/9).

<sup>180</sup> Te témoigner: la Pierre. Son but était de se faire entendre des gens qui se trouvaient autour de lui, afin qu'ils l'imitent, pas de louer la pierre elle-même comme une idole. Le but est de glorifier le Seigneur et d'imiter le Prophète (s). Voir: *Hāshiyā as-sanadī 'alā sunan an-Nasā'ī* (227/5).

<sup>181</sup> Rapporté par Muslim (926/2), H. 1271.

qu'ils passent leurs mains sur la Pierre puis embrassent leurs mains ; ils doivent le faire à chaque circumambulation (ṭawāf) ; s'ils ne le peuvent, à chaque tour impair, et si leurs mains ne peuvent atteindre la Pierre, ils la saluent à distance avec leurs mains lorsqu'ils sont à son niveau et disent « Allahu Akbar » ; telle est l'opinion d'Ash-Shāfiī.

Abū Sulaymān al-Khaṭṭābī déclara au sujet du ḥadīth de 'Umar: Nous comprenons ici que le fait de suivre ces traditions constitue un devoir religieux, même si l'on en ignore les raisons et les causes logiques ; perpétuer ces traditions est un argument en faveur de ceux qui les enseignent, même s'ils n'en saisissent pas le sens. **Nous savons bien**, et c'est d'ailleurs évident, qu'embrasser la Pierre est une marque de profond respect à son égard, ainsi qu'une bénédiction. Allah (sp) a préféré certaines pierres à d'autres, de même qu'il a préféré certaines régions et pays à d'autres, et il en de même pour certaines nuits, certains jours et certains mois par rapport à d'autres ; tout ceci dans le but de nous soumettre à Sa volonté.<sup>182</sup>

4. 'Ābis Ibn Rabī'a raconta que 'Umar (r) vint un jour à la Pierre et l'embrassa en disant: **Je sais avec certitude que tu n'es qu'une pierre et que tu ne peux ni nuire, ni profiter à quiconque. Si je n'avais pas vu le Messager (s) t'embrasser, je ne l'aurais pas fait moi-même.**<sup>183</sup>

Ibn al-Jawzī (m) a dit : On peut déceler deux enseignements dans ce ḥadīth : **D'une part**, 'Umar (r) s'exprime comme s'il présentait ses excuses pour avoir ainsi touché la Pierre, car il connaissait fort bien les habitudes préislamiques polythéistes envers les pierres ; il explique clairement que si ce n'était pas un acte autorisé, il ne l'aurait jamais fait. **D'autre part**, il ressort que 'Umar (r) suivait les traditions (sunna) même s'il n'en connaissait pas les significations, en dépit de la raison connue pour laquelle on exalte la Pierre.<sup>184</sup>

### La Pierre Noire honorée par le baiser du Prophète (s)

En plus de toutes les particularités susmentionnées, l'honneur et la valeur de la Pierre Noire ont augmenté encore par le fait que le Prophète (s) l'ait embrassée. Il y a dans le fait d'embrasser et de toucher la Pierre Noire un point spécifique pour les musulmans, à savoir poser leur bouche à un endroit où le Prophète (s) a mis ses lèvres tout comme les Prophètes qui l'ont précédé, paix et bénédictions d'Allah sur eux ; toucher avec leurs mains cette Pierre vénérée sur laquelle les Prophètes ont posé leurs nobles mains. Tout musulman qui garde ceci à l'esprit ne s'empresserait-il pas d'embrasser la Pierre et de passer la main sur elle ?!<sup>185</sup>

### Paroles de savants

1. **Ad-Dhahabī (m)** : Embrasse la Pierre honorée descendue du Paradis, pose tes lèvres sur un endroit que le maître de l'humanité (s) a embrassé avec certitude. Qu'Allah te bénisse pour cette grâce que tu as reçue, parce qu'il n'existe pas de plus grand honneur que cela.<sup>186</sup>
2. **Ibn Jamā'a (m)** : Si quelqu'un désire embrasser un endroit que le Messager d'Allah (s) a certainement embrassé, alors laissez-le embrasser la Pierre, s'il en a la possibilité. Je l'ai fait moi-même plusieurs fois par la grâce d'Allah.<sup>187</sup>

<sup>182</sup> *Sharḥ as-sunna* (113/7).

<sup>183</sup> Rapporté par al-Bukhārī (579/2), H. 1520.

<sup>184</sup> *Kashf al-mushkil min ḥadīth aṣ-ṣaḥīḥayn* (96/1).

<sup>185</sup> *Tārīkh al-qawīm li-makka wa bayt Allah al-karīm*, Muḥammad Ṭāhir al-Kurdī (299/3).

<sup>186</sup> *Syar a'lām an-nubalā'* (42/4).

### Doute et réponse

**Doute :** Certaines personnes ayant développé une haine viscérale à l'égard de la religion et des musulmans nourrissent des doutes extrêmement dangereux liés à la ferveur que les croyants adressent à la Ka'ba, aux circumambulations autour d'elle et parce qu'ils embrassent et touchent la Pierre Noire. Ces personnes haineuses prétendent que toutes ces pratiques ne sont rien d'autre que du paganisme et des vestiges de l'influence exercée par la religion de leurs aïeux.

**La réponse :** la foi ferme qui réside dans les âmes des croyants est le vrai secret de leur obéissance aux injonctions de leur Seigneur ; ils croient que le temps et l'espace ne détiennent pas de grâce par eux-mêmes, ni aucune éminence dans leur essence propre. La grâce et l'éminence sont l'effet de causes totalement externes. La sagesse d'Allah a décrété que certains endroits sont préférables à d'autres et que certaines périodes de temps sont meilleures que d'autres dans le but de mettre à l'épreuve les croyants monothéistes, d'examiner leur sincérité et de les distinguer des autres hommes. Le Très-haut leur a ensuite assigné des devoirs et Il leur a donné des ordres liés à ces endroits et à ces périodes. Lorsque les croyants s'acquittent de ces tâches et accomplissent leur devoir, ils soumettent alors leur être tout entier à l'ordre divin absolu et vénèrent réellement Allah seul, exalté soit-Il, et non pas une pierre, une maison, ou un moment particulier.

Leurs actes d'adoration tels que tourner autour de la Ka'ba et embrasser la Pierre Noire sont absolument conformes aux ordres d'Allah le Très-Haut ; Allah (sp) est Celui qui leur a ordonné de n'adorer que Lui et Il est Celui qui leur a interdit de se prosterner devant des idoles ou des pierres ou de croire que celles-ci avaient le pouvoir de faire le bien ou le mal, de leur profiter ou de leur nuire. Allah Tout-Puissant est Celui qui a ordonné que soit révérée la Ka'ba, construite à partir de pierres, et que soit révérée la Pierre Noire, qui en est une également. Allah (sp) observe le comportement des croyants concernant Ses ordres, exalté soit-Il, pour faire savoir à tous que les prescriptions divines doivent être respectées et qu'il faut se soumettre à la volonté du Seigneur, pas à une pierre, quelles que soient ses vertus, ses bénédictions ou son éminence, ni à quoi que ce soit d'autre. Dans cette soumission réside le véritable sens de l'abandon et du don de soi à Allah le Très-Haut, ce qui constitue en fait le noyau et l'essence de la religion. En exécutant les ordres divins, les croyants sont semblables aux nobles anges, que la paix soit sur eux, lorsque leur Seigneur, que Sa Majesté soit exaltée, leur commanda de se prosterner devant Adam (p) ; ils comprirent que cette prosternation n'était pas un acte d'adoration à l'égard d'Adam, ni un moyen de gagner sa faveur, mais représentait bien l'exécution d'un ordre divin, la soumission à Sa Volonté seigneuriale et l'adoration d'Allah unique ; et c'est cela qui les a tous sauvés.

Lorqu'Iblis le maudit désobéit à l'ordre et prit une autre direction par orgueil et aveuglement et à cause d'un manque de compréhension, il se condamna lui-même et se voua à sa propre perte : il sortit tout seul de la miséricorde d'Allah. L'humanité peut se diviser en seulement deux groupes : le groupe des nobles anges, que la paix soit sur eux, et le parti de Shayṭān.

### Section IV

#### Les mérites du Coin Yéménite

Cette section se divise en deux parties :

Première partie: Le Coin Yéménite repose sur les fondations d'Ibrāhīm (p).

---

<sup>187</sup> *Hidāya as-sālik ilā al-madhāhib al-arba'a fi al-manāsik* 'Abd al-'Azīz Ibn Badr ad-dīn Ibn Jamā'a (821/2).

Deuxième partie: Toucher le Coin Yéménite est une expiation des péchés.

### Première partie

#### Le Coin Yéménite repose sur les fondations d'Ibrāhīm (p)

Le Coin Yéménite est la partie sud-ouest de la Noble Ka'ba. Cet angle repose sur les fondations d'Ibrāhīm al-Khalīl (p), l'ami intime d'Allah. C'est la raison pour laquelle le Prophète (s) lui accordait une attention toute particulière et veillait à le toucher, de la même manière qu'il le faisait habituellement avec la Pierre Noire. Beaucoup de ḥadīths authentiques soulignent ce fait, notons les suivants :

1. 'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a rapporté que **le Messager d'Allah (s) ne touchait que la Pierre Noire et le Coin Yéménite.**<sup>188</sup>
2. 'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a rapporté la parole suivante : **Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah (s) toucher une quelconque partie de la Maison Sacrée hormis les deux angles yéménites**<sup>189, 190</sup>
3. Ibn 'Umar (r2) a rapporté également: **Je n'ai jamais manqué de toucher ces deux angles depuis que j'ai vu le Messager d'Allah (s) le faire, c'est-à-dire : le Coin Yéménite et la Pierre Noire et cela que ce soit dans la difficulté ou dans la facilité.**<sup>191</sup>  
Ibn 'Umar (r2) était l'un des compagnons les plus prompts à imiter le Prophète (s) dans ses habitudes ou dans ses actes d'adoration, sans faire aucune distinction entre les deux.
4. Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : **Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah (s) passer la main sur d'autres angles de la Maison Sacrée sinon les deux angles yéménites.**<sup>192</sup>

#### Le Coin Yéménite repose sur les fondations d'Ibrāhīm (p)

5. 'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a rapporté: Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah (s) toucher les deux angles adjacents au Ḥijr car ils ne font pas partie des fondations posées par Ibrāhīm.<sup>193</sup>
6. Ibn 'Umar (r2) était informé au sujet de la parole de 'Ā'isha (rh) selon laquelle une portion du Ḥijr faisait partie de la Ka'ba. Ibn 'Umar a dit à ce sujet : Par Allah, je suppose qu'elle a entendu cela du Messager d'Allah (s). Je pense que le Messager d'Allah (s) ne les a jamais touchés tous les deux (les deux angles adjacents au Ḥijr) pour la simple raison qu'ils ne font pas partie des fondations premières de la Maison Sacrée. C'est aussi la raison pour laquelle les gens ne font pas la circumambulation à l'intérieur du Hijr.<sup>194</sup>

#### Paroles de savants

Est-ce une sunna de toucher le Coin Yéménite et la Pierre Noire en omettant de toucher les deux autres angles ? Les savants ont répondu à cette question de la manière suivante :

<sup>188</sup> Rapporté par Muslim (924/2), H. 1267.

<sup>189</sup> Les deux angles yéménites: Le coin de la Pierre Noire et le Coin Yéménite sont appelés « les deux angles yéménites ». Voir: *Ṣaḥīḥ Muslim bi sharḥ al-Nawawī* (14/9).

<sup>190</sup> Rapporté par Muslim (924/2), H. 1267.

<sup>191</sup> Rapporté par Muslim (924/2), H. 1268.

<sup>192</sup> Rapporté par Muslim (925/2), H. 1269.

<sup>193</sup> Rapporté par al-Bukhārī (573/2), H. 1506, et Muslim (969/2), H. 1333.

<sup>194</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (176/2), n° 1875. Authentifié par al-Albānī dans son *Ṣaḥīḥ sunan Abī Dāwūd* (524/1) n° 1875.

1. Abū Ja'far at-Ṭahāwī (m) : Il est unanimement reconnu que les deux angles yéménites sont les seules parties de la Ka'ba qu'il faut toucher. En effet, les deux autres angles ne font pas partie de la Maison Sacrée (du point de vue de ses fondations initiales).<sup>195</sup>
2. Ibn Baṭṭāl (m) : La majorité des savants s'accorde à dire que les seules parties à toucher sont les deux angles yéménites. C'est l'avis de Mālik, Abū Ḥanīfa, ash-Shāfi'ī, Aḥmad et Ishāq.<sup>196</sup>

### Résumé

**La Noble Ka'ba a quatre angles (ou coins) :** le Coin de la Pierre Noire, le Coin nord-est (irakien), le Coin nord-ouest (syrien ou du Levant) et le coin du Yémen (sud-ouest). Le Coin de la Pierre Noire et le Coin du Yémen sont appelés **les deux angles yéménites et ils reposent sur les fondations posées initialement par Ibrāhīm (p), contrairement aux deux autres angles** dont les structures premières ont été altérées. En effet, ceux-ci sont adjacents au Hijr qui fait partiellement partie de la Maison Sacrée.

**Le Coin de la Pierre Noire a deux mérites particuliers :** il porte la Pierre Noire et il est basé sur les fondations d'Ibrāhīm (p) ; les deux coins du Levant quant à eux ne possèdent pas ces qualités. Choses importantes à savoir :

La sunna au sujet de la Pierre Noire : la toucher et l'embrasser.

La sunna au sujet du Coin Yéménite : le toucher mais pas l'embrasser.

La sunna au sujet des coins du Levant : on ne peut ni les toucher ni les embrasser.

**Le Coin de la Pierre Noire se distingue car on le touche et l'embrasse en raison de ses deux spécificités. Le Coin Yéménite ne peut être que touché car il ne possède qu'une seule qualité. Les deux autres angles sont dépourvus de ces mérites.**<sup>197</sup>

### Deuxième partie

#### Toucher le Coin Yéménite est une expiation des péchés

Parmi les vertus du Coin Yéménite, nous savons que le fait de le toucher ou de le caresser est une expiation des péchés. Il partage cette immense vertu avec la Pierre Noire. Comme dit précédemment, cet acte efface les péchés mineurs. Quant aux péchés majeurs, ils nécessitent, selon la législation, une repentance particulière. Certains ḥadīths expliquent cela, parmi eux :

1. 'Abd Allah Ibn 'Ubayd Ibn 'Umayr a raconté qu'il a entendu son père dire à Ibn 'Umar (r2) : Pourquoi ne te vois-je toucher que ces deux angles, celui de la Pierre Noire et le Coin Yéménite ? Ibn 'Umar (r2) répondit : Je fais cela car j'ai entendu le Messenger d'Allah (s) dire: **Toucher ces deux angles est une expiation des péchés.**<sup>198</sup>
2. Dans une autre version: **Passer sa main sur les deux enlève les péchés.**<sup>199</sup>
3. Dans une autre version: **Passer sa main sur les deux efface les erreurs.**<sup>200</sup>
4. Ibn 'Ubayd Ibn 'Umayr a rapporté de son père : Ibn 'Umar (r2) avait l'habitude de concurrencer les gens pour toucher le Coin Yéménite et la Pierre Noire. Il faisait cela d'une

<sup>195</sup> Sharḥ ma'ānī al-'āthār (184/2).

<sup>196</sup> Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī (291/4).

<sup>197</sup> Al-Majmū' (37/8).

<sup>198</sup> Mentionné précédemment.

<sup>199</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-musnad* (95/2), H. 5701. ḥassan (bon) selon les savants qui ont étudié cette chaîne de transmission (514/9), H. 5701.

<sup>200</sup> Mentionné précédemment.

manière que je n'avais jamais constatée chez d'autres compagnons du Prophète (s). Je lui ai dit : O Abū 'Abd ar-Raḥmān! Tu concurrences les gens pour toucher le Coin Yéménite et la Pierre Noire d'une manière que je n'ai jamais vue chez d'autres compagnons du Prophète (s). Il a répondu : Oui, c'est exact. J'ai entendu le Messenger d'Allah (s) dire : **Passer la main sur eux efface les péchés.**<sup>201</sup>

5. Ibn 'Umar (r2) a rapporté que le Prophète (s) a dit : **Passer sa main sur le Coin Yéménite et la Pierre Noire efface véritablement les péchés.**<sup>202</sup>

### **Il est recommandé de les toucher tous les deux à chaque tour (pendant le ṭawāf)**

Il est recommandé à la personne qui fait la circumambulation (ṭawāf) de toucher la Pierre Noire et le Coin Yéménite à chaque tour tel qu'expliqué par la majorité des savants<sup>203</sup> et confirmé par le ḥadīth raconté par Nāfi' qui l'a pris d'Ibn 'Umar (r2), lequel stipule : **Le Messenger d'Allah (s) a toujours touché le Coin Yéménite et la Pierre Noire à chaque circumambulation.** 'Abd Allah Ibn 'Umar avait aussi l'habitude de faire cela.<sup>204</sup>

Al-Māwardī (m) a dit : **Les toucher est recommandé (mustaḥabb) pour chaque circumambulation.** Si ce n'est pas possible, il faut essayer de les toucher à chaque tour impair car ils sont supérieurs aux tours pairs et cela conformément à la parole du Prophète (s) : **Allah est Witr (unique, impair) et aime ce qui est Witr.**<sup>205</sup> Cela signifie qu'il faut les toucher le premier et le dernier tour car ils sont impairs et il y a plus de tours impairs.<sup>206</sup>

Il est **recommandé** (mustaḥabb) d'embrasser et de toucher la Pierre Noire et le Coin Yéménite lorsqu'on les approche, et cela à chaque tour. Les tours impairs sont préférables aux tours pairs.<sup>207</sup>

Il **n'est pas recommandé** aux femmes de les toucher ou de les embrasser sauf si l'endroit est vide.<sup>208</sup>

### **Résumé**

Il fait partie de la sunna d'embrasser la Pierre Noire si cela est possible. Dans le cas contraire, il faut essayer de la toucher de la main ou avec un bâton et ensuite embrasser sa main ou le bâton. Si toutes ces choses sont impossibles, il faut se contenter de la saluer par un signe de la main sans embrasser sa main par la suite. Il n'est pas permis d'en faire autant avec les autres parties de la Maison Sacrée, excepté le Coin Yéménite qu'il est bon de toucher sans plus;<sup>209</sup> s'il n'est pas possible de le toucher, il faut en rester là sans le saluer d'un geste de la main.<sup>210</sup>

<sup>201</sup> Mentionné précédemment.

<sup>202</sup> Mentionné précédemment.

<sup>203</sup> Voir: *Tabīyn al-ḥaqā'iq* (18/2), *al-Umm* (170/2), *al-mubdi'* (216/3).

<sup>204</sup> Rapporté par Dāwūd (176/2), H. 1876. Al-Albānī l'a rendu ḥassan (bon) dans *Ṣaḥīḥ sunan Abī Dāwūd* (524/1), H. 1876.

<sup>205</sup> Rapporté par Muslim (2062/4), H. 2677 à partir du ḥadīth de Abū Hurayra remontant (marfou') au Prophète (s).

<sup>206</sup> Al-Ḥāwī al-kabīr (140/4).

<sup>207</sup> *Ash-sharḥ al-kabīr*, ar-Rāfi'ī (320/7).

<sup>208</sup> *Rawḍa aṭ-ṭālibīn wa 'Umdat al-muftīn*, al-Nawawī (85/3).

<sup>209</sup> *Mirqāt al-mafātīḥ sharḥ mishkāt al-maṣābīḥ* (13-14/9). Voir: *Ḥajja an-nabī* (s) rapporté par Jābir (r), al-Albānī p. 56.

<sup>210</sup> *Manāsik al-Ḥajj wa al-'umra*, al-Albānī p. 21.

Nous avons dit précédemment que la sagesse implicite au fait de toucher le Coin Yéménite sans l’embrasser est due à un mérite bien spécifique, à savoir sa position au-dessus des fondations élevées par Ibrāhīm (p). Il y a aussi un autre mérite rattaché à cet angle et qui explique la sagesse de le toucher : le toucher efface les péchés même si le Coin Yéménite ne témoignera pas en faveur de celui qui le touche ou le caresse, comme ce sera le cas pour la Pierre Noire. Cette dernière possède ce mérite parmi d’autres et c’est ce qui la distingue du Coin Yéménite.

## Section V

### Les vertus du ṭawāf (circumambulation) autour de la Ka’ba

La circumambulation (ṭawāf) autour de la Maison Sacrée est probablement l’un des actes d’adoration les plus extraordinaires qu’Allah a ordonné à Ses serviteurs. Cet acte d’adoration est grandiose tant visuellement qu’en essence.

**Visuellement**, nous observons une merveilleuse harmonie entre le mouvement des croyants musulmans et le mouvement de l’univers. L’univers tout entier est un flot continu de spirales et de cercles, depuis l’atome et ses composants jusqu’aux éléments les plus grands tels que les galaxies et leurs systèmes.

**En essence**, l’on ne peut rester qu’étonné et émerveillé par ces foules de gens venus du monde entier pour appliquer cet ordre divin et accomplir ses rites. Aussi, les cœurs de ceux qui n’ont pas encore pu observer cette prescription désirent-ils ardemment venir dans les lieux saints et accomplir leur pèlerinage. Si vous cherchez le secret de tout cela, vous trouverez une seule et unique réponse : magnifier les injonctions sacrées d’Allah de la sorte ne provient que de la crainte révérencielle que le Seigneur a mis dans les cœurs des croyants.

C’est pourquoi la circumambulation englobe de nombreuses vertus et de nombreuses grâces mentionnées dans beaucoup de ḥadīths. En voici quelques-uns :

1. ‘Abd Allah Ibn ‘Umar (r2) a rapporté : J’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire: **Quiconque fait la circumambulation sept fois obtient une récompense équivalente à l’affranchissement d’un esclave.** Et je l’ai également entendu dire : **Et pour chacun de ses pas, Allah lui efface un péché et lui inscrit une ḥasana.**<sup>211</sup>
2. ‘Abd Allah Ibn ‘Umar (r2) a rapporté: J’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire: **Quiconque tourne autour de la Ka’ba et prie ensuite deux rak’a, reçoit la récompense équivalente à l’affranchissement d’un esclave.**<sup>212</sup>
3. ‘Abd Allah Ibn ‘Umar (r2) a rapporté : J’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire : **Quiconque accomplit sept circumambulations, obtient la récompense équivalente à l’affranchissement d’un esclave.**<sup>213</sup>

<sup>211</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (292/3), H. 959 qui l’a rendu ḥassan (bon). Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (491/1), H. 959.

<sup>212</sup> Rapporté par Ibn Māja (985/2), H. 2956. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan Ibn Māja* (27/3), H. 2411.

<sup>213</sup> Rapporté par an-Nasā’ī (221/5), H. 2919. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan an-Nasā’ī* (319/2), H. 2919.

4. ‘Abd Allah Ibn ‘Umar (r2) a rapporté : J’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire : **Quiconque tourne autour de la Ka’ba et prie ensuite deux rak’a, reçoit la récompense équivalente à l’affranchissement d’un esclave.**  
Il a aussi dit (r2): Je l’ai entendu (s) dire : **Pour chaque pas effectué pendant la circumambulation autour de la Maison Sacrée,<sup>214</sup> Allah inscrit 10 ḥasana, efface 10 sayy’a et élève le croyant de 10 degrés.<sup>215</sup>**
5. Il a également rapporté (r2) : J’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire : **Personne ne tourne autour de la Maison sans qu’Allah ne lui inscrive une hasana, lui efface un péché et l’élève d’un degré ; et cela pour chacun de ses pas. Et je l’ai également entendu dire : Et quiconque accomplit sept tours, aura la récompense équivalente à l’affranchissement d’un esclave.<sup>216</sup>**
6. Muḥammad Ibn al-Munkadir a rapporté la parole suivante de son père : Le Messager d’Allah (s) a dit : **Quiconque tourne sept fois autour de la Maison Sacrée sans tenir de vains propos aura la récompense équivalente à l’affranchissement d’un esclave.<sup>217</sup>**
7. Ibn ‘Umar (r2) a dit : Le Prophète (s) a dit : **En ce qui concerne votre prière de deux rak’a après le ṭawāf,<sup>218</sup> vous obtiendrez la récompense équivalente à l’affranchissement d’un esclave de la descendance des fils d’Ismā’īl (p) ...**  
**Et lorsque vous accomplissez le ṭawāf après cela<sup>219</sup> sans commettre de péchés ; un ange vient, pose ses mains entre vos épaules et dit : Dorénavant, agis pour ton futur car tu as certes été pardonné pour ce que tu as fait dans le passé.<sup>220</sup>**
8. ‘Ubāda Ibn aṣ-Ṣāmit (r) a rapporté : Le Messager d’Allah (s) a dit : **En ce qui concerne le ṭawāf d’adieu,<sup>221</sup> il vous purifie des péchés au point que vous deveniez aussi purs que le jour de votre naissance.<sup>222</sup>**

Il apparait clairement à travers ces ḥadīths mentionnés que le ṭawāf (circumambulation) est équivalent à l’affranchissement d’un esclave. **Il y a donc là un signe évident que l’Islam et sa législation célèbrent et encouragent la liberté.** Les êtres humains ont été créés par Allah, exalté soit-Il, totalement libres. Mais au fil des siècles, l’Histoire a privé certains d’entre eux de leur liberté et de leur libre arbitre en les réduisant à l’esclavage.

**A ces orateurs mielleux qui dissertent sur les droits de l’Homme et la liberté, nous répondons:** regardez comment l’Islam fait un parallèle entre l’un de ses rites les plus importants et la notion de liberté en stipulant qu’il équivaut (en mérite) à l’affranchissement d’un esclave. Ce rapprochement ne peut qu’exalter le caractère élevé de la liberté. En effet, l’Islam attache

<sup>214</sup> Voir: La version rapportée par Ibn Khuzayma.

<sup>215</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-Musnad* (3/2), H. 4462. Al-Albānī dit au sujet de cette narration dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (26/2), H. 1139: ṣaḥīḥ (authentique) en raison d’autres narrations venant la renforcer.

<sup>216</sup> Rapporté par Ibn Khuzayma dans son *Ṣaḥīḥ* (227/4), H. 2753. Al-Albānī a dit à propos de cette narration dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (27/2), H. 1139: ṣaḥīḥ (authentique) en raison d’autres narrations venant la renforcer.

<sup>217</sup> Rapporté par al-Bukhārī dans *at-Tārīkh al-kabīr* (35/8), H. 2063. Al-Albānī a dit au sujet de cette narration: ṣaḥīḥ en raison d’autres narrations venant la confirmer. Voir: *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (27/2), H. 1139.

<sup>218</sup> Le Ṭawāf dont il est question ici, est le ṭawāf al-quḍūm.

<sup>219</sup> C’est-à-dire, le Ṭawāf al-ifāḍa durant le pèlerinage.

<sup>220</sup> Rapporté par al-Bazzār dans son *Musnad* (317/12), H. 6177. Al-Albānī a dit que cette narration est ḥassan (bonne) en raison d’autres narrations venant la renforcer. Voir: *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (9/2), H. 1112.

<sup>221</sup> Il s’agit ici du Ṭawāf al-waḍā’ durant le pèlerinage.

<sup>222</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-Awsaṭ* (16/3), H. 2320. Al-Albānī a dit que cette narration est ḥassan (bonne) en raison d’autres narrations venant la renforcer. Voir: *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (11/2), H. 1113.

symboliquement ce grand pilier qu'est le pèlerinage au principe noble de liberté et l'encourage donc également, dans les faits, en établissant une équivalence dans la récompense.

### **Tourner autour de la Maison (ṭawāf) est équivalent à la prière**

Parmi les vertus de la circumambulation, notons que le Prophète (s) l'a considérée comme une prière, bien qu'il soit permis de parler, de manière respectueuse, pendant son accomplissement ; les ḥadīths suivants en témoignent :

1. Ibn 'Abbās (r2) rapporte que le Prophète (s) a dit : **Le ṭawāf autour de la Maison est similaire à une prière, excepté le fait qu'il est permis de parler lors de son accomplissement. Celui qui parle donc pendant la circumambulation, qu'il ne dise que de bonnes paroles.**<sup>223</sup>

Dans une autre version : **Le ṭawāf autour de la Maison est une prière.**<sup>224</sup>

**Signification:** Il y a une similitude dans les règles et cela est prouvée par l'exception mentionnée dans sa parole : **Excepté le fait qu'il est permis de parler lors de son accomplissement.** C'est comme si le Prophète (s) avait dit: La circumambulation est similaire à la prière dans ses règles, c'est-à-dire qu'il faut respecter toutes les conditions de purification, par exemple. La seule différence est qu'il est permis de chuchoter pour soi-même.<sup>225</sup>

At-Tirmidhī (m) a dit à ce sujet : Selon la majorité des savants : il est recommandé (mustaḥabb) d'éviter de parler durant le ṭawāf, sauf si cela est nécessaire ou pour faire des invocations (dhikr) ou encore pour partager une connaissance bénéfique.<sup>226</sup>

Al-Baghawī (m) a dit : Selon le ḥadīth, il y a une preuve évidente que la circumambulation (ṭawāf) d'une personne qui a perdu ses ablutions n'est ni permise ni acceptée. C'est l'opinion de la majorité des savants.<sup>227</sup>

L'Imam Mālik (m) a été interrogé au sujet d'une personne qui aurait perdu ses ablutions durant le ṭawāf. Il a répondu : Celui qui se trouve dans cette situation, en ayant accompli partiellement ou totalement le ṭawāf sans avoir encore prié les deux rak'a, doit refaire ses ablutions, finir son ṭawāf (les tours manquants) et ensuite prier les deux rak'a.<sup>228</sup>

2. Ibn 'Abbās (r2) rapporte que le Prophète (s) a dit : **Le ṭawāf autour de la Maison est une prière sauf qu'Allah, exalté soit-Il, nous a permis de parler durant son accomplissement. Aussi, si vous parlez, ne dites que de bonnes paroles.**<sup>229</sup>
3. Ibn 'Abbās (r2) a rapporté que le Prophète (s) a dit : **Le ṭawāf est une prière. Evitez donc de trop parler durant son accomplissement.**<sup>230</sup>

<sup>223</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (293/3), H. 960. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (492/1), H. 960.

<sup>224</sup> Rapporté par at-Tirmidhī dans *at-targhīb wa at-tarhīb* (123/2), H.1726. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (27/2), H. 1141.

<sup>225</sup> *Sharḥ Faṭḥ al-Qadīr* (50/3), as-Suyuwāsī.

<sup>226</sup> *Sunan at-Tirmidhī* (293/3).

<sup>227</sup> *Sharḥ as-sunna* (125/7).

<sup>228</sup> *Al-Muwaṭṭa'*, Imam Mālik (367/1).

<sup>229</sup> Rapporté par Ibn Ḥibbān dans son *Ṣaḥīḥ* (143/9), H. 3836. Sa chaîne a été authentifiée par Ibn Ḥajar dans *Talkhīṣ al-ḥabīr* (130/1). Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ al-Jāmi'* (733/2), H. 3954.

<sup>230</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-kabīr* (40/11), H. 10976, authentifié par Ibn Ḥajar dans *Talkhīṣ al-ḥabīr* (130/1) et al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ al-Jāmi'* (733/2), H. 3956.

'Abd al-Karīm Ibn Abī al-Makhāriq a rapporté que Ṭāwūs a dit : Lorsque j'accomplis la circumambulation, ne me demandez rien du tout. En effet, le ṭawāf est une prière.<sup>231</sup>

## Section VI

### Les vertus du Maqām Ibrāhīm (la Station d'Ibrāhīm)

Cette section est divisée en trois parties :

Partie I : Description du Maqām Ibrāhīm.

Partie II : Le Maqām Ibrāhīm est un joyau du Paradis.

Partie III : Résumé des vertus du Maqām

#### Partie I

##### Description du Maqām Ibrāhīm

Le Maqām Ibrāhīm, la Station d'Ibrāhīm (p) est une pierre du Paradis ; le fidèle Jibrīl la fit descendre et la donna à Ibrāhīm al-Khalīl, l'ami d'Allah (p), afin qu'il puisse se dresser dessus et ainsi parachever la construction de l'Honorable Ka'ba. Sa taille est de 40x40 cm et sa hauteur d'environ 50 cm. Lorsqu'Ibrāhīm se tint debout dessus, ses deux pieds s'enfoncèrent de 10 cm dans la pierre, y laissant une empreinte de 22 cm de longueur et 11 cm de largeur. Après qu'il eut fini la construction de la Ka'ba, il se dressa sur la pierre et appela les gens au Ḥajj (pèlerinage), comme son Seigneur, exalté et béni, le lui ordonna.

Le Maqām est situé à l'est de la Pierre Noire à une distance de 14,5 mètres et à 13,25 m du Shādhawān de la Ka'ba.

Le Maqām n'a pas bougé depuis l'époque d'Ibrāhīm (p), mais en l'an 17 de l'hégire, une inondation violente (appelée « l'inondation d'Umm Nashal ») l'arracha à son emplacement et l'emporta jusque dans le bas de La Mecque (à un lieu appelé al-Mīsfala). 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb (r) le remit à sa place après avoir vérifié soigneusement son emplacement d'origine avec al-Muṭṭalib Ibn Abī Wadā'a (r) qui en conservait les mesures précises.<sup>232</sup>

La première personne qui décora le Maqām avec de l'or fut le calife Abbasside al-Mahdī en 161 du calendrier de l'hégire. Par prudence, pour éviter de voir le Maqām se détériorer, il prit soin de sa rénovation et le plaça dans un compartiment carré en cuivre composé d'une coupole apposée à quatre piliers ; la dimension de cette structure était de 18 mètres carré: 6 x 3 m.

En 1967 (1387 de l'hégire), cette construction fut déplacée afin d'élargir la place réservée à la circumambulation et le Maqām fut placé dans un cube de verre très épais avec une structure en cuivre, posé sur une base de marbre ; la superficie étant de 2,345 mètres carré (130 cm x 180 cm) avec une hauteur de 3 m.

La dernière rénovation du Maqām eut lieu en 1997 (1418 H.) pendant le règne de Sa Majesté

<sup>231</sup> *aṭ-Ṭabaqāt al-kubrā*, Ibn Sa'd (539/5).

<sup>232</sup> Voir: *Akhbār Makka*, al-Azraqī (33/2), *al-iṣāba fī tamyīz aṣ-ṣaḥāba*, Ibn Ḥajar (316/8).

le Roi Fahd Ibn ‘Abd al-‘Azīz (m), le Gardien des deux Mosquées Sacrées.<sup>233</sup>

## Partie II

### Le Maqām est un joyau du Paradis

Parmi les vertus du Maqām Ibrāhīm (p) est qu’il compte véritablement parmi les pierres précieuses du Paradis ; plusieurs ḥadīths très clairs appuient ce fait :

1. Anas (r) a rapporté que le Messenger d’Allah (s) a dit : **La Pierre (Noire) et le Maqām sont deux joyaux parmi les joyaux du Paradis.**<sup>234</sup>
2. ‘Abd Allah Ibn ‘Amrū Ibn al-‘Āṣ (r2) a rapporté : **J’ai entendu le Messenger d’Allah (s) dire: La Pierre Noire et le Maqām Ibrāhīm sont deux joyaux parmi les joyaux du Paradis, Allah en a éteint la lumière, s’il ne l’avait pas fait, celle-ci aurait brillé de l’Orient jusqu’à l’Occident.**<sup>235</sup>
3. Dans une seconde version du ḥadīth rapporté par ‘Abd Allah Ibn ‘Amrū (r2), le Messenger d’Allah (s) a dit : **Certes, La Pierre Noire et le Maqām sont deux joyaux parmi les joyaux du Paradis. Si les péchés des fils d’Adam ne les avaient pas touché et éteint leur lumière, elles auraient tout illuminé entre l’Orient et l’Occident, et tout malade qui les aurait touchées aurait été guéri.**<sup>236</sup>

**La sagesse d’avoir effacé la lumière** qui en émane sert à renforcer la foi des gens en l’invisible. Si leur lumière brillait encore, croire en ces phénomènes relèverait de croire en un phénomène visible, or la seule foi digne d’être récompensée est la foi basée sur l’Invisible.<sup>237</sup>

## Partie III

### Résumé des vertus du Maqām

Le Maqām Ibrāhīm a de nombreuses vertus et caractéristiques qui soulignent son éminence et son importance, en voici quelques-unes :

1. **Allah a immortalisé son souvenir dans le Noble Qur’ān** en deux versets :
  - **Premièrement:** « Adoptez donc, pour lieu de prière, le Maqām Ibrāhīm (l’endroit où Ibrāhīm se tint debout) » sourate Al-Baqara (La Vache), verset 125.

وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّىٰ ۖ

- **Deuxièmement:** « Là sont des signes évidents : (parmi lesquels) le Maqām Ibrāhīm... », Sourate ‘Āli ‘Imrān, verset 97.

فِيهِ آيَاتٌ بَيِّنَاتٌ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ ۖ

2. Allah lui a donné de grands signes ou miracles<sup>238</sup>, notamment :

<sup>233</sup> Voir: *Tārīkh al-qawīm li-Makka wa bayt Allah al-karīm*, al-Kurdī (122/3), *Makka al-mukarrama tārikh wa ma’ālim*, p. 60.

<sup>234</sup> Cité précédemment.

<sup>235</sup> Cité précédemment.

<sup>236</sup> Cité précédemment.

<sup>237</sup> *Hāshiyā al-Bajīmī ‘alā sharḥ manhaj aṭ-ṭullāb* (163/2).

<sup>238</sup> Voir: *Aḥkām al-qur’ān*, al-Jaṣṣāṣ (92/1), *Aḥkām al-qur’ān*, Ibn al-‘Arabī (52/1), *al-Kashshāf*, az-Zamakhsharī (415/1), *at-Tafsīr al-kabīr*, ar-Rāzī (53/4), *al-Baḥr al-muḥīṭ*, Abī Ḥayyān (8/3), *Tafsīr Abī as-Sa’ūd* (388/1).

- Les empreintes des nobles pieds d'Ibrāhīm (p) sur une pierre solide.
- Ses pieds s'enfoncèrent dans la roche jusqu'aux chevilles.
- Seule une partie de la pierre se ramollit.

Ibn al-'Arabī (m) a dit : Il a été désigné comme un signe pour les gens, car c'est une pierre dure et inanimée sur laquelle Ibrāhīm (p) se dressa et ses empreintes apparurent dessus ; il s'agit là d'un miracle destiné à durer jusqu'au Jour de la Résurrection.<sup>239</sup>

- Il n'a pas été affecté par le temps qui passe, et il demeurera tel quel.
- Il fut préservé malgré ses nombreux ennemis, allant des polythéistes aux athées, en passant par les Gens du Livre etc. pendant plusieurs milliers d'années.
- Il ne fut jamais un objet d'adoration pour les polythéistes.
- C'est un signe qui perdure, contrairement aux miracles d'autres prophètes, que la paix soit sur eux, un miracle attribué à Ibrāhīm (p).
- Le Maqām est un signe de l'omnipotence d'Allah, exalté soit-Il.
- Le Maqām est un miracle donné à Ibrāhīm (p) et une preuve de la véracité de sa prophétie.
- Le Maqām est un argument fort de l'unicité d'Allah envers tous les polythéistes, les Gens du Livre jusqu'aux mécréants de Quraysh, etc. ; un argument en faveur de l'unicité d'Allah, le seul digne d'adoration.
- C'est un honneur donné à Ibrāhīm (p) qu'Allah ait décrété que son lieu de prière soit devenu un lieu de prière pour tous ; aujourd'hui, il n'y a pas un seul instant où cet endroit est vide.

Al-Jaṣṣāṣ (m) a dit : Ce lieu est un signe de l'unicité d'Allah et de la prophétie d'Ibrāhīm (p) : Allah est le seul capable de rendre une roche dure malléable comme de l'argile afin que les pieds d'Ibrāhīm y pénètrent ; personne n'est capable d'une telle chose, à part Lui. Et c'est en même temps un miracle pour Ibrāhīm (p) qui témoignent de sa prophétie.<sup>240</sup>

## Section VII

### Les vertus de l'eau de Zamzam

Cette section est divisée en cinq parties :

Partie I : Description de l'eau de Zamzam.

Partie II : La meilleure eau sur la surface de la terre.

Partie III : L'eau de Zamzam est une alimentation nutritive.

Partie IV : L'eau de Zamzam guérit les maladies.

Partie V : L'eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue.

#### Partie I

##### Description de l'eau de Zamzam

L'eau de Zamzam est l'eau bénie que l'on trouve au puits de Zamzam. Celle-ci a commencé à jaillir en l'honneur de la famille d'Ibrāhīm et elle continue à couler aujourd'hui, par la volonté d'Allah (sp) et jusqu'au moment où Il le voudra. Le puits de Zamzam est situé à 21 mètres à l'est de l'Honorable Ka'ba. Sa profondeur est de 30,5 mètres. Les Rois, les Califes et les gouverneurs ont

<sup>239</sup> *Aḥkām al-Qur'ān* (51/2).

<sup>240</sup> *Aḥkām al-Qur'ān* (92/1).

toujours été très attentifs et soigneux à son égard ; ils se sont occupés de la construction du puits et de son architecture **et lorsque vint l'ère Saoudienne, on lui donna encore plus d'attention.** Auparavant, on utilisait des seaux pour extraire l'eau jusqu'à ce que fut installée une pompe en 1953 (1373H.) qui tire l'eau et la distribue aux robinets installés autour du puits.

Les robinets étaient alors utilisés à côté de seaux, jusqu'à ce qu'il soit devenu nécessaire d'agrandir la mosquée. Dès lors, l'accès à la source fut réduit à un espace souterrain situé sous le lieu de la circumambulation et plusieurs fontaines à boire furent placées à côté du puits dans une grande pièce, en bas d'une cage d'escaliers. La pièce était divisée en deux parties, une pour les hommes et une pour les femmes ; ainsi, l'utilisation des seaux s'acheva. Mais au fil du temps, cette situation devint dangereuse pour la sécurité publique : des événements déplorables se produisirent, parfois même se terminant par des morts. L'escalier qui menait à la pièce souterraine donnant sur le puits fut fermé et les fontaines à boire furent reconstruites en surface, près d'aṣ-ṣafā'. **Beaucoup d'avantages découlèrent de cette dernière mesure :**

**Premièrement :** Le lieu de circumambulation fut élargi.<sup>241</sup>

**Deuxièmement :** L'accès à l'eau de Zamzam fut facilité.

**Troisièmement :** Les normes de sécurité furent respectées.

En plus de ces fontaines à boire, l'eau de Zamzam est disponible partout dans la Mosquée Sacrée de la Ville Sainte de La Mecque par le moyen de distributeurs d'eau que l'on retrouve disséminés de manière coordonnée. De l'eau de Zamzam fraîche, stérilisée et sans additif est également disponible par fontaine à boire ou en fût le long de la route King 'Abd al-'Azīz dans la région de Kudai.

**Information intéressante :** La source de l'eau de Zamzam provient de roches benthiques, elle sort de trois fissures qui s'étendent depuis l'Honorable Ka'ba jusqu'à aṣ-ṣafā' et al-Marwa et qui se rejoignent au puits.

Selon les chiffres des pompes, entre 11 et 18,5 litres d'eau sont pompés chaque seconde. Essayez donc de calculer combien de litres d'eau ont été pompés depuis que Jibrīl (p) a frappé le sol de son talon et fait jaillir l'eau pour Ismā'īl et Hājir, que la paix soit sur eux ! Combien de personnes ont assouvi leur soif avec cette eau ! Des générations entières !<sup>242</sup>

**Singularité de l'eau de Zamzam et propriétés chimiques :**

De nombreuses études scientifiques ont été menées par différents acteurs pour analyser cette eau bénie qui fut décrite comme **une alimentation nutritive** par le Prophète véridique et digne de confiance (s) ; voici quelques résultats de ces analyses :

<sup>241</sup> Le lieu de circumambulation (maṭāf): il s'agissait au départ d'une cour découverte, son sol était de la terre jusqu'en 91 H., lorsque le Calife Omeyyade al-Walīd Ibn 'Abd al-Malik ordonna de le carreler avec du marbre. Au cours des siècles suivants, de nombreuses constructions furent annexées au maṭāf, parmi lesquels : le puits de Zamzam, le minbar, la structure protégeant le Maqām Ibrāhīm, les quatre mihrāb (mihrāb : niche semi-circulaire dans le mur d'une mosquée qui indique la qibla), un mihrāb par madh'hab (école de jurisprudence). Pendant les années cinquante, le nombre de pèlerins augmenta considérablement et les infrastructures situées à l'intérieur du maṭāf furent retirées pour faciliter la circumambulation des pèlerins. En 1978, une autre portion de terrain, al-Ḥaṣāwī, fut ajoutée au maṭāf et recouverte de marbre. La surface totale du maṭāf est de 17000 mètres carrés. Voir: *Makka al-mukarrama tārikh wa ma'ālim* p. 58.

<sup>242</sup> Voir site web : الرئاسة العامة لشؤون المسجد الحرام والمسجد النبوي

1. L'eau de Zamzam est singulière pour ses propriétés physiques et chimiques, elle est une eau pure gazeuse riche en composants bénéfiques : environ 2000 mg par litre, alors que le taux en minéraux dans les autres eaux meccquoises ne dépasse pas 260 mg par litre. Ce qui laisse imaginer à quel point sa source doit être profonde comparée aux autres sources de la région et l'excellence de sa composition chimique ainsi que de ses propriétés physiques.
2. L'eau de Zamzam est difficile à cristalliser par refroidissement : son volume devient 1000 fois plus petit que lorsqu'elle est distillée.<sup>243</sup>
3. L'eau de Zamzam est pure, elle n'a pas d'odeur et pas de couleur ; elle a un léger goût salé et son pH (potentiel hydrogène) est de 7,5. Pour cette raison, elle est une eau alcaline alors que son total de sels solubles atteint 1488 ppm ; ce qui signifie qu'elle est à un taux de salinité moyen. En outre, ses cations et ses ions entrent dans les normes des standards imposés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
4. Plus de 30 éléments ont été identifiés dans l'eau de Zamzam par un laboratoire américain au moyen d'une analyse par activation de neutronique.
5. Les analyses chimiques et leurs comparaisons avec les standards internationaux, et particulièrement ceux de l'Organisation mondiale de la santé, ont révélé que l'eau de Zamzam est tout à fait potable et même bonne pour la santé. De plus, il est apparu que son taux de sodium est élevé en comparaison avec d'autres eaux, cependant, il n'y a aucune limite définie par les critères de références internationaux en la matière. Quant aux quatre éléments les plus toxiques, à savoir l'arsenic, le plomb, le cadmium et le sélénium, ils ne dépassent pas un niveau toxique pour la consommation.<sup>244</sup>

## Partie II

### La meilleure eau à la surface de la terre

L'une des vertus de l'eau de Zamzam est qu'elle est la meilleure eau sur terre, comme nous l'a rapporté Ibn 'Abbās (r2) : Le Messager d'Allah (s) a dit : **La meilleure eau à la surface de la terre est l'eau de Zamzam, elle est une alimentation nutritive et une guérison contre les maux.**<sup>245</sup>

#### L'eau de Zamzam n'a pas d'équivalent

Il n'existe aucune eau comparable sur terre ; quelle eau pourrait approcher Zamzam qui fut le fruit de l'invocation d'Ibrāhīm (p), al-Khalīl, l'Ami d'Allah, l'une des plus grandes grâces et l'un des plus grands bienfaits, sa source jaillit par l'intermédiaire de Jibrīl (p), elle fut utilisée pour laver le cœur de la plus pure de toutes les créatures, notre saint Prophète (s) avant son ascension au Paradis, son flot est intarissable et le fait d'en boire garantit les invocations d'être exaucées. Elle sert de moyen pour distinguer le croyant sincère de l'hypocrite et elle est bénie, comme rapporté dans le ḥadīth de Abū Dharr (r) : Le Prophète (s) a dit de l'eau de Zamzam : **Certes, elle est bénie.**<sup>246</sup>

<sup>243</sup> Voir: *al-i'jāz al-'ilmī fī as-sunna an-nabawiya*, dr. Zaghloul al-Naggar p. 89.

<sup>244</sup> Voir: *al-i'jāz al-'ilmī fī as-sunna an-nabawiya aṣ-ṣaḥīḥa*, Muḥammad Sāmī Muḥammad, p.137-139.

<sup>245</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-Awsaṭ* (179/4), *al-kabīr* (98/11), H. 11167. Al-Albānī l'a déclaré ḥassan (bon) dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (40/2), H. 1161.

<sup>246</sup> Rapporté par Muslim (1922/4), H. 2437.

Ibn al-Qayyim (m) a dit : Zamzam est la meilleure et la plus honorable de toutes les eaux, la plus élevée pour son statut, la plus aimée et la plus précieuse aux yeux des gens. Elle est la frappe de Jibrīl (p)<sup>247</sup> et l'eau qui étancha la soif d'Ismā'īl.<sup>248</sup>

### **L'eau de Zamzam est un signe clair**

Zamzam est l'un des signes d'Allah (sp) les plus clairs, elle rappelle Son unicité, Son omnipotence et Sa miséricorde envers Sa création. Au-dessus de l'Antique Demeure, il y a la guidance et sous ses fondations il y a une alimentation nutritive, un approvisionnement en eau suffisant pour étancher la soif de tous et, avec la permission d'Allah, une guérison contre les maladies.

**Parmi ses miracles :** Elle étanche la soif de tous, quand bien même ils sont des millions et lorsqu'ils cessent de boire, elle cesse de s'écouler, sans se répandre sur le sol et sans déborder.

Des chercheurs pakistanais, en coopération avec le centre saoudien Ḥajj pour la recherche ont découvert dans leurs analyses que l'eau de Zamzam était étrangement singulière dans sa composition : plus on l'examine, plus elle révèle ses secrets et plus on en puise, plus elle est abondante. En outre, elle est une eau pure et propre qui ne contient pas le moindre germe !<sup>249</sup>

**Parmi ses miracles :** L'eau de Zamzam jaillit à partir de roches ignées métamorphiques de haute cristallisation, ces roches sont massives, imperméables et sans porosité et cela est observable à l'œil nu. Plus impressionnant encore est le flot continu de cette eau albumine depuis plus de 4000 ans, malgré sa position dans une région continental à faible pluviosité et malgré les nombreux travaux de forage entrepris maintes fois au cours de différentes périodes pour puiser l'eau. C'est un puits béni qu'Allah a fait jaillir à titre de grâce accordée à Ibrāhīm al-Khalīl et à sa famille, que la paix soit sur eux.<sup>250</sup>

## Partie III

### Une alimentation nutritive

Parmi les vertus de l'eau de Zamzam est qu'elle est une nourriture bénie ; elle a un pouvoir nutritif pour alimenter et donner des forces au corps. Contrairement à toutes les autres eaux, la personne qui en boit peut même se passer de manger ; de nombreux ḥadīths soulignent ce fait, notamment :

### **L'eau de Zamzam est une alimentation nutritive depuis des millénaires**

1. L'histoire de Hājir : ... Ibrāhīm emmena sa femme et son fils, alors qu'elle l'allaitait encore, vers un lieu situé près de la Ka'ba, sous un arbre à l'emplacement de Zamzam, au point le plus haut de la mosquée. A ce temps-là, il n'y avait personne à la Mecque et il n'y avait pas d'eau non plus. Il les fit s'asseoir et plaça près d'eux un sac en cuire contenant quelques dates et une petite outre remplie d'eau ... La mère d'Ismā'īl commença à l'allaiter et but l'eau qu'il lui restait. Lorsqu'elle eut bu toute l'eau de son outre, elle eut soif et son fils aussi. Elle

<sup>247</sup> Jibrīl frappa le sol de son pied, le sol s'affaissa et l'eau jaillit. Voir: *Mu'jam mā ista'jam* al-Kibrī (701/2), *al-Nihāya* (262/5), *Tāj al-'arūs* az-Zubaydī (97/34).

<sup>248</sup> *Zād al-ma'ād* (392/4).

<sup>249</sup> Voir: *al-i'jāz al-'ilmī fī as-sunna an-nabawiya aṣ-ṣaḥīḥa*, Muḥammad Sāmī Muḥammad, p.134.

<sup>250</sup> Voir: *al-i'jāz al-'ilmī fī as-sunna an-nabawiya*, dr. Zaghloul al-Naggar p. 87.

le regardait s'agiter ... elle vit un ange à l'emplacement de Zamzam creuser la terre avec son talon (ou son aile) jusqu'à ce que l'eau jaillisse de cet endroit...<sup>251</sup>

Le Prophète (s) dit : **La mère d'Ismā'īl (p) but de l'eau et son lait devint abondant pour son enfant.**<sup>252</sup>

**Signification:** Allah (sp) a envoyé l'ange pour faire jaillir l'eau et Il a donné à cette eau la nature de la nourriture.<sup>253</sup> Il y a ici une indication claire sur le fait que Hājir a apaisé sa soif et aussi sa faim uniquement grâce à l'eau de Zamzam et celui lui suffit.<sup>254</sup>

### Une alimentation nutritive pour les compagnons (rp)

2. Abū Dharr (r) a rapporté qu'après sa conversion à l'islam, il était entré dans la Mosquée Sacrée à la Mecque et qu'il demeura 30 jours dans le Sanctuaire. Le Prophète (s) lui demanda : **Depuis quand es-tu ici ?** Abū Dharr (r) répondit : Je suis ici depuis 30 jours et 30 nuits. Le Prophète (s) dit : **Qui t'as donné à manger ?** Il répondit : Je n'ai eu pour nourriture que de l'eau de Zamzam et je suis si gros que j'ai des plis sur le ventre<sup>255</sup>. Je ne ressens pas la fatigue ou la faiblesse que cause la faim et je n'ai pas maigri<sup>256</sup>. Le Prophète (s) dit : **Certes, elle est bénie, elle est une alimentation nutritive**<sup>257, 258</sup>

Dans une autre version : **L'eau de Zamzam est une alimentation nutritive et une guérison contre les maladies.**<sup>259</sup>

3. Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **La meilleure eau à la surface de la terre est l'eau de Zamzam, elle contient une alimentation nutritive et une guérison contre les maladies.**<sup>260</sup>

### Certains noms de Zamzam et sa description par les Arabes

1. **Ash-Shubā'a (celle qui satisfait la faim) :**

Selon Ibn 'Abbās (r2) : Nous l'appelions ash-Shubā'a et elle nous aidait beaucoup pour nos familles (pour les nourrir).<sup>261</sup>

Al-Azharī (m) a dit : « Nous l'appelions ash-Shubā'a à l'époque de la Jahiliya parce que c'est une eau qui éteint la soif et satisfait la faim. »<sup>262</sup> Quiconque boit de l'eau de Zamzam pour arriver à satiété, l'eau sera pour lui comme un copieux repas.

2. **Mughdiya (la nourrissante, la nutritive) :**

<sup>251</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1227-1228/3), H. 3184.

<sup>252</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1230/3), H. 3185.

<sup>253</sup> *Aḥkām al-Qur'ān*, Ibn al-'Arabī (97/3).

<sup>254</sup> *Fatḥ al-Bārī'* (403/6).

<sup>255</sup> Voir: *Ṣaḥīḥ Muslim bi sharḥ an-Nawawī* (28/16).

<sup>256</sup> Voir: *Ṣaḥīḥ Muslim bi sharḥ an-Nawawī* (29/16).

<sup>257</sup> **Une alimentation nutritive :** elle est une alimentation nutritive, elle apaise la faim comme de la nourriture pour celui qui en boit. Voir: *al-Taysīr bi-sharḥ al-Jāmi' as-ṣaḥīḥ* (531/1).

<sup>258</sup> Rapporté par Muslim (1921-1922/4), H. 2473.

<sup>259</sup> Rapporté par al-Bazzar dans son *Musnad* (361/9), H. 3929. Authentifié par Ibn Ḥajar dans *al-Maṭālib al-'āliya* (137/7), H. 1312 et al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (40/2), H. 1162.

<sup>260</sup> Cité précédemment.

<sup>261</sup> Rapporté par aṭ-Ṭabarānī dans *al-kabīr* (271/10), n°10637. Al-Albānī a dit qu'il était *ṣaḥīḥ* grâce à des versions corroborantes, *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa at-tarhīb* (41/2), n°1163.

<sup>262</sup> *Tahdhīb al-luḡa* (284/1). Voir: *an-Nihāya* (441/2), *Mu'jam al-buldān* (317/3).

Parmi les noms qui lui furent donnés, *Mughdhiya*, qui dérive de *ghidhā'* (nourriture) ; car elle donne au corps de la force et l'aide à se développer.<sup>263</sup>

### Paroles de vertueux se nourrissant avec de l'eau de Zamzam

Il existe de nombreux témoignages de pieux serviteurs d'Allah qui ont satisfait leur faim uniquement en buvant de l'eau de Zamzam, et ceci pendant des jours :

1. Ce qui a déjà été rapporté par **Abū Dharr** (r) lorsqu'il entra à la Mecque et demeura dans le Sanctuaire sans rien avaler d'autre que de l'eau de Zamzam pendant 30 jours.
2. La parole d'**Ibn al-Qayyim** (m) concernant Zamzam : J'ai vu quelqu'un se nourrir uniquement d'eau de Zamzam pour un certain nombre de jours, la moitié d'un mois ou plus et il ne ressentait pas la faim, il accomplissait la circumambulation avec les autres personnes et avançait au même rythme. Il m'avoua n'avoir rien consommé d'autre que de l'eau de Zamzam depuis 40 jours et qu'il avait la force d'avoir des rapports sexuels avec son épouse, de jeûner et d'effectuer de nombreuses circumambulations.<sup>264</sup>
3. La parole de 'Abd ar-Rashīd Ibn Ibrāhīm **at-Tatārī** (m) (mort en 1944) qui était un savant Tatar à l'époque de l'empire ottoman : J'ai passé des semaines entières à satisfaire ma faim avec rien d'autre que de l'eau de Zamzam ; ce fut une expérience convaincante, sans l'ombre d'un doute.<sup>265</sup>

## Partie IV

### Une guérison contre les maladies

Parmi les vertus de l'eau de Zamzam est qu'Allah le Très-Haut en a fait un remède contre les maladies pour celui qu'Il aura voulu parmi Ses serviteurs, comme mentionné dans les ḥadīths suivants :

1. Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **La meilleure eau à la surface de la terre est l'eau de Zamzam, elle contient une alimentation nutritive et une guérison contre les maladies.**<sup>266</sup>
2. Selon Abū Dharr (r) : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Zamzam est une alimentation nutritive et une guérison contre les maladies.**<sup>267</sup>

### La guidance prophétique (s) concernant le traitement à l'eau de Zamzam

L'utilisation de l'eau de Zamzam pour guérir est une sunna, c'est une application pratique de la parole du Prophète (s) : « une guérison contre les maladies ». Beaucoup de ḥadīths décrivent cette tradition, en voici quelques-uns :

<sup>263</sup> Voir: *al-Maḥkam wa al-muḥīṭ al-a'zam* Ibn Sayyid (47/6), *Lisān al-'Arab* (119/15).

<sup>264</sup> *Zād al-ma'ād* (393/4).

<sup>265</sup> *Al-'ālam al-Islāmī*, 'Abd ar-Rashīd at-Tatārī (en turc), traduction: Kamal Khuja, *Faḍl mā' Zamzam* p. 105.

<sup>266</sup> Cité précédemment.

<sup>267</sup> Cité précédemment.

1. 'Ā'isha (rh) a rapporté : **Le Messenger d'Allah (s) avait l'habitude de transporter de l'eau de Zamzam dans des cruches et des outres afin d'en asperger les malades et pour les faire boire.**<sup>268</sup>
2. Le Prophète (s) nous a informés qu'il y avait un remède contre la fièvre dans l'eau de Zamzam. Abū Jamra aḍ-ḍubaī (m) a rapporté : J'avais pour habitude de m'asseoir avec Ibn 'Abbās à la Mecque. Un jour j'eus de la fièvre et il me dit : Utilise de l'eau de Zamzam pour la diminuer, car le Messenger d'Allah (s) a dit : **Elle (la fièvre) émane de la chaleur de l'Enfer**<sup>269</sup> ; **refroidissez-la donc avec de l'eau** (ou il dit : **de l'eau de Zamzam**).<sup>270</sup>

Le rapporteur du ḥadīth a eu un doute ; s'il ne l'avait pas eu, cela aurait été un ordre pour les gens de la Mecque de boire de l'eau de Zamzam car c'est chose aisée pour eux et pour les habitants d'autres villes, n'importe quelle eau.<sup>271</sup>

Il existe un ḥadīth similaire, avec une autre chaîne de transmission, qui ne contient pas de doute : Abū Jamra (m) a dit : Je repoussais les gens de chez Ibn 'Abbās (r2) (pour qu'ils ne l'importunent pas avec trop de questions) ; et je dus m'absenter pour quelques jours. Il m'interrogea : Que t'est-il arrivé ? Je répondis : J'ai eu de la fièvre. Il dit : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **Elle (la fièvre) émane de la chaleur de l'Enfer ; refroidissez-la donc avec de l'eau de Zamzam.**<sup>272</sup>

Ceci provient de la médecine prophétique, qui sans l'ombre d'un doute, mène à la guérison ; et toute personne, docteur ou non, qui refuserait cela s'égare et ne doit pas être pris au sérieux.<sup>273</sup>

#### **Parmi les noms de Zamzam : 'Āfiya (santé, vitalité, bien-être)**

Les Arabes avaient pour habitude de décrire et d'appeler l'eau de Zamzam 'Āfiya, parce que le fait d'en boire est comme prendre un remède ou faire une cure pour traiter des maux et des maladies physiques et psychologiques, avec la volonté d'Allah. Al-Qazwīnī (m) (mort en 682 H.) a dit : L'eau de Zamzam convient à toutes sortes de maladies ; on disait dans le passé : si l'on compte le nombre de personnes guéries grâce à l'aide des médecins, ils ne représentent pas la moitié des gens qui furent guéris, grâce à Allah (sp), en buvant de l'eau de Zamzam.<sup>274</sup>

#### **Exemples de guérison grâce à l'eau de Zamzam**

Il n'y a pas de doute, le nombre de personnes qui guérissent de maladies incurables, grâce à Allah (s), en buvant de l'eau de Zamzam est incalculable. Cette cure à l'eau de Zamzam s'est perpétrée pendant des milliers d'années jusqu'à aujourd'hui et elle continuera jusqu'au Jour de la Résurrection, si Dieu le veut. Parmi les gens qui reçurent la guérison, grâce à Allah, en suivant ce traitement, l'on trouve mentionné dans les livres :

<sup>268</sup> Rapporté par al-Bukhārī dans *at-Tārīkh al-kabīr* (189/3), H. 639. Authentifié par al-Albānī dans *as-Silsila aṣ-ṣaḥīḥa* (543/2), H. 883.

<sup>269</sup> Voir: *Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Ibn Baṭṭāl (421/9).

<sup>270</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1190/3), H. 3088.

<sup>271</sup> *Zād al-ma'ād* (29/4).

<sup>272</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-Musnad* (291/1), H. 2649 et al-Ḥākim dans *al-Mustadrak* (223/4), H. 7439 qui dit: ṣaḥīḥ selon les deux cheikhs qui ne le rejetèrent pas malgré le contexte.

<sup>273</sup> *'Umda al-Qārī* (164/15).

<sup>274</sup> *Les merveilles des choses créées et les curiosités des choses existantes*, Zakariya Ibn Muḥammad al-Qazwīnī p. 93.

1. **L'imam Aḥmad (m)** : 'Abd Allah Ibn Aḥmad Ibn Ḥanbal (m) a dit de l'état de son père : Je l'ai vu à maintes reprises boire de l'eau de Zamzam pour se soigner et guérir ; il se lavait les mains et le visage avec.<sup>275</sup>
2. **Ibn al-Qayyim (m)** : Moi-même et d'autres cherchâmes la guérison dans l'eau de Zamzam et nous vîmes des résultats extraordinaires. J'ai cherché à guérir de nombreuses maladies avec cette eau et je fus soigné avec la permission d'Allah.<sup>276</sup>  
Il dit également : Alors que j'étais à la Mecque, je fus souffrant pendant un certain temps sans parvenir à trouver de médecin ni de médicament. Je commençai donc à me soigner avec la parole d'Allah : « C'est Toi que nous adorons et c'est Toi dont nous implorons le secours »  

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

(Sourate al-Fātiḥa : 5), récitant ce verset à plusieurs reprises sur de l'eau de Zamzam avant de la boire. Je retrouvai une parfaite santé en suivant cette méthode et commençai à la considérer comme un véritable traitement pour guérir de mes maux et mes douleurs ; je tirai un grand bénéfice de cela.<sup>277</sup>
3. **Zīn ad-Dīn al-'Irāqī (m)** : Son disciple al-Fāsī (m) dit de lui : Il avait l'habitude de boire de l'eau de Zamzam pour différentes raisons, notamment pour soigner une certaine maladie qu'il avait à l'estomac ; il guérit sans l'aide de médicaments.<sup>278</sup>
4. **'Abd ar-Rashīd at-Tatārī (m)** : Un savant tatar qui vécut durant l'empire ottoman. Il disait à propos de lui-même : L'eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue ; j'en ai fait l'expérience personnellement et cela est parfaitement vrai, sans l'ombre d'un doute, pourvu que l'on ait une intention pure et une forte détermination. J'ai bu beaucoup d'eau de Zamzam pour soigner de nombreuses maladies, principalement pour soigner des problèmes de vessie, des lésions internes et des douleurs aux yeux ; les résultats furent flagrants.<sup>279</sup>

Combien d'histoires avons-nous entendues au sujet de personnes qui ont bu de l'eau de Zamzam avec une intention pure, désirant se soigner de maladies physiologiques ou autres et qui ont totalement guéri grâce à Allah, à travers cette eau bénie ?

### L'eau de Zamzam approvisionne les cellules du corps en vitalité

Les éléments chimiques de l'eau de Zamzam jouent un rôle important dans l'activité biologique des cellules du corps humains : ils leur donne ce dont elles manquent.

Il y a un lien étroit entre un manque dans les compositions chimiques du corps humain et de nombreuses maladies. Il est bien connu que les eaux minérales, potables ou non, sont utilisées depuis des siècles pour traiter diverses maladies ; que dire alors d'une eau comme Zamzam, qui est riche en éléments bénéfiques pour le corps et en composants chimiques, près de 2000 mg par litre ? Il n'y a pas de doute, l'eau de Zamzam contient un remède contre les maladies, d'après les mots du Messenger (s) digne de confiance, qui ne parle pas sous l'emprise de la passion ; il s'agit plutôt d'une révélation inspirée.<sup>280</sup>

<sup>275</sup> *Masā'il Aḥmad Ibn Ḥanbal riwāya ibnihi 'Abd Allah*, p. 447.

<sup>276</sup> *Zād al-ma'ād* (393/4).

<sup>277</sup> Ibid. (178/4).

<sup>278</sup> *Shifā' al-gharām bi-Akḥbār balad Allah al-ḥarām* (255/1).

<sup>279</sup> *Al-'ālam al-Islāmī*, 'Abd ar-Rashīd at-Tatārī (en turc), traduction : Kamal Khawja, *Faḍl mā' Zamzam*, p. 118.

<sup>280</sup> Voir : *al-i'jāz al'ilmī fī as-sunna an-nabawiya*, dr. Zaghloul al-Naggar p. 90.

### Se soigner avec l'eau de Zamzam, une pratique qui perdurera jusqu'au Jour de la Résurrection

Il n'y a pas de doute, l'eau de Zamzam guérit les malades, depuis qu'Allah l'a créée jusqu'au Jour où Il héritera de la terre et de ses habitants. Cette particularité ne se limite pas à une période de temps particulière et elle n'est pas non plus l'exclusivité d'une seule nation ; elle durera jusqu'au Jour de la Résurrection. Ibn al-'Arabī (m) a parlé de cette spécificité en disant : Se soigner avec l'eau de Zamzam restera possible jusqu'au Jour de la Résurrection pour tout ceux qui ont une intention pure et sincère, qui n'en nient pas les bienfaits et qui ne cherchent pas en la buvant à mettre Allah à l'épreuve car Allah est avec ceux qui placent en Lui leur confiance et Il démasquera ceux qui cherchent à le mettre à l'épreuve.<sup>281</sup>

#### Condition d'utilisation

A travers le propos d'Ibn al-'Arabī (m) nous observons qu'il y a des conditions pour pouvoir bénéficier des effets curatifs de l'eau de Zamzam. Si ces conditions sont satisfaites, et avec la permission d'Allah, le malade guérira en buvant cette eau ; en revanche, si ces conditions ne sont pas respectées, Zamzam sera sans effets. Les conditions sont les suivantes :

1. Avoir une confiance absolue en la véracité des propos du Messenger (s) lorsqu'il dit que Zamzam est un remède contre les maladies, avec la permission d'Allah.
2. Avoir une intention pure. Cela est nécessaire, en plus d'avoir foi et certitude, d'avoir une bonne intention.
3. Avoir confiance en Allah (sp). La personne qui boit pour se soigner doit savoir que l'eau de Zamzam est une cause parmi d'autres qu'Allah (sp) a donnée à Ses serviteurs à titre de miséricorde. Il a ordonné, par l'intermédiaire de Son Messenger (s) d'utiliser des moyens matériels sans pour autant être liés à ces moyens ; étant donné que l'attachement n'est dû qu'à la cause des causes : Allah, exalté soit-Il, le seul en qui l'on place sa confiance, en accord avec Sa parole :

وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ

« Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit » (Sourate Aṭ-Ṭalāq – Le divorce : 3). Et Allah suffit comme garant.

4. Eviter d'avoir à l'esprit de mettre Allah à l'épreuve, car Allah refuse d'être mis à l'épreuve par Ses créatures. Certaines personnes ne croient au pouvoir curatif de Zamzam que s'ils en font l'expérience personnellement ; si ces personnes ne voient pas de résultats sur elles-mêmes, leur foi en est affectée et elles deviennent sceptiques. Au contraire, elles devraient avoir une confiance totale aux vertus de Zamzam. Si quelqu'un reçoit les effets bénéfiques de l'eau et guérit, c'est par une grâce d'Allah et Sa bénédiction, exalté soit-Il. Dans le cas contraire, la personne doit avoir foi au Décret divin et en la destinée ; dans une telle situation, son leitmotiv doit être :

وَعَسَى أَنْ تَكْرَهُوا شَيْئًا وَهُوَ خَيْرٌ لَكُمْ

« Il se peut que vous détestiez une chose qui vous soit un bien » (al-Baqara : 216). Ce qu'Allah décide pour Ses créatures est toujours la meilleure chose.

#### Partie V

L'eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue

<sup>281</sup> *Aḥkām al-Qur'ān* Ibn al-'Arabī (98/3), et voir: *Tafsīr al-Qurṭubī* (370/9).

Jābir Ibn ‘Abd Allah (r2) a rapporté : J’ai entendu le Messager d’Allah (s) dire : **L’eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue.**<sup>282</sup>

Al-Ḥakīm at-Tirmidhī (m) a dit : Si quelqu’un boit de l’eau de Zamzam pour satisfaire sa faim, Allah lui donne la satiété, s’il boit pour éteindre sa soif, Allah éteint sa soif, s’il boit pour être guéri, Allah le guérit, s’il boit dans l’espoir de perdre un mauvais comportement, Allah lui améliore son comportement, s’il boit parce qu’il se sent anxieux, Allah l’apaise et l’aide, s’il boit dans le but de s’enrichir intellectuellement, Allah l’enrichit intellectuellement, s’il boit pour un besoin, Allah lui comble, s’il est frappé de terreur, Allah lui donne la paix, s’il boit parce qu’il est dans une situation critique, Allah change sa situation, s’il boit pour obtenir la victoire, Allah la lui accorde ; et tant que quelqu’un boit avec une bonne intention pleine de bonté, Allah l’exaucera car il Lui a demandé et a utilisé un moyen qui n’est autre qu’un don du Ciel descendu par Allah pour aider.<sup>283</sup>

**Signification** : Dans ce propos réside une preuve que l’eau de Zamzam est un bienfait pour celui qui en boit, quelle que soit la raison pour laquelle il en boit, que cette dernière soit liée à ce monde ou à l’autre « à ce pourquoi elle est bue » signifie absolument tout, sans restriction aucune.<sup>284</sup>

Ce bienfait ne se limite pas à une certaine époque, il est permanent et demeurera jusqu’à ce qu’Allah hérite de la terre et de ses habitants. Zamzam a jailli par l’aide d’Allah, elle est venue pour secourir le fils de l’Ami intime d’Allah et elle resta pour ceux qui vinrent après. Dès lors, quiconque en boit avec sincérité appréciera son aide.

Al-Ḥakīm at-Tirmidhī (m) a dit : Cela dépend des gens, de leurs objectifs, de leur sincérité envers ces objectifs et de leurs intentions ; lorsque le croyant est inquiet concernant quelque chose, il se tourne vers Allah, implore Son aide et la reçoit à la mesure de ses intentions.<sup>285</sup>

### Exemples d’intentions pures

Beaucoup de Pieux Prédécesseurs, de compagnons, de Suiveurs et de ceux qui les ont suivis jusqu’à ce jour ont bu de l’eau de Zamzam et formulé des invocations avec des intentions pures dans le but d’atteindre des objectifs dans ce monde ou dans l’autre. Ils avaient foi en la parole de l’Envoyé (s) : **L’eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue.**

### Intentions bénies et hautes aspirations<sup>286</sup>

#### 1. L’imam **Abū Ḥanīfa (m)** :

Dans *Nashr al-‘ās*, Az-Zamzī cite Ghassān al-Wā‘iz ar-Rūmī (*Qurraṭ al-‘Ayn*) : L’imam Abū Ḥanīfa (m) but de l’eau de Zamzam avec l’intention de devenir l’un des savants les plus érudits et il le fut, sans parler de sa science, de sa bonté et de sa grâce.<sup>287</sup>

#### 2. **Ibn al-Mubārak (m)** :

Suwayd Ibn Sa‘īd (m) a dit : J’ai vu ‘Abd Allah Ibn al-Mubārak à la Mecque, il vint boire de l’eau de Zamzam, fit face à la Ka‘ba et dit : Ô Allah, Ibn Abī al-Mawālī nous a rapporté de Muḥammad Ibn al-Munkadir qui a rapporté de Jābir (r) que le Prophète (s) a dit : **L’eau de**

<sup>282</sup> Rapporté par Ibn Māja (1018/2), H. 3062. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ Ibn Māja* (2502), (59/3).

<sup>283</sup> *Nawādir al-uṣūl fī aḥādīth ar-rasūl* (274/3).

<sup>284</sup> *Nayl al-awṭār*, ash-Shawkānī (170/5).

<sup>285</sup> *Faṭḥ al-Qadīr*, al-Manāwī (404/5).

<sup>286</sup> Note: Ces savants ne se sont pas contentés de boire de l’eau de Zamzam, en restant chez eux et en abandonnant leurs recherches, avançant ce ḥadīth comme un prétexte pour rester sans rien faire. Bien au contraire, ils œuvraient nuit et jour pour la connaissance !

<sup>287</sup> *Faḍl mā’ Zamzam*, p. 135.

**Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue ;** je la bois donc pour ne pas avoir soif le Jour de la Résurrection.<sup>288</sup>

3. **Ibn Khuzayma (m) :**

Abū Bakr Muḥammad Ibn Ja'far a dit : J'ai entendu Ibn Khuzayma être interrogé : Comment as-tu appris tout ce savoir ? Il dit : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **L'eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue.** En la buvant, j'ai demandé à Allah un savoir profitable.<sup>289</sup>

4. **Al-Khaṭīb al-Baghdādī (m) :**

Il a été rapporté d'Al-Khaṭīb al-Baghdādī (m) que lorsqu'il effectua le Ḥajj, il but de l'eau de Zamzam trois fois et demanda à Allah (sp) trois choses, en tenant compte du ḥadīth : **L'eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue.**

La première chose : Raconter l'histoire de Bagdad.

La deuxième : Dictier des ḥadīths dans le Jāmi' al-Manṣūr.

La troisième : Etre enterré près de la tombe de Bishr al-Ḥāfī.

Allah réalisa ces trois choses.<sup>290</sup>

5. **Ibn al-'Arabī (m) :**

Ibn al-'Arabī a dit : Je demeurais à la Mecque pendant le mois de Dhul-Ḥijja en l'an 489 H. et je bus beaucoup d'eau de Zamzam avec à chaque fois l'intention d'augmenter mon savoir et ma foi, jusqu'à ce qu'Allah m'en donne la bénédiction (de Zamzam) et m'exauce dans la mesure qu'Il voulut. Cependant, j'oubliai d'en boire dans l'objectif d'augmenter mes actions, si seulement je ne l'avais pas oublié ! Allah m'aurait accordé une ouverture dans les deux (la science et les actions) mais Il a décidé autre chose et ma soif de savoir est plus intense que ma soif d'actions. Nous cherchons auprès d'Allah protection et réussite à travers Sa miséricorde.<sup>291</sup>

6. **L'imam ash-Shāfi'ī, al-Ḥākīm et Ibn Ḥajar :**

Ibn Ḥajar (m) a dit : C'est bien connu en ce qui concerne **ash-Shāfi'ī**, l'imam, qu'il buvait l'eau de Zamzam pour le tir à l'arc et il touchait sa cible neuf fois sur dix.

**Al-Ḥākīm** Abū 'Abd Allah but de l'eau de Zamzam et demanda à Allah l'excellence dans l'écriture et il devint le meilleur auteur de son époque.

**Il y a un nombre incalculable d'imams qui ont été exaucés après avoir bu.**

Al-Ḥāfiẓ Zīn ad-Dīn al-'Irāqī a rapporté qu'il avait bu de l'eau de Zamzam pour une certaine chose et qu'il fut exaucé. Et j'en ai bu moi-même (**Ibn Ḥajar**) en une certaine occasion en demandant à Allah, alors que j'entamais mon étude des ḥadīths, qu'Il me bénisse en m'honorant d'un rang élevé comme celui d'adh-Dhahabī en matière de mémorisation de ḥadīths. Environ 20 ans plus tard, alors que j'effectuais à nouveau un pèlerinage, je me surpris à désirer un rang plus élevé encore ; je fis donc cette demande et j'espère être exaucé.

Al-Ḥākīm at-Tirmidhī a mentionné **son père** dans *Nawādir al-uṣūl* : Il accomplissait le ṭawāf pendant la nuit au moment du Ḥajj et il eut besoin d'uriner mais il ne voulut pas sortir de la mosquée afin d'éviter de se salir à cause de la saleté des gens. Il but donc de l'eau de Zamzam à cette fin et poursuivit son ṭawāf. Il affirma : Je ne ressentis plus l'envie d'uriner jusqu'au matin.<sup>292</sup>

<sup>288</sup> Rapporté par al-Mundhiri dans *at-targhīb wa at-tarhīb* (136/2) n°1817. Ibn al-Qayyim l'a rendu ḥassan (bon) dans *Zād al-ma'ād* (393/4), et al-Albānī l'a rendu faible dans *ḍa'īf at-targhīb wa at-tarhīb* (375/1), n°751.

<sup>289</sup> *Siyar A'lām an-nubalā'* (370/14), *Tārīkh al-Islām* (423/23).

<sup>290</sup> *Tārīkh madīna Dimashq* (34/5), *Mu'jam al-'udabā'* (498/1), *Siyar a'lām an-nubalā'* (279/18).

<sup>291</sup> *Aḥkām al-Qur'ān* (98/3).

<sup>292</sup> C'est dans cette narration qu'est apparu le ḥadīth mentionné : L'eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue. Ibn Ḥajar (p. 15); *Mawāhib al-jalīl li-sharḥ mukhtaṣar Khalīl*, Ibn al-Ḥaṭṭāb (116/3).

## Section VIII Multiplication des ḥasanāt près de la Ka'ba

Parmi les caractéristiques dispensées par Allah (sp) qui distinguent Sa Maison Sacrée est la multiplication des ḥasanāt (unité de rétribution des bonnes œuvres, en opposition à sayy'a) et l'augmentation de la récompense pour ceux qui accomplissent des actes d'adoration dans les alentours de cette Maison bénie : « Allah multiplie la récompense de qui Il veut » (al-Baqara : 261).

وَاللَّهُ يُضَاعِفُ لِمَنْ يَشَاءُ

La prière est l'un des actes dont la récompense est multipliée à proximité de la Maison Sacrée ; de nombreux ḥadīths le prouvent, en voici quelques-uns :

1. Selon Jābir (r) : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Une prière accomplie dans la Mosquée Sacrée est meilleure que 100.000 prières accomplies dans n'importe quelle autre mosquée.**<sup>293</sup>
2. Selon 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2) : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Une prière accomplie dans ma mosquée est meilleure que 1000 prières accomplies dans n'importe quelle autre mosquée à l'exception de la Mosquée Sacrée ; une prière accomplie dans la Mosquée Sacrée est meilleure que 100 prières accomplies dans ma mosquée (la Mosquée de Médine).**<sup>294</sup>

**Signification** : La Mosquée Sacrée est la meilleure des mosquées étant donné que la récompense d'une seule prière accomplie en son sein est équivalente à la récompense de 100.000 prières accomplies n'importe où ailleurs, à l'exception de la Mosquée de Médine.

Si la récompense pour la prière est multipliée par 100.000 en vertu des paroles du Messager d'Allah (s), cette grâce d'Allah doit certainement englober tous les autres actes d'adoration et les bonnes œuvres. La Mosquée Sacrée est la Maison d'Allah (sp) sur terre, celui qui la visite, visite Allah (sp) et Allah est certes digne de montrer une grande hospitalité envers Ses invités, Il est en mesure de les honorer et de leur offrir Ses grâces. Cela est une marque de générosité venant de Lui, exalté soit-Il, d'accueillir ses visiteurs en multipliant leur récompense.

## Chapitre IV Les spécificités de la Ka'ba

Ce chapitre se divise en 10 sections :

- Section I : La première maison établie pour adorer Allah (sp)
- Section II : Allah a ordonné la purification de la Ka'ba.
- Section III : L'attribution de la Ka'ba à Allah.
- Section IV : Le Maqām Ibrāhīm s'y trouve.
- Section V : Les cœurs sont attirés par la Ka'ba.
- Section VI : Entreprendre un voyage vers la Ka'ba.
- Section VII : La Ka'ba est la qibla des musulmans.
- Section VIII : La jurisprudence concernant le ṭawāf autour de la Ka'ba.
- Section IX : La source de Zamzam est à proximité.

<sup>293</sup> Rapporté par Ibn Māja (451/1), H. 1406. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan Ibn Māja* (421/1), H. 1163.

<sup>294</sup> Rapporté par Ibn Ḥibbān dans son *Ṣaḥīḥ* (499/4), H. 1620. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ mawārid az-zama'ān* (429/1), H. 856.

Section X : La Ka'ba est le centre du monde.

### Section I

#### La première maison établie pour adorer Allah (sp)

Parmi les caractéristiques les plus évidentes de l'Antique Demeure est qu'elle est la toute première maison sur terre à avoir été établie pour tous les peuples pour pratiquer leurs rituels et leurs actes d'adoration. Allah (sp) a dit : « La première Maison qui a été édifée pour les gens, est bien celle de Bakka, bénie et une bonne direction pour les mondes » (Sourate 'Āli 'Imrān : 96).

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ

#### Différentes compréhensions de « la première Maison »<sup>295</sup>

1. C'est la première maison qui reçut la bénédiction d'Allah et qui fut établie pour l'adoration ; c'est l'opinion de 'Alī Ibn Abī Ṭālib (r) et d'autres.
2. C'est la toute première maison qui exista sur terre, selon as-Suddī.
3. Elle fut créée avant toutes les terres, ensuite les terres furent placées dessous ; c'est l'opinion de 'Abd Allah Ibn 'Amrū Ibn al-'Āṣ (r2).
4. La Ka'ba se situe à l'emplacement de la toute première maison qu'Allah plaça sur terre ; c'est l'opinion de Qatāda (m).

**L'opinion correcte** est la première, c'est la parole de 'Alī Ibn Abī Ṭālib (r) et sa chaîne de transmission est authentique. Par conséquent, cette opinion ne peut être sujette à interprétation ou à débat car 'Alī ne peut avoir prononcé une telle parole que s'il l'avait lui-même entendue du Prophète (s). Ce propos a donc valeur de ḥadīth prophétique. En outre, Ibn Jarīr aṭ-Ṭabarī, Ibn Kathīr et d'autres traditionnistes partagent ce point de vue.<sup>296</sup>

En ce qui concerne les trois autres opinions, elles ne s'appuient sur aucune preuve ou texte tiré du Qur'ān ou de la Sunna alors qu'il s'agit d'un sujet qui relève de l'Invisible.<sup>297</sup>

#### Interprétations du verset par les exégètes

1. **Ibn Kathīr (m)** : Allah (sp) nous informe que la première maison désignée pour toute l'humanité, pour les actes d'adoration et les rituels, pour effectuer la circumambulation, pour prier, pour faire des retraites etc. fut la maison de Bakka (la Mecque) : la Ka'ba bâtie par Ibrāhīm al-Khalīl (p).<sup>298</sup>
2. **Ar-Rāzī (m)** : Sache que le sens du verset fait forcément référence à la primauté de la Maison en termes d'honneur et de grâce ; parce que le premier objectif de mentionner cette primauté est un signe de préférence et de facto il souligne sa préférence face à la Mosquée de Jérusalem... **Les savants sont d'accord** : le constructeur de cette Maison est Ibrāhīm al-Khalīl (p) et le constructeur de la mosquée de Jérusalem est Sulaymān (p). Il ne fait pas de

<sup>295</sup> Voir: *Tafsīr aṭ-Ṭabarī* (592/5), *Tafsīr al-Baghawī* (71/2), *Tafsīr Ibn Kathīr* (384/1), *Tafsīr ar-Rāzī* (126/8), *at-Taḥrīr wa at-tanwīr* (160/3).

<sup>296</sup> Voir: *Bayt Allah al-ḥarām al-Ka'ba*, p. 77.

<sup>297</sup> Voir: *Ibid*, p. 76.

<sup>298</sup> *Tafsīr Ibn Kathīr* (384/1).

doute qu'Ibrāhīm est plus élevé en degré et plus éminent que Sulaymān (p) ; par conséquent, la Ka'ba est plus honorable que la mosquée de Jérusalem.<sup>299</sup>

3. Les paroles d'Ibn 'Āshūr (m) sont magnifiques : Sans l'ombre d'un doute, c'est Ibrāhīm (p) qui a construit la Maison, cela est mentionné à plusieurs reprises dans le Qur'ān. Si elle avait été bâtie par d'autres prophètes avant lui, cela aurait été mentionné et cela lui aurait conféré encore plus de prestige. Il est impossible que la première construction sur terre date du temps d'Ibrāhīm (p), car il existait déjà d'autres nations et d'autres époques avant lui qui avaient des constructions... L'important n'est pas de savoir qui fut le premier constructeur de l'Histoire, l'objectif est plutôt de savoir qui a ouvert la voie à la guidance. La primauté dans ce verset sert à souligner le commencement du monothéisme et son importance : la Maison fut la première construite pour la véritable adoration du Dieu unique, elle fut établie pour les gens (l'humanité) dans leur intérêt. Si la Maison avait été habitée, le verset aurait été « que les gens ont établie », cela est d'autant plus vrai que les termes « bénie et une bonne direction » suivent.<sup>300</sup>

### **La Ka'ba est le premier édifice érigé pour l'unicité d'Allah (sp)**

Comme l'a confirmé Ibn 'Āshūr (m) : Il ne fait aucun doute, le premier sanctuaire érigé pour proclamer l'unicité d'Allah et Sa transcendance et pour éliminer l'idolâtrie est la Ka'ba construite par Ibrāhīm (p) ; le premier à avoir argumenté avec des preuves face aux polythéistes, le premier à avoir combattu l'idolâtrie avec la force de ses mains, réduisant les idoles en poussière. Il érigea cette structure grandiose pour immortaliser le souvenir d'Allah et Son unicité, pour que toute personne qui la visite ensuite sache et se rappelle que la Maison fut bâtie pour faire disparaître l'adoration des idoles. Les années sont passées et voir la Maison demeure un rappel d'Allah le Très-Haut ; elle conserve l'exclusivité et le prestige d'avoir été élevée par Ibrāhīm et son fils Ismā'īl (pb) à eux seuls. Par conséquent, elle est la plus ancienne preuve tangible liée au monothéisme et à son message, c'est-à-dire aux deux pôles qui régissent la foi des croyants et il n'y a rien d'équivalent sur terre.

Par la suite, le Ḥajj fut institué pour renouveler ce rappel et le diffuser aux autres nations. Il n'est donc pas étonnant que la Ka'ba soit devenue le lieu le plus visité sur terre par ceux qui désire évoquer la majesté de la véritable seigneurie. Tout autre édifice dédié à Allah ne fut construit que des siècles plus tard, comme la Mosquée al-Aqṣā à Jérusalem (le Temple de Sulaymān), qui fut pour un temps la qibla des musulmans.<sup>301</sup>

### **La Ka'ba a transformé le concept abstrait de monothéisme en réalité concrète**

La Ka'ba symbolise le monothéisme. Le monothéisme réside dans les cœurs en tant que concept abstrait. L'être humain a besoin de choses physiques concrètes pour l'aider à symboliser les concepts abstraits qu'il porte à l'intérieur de lui-même ; c'est pour cela qu'il y a l'Honorable Ka'ba. C'est le secret pour lequel les âmes y sont attachées et c'est ce qui attire les cœurs.

L'Honorable Ka'ba tire sa grandeur et sa sainteté de ce monothéisme pur qui unifie les cœurs de ceux qui croient en un seul Dieu, exalté soit-Il, et qui les fait vibrer sur la même longueur d'onde.

La Ka'ba est aussi la direction unique des croyants : elle est leur qibla pour la prière et leur destination pour le pèlerinage. Elle change ainsi le concept abstrait de monothéisme en réalité concrète et tangible ; nous pouvons observer cela dans la *talbiya* récitée par les pèlerins : « Me voici

<sup>299</sup> *At-Tafsīr al-kabīr* (427/8).

<sup>300</sup> *At-Taḥrīr wa at-tanwīr* (160/3).

<sup>301</sup> *At-Taḥrīr wa at-tanwīr* (32/2).

Ô Allah ! (en réponse à ton appel - *talbiya* en Arabe) Me voici ! Me voici ! Tu n'as pas d'associé ! Me voici ! » affirmant par ces mots une foi monothéiste purifiée de toute forme d'idolâtrie et dédiée exclusivement à Allah (sp) et à Son unicité qui transcende la souillure du polythéisme. Ces mots sont prononcés à une seule occasion : lorsque le pèlerin se dirige vers la noble Ka'ba, la Maison Sacrée d'Allah, rappelant cette relation étroite entre le pur monothéisme dédié à Allah et l'Antique Maison.

## Section II

### Allah a ordonné la purification de la Ka'ba

Parmi les caractéristiques de la Maison Sacrée est le fait qu'Allah (sp) ait ordonné sa purification physique et morale, afin qu'elle devienne un lieu pour adorer Allah à travers différents rituels et différentes pratiques. Allah (sp) a choisi pour cette mission Ibrāhīm al-Khalīl (p) et son fils Ismā'īl (p) en disant : « Et Nous confiâmes à Ibrāhīm et à Ismā'īl ceci : « Purifiez Ma Maison pour ceux qui tournent autour, y font retraite pieuse, s'y inclinent et s'y prosternent ». » al-Baqara : 125.

وَعَهَدْنَا إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ أَنْ طَهِّرَا بَيْتِيَ لِلطَّائِفِينَ وَالْقَائِمِينَ وَالرُّكَّعِ السُّجُودِ

Allah dit également : « Et purifie Ma Maison pour ceux qui tournent autour, pour ceux qui s'y tiennent debout et pour ceux qui s'y inclinent et se prosternent » (Sourate al-Ḥajj – Le Pèlerinage – verset 26).

وَطَهِّرْ بَيْتِيَ لِلطَّائِفِينَ وَالْقَائِمِينَ وَالرُّكَّعِ السُّجُودِ

### Sens général

Les mots « Purifiez Ma Maison » signifient : Purifiez tous les deux Ma Maison ; Nous leur révélâmes, Nous leur ordonnâmes<sup>302</sup>, ou encore : Nous les chargeâmes de le faire.

Ses mots : « Ma Maison » signifie qu'Allah a attribué la Maison à Lui-même, Il lui a donné Sa préférence ; en d'autres termes : Bâtittez, vous deux, sur une base de pureté et de monothéisme.<sup>303</sup>

Allah (sp) leur a révélé à tous les deux de purifier Sa Maison Sacrée à la fois sur le plan moral : en évitant la mécréance, le polythéisme, l'adoration des idoles et la désobéissance et sur le plan physique en évitant les impuretés et la saleté.

### Les différentes formes de purification de la Maison

Ibn 'Āshūr (m) a dit : **Le sens de la purification de la Maison est d'une part physique** : préserver la Maison des impuretés et de la saleté afin que les adorateurs puissent pratiquer leur culte sans être dérangés ; **et d'autre part moral** : éloigner de la Maison tout ce qui va à l'encontre des principes pour lesquels elle a été bâtie comme l'idolâtrie, les actes qui contredisent la justice et la vérité : les agressions, l'immoralité, ou la circumambulation nu.

**Les polythéistes ne sont pas dignes d'ériger la Mosquée Sacrée** étant donné qu'ils ne l'ont pas purifiée de ce dont elle devait être purifiée, Allah (sp) a dit : « alors qu'ils repoussent (les croyants) de la Mosquée Sacrée, quoiqu'ils n'en soient pas les gardiens » Sourate Al-'Anfāl – Le Butin : 34.

وَهُمْ يَصُدُّونَ عَنِ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَمَا كَانُوا أَوْلِيَاءَهُ

<sup>302</sup> Voir: *Tafsīr as-Sa'dī*, p. 65 et *at-Tafsīr al-kabīr* (598/1).

<sup>303</sup> Voir: *Tafsīr al-Baghawī* (114/1).

De plus : Les polythéistes ne sont qu'impureté. Sourate at-Tawba : 28.<sup>304</sup>

إِنَّمَا الْمُشْرِكُونَ نَجَسٌ

### Achèvement de la purification par le rejet des polythéistes

Lorsque l'islam eut triomphé, le Prophète (s) interdit aux idolâtres de pratiquer le Hajj ou de tourner nu autour de la Maison.

Il a été rapporté que le Messenger d'Allah (s) envoya Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq (r) durant le Hajj précédant le Pèlerinage de l'adieu pour faire une annonce publique le Jour du Naḥr (Jour du Sacrifice) : **Plus aucun idolâtre n'est autorisé à faire le pèlerinage après cette année et aucune personne nue ne peut effectuer le ṭawāf autour de la Ka'ba.**<sup>305</sup>

### La purification de la Ka'ba par le Prophète (s) est la continuation de celle d'Ibrāhīm (p)

Si Allah a honoré Ibrāhīm et Ismā'īl (pb) en leur confiant la mission de construire la Ka'ba, Il a donné à notre Prophète bien-aimé (s) un honneur encore plus beau et plus grand : la purification de Sa Maison de la souillure de l'idolâtrie et la débarrasser des statues que les infidèles adoraient en dehors d'Allah (sp). Au début, Ibrāhīm construisit la Ka'ba pour Allah (sp) seul et unique sans rien Lui associer ; mais au fil du temps, les idolâtres entourèrent la Maison d'idoles. Cette mission qui incombait au Prophète Muḥammad (s) fut donc plus importante et sa responsabilité plus lourde, mais il y parvint parfaitement. Plus encore, il reçut l'ordre d'Allah (sp) d'interdire aux infidèles d'accomplir le pèlerinage et d'interdire de bafouer l'éthique et la morale, il délimita ainsi le Sanctuaire à l'aide de balises. Tout cela afin de purifier le Sanctuaire et l'Honorable Ka'ba. Allah (sp) préservera jusqu'au Jour du Jugement cette pureté qui fut la mission honorifique de notre Prophète Muḥammad (s).

## Section III

### L'attribution de la Ka'ba à Allah

Parmi les caractéristiques de la Maison Sacrée, nous trouvons le fait qu'Allah (sp) l'ait honorée et élevée en la liant à Lui-même dans de nombreux versets de Son noble livre, ce qui indique son éminence et à quel point elle a de la valeur pour Lui, exalté soit-Il. Les versets sont les suivants :

1. Purifiez Ma Maison : طَهَّرَ بَيْتِي Sourate al-Baqara : 125.
2. Purifie Ma Maison : وَطَهَّرَ بَيْتِي Sourate al-Hajj – Le Pèlerinage: 26.

Le fait qu'il y ait l'ajout d'un adjectif possessif directement lié à Allah est une marque d'éloge, un hommage et une grâce immense pour la Maison Sacrée.<sup>306</sup>

### Leçons à tirer de l'ajout d'un pronom possessif

<sup>304</sup> At-Taḥrīr wa at-tanwīr (114/1).

<sup>305</sup> Rapporté par al-Bukhārī (158/4), H. 1622.

<sup>306</sup> Voir: at-Taḥrīr wa at-tanwīr (241/17).

Le propos d'as-Sa'dī (m) souligne les leçons à tirer de cette noble attribution : Le Créateur à lié la Maison à Lui-même en lui ajoutant un pronom et ce afin de tirer certaines leçons, **notamment** : ce lien a entraîné l'attention totale d'Ibrāhīm et Ismā'īl (pb) lorsqu'ils purifièrent la Maison, pas n'importe laquelle, la Maison d'Allah, ils déploierent donc tous leurs efforts et toute leur énergie pour réaliser cette tâche. **Une autre leçon** est que ce pronom entraîne nécessairement honneur et respect et par conséquent il sous-entend un ordre envers Ses serviteurs pour la respecter et l'honorer. **Cet ajout** est également la raison pour laquelle les cœurs y sont attachés.<sup>307</sup>

En réalité, c'est parce qu'Allah s'est attribué cette Maison qu'elle exerce un pouvoir attractif sur tous les cœurs, que toutes les âmes l'aiment, la chérissent, brûlent de désir de la voir ; elle est le lieu de rendez-vous des amoureux d'Allah et ils ne se lassent pas d'y revenir, au contraire, plus ils la visitent et plus ils l'aiment et désirent y revenir.<sup>308</sup>

1. La parole d'Allah (sp) : « Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison » Quraysh : 3.

فَلْيَعْبُدُوا رَبَّ هَذَا الْبَيْتِ

**Cette Maison** désigne l'Honorable Ka'ba et le démonstratif sert à l'exalter<sup>309</sup> ; Allah a lié la Seigneurie avec la Maison, à titre de grâce et d'honneur, et n'est-Il pas le Seigneur de toutes choses, exalté soit-Il ?<sup>310</sup>

**Il y a deux aspects au fait qu'Allah se soit présenté comme le Seigneur de cette Maison : le premier** : les Quraysh adoraient les idoles et Allah s'est distingué d'elles. **Le deuxième** : les Quraysh étaient honorés par rapport aux autres Arabes car cette Maison était auprès d'eux et Il leur rappelle cette bénédiction venant de Lui.<sup>311</sup>

2. Sa parole (sp) : « Il m'a été seulement commandé d'adorer le Seigneur de cette ville qu'Il a sanctifiée et à Lui toute chose » Sourate les Fourmis : 91.

إِنَّمَا أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ رَبَّ هَذِهِ الْبَلَدَةِ الَّتِي حَرَّمَهَا وَلَهُ كُلُّ شَيْءٍ ط

Dans ce verset, Allah est le Seigneur de cette ville, la Sainte Mecque ; le lien est entre Allah et la ville. En d'autres termes : J'ai reçu l'ordre de dévouer mon adoration à Allah qui est le Seigneur de cette terre, la Mecque. Il l'a donc distinguée par rapport à toutes les autres villes en ne citant qu'elle ; Il l'a liée à Lui et donc elle est Sa préférée et la plus honorable. Il l'a désignée pour l'exalter, elle est la terre de Son Prophète (s) et la terre de la Révélation.<sup>312</sup> Elle porte Son Sanctuaire et Sa Maison.

### La sagesse d'avoir choisi La Mecque pour accueillir la Ka'ba

**On pourrait se demander** : si Allah a lié la Maison à Lui-même, exalté soit-Il, pourquoi avoir choisi la Mecque pour l'accueillir ? **Quelle en est la sagesse ? Pourquoi une terre aride et stérile ?** Alors qu'il y a sur terre tant de contrées où les rivières coulent en abondance et les jardins fleurissent. Un désert sec convient-il à l'honneur d'être lié à Allah (sp) ? Laissons le prince des poètes Aḥmad Shawqī (m) répondre à ces questions avec ses bons mots :

Si Allah le Très-Haut l'avait voulu, Il aurait fait bâtir Sa Maison en Egypte, à proximité d'une rivière munificente, dans une vallée pleine de jardins. Si Allah l'avait voulu, Il aurait érigé Sa Maison

<sup>307</sup> *Tafsīr as-Sa'dī* p. 65.

<sup>308</sup> *Ibid.* p. 140.

<sup>309</sup> *Tafsīr ar-Rāzī* (101/32).

<sup>310</sup> Voir: *Tafsīr as-Sa'dī*, p. 935.

<sup>311</sup> *Tafsīr al-Māwardī* (348/6).

<sup>312</sup> *Tafsīr al-Khāzin* (191/5).

au Levant, parmi des ruisseaux ombragés, sur une colline recouverte de fleurs, dans les gazouillis d'oiseaux, entre des branches d'arbres pleines de fruits tout prêts à être cueillis ; si Allah l'avait voulu, Il aurait déployé Son pouvoir et élevé Sa Maison au-dessus de celles des grands empereurs et des rois du temps jadis, au-dessus de leurs divinités empilées dans des chambres fortes aux dômes ornements. **Au lieu de cela, Il a regardé la Mère des cités (La Mecque) et Il y vit l'humilité qui convenait face au pouvoir de Sa majesté, Il vit qu'elle manquait cruellement de Sa richesse et de Sa générosité,** Il vit une modestie qui s'accordait avec la foi, une sobriété adéquate pour l'adoration, il vit un isolement qui allait dans le sens de l'unicité. Il ordonna donc à Ibrāhīm, Son ami intime, Son prophète, d'élever dans cette vallée les fondations de Sa Maison, Il établit entre ces rochers le phare de Son unicité ... la Maison fut construite avec la majesté pour voile, la vérité pour murs, le monothéisme pour lumière, les prophètes comme constructeurs et Allah le Tout-Puissant comme Seigneur et voisin ... Allah en a fait un beau rappel et lui a donné l'éminence qu'aucun autre lieu n'a jamais eu et n'aura jamais : adoration véritable, la grâce du Ḥajj, l'honneur du constructeur et le prestige de l'Histoire.<sup>313</sup>

#### Section IV Le Maqām Ibrāhīm s'y trouve

Parmi les spécificités de l'Antique Maison est qu'elle accueille en son sein le Maqām Ibrāhīm (la Station d'Ibrāhīm), c'est-à-dire la pierre sur laquelle il (p) s'est tenu debout pour achever la construction des parties supérieures de la Maison. Il avait du mal à atteindre le haut de la structure, il prit donc appui sur cette pierre pendant qu'Ismā'īl (p) lui passait les pierres jusqu'à ce qu'il achève la construction.<sup>314</sup>

#### Le Maqām Ibrāhīm dans le Qur'ān

Allah a mentionné le Maqām Ibrāhīm à deux reprises dans le Qur'ān :

**La première fois :** « Adoptez donc pour le lieu de prière ce lieu où Ibrāhīm se tint debout » ; al-Baqara: 125.

وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّىٰ

On a rapporté que 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb (r) a dit : Ô Messenger d'Allah ! Pourquoi ne prendrions-nous pas le Maqām Ibrāhīm comme lieu de prière ? Et le verset « Adoptez donc pour le lieu de prière ce lieu où Ibrāhīm se tint debout » fut révélé.<sup>315</sup>

Il fut aussi rapporté que 'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a dit : **Le Prophète arriva et tourna sept fois autour de la Ka'ba, ensuite il pria deux rak'a derrière le Maqām Ibrahim.**<sup>316</sup>

**La deuxième fois :** « Là sont des signes évidents, le lieu où Ibrāhīm se tint debout »

فِيهِ ءَايَاتٌ بَيِّنَاتٌ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ

Sourate 'Āli 'Imrān: 97.<sup>317</sup>

Az-Zamakhsharī (m) a dit : L'expression « des signes évidents » est au pluriel alors que le Maqām est unique. Il y a deux explications : **premièrement** parce que la pierre elle-même rassemble plusieurs

<sup>313</sup> Aḥmad Shawqī, *al-a'māl an-nathariya, al-majlis al-a'lā li-thaqāfa*, Egypte (2007), p. 731-733.

<sup>314</sup> Voir: *Tafsīr aṭ-Ṭabarī* (232/13).

<sup>315</sup> Rapporté par al-Bukhārī (157/1), H. 393.

<sup>316</sup> Rapporté par al-Bukhārī (588/2), H. 1547.

<sup>317</sup> Voir: *at-Tibyān fī i'rāb al-Qur'ān*, Abū al-Baqā' al-'Akbarī (281/1). *Al-Kashshāf* (415/1).

signes indiquant le pouvoir d'Allah et la prophétie d'Ibrāhīm (p) avec l'empreinte de ses pieds dans une roche solide. Allah a dit : « Certes, Ibrāhīm était un guide parfait » (Les abeilles : 120).

إِنَّ إِبْرَاهِيمَ كَانَ أُمَّةً

**Deuxièmement** : il englobe plusieurs signes : l'empreinte des pieds dans une roche solide est un signe, le fait que ses pieds se soient enfoncés jusqu'au chevilles est un signe, le fait que seulement une partie de la pierre soit devenue molle est un signe et le fait que ce signe demeure visible, contrairement aux autres signes des prophètes, que la paix soit sur eux tous, est encore un autre signe particulier pour Ibrāhīm (p). En outre, il a été préservé malgré ses nombreux ennemis allant des polythéistes aux Gens du Livre en passant par les athées, et ce depuis des millénaires.<sup>318</sup>

Les signes du Maqām Ibrāhīm (p) montrent le pouvoir d'Allah (sp) et la sincérité d'Ibrāhīm (p).<sup>319</sup>

### **Le Maqām fut préservé d'être associé à des pratiques idolâtres**

En plus des indications et des signes que l'on retrouve sur le Maqām, le miracle atteint son paroxysme dans le fait qu'Allah a préservé cette pierre d'être prise comme une idole et adorée durant l'ère polythéiste. Allah (sp) a protégé l'empreinte des pieds de Son prophète (p) mais aussi l'amour des gens pour lui et les vestiges de la loi et du culte qu'il leur a transmis. En dépit des pratiques idolâtres largement répandues à cette époque, aucun idolâtre n'a jamais adoré le Maqām ou la Pierre Noire. Ceci révèle une sagesse manifeste : si elles avaient été adorées à l'époque de l'ignorance, les hypocrites et les ennemis des musulmans auraient affirmé que l'Islam respecte certaines idoles et qu'il ne s'est pas débarrassé de la souillure du polythéisme car l'Islam incite à toucher la Pierre Noire et prier derrière le Maqām.<sup>320</sup>

**Il n'y eut jamais de vestiges préservés par Allah (sp) à travers les âges comme le furent le Maqām et la Pierre Noire au sein de la communauté musulmane ; et ils resteront préservés jusqu'au Jour de la Résurrection.**

### **Innovation religieuse et doctrine hérétique (bid'a)**

Parmi les innovations inventées par certains au Maqām : **ils le touchent et l'embrassent** sans avoir la moindre preuve tangible tirée de la loi islamique. Qatāda (m) a dit à ce sujet : Les gens ont reçu l'ordre de prier derrière, ils n'ont pas reçu l'ordre de le toucher ; ces gens se contraignent à faire quelque chose que personne ne s'était imposé auparavant.<sup>321</sup>

**Bien que cette coutume soit une innovation hérétique, elle ne représente pas pour autant un acte idolâtre**, elle est apparue chez des ignorants qui ont été dépassés par leurs émotions, l'innovation est venue parce qu'ils n'ont pas maîtrisé leur passion, cela n'est pas le reflet d'une croyance religieuse ou d'un dogme.

## Section V

Les cœurs sont attirés par la Ka'ba

<sup>318</sup> Ibid.

<sup>319</sup> *Zād al-masīr*, Ibn al-Jawzī (427/1).

<sup>320</sup> *Maqām Ibrāhīm*, Muḥammad Ṭāhir al-Kurdī al-makki, p. 107.

<sup>321</sup> *Al-Manāsik*, Ibn Abī 'Arūba, p. 35.

L'une des caractéristiques les plus marquantes de l'Antique Maison est l'attrait qu'elle exerce sur les cœurs et son pouvoir sur les âmes ; Allah (sp) a dit à ce sujet : « Lorsque Nous fîmes de la Maison un lieu de visite et un asile pour les gens. » al-Baqara : 125.

وَإِذْ جَعَلْنَا الْبَيْتَ مَثَابَةً لِّلنَّاسِ وَأَمْنًا

Il s'agit d'un rappel de la grâce d'Allah et de Sa bonté envers Ses serviteurs : Il a fait de la Maison Sacrée un lieu de visite (*mathāba*), pour les Arabes de manière générale et particulièrement pour les Quraysh ; un lieu de visite *mathāba* signifie un lieu où les gens retournent chaque année. En Arabe, *thāba* signifie retourner.<sup>322</sup>

#### « Un lieu de visite (mathāba) » dans la langue

Selon Ar-Rāzī (m) : **Les linguistes ont dit** : *mathāba* dérive du verbe *thāba* qui signifie retourner, revenir ; on dit : l'eau est revenue à la rivière après une interruption ; il est revenu à la raison ou sa raison est revenue (*thāba*), ou encore lorsqu'un groupe de personnes a été séparé et qu'ils se retrouvent.<sup>323</sup>

**Signification** : Nous avons fait de la Maison un lieu de visite vers lequel on retourne ; ils la visitent chaque année, puis rentrent chez eux et reviennent la visiter encore et ils ne s'en lassent pas.<sup>324</sup>

#### Résumé de l'interprétation du verset

Selon Ibn Kathīr (m) : L'interprétation des imams pour ce verset est qu'Allah (sp) a honoré la Maison Sacrée, à la fois dans la loi et dans l'invisible. Allah en a fait un lieu sûr, un asile, et un lieu de visite vers lequel on retourne. Par conséquent, les âmes se languissent pour elle, elles ne se lassent pas quand bien même les gens la visitent chaque année. Ceci parce qu'Allah a exaucé l'invocation de son ami intime (khalīl) Ibrāhīm (p) lorsqu'il dit : « Ô notre Seigneur ! J'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de Ta Maison Sacrée, ô notre Seigneur, afin qu'ils accomplissent la prière. Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens. Et nourris-les de fruits. Peut-être seront-ils reconnaissants ... et exauce ma prière ô notre Seigneur ! (Sourate Ibrāhīm : 37/40).<sup>325</sup>

رَبَّنَا إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ دُرِّيْتِي بَوَادٍ غَيْرِ ذِي زَرْعٍ عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ رَبَّنَا  
لِيُقِيمُوا الصَّلَاةَ فَاجْعَلْ أَفْئِدَةً مِنَ النَّاسِ تَهْوِي إِلَيْهِمْ وَارْزُقْهُمْ مِنَ الثَّمَرَاتِ لَعَلَّهُمْ  
يَشْكُرُونَ

رَبَّنَا وَتَقَبَّلْ دُعَاءِ

#### La sagesse d'avoir fait de la Maison un lieu de visite

Allah le Très-Haut a décidé qu'il en soit ainsi pour Sa Maison ; une décision qui compte de nombreux bienfaits dans cette vie et dans l'autre. **Parmi les bienfaits ici-bas** : les gens des quatre coins du globe s'y rassemblent et font des échanges commerciaux qui leurs permettent

<sup>322</sup> *Aḥkām al-Qur'ān*, Ibn al-'Arabī (57/1).

<sup>323</sup> *At-Tafsīr al-kabīr* (57/4).

<sup>324</sup> *Tafsīr at-Ṭabarī* (532/1).

<sup>325</sup> *Tafsīr Ibn Kathīr* (169/1).

d'améliorer leur niveau de vie. En outre, grâce au Hajj, des routes ont été construites et le pays s'est développé. Le pèlerinage à la Maison a aussi rendu possible de contempler toute la diversité du monde qui s'y rassemble. **Parmi les bienfaits liés à la religion** : toute personne qui se rend à la Maison pour accomplir ses rituels religieux, se rapprocher d'Allah (sp), Lui montrer sa dévotion, être assidue dans sa 'Umra et son ṭawāf, prier dans la Mosquée Sacrée et faire une retraite pieuse obtiendra une grande récompense de la part d'Allah le Très-Haut.<sup>326</sup>

### **La Ka'ba et ses bienfaits dans cette vie et dans l'autre**

Parmi les bienfaits terrestres et religieux : le rassemblement de musulmans chaque année qui permet de se connaître mutuellement, de prendre conscience du mode de vie des uns et des autres, sachant qu'il s'agit du plus grand lieu de rassemblement au monde, sans aucun autre équivalent. Aucun autre événement ne peut rassembler un si grand nombre de personnes en dépit de leurs différences de couleurs, de tendances et d'origines et pourtant toutes unies dans l'unicité de leurs Seigneur exalté soit-Il, auprès de Sa Maison Sacrée, démontrant ainsi la grandeur de l'Islam, sa force et son invincibilité, surprenant ainsi le monde entier et attirant l'attention de tous sur les rites religieux révévés par les musulmans. Beaucoup de gens se sont d'ailleurs convertis après s'être interrogés à cause de cette vision majestueuse. Et combien de musulmans qui s'étaient égarés se sont repentis et s'en sont retournés vers Allah après avoir vu ce spectacle si noble ?

### **L'attraction qu'exerce la Ka'ba sur les cœurs est plus forte que l'attraction magnétique**

Ibn al-Qayyim (m) a dit à ce sujet : Le secret de cette préférence et de cette particularité se reflète dans l'attraction des cœurs, leur passion, leur amour et leur sympathie pour cette cité sûre (La Mecque) ; sa force d'attraction est plus puissante que l'attraction magnétique du fer, pour cette raison, Allah le Très-Haut en a fait un lieu de visite vers lequel on retourne, année après année et à partir de toutes les nations du monde sans pour autant se lasser. Au contraire, plus les gens la visitent et plus ils l'aiment et désirent y retourner.

Par Allah ! Combien de personnes sont mortes, furent blessées ou volées en voulant se rendre à La Mecque, combien d'argent fut dépensé ? Quels furent les sacrifices pour seulement contempler la Ka'ba ? Et l'amoureux accepte avec le sourire de laisser derrière lui le fruit de ses entrailles, ses enfants et sa famille, sa bien-aimée, son pays, sa patrie, pour faire face à mille dangers, s'aventurer dans des déserts vastes, des endroits périlleux et rudes, il est conscient de tout cela et le savoure. Il considère cela meilleur et plus doux que le confort et les plaisirs car le pouvoir de l'amour brille dans son cœur.<sup>327</sup>

## Section VI

### Entreprendre un voyage vers la Ka'ba

Parmi les caractéristiques de la Ka'ba, est le fait qu'elle est la meilleure des trois mosquées pour lesquels on peut entreprendre un voyage.

### **Preuves**

---

<sup>326</sup> *At-Tafsīr al-kabīr* (57/4).

<sup>327</sup> *Zād al-ma'ād* (51/1).

1. Abū Sa'īd al-Khudrī (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Il faut entreprendre de voyager<sup>328</sup> pour visiter une mosquée uniquement pour trois d'entre elles : la Mosquée Sacrée, ma mosquée et la Mosquée d'al-Aqṣā (à Jérusalem<sup>329</sup>).**<sup>330</sup>
2. Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **Il faut entreprendre de voyager vers trois mosquées : la Mosquée de la Ka'ba, ma mosquée et la Mosquée d'Elie<sup>331</sup>.**<sup>332</sup>
3. Abū Hurayra (r) a rapporté : Je revenais d'aṭ-Ṭūr (le Mont Sinaï) lorsque je rencontrai Baṣra Ibn Abī Baṣra al-Ghifārī (r). Il me dit : D'où viens-tu ? Je lui dis : d'aṭ-Ṭūr. Il dit : Si je t'avais rencontré avant que tu ne partes là-bas, tu n'y serais pas allé. J'ai entendu le Messenger d'Allah (s) dire : **On ne prépare une monture pour un voyage<sup>333</sup> à destination d'une mosquée si ce n'est pour les trois mosquées suivantes : la Mosquée Sacrée (à La Mecque), ma mosquée (à Médine) et la Mosquée de Bayt al-Maqdis (Jérusalem).**<sup>334</sup>
4. Jābir Ibn 'Abd Allah (r2) a rapporté : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **Le meilleur des voyages est celui à destination de ma mosquée et de l'Antique Maison.**<sup>335</sup>

**Signification :** Ces trois mosquées se distinguent des autres, elles sont prestigieuses et les visiter est méritoire.

### Raison pour laquelle il faut les visiter

La raison qui distingue ces mosquées des autres maisons d'Allah est qu'il s'agit de mosquées de prophètes, que la paix soit sur eux : la Mosquée Sacrée est la qibla des gens, ils y effectuent le pèlerinage, la Mosquée du Prophète à Médine a été érigée dans la conscience et la crainte révérencielle d'Allah (sp) et la Mosquée d'al-Aqṣā était la qibla des nations précédentes.<sup>336</sup> La Mosquée Sacrée est la meilleure en raison de son éminence et de son prestige.

L'imam Mālik (m) a dit : Quiconque formule le vœu de prier dans une mosquée qu'il ne peut atteindre qu'en voyageant, peut prier dans son pays ; sauf s'il fait le vœu de prier dans la Mosquée de la Mecque, la Mosquée de Médine ou la Mosquée de Jérusalem, pour ces trois mosquées, la personne qui en fait le vœu doit s'y rendre.<sup>337</sup>

Durant l'ère préislamique, les gens avaient pour habitude de visiter des endroits supposés sacrés pour y chercher une bénédiction alors que ces lieux étaient pleins de fausses représentations et de débauche. Le Prophète (s) mit un terme à la perversion et évita que les rites islamiques ne soient mélangés avec les rites idolâtres et ceci afin qu'il n'y ait plus d'arguments pour adorer autre qu'Allah.<sup>338</sup>

<sup>328</sup> Voir: *Fath al-Bārī* (64/3).

<sup>329</sup> La Mosquée d'al-Aqṣā : signifie la Mosquée la plus éloignée en raison de sa distance avec la Mosquée Sacrée. Voir : *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (168/9).

<sup>330</sup> Rapporté par al-Bukhārī (703/2), H. 1893, Muslim (1014/2), H. 1397.

<sup>331</sup> La Mosquée d'Elie : Bayt al-Maqdis (Jérusalem). Voir : *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (168/9).

<sup>332</sup> Rapporté par Muslim (1015/2), H. 1397.

<sup>333</sup> Voir: *an-Nihāya fī gharīb al-ḥadīth wa-l-'āthār* (301/3) and (340/4).

<sup>334</sup> Rapporté par an-Nasā'ī (114/3), H. 1430 authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan an-Nasā'ī* (461/1), H. 1429.

<sup>335</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-Musnad* (350/3), H. 14824. Authentifié par al-Albānī dans *silsilat al-aḥādīth aṣ-ṣaḥīḥa* (392/2), H. 1648.

<sup>336</sup> Voir: *'Umda al-qārī Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, al-'Aynī (253/7).

<sup>337</sup> *Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Ibn Baṭṭāl (1015/3), *al-istidhkā* Ibn 'Abd al-Birr (41/2).

<sup>338</sup> *Hujja Allah al-bāligha*, Shāh Walī Allah ad-Dihlawī, p. 408.

**Ibn Ḥajar (m) a rapporté d'as-Sabakī (m) le propos suivant :** Il n'existe aucun endroit sur terre qui ait autant de grâce en lui-même au point de mériter que l'on entreprenne un voyage pour le visiter, à l'exception des trois mosquées. Ce que j'entends par grâce est une grâce validée par la loi islamique et suivie d'un devoir religieux ; d'autres contrées peuvent être visitées, non pas en raison d'une grâce quelconque intrinsèque à ces contrées, mais pour des raisons touristiques, pour l'apprentissage d'une science, le combat ou pour tout autre raison permise.<sup>339</sup>

#### **La Mosquée de la Ka'ba est la meilleure des trois mosquées pour lesquelles il est bon de voyager**

La Mosquée de la Ka'ba arrive devant la Mosquée de Médine et la Mosquée d'al-Aqṣā pour son excellence, ses qualités et ses caractéristiques ; elle est la meilleure des mosquées pour laquelle on entreprend un voyage.<sup>340</sup>

#### **La Mosquée Sacrée peut se substituer aux deux autres mosquées pour accomplir un vœu**

En plus de ce qui a déjà été dit au sujet de la supériorité de la Mosquée Sacrée sur les deux autres, il y a le fait que si un musulman a fait le vœu d'effectuer une retraite ou de prier dans l'une de ces deux mosquées, la Mosquée Sacrée peut se substituer aux deux autres et sans expiation ; c'est l'avis de la majorité des savants à l'exception de l'école malékite qui préfère Médine.<sup>341</sup>

#### **Cause de cette supériorité**

Le croyant qui aura fait un vœu pourra aller à la Mecque pour le mettre en pratique et plus encore ; alors qu'aucune des deux autres mosquées n'a cet avantage et ne peut se substituer à la Mosquée Sacrée étant donné qu'elles lui sont inférieures ; ce qui est inférieur ne peut se substituer à ce qui est supérieur.<sup>342</sup>

#### **Preuves**

1. Ibn 'Umar (r2) a rapporté que 'Umar (r) a dit : Ô Messenger d'Allah (s) ! J'avais fait le vœu de faire une retraite d'une nuit dans la Mosquée Sacrée à l'époque de la Jahiliya. Le Prophète de répondre : **Accomplis ton vœu.**<sup>343</sup>
2. Jābir Ibn 'Abd Allah (r2) a rapporté qu'un homme est venu le Jour de la Conquête de la Mecque et a dit : Ô Messenger d'Allah ! J'ai fait le vœu à Allah que s'Il te donnait la victoire à la Mecque, je prierais deux rak'a à Jérusalem. Il répondit : **Prie ici.** L'homme répéta ce qu'il venait de dire et le Prophète répondit : **Prie ici.** Il répéta encore une fois ce qu'il venait de dire et le Prophète lui dit : **Fais comme tu veux alors.**<sup>344</sup>
3. Il a été rapporté qu'une femme tomba malade et qu'elle dit : Si Allah me guérit, j'irai jusqu'à Jérusalem pour prier. Une fois guérie, il se prépara à partir. Elle vint rendre visite à Maymūna, la femme du Messenger d'Allah (s) ; après l'avoir saluée, elle lui confia qu'elle s'apprêtait à partir en voyage pour accomplir son vœu. Maymūna lui répondit : Reste ici,

<sup>339</sup> *Fatḥ al-Bārī' Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī* (66/3).

<sup>340</sup> Voir: *Sharḥ ma'ānī al-'āthār* (125/3), *Sharḥ Fatḥ al-Qadīr* (128/3), *Bidāya al-mujtahid* (312/1), *al-Mughnī* (83/3).

<sup>341</sup> Voir: *Sharḥ Fatḥ al-Qadīr* (128/3), *Bidāya al-mujtahid* (312/1), *al-Mughnī* (83/3).

<sup>342</sup> Ibid.

<sup>343</sup> Rapporté par al-Bukhārī (2464/6), H. 6319.

<sup>344</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (236/3), H. 3305. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan Abī Dāwūd* (326/2), H. 3305.

mange tes provisions (que tu destinais au voyage) et prie dans la Mosquée du Prophète (s) car je l'ai entendu dire : **Une prière ici est meilleure que 1000 prières ailleurs, sauf à la Mosquée de la Ka'ba.**<sup>345</sup>

**Signification** : La Mosquée de la Ka'ba est la meilleure pour laquelle on entreprend un voyage avant la Mosquée de Médine et celle de Jérusalem vu les caractéristiques particulière qu'elle a contrairement aux deux autres.

Sa'īd Ibn al-Musayyib (m) a dit : Quiconque a fait le vœu de faire une retraite dans la Mosquée d'Elie, (la Mosquée d'al-Aqṣā à Jérusalem) peut accomplir son vœu à la Mosquée du Prophète (s) qui peut se substituer à elle, sans expiation. Et quiconque a fait le vœu de faire une retraite dans la Mosquée du Prophète (s) peut effectuer sa retraite dans la Mosquée Sacrée qui peut se substituer à elle, sans expiation.<sup>346</sup>

## Section VII

### La Ka'ba est la qibla des musulmans

Cette section se divise en trois parties :

Partie I : La qibla des musulmans pour la prière.

Partie II : La sagesse du changement de qibla.

Partie III : Répétition de l'ordre de faire face à la Ka'ba.

#### Partie I

##### La qibla des musulmans pour la prière

Parmi les caractéristiques de la Mosquée Sacrée est le fait qu'Allah (sp) en a fait la qibla<sup>347</sup> des musulmans ; ils lui font face pour chacune de leurs prières jusqu'au Jour du Jugement.

Le Messenger d'Allah (s) priait en faisant face à Jérusalem et à la Ka'ba en même temps lorsqu'il était à La Mecque, avant d'émigrer pour Médine<sup>348</sup>. Après son émigration il ne faisait plus face qu'à Jérusalem pour toutes ses prières pendant 16 ou 17 mois avant de recevoir un ordre d'Allah (sp). Suite à cet ordre, la qibla changea et devint la Ka'ba. Aujourd'hui tous les musulmans de la planète lui font face pour prier, jusqu'à la fin des temps.

#### Preuves

1. Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : **Le Prophète (s), lorsqu'il était à La Mecque, priait en faisant face à Jérusalem et la Ka'ba était devant lui ; 16 mois après avoir émigré vers Médine, la qibla fut changée et devint la Ka'ba.**<sup>349</sup>

<sup>345</sup> Rapporté par Muslim (1014/2), H. 510.

<sup>346</sup> *Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Ibn Baṭṭāl (179/3).

<sup>347</sup> Les linguistes affirment que le mot qibla a pour signification première : direction, orientation, face. La Ka'ba fut appelée qibla parce que les gens lui faisaient face pour prier et réciproquement. Voir : *al-Majmū'* (191/3).

<sup>348</sup> Voir: *Tafsīr Ibn Kathīr* (158/1), *Faṭḥ al-Bārī'* (502/1).

<sup>349</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-Musnad* (325/1), H. 2993. Les traditionnistes (136/5), H. 2991 ont dit qu'il était *ṣaḥīḥ* selon les standards des deux cheikhs.

**Il y a dans ce ḥadīth un point intéressant :** Alors que le Prophète (s) était à La Mecque, il lui était possible de combiner les penchants de son cœur (prier vers la Ka'ba) avec l'ordre divin qui lui dictait de prier vers Jérusalem. Il faisait donc face à la Ka'ba et à Jérusalem en même temps. Lorsqu'il émigra pour Médine qui se situe au nord de La Mecque, il lui était impossible de faire face à la fois à la Ka'ba et à Jérusalem. Il pria donc face à Jérusalem, se pliant aux ordres de son Seigneur et faisant fi de ses propres aspirations. Finalement, Allah lui demanda de tourner son noble visage en direction de la Ka'ba.

2. Al-Barā' Ibn 'Āzib (r2) a rapporté : **Le Prophète (s) priait vers Jérusalem depuis 16 ou 17 mois, mais il aimait prier vers la Ka'ba et Allah révéla : « Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous allons donc t'orienter vers une direction qui te plaît. Tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée. » (2 :144).**

قَدْ نَرَى تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِي السَّمَاءِ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَاهَا

Le Prophète s'orienta donc vers la Ka'ba.<sup>350</sup>

### Combinaison des deux versions

Le ḥadīth rapporté par Ibn 'Abbās (r2) indique que le Prophète (s) et ses compagnons (rp) ont continué de prier vers Jérusalem durant 16 ou 17 mois après avoir émigré vers Médine ; alors que dans le ḥadīth rapporté par al-Barā' Ibn 'Āzib (r2) il y a un doute par rapport à la période mentionnée : 16 ou 17 mois. C'est la raison pour laquelle **les savants divergent** : an-Nawawī (m) a préféré 16 mois<sup>351</sup>, alors qu'al-Qāḍī 'Ayyāḍ a affirmé que 17 mois était la période exacte<sup>352</sup>. D'autres ont combiné les deux versions comme Ibn Ḥajar (m) qui a dit : Il est aisé de combiner les deux versions : certains ont conclu que la période était de 16 mois, ils ont ajouté le mois du changement de qibla au mois de l'arrivée à Médine, en retirant quelques jours. Les gens qui ont compté ces jours ont affirmé quant à eux que la période était de 17 mois. Les gens ont hésité parce que le mois de l'arrivée était rabī' al-awwal, sans divergence, et le changement eut lieu au milieu du mois de rajab, dans la deuxième année de l'hégire ; c'est l'opinion de la majorité.<sup>353</sup>

## Partie II

### La sagesse du changement de qibla

Le changement de qibla de Jérusalem vers la Maison Sacrée d'Allah est un événement majeur dans l'histoire de la communauté musulmane. Il contient de nombreux enseignements et des avantages importants ; en voici quelques-uns :

1. **Révéler qui obéit à Allah (sp) et qui lui désobéit** ; Allah (sp) a dit : Et Nous n'avions établi la direction (Qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messager et qui s'en retourne sur ses talons. (al-Baqara : 143).

وَمَا جَعَلْنَا الْقِبْلَةَ الَّتِي كُنْتَ عَلَيْهَا إِلَّا لِنَعْلَمَ مَنْ يَتَّبِعُ الرَّسُولَ مِمَّنْ يَنْقَلِبُ عَلَيَّ  
عَقْبِيَّةً

<sup>350</sup> Rapporté par al-Bukhārī (155/1), H. 390.

<sup>351</sup> Voir: *al-Majmū'* (190/3).

<sup>352</sup> Voir: *Ikmal al-mu'lim sharḥ ṣaḥīḥ Muslim*, al-Qāḍī 'Ayyāḍ (250/2).

<sup>353</sup> *Fath al-Bāri'* (96-97/1).

Les croyants se sont soumis à cet ordre alors que les faibles d'esprit ont tourné le dos, Allah les décrit comme suite : « Les faibles d'esprit parmi les gens vont dire: « Qui les a détournés de la direction (qibla) vers laquelle ils s'orientaient auparavant? » - Dis: « C'est à Allah qu'appartiennent le Levant et le Couchant. Il guide qui Il veut vers un droit chemin » (2 : 142).

سَيَقُولُ السُّفَهَاءُ مِنَ النَّاسِ مَا وَلَّاهُمْ عَن قِبَلَتِهِمُ الَّتِي كَانُوا عَلَيْهَا قُل لِّلّٰهِ  
الْمَشْرِقُ وَالْمَغْرِبُ يَهْدِي مَن يَشَاءُ اِلَى صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ

**Les faibles d'esprit** dont il est question ici étaient un petit groupe de personnes insignifiantes rassemblant des Arabes idolâtres, des rabbins et des hypocrites.<sup>354</sup>

Cet événement servit de test tranchant pour le Prophète (s) afin de savoir distinguer clairement qui était avec lui corps et âme et qui ne l'était qu'en apparence. Ce test était important parce que de grands événements se profilaient à l'horizon pour les musulmans, il fallait que leurs rangs se resserrent et qu'ils se vident des hypocrites, des lâches et des vaincus afin de pouvoir faire face à leur mission et atteindre leurs grands objectifs. Ce fut le moment pour le Prophète (s) d'entrer serein, en sécurité et en pleine possession de toutes ses ressources dans une nouvelle période dans la vie de la communauté.

2. **Le Prophète (s) aimait prier en direction de la Ka'ba car elle était la qibla de son père Ibrāhīm (p).** Allah (sp) s'est adressé à lui en disant : « Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous allons donc t'orienter vers une direction qui te plaît... » (2 : 144). En plus de l'attachement des cœurs et des âmes à la Ka'ba à cause de ce qu'Allah lui a octroyé comme grâce et comme vertus qui la distinguent et la rendent unique, le cœur et l'âme du Messager d'Allah (s) y était attaché, elle lui manquait et son Seigneur exauça sa prière et la lui rendit.

Il est intéressant de constater l'éminence du Prophète (s) devant son Seigneur (sp) et la générosité d'Allah envers Son messager dont il a exaucé le souhait intérieur, mais ceci ne fut pas la seule raison.

3. **Distinguer les musulmans des idolâtres et des juifs.** Allah a ordonné aux musulmans de se tourner vers Jérusalem pour prier lorsqu'ils étaient à la Mecque, et ce afin de les distinguer des idolâtres ; mais après l'émigration vers Médine où vivaient des juifs, les musulmans reçurent l'ordre de se tourner vers la Ka'ba pour se distinguer des juifs.<sup>355</sup>
4. **Enlever aux musulmans la vanité et l'esprit de clan et les rendre sincères envers Allah dans toutes leurs affaires.** Durant l'époque de l'ignorance, avant l'islam, les Arabes vénéraient la Maison Sacrée et la considéraient comme le joyau de leur gloire nationale. Allah a donc éprouvé Ses serviteurs en changeant leur qibla de la Ka'ba vers Jérusalem en premier lieu et de Jérusalem vers la Ka'ba ensuite. Il fit cela pour purifier leur cœur et leur âme des restes de la Jahiliya, pour éviter qu'ils ne s'accrochent à d'autres que Lui, exalté soit-Il, et pour enlever de leur cœur tout chauvinisme, fanatisme nationaliste ou tout sectarisme basé sur des faits historiques.<sup>356</sup>
5. **Habituer les musulmans à se plier aux ordres d'Allah (sp) sans les remettre en question.** Si un ordre émane d'Allah (sp), les musulmans se doivent d'écouter et d'obéir, sans chercher à

<sup>354</sup> Voir: *Tafsīr at-Ṭabarī* (230/2), *al-Kashshāf* (223/1), *Tafsīr Ibn Kathīr* (190/1).

<sup>355</sup> *At-Tafsīr al-kabīr* (87/4).

<sup>356</sup> Voir: *Fī zilāl al-Qur'ān*, Sayyid Quṭb (126/1).

comprendre la sagesse ou le motif derrière l'ordre, étant donné que l'essence de la sagesse est l'ordre lui-même, venu d'Allah pour Ses serviteurs.

6. **Préparer le terrain à l'acceptation du message du Prophète (s).** Il a été envoyé avec le même message que les prophètes précédents, sans innovations.

Ibn al-Qayyim (m) a dit : La sagesse profonde qui réside dans l'ordre de prier vers Jérusalem tout d'abord est qu'elle était la qibla, la direction des prophètes. Le Prophète (s) a été envoyé avec le même message que les prophètes avant lui, un message bien connu des Gens du Livre. Faire face à Jérusalem pour la prière était une manière de confirmer sa prophétie, de montrer qu'il s'inscrivait dans la même ligne que les prophètes avant lui. Il montrait par là que l'essence de son message était le même que les autres. Il n'était pas venu pour innover par rapport aux autres messagers, ni pour s'opposer à eux, au contraire, il était venu pour confirmer et croire aux messagers précédents. Lorsque les signes de sa prophétie furent bel et bien établis et que la preuve de sa sincérité fut confirmée dans tous ses aspects et après que les cœurs témoignèrent qu'il était réellement le Messager d'Allah en dépit de leur déni, de leur entêtement, de leur jalousie et de leur envie, Allah su qu'il était en sa faveur et pour son bien et pour celui de sa communauté de faire face à la Ka'ba de Sa Mosquée Sacrée, le meilleur endroit sur terre, le plus aimé d'Allah, la plus bénie, la plus ancienne, la plus honorée et la plus honorable de toutes les maisons.<sup>357</sup>

7. **Le changement de qibla vers la Ka'ba est un ordre divin qui comprend plusieurs points :**
- a. **Le passage du don de prophétie d'une branche de l'arbre généalogique béni**, celle des descendants d'Ishāq, fils d'Ibrāhīm (pb) à une autre : celle des descendants d'Ismā'īl, fils d'Ibrāhīm (pb), qui aida son père à construire la Ka'ba et dont le nom y est associé.
  - b. **Le passage à la communauté de Muḥammad (s) de la responsabilité de prêcher et de transmettre le message ;** et de facto le fait que la bénédiction dont jouissaient les enfants d'Israël soient passée au musulmans : ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable et croient en Allah.
  - c. **La communauté musulmane devient la communauté du juste milieu**, pas uniquement en termes de valeurs, d'idéaux, de principes, de lois et de croyances, mais également au niveau géographique : le juste milieu est la meilleure des choses, et rien sur terre n'est meilleur et plus honorable que la Ka'ba, la Maison Sacrée d'Allah.

### Partie III

#### Répétition de l'ordre de faire face à la Ka'ba

#### Les versets relatifs au changement de qibla

Le Prophète (s) aimait la qibla d'Ibrāhīm al-Khalīl (p) et il demeura constamment, durant 16 ou 17 mois, dans l'espérance et l'attente d'être exaucé par son Seigneur exalté soit-Il, scrutant le ciel, et priant avec ferveur, jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre d'Allah (sp) de faire face à la Ka'ba. Les versets qui lui furent révélés à ce sujet et qui seront récités jusqu'au Jour du Jugement sont les suivants :

---

<sup>357</sup> *Miftāḥ dār as-sa'āda* (30/2).

1. « Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous allons donc t'orienter vers une direction qui te plaît. Tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée. » (2 : 144).

قَدْ نَرَى تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِي السَّمَاءِ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَاهَا فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ  
الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ

2. « Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée » (2 : 149).

وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ

3. « Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages » (2 : 150).

وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا  
وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ

### Avis des savants sur la répétition de l'ordre de s'orienter vers la Ka'ba

Les avis des savants sont nombreux en ce qui concerne la répétition de l'ordre divin ; les interprétations sont les suivantes :

1. La répétition est venue pour insister sur l'abrogation, car il s'agit ici de la toute première abrogation qui eut lieu en islam. L'insistance a mis un terme aux espoirs des Gens du Livre de voir les musulmans retourner à leur qibla à eux.<sup>358</sup>  
Al-Qurṭubī (m) a dit : Les savants sont d'accord à l'unanimité : la qibla fut la toute première abrogation qui apparut dans le Qur'ān.<sup>359</sup>
2. La première fois, le verset est venu pour ceux qui pouvaient voir la Ka'ba, la deuxième fois pour les gens de la Mecque qui ne pouvaient la voir et la troisième fois pour le reste des gens en dehors de la Mecque.<sup>360</sup>
3. La première fois, l'ordre est venu pour les gens de la Mecque, la deuxième fois, pour les gens en dehors de la Mecque et la troisième fois, pour les gens en voyage ; Al-Qurṭubī a préféré cette opinion.<sup>361</sup>

### Section VIII

#### La jurisprudence concernant le ṭawāf autour de la Ka'ba

#### Définition du ṭawāf (circumambulation)

En arabe, ṭawāf signifie rotation, tournoiement, tourbillon.<sup>362</sup>

Dans la terminologie religieuse, ṭawāf désigne la circumambulation autour de la Ka'ba dans l'obéissance d'Allah (sp)<sup>363</sup> : « pour ceux qui tournent autour » لِلطَّائِفِينَ Sourate al-Ḥajj : 26 ; « et

<sup>358</sup> Voir: *an-Nāsikh wa al-mansūkh*, al-Qāsim Ibn Salām, p. 20, *Tafsīr aṭ-Ṭabarī* (502/1).

<sup>359</sup> *Tafsīr al-Qurṭubī* (151/2).

<sup>360</sup> Voir: *Tafsīr Ibn Kathīr* (196/1).

<sup>361</sup> Voir: *Tafsīr al-Qurṭubī* (168/2).

<sup>362</sup> Voir: *Lisān al-'Arab* (225/9), *Mu'jam lugha al-fuqahā'*, Dr. Muḥammad Rawwās Qal'ah, p. 293.

qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison » **وَلَيَطُوفُوا بِالْبَيْتِ الْعَتِيقِ** Sourate al-Hajj : 29.

### Le ṭawāf est exclusif à l'Antique Maison

Allah, exalté soit-Il, a lié Sa Maison Sacrée à une pratique religieuse unique qu'Il a interdite partout ailleurs sur terre : le ṭawāf (la circumambulation), ce rituel unique dans ses aspects et son sens. Il est totalement interdit en dehors de la Ka'ba et quiconque tourne autour d'un arbre, d'une pierre, d'une tombe ou d'une mosquée s'est égaré loin du sentier d'Allah. Quiconque pense qu'un ṭawāf effectué autour de quoi que ce soit d'autre est un acte religieux ou un moyen de se rapprocher d'Allah (sp) est un idolâtre infidèle et nous demandons à Allah Son secours.<sup>364</sup>

C'est cela la différence entre le ṭawāf effectué autour de la Maison et le ṭawāf effectué n'importe où ailleurs. La circumambulation autour de la Ka'ba a une forme particulière, elle est un rite défini par l'honorable législation islamique (la charia) et un acte d'adoration tourné vers Allah (sp). Elle est une marque d'obéissance et de soumission à Allah (sp) qui a qualifié toutes autres formes de circumambulation d'idolâtrie – qu'Allah nous en préserve – et Allah impose à Ses serviteurs les rituels qu'Il veut. Le serviteur n'a d'autre alternative que d'exécuter l'ordre d'Allah sans utiliser son esprit ou sa raison ; il se doit d'obéir vu que l'ordre émane de son Seigneur le Très-Haut. C'est l'un des sens de la circumambulation autour de l'Antique Maison.

Le fait que le ṭawāf ne soit autorisé qu'autour de la Ka'ba la rend unique et spéciale par rapport aux autres régions du monde, c'est une marque d'honneur et d'exaltation.

### L'ordre de profiter du ṭawāf au maximum

Effectuer le ṭawāf autour de l'Antique Maison est une chance et une opportunité à saisir tant que cela est possible car nous avons été avertis par le Messager (s) qu'il se pourrait que cela change bientôt. La raison pour laquelle le Prophète (s) a parlé de cette nécessité de tirer profit au maximum du ṭawāf avant qu'il ne soit trop tard est exprimée dans le ḥadīth suivant : Ibn 'Umar (r2) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Profitez de cette Maison, car elle a été détruite deux fois et elle sera élevée la troisième.**<sup>365</sup>

### Les différents types de ṭawāf

Il existe six différents types de ṭawāf :

1. **Le ṭawāf de l'arrivée à La Mecque** : il a plusieurs noms : ṭawāf al-quḍūm (ou ṭawāf de l'arrivée), le Début du Pacte, l'Entrée, la Rencontre, l'Arrivée, l'Arrivant, le Premier, la Salutation. Son nom le plus commun est ṭawāf al-quḍūm.
2. **Le ṭawāf al-ifāḍa**<sup>366</sup> : il est appelé le ṭawāf de la visite, le Pilier, le Devoir ou encore le Cœur.
3. **Le ṭawāf al-wadā'** : c'est le ṭawāf du retour, la Fin du Pacte. Il s'effectue avant de quitter La Mecque, après avoir accompli tous les rites.

<sup>363</sup> *Fatḥ al-Bāri'* (470/3).

<sup>364</sup> Voir: *aṭ-Ṭawāf wa aḥamm aḥkāmuhu*, Dr. Sharaf Ben 'Alī ash-Sharīf, majalla al-buḥūth al-islāmiya bi-r-riyad n°44, p. 178.

<sup>365</sup> Rapporté par Ibn Khuzayma dans son *Ṣaḥīḥ* (128/4), H. 2506 et authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ mawārid az-ẓama'ān*, (410/1), H. 804.

<sup>366</sup> Après le retour du pèlerin de 'Arafāt.

Ces trois types de ṭawāf sont obligatoires pendant le Ḥajj, plus de détails suivront, Si Dieu le veut.

4. **Ce qui est permis en dehors du Ḥajj.**
5. **Le ṭawāf nadhr** : celui qui est lié à un vœu.
6. **Le ṭawāf tatawu'** : le ṭawāf spontané ou surérogatoires.<sup>367</sup>

La grâce du ṭawāf est grande, sans aucun doute, étant donné qu'Allah l'a ordonnée dans Son Noble Livre. Le Prophète (s) avait pour habitude de beaucoup pratiquer le ṭawāf et d'exhorter les musulmans à en faire autant. Allah ne donne pas d'ordre sans qu'il n'y ait une grande bénédiction derrière et de grands avantages pour les gens dans cette vie et dans l'autre et le Messager d'Allah (s) n'aurait pas fait quelque chose à moins que cela ne soit profitable dans cette vie comme dans l'autre. C'est déjà une grâce suffisante de savoir que le ṭawāf est un acte d'obéissance à Allah.

### Section IX

#### La source de Zamzam est à proximité

Cette section est divisée en 5 parties :

- Partie I : Zamzam ou la prière exaucée d'al-Khalīl et la confiance en Allah de Hājir.
- Partie II : Jaillissement de la source de Zamzam grâce à l'intervention de Jibrīl (p).
- Partie III : Zamzam : l'un des plus grands bienfaits et l'une des plus belles bénédictions.
- Partie IV : Le cœur de la créature la plus pure fut lavé avec l'eau de Zamzam.
- Partie V : La source de Zamzam est intarissable.

#### Partie I

##### Zamzam ou la prière exaucée d'al-Khalīl et la confiance en Allah de Hājir

Lorsqu'Ibrāhīm (p) laissa Hājir et son fils Ismā'īl à proximité de la Maison Sacrée, la mère d'Ismā'īl le suivit en disant : « Ô Ibrāhīm ! Où vas-tu, nous abandonnant ainsi dans cette vallée où il n'y a rien ni personne ? » Elle lui répéta cela plusieurs fois mais il ne lui répondit pas et il ne la regarda pas. Elle lui dit finalement : « Est-ce Allah qui t'a ordonné cela ? » Il dit : « Oui ». Elle dit : « Alors Il ne nous abandonnera pas ! » Elle revint sur ses pas et Ibrāhīm poursuivit sa route jusqu'à arriver à al-Thaniya où il était hors de vue, il se tourna face à la Maison (face à son emplacement), ensuite il leva les mains et invoqua avec ces mots : « Ô notre Seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de Ta Maison Sacrée – Ô notre Seigneur – afin qu'ils accomplissent la prière. Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens. Et nourris-les de fruits. Peut-être seront-ils reconnaissants ? » (14 : 37).

رَبَّنَا إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيْرِ ذِي زَرْعٍ عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ رَبَّنَا لِيُقِيمُوا  
الصَّلَاةَ فَاجْعَلْ أَفْئِدَةً مِنَ النَّاسِ تَهْوِي إِلَيْهِمْ وَارزُقْهُمْ مِنَ الثَّمَرَاتِ لَعَلَّهُمْ يَشْكُرُونَ

... Elle aperçut l'ange à l'endroit de la source de Zamzam creuser la terre avec son talon (ou son aile selon une autre version) jusqu'à ce que de l'eau jaillisse du sol. Elle commença à faire une sorte de bassin autour de l'eau à l'aide de ses mains et elle remplit son outre alors que l'eau continuait de s'écouler.

Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Qu'Allah fasse miséricorde à la mère d'Ismā'īl ! Si elle avait laissé s'écouler l'eau (sans chercher à la contenir avec ses mains) l'eau de Zamzam aurait été un torrent abondant.**<sup>368</sup>

<sup>367</sup> Voir: *aṭ-Ṭawāf wa aḥamm aḥkāmuhu*, p. 188.

<sup>368</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1227/3), H. 3184.

### Zamzam : un modèle de remise confiante en Allah

L'eau de Zamzam restera à jamais un témoin évident et une preuve claire de la confiance de Hājir en Allah et de ses bonnes pensées à l'égard de son Seigneur, qu'Allah lui fasse miséricorde. Elle s'est conformée à Sa volonté et a accepté Ses ordres en disant : « Il ne nous abandonnera pas » ; après quoi elle s'en est retournée confiante, avec une grâce de la part d'Allah (sp) et un soin tout particulier destiné à elle et à son nourrisson, comme le ḥadīth le précise.

Dès lors, Zamzam n'est pas uniquement de l'eau jaillie d'une source, elle est aussi une histoire de foi sincère racontée à tous ceux qui s'y abreuvent, elle est un témoignage vivant pour ceux qui peuvent le comprendre. Elle immortalise le souvenir de cette femme pieuse qui eut foi en la miséricorde de son Seigneur et qui fut convaincue de Sa grâce immense.

**Elle est une preuve tangible concrète pour qui est capable de tirer des leçons, elle est un modèle de remise confiante en Allah et un exemple en matière de pensées positives à Son égard.** Ici, Allah nous donne un exemple clair, non pas écrit ou oral, mais bel et bien visible afin d'être plus limpide à comprendre et pour s'imprimer plus facilement dans les âmes, pour les doués d'intelligence.

## Partie II

### Jaillissement de la source de Zamzam grâce à l'intervention de Jibrīl (p)

L'une des particularités de l'eau de Zamzam est qu'elle a jailli grâce à l'intervention de Jibrīl (p), le digne de confiance, qui en reçut l'ordre d'Allah (sp). Si Allah l'avait voulu, Il aurait fait jaillir l'eau directement du sol, comme n'importe quelle source d'eau. Mais Il voulut, exalté soit-Il, souligner l'éminence de cette eau bénie ; Il fit donc intervenir l'ange pour donner à Zamzam encore plus de prestige et d'honneur.

Ibn 'Abbās (r2) a dit à propos du jaillissement de l'eau de Zamzam : Lorsqu'elle (Hājir) atteignit Marwa, elle entendit une voix, se dit à elle-même de rester silencieuse et tendit l'oreille. Elle entendit à nouveau la voix et dit : « Qui que vous soyez ! J'ai entendu votre voix ! Auriez-vous de quoi m'aider ? Elle aperçut l'ange à l'endroit de la source de Zamzam creuser la terre avec son talon (ou son aile selon une autre version) jusqu'à ce que de l'eau jaillisse du sol. Elle commença à faire une sorte de bassin autour de l'eau à l'aide de ses mains et elle remplit son outre alors que l'eau continuait de s'écouler.<sup>369</sup>

Dans une autre version : Mais subitement elle entendit une voix. Elle s'adressa à cette voix étrange en disant : Aidez-nous si vous le pouvez ! Elle aperçut Jibrīl (p) (qui avait émis cette voix). Jibrīl (p) frappa le sol avec son talon comme ceci (Ibn 'Abbās (r2) frappa le sol avec son talon pour illustrer son propos) et l'eau se mit à jaillir. La mère d'Ismā'īl fut étonnée et elle commença à creuser. Abū Al-Qāsim (c'est-à-dire le Prophète (s)) ajouta : **Si elle avait laissé l'eau (s'écouler naturellement sans intervenir), elle aurait été encore plus abondante.**<sup>370</sup>

### Parmi les noms de Zamzam

Etant donné que l'eau a jailli par l'intervention de Jibrīl (p), les Arabes avaient pris l'habitude de lui donner des noms liés à cet événement majeur :

1. **Le battement d'ailes de Jibrīl (p) (Rakḍa Jibrīl)** : L'origine du mot *rakḍ* signifie battement de pieds ou battement d'ailes. La source a été appelée ainsi parce que Jibrīl (p) frappa le sol avec son aile pour que l'eau jaillisse.<sup>371</sup>
2. **La frappe de Jibrīl (p) (Hazma Jibrīl)** : Il frappa le sol de son pied et nivela la terre autour avant que l'eau ne jaillisse<sup>372</sup>. Al-Hazma signifie frapper la terre de son talon<sup>373</sup>, on disait :

<sup>369</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1227/3), H. 3184.

<sup>370</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1230/3), H. 3185.

<sup>371</sup> Voir: *an-Nihāya* (259/2), *Lisān al-'Arab* (160/7).

<sup>372</sup> Voir: *Mu'jam mā ista'jam* (701/2), *an-Nihāya* (262/5), *Tāj al-'arūs* (97/34).

Jibrīl (p) a vaincu la terre, il l'a frappé au visage et elle a commencé à pleurer une eau pure et abondante.<sup>374</sup>

3. **Le coup de Jibrīl (p) (Hamza Jibrīl)** : Jibrīl ayant portant un coup sur le sol de son talon pour faire jaillir l'eau.<sup>375</sup>

As-Suhaylī (m) a dit : Jibrīl a frappé le sol avec son talon ('*aqib*) et non pas sa main ou autre chose ; cela montre que la source était destinée aux descendants et aux successeurs d'Ismā'īl, c'est-à-dire à Muḥammad (s) et sa communauté. En arabe, le terme '*aqib* signifie talon mais aussi descendant. Allah a dit :

وَجَعَلَهَا كَلِمَةً بَاقِيَةً فِي عَقْبِهِ

« Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance ('*aqib*, c'est-à-dire la communauté de Muḥammad (s)). » Sourate 43 : 28.<sup>376</sup>

4. **Waṭ'atu Jibrīl (p)** : Le battement d'ailes de Jibrīl.<sup>377</sup>

### L'eau de Zamzam a jailli de la terre la plus pure

L'une des vertus et des grâces de Zamzam est qu'Allah (sp) a choisi pour elle la terre la plus pure sur terre pour qu'elle s'y déverse, c'est-à-dire à proximité de Son honorable Maison, dans un désert dépourvu des aspects de la vie, pour montrer la grandeur de Son décret et de Sa providence. Il choisit pour Zamzam cet endroit sacré auquel Il donna cette particularité et Il en fit une source bénie pour abreuver les pèlerins de l'Antique Maison et toutes autres personnes.

### Partie III

Zamzam : l'un des plus grands bienfaits et l'une des plus belles bénédictions

Zamzam fut l'un des plus grands bienfaits et l'une des plus belles bénédictions octroyés par Allah (sp) à Son ami Ibrāhīm (p) lorsqu'Il exauça sa prière. La présence de cette source bénie est la cause principale de la création de la ville de la Mecque : sans eau, la vie n'aurait jamais pu apparaître ni se développer au fil du temps ; ainsi la Maison Sacrée fut construite avec pour conséquence la prospérité et l'arrivée de gens en provenance de tout chemin éloigné pour participer aux avantages qui leurs furent accordés dans cette vie et dans l'autre. Allah (sp) a dit :

وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا وَعَلَىٰ كُلِّ ضَامِرٍ يَأْتِينَ مِنْ كُلِّ فَجٍّ عَمِيقٍ

« Et fais aux gens une annonce pour le Ḥajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné » Sourate al-Ḥajj : 27.

**Zamzam fut la première brique dans la construction de la Ville Sainte**, sans elle les gens ne seraient pas venus s'installer, elle attira les gens, nomades et sédentaires et le lieu se peupla ainsi peu à peu pour devenir la ville que l'on connaît aujourd'hui.

L'un des plus grands bienfaits que peuvent apprécier les pèlerins et les visiteurs du Sanctuaire est le privilège de boire l'eau de Zamzam : ils en boivent jusqu'à satiété, en retirent bien-être et bénédictions et voient leurs prières exaucées grâce à elle, car l'eau de Zamzam sert à ce pour quoi elle est bue, qu'il s'agisse de prières liées à cette vie ou à l'au-delà. Elle est réellement

<sup>373</sup> Voir: *Akḥbār Makka*, al-Fākihī (10/2).

<sup>374</sup> Voir: *Lisān al-'Arab* (608/12).

<sup>375</sup> Voir: *ar-Rawḍ al-'unuf*, Ibn Hishām (213/1).

<sup>376</sup> *Ar-Rawḍ al-'unuf* (257/1), Voir: *Subul al-hudā wa ar-rashād fī sīra khayr al-'ibād*, aṣ-Ṣāliḥī (187/1).

<sup>377</sup> Voir: *Akḥbār Makka*, al-Fākihī (9/2).

parmi les plus grandes grâces qu'Allah (sp) a données aux croyants qui visitent cet endroit plaisant et béni, à proximité de Sa Maison Sacrée.

Ô combien de malades furent bénis par Allah, recevant de Lui la guérison de graves maladies par le biais de l'eau de Zamzam, alors qu'aucun médecin et qu'aucun sage n'étaient plus d'aucun secours.<sup>378</sup>

### Les vertus de Zamzam sont incalculables

L'eau de Zamzam est bénie, elle se trouve à l'endroit le plus honorable sur terre, près de la Maison Sacrée d'Allah, elle est le fruit d'un ordre divin exécuté par l'ange Gabriel (p) pour sauver la famille de Son prophète (p). Allah (sp) a donné un nombre incalculable de vertus à Zamzam « et qui pourraient les dénombrées ? Combien de personnes éprouvées furent soulagées grâce à elle, pour être demeurées près de son puits, pour en avoir bue, ou pour s'être lavées avec elle, après avoir essayé toutes les autres eaux du monde et être restées embourbées dedans !? Et combien de bouteilles ont été remplies et envoyées aux quatre coins du monde pour servir de remède ou pour laver les gens et leurs vêtements dans l'espoir de recevoir bénédiction et guérison ? »<sup>379</sup>

### L'eau de Zamzam est un signe évident

L'un des signes visibles les plus marquants de la Maison Sacrée est la source de Zamzam<sup>380</sup>, elle a un statut aussi important que le Maqām Ibrāhīm, la Pierre Noire, le Coin Yéménite, le Ḥaṭīm, etc. Allah (sp) a dit :

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ (٩٦) فِيهِ آيَاتٌ بَيِّنَاتٌ  
« La première Maison qui ait été édiflée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (la Mecque) bénie et une bonne direction pour les mondes. Là sont des signes évidents... » Sourate 3 : 96-97.

## Partie IV

### Le cœur de la créature la plus pure fut lavé avec l'eau de Zamzam

L'eau de Zamzam se caractérise par le fait qu'Allah (sp) l'a choisie parmi toutes les autres eaux de la terre pour laver le cœur de Son bien-aimé, Son élu parmi les créatures (s). Allah (sp) a décidé que cette eau soit utilisée pour extraire du cœur du Prophète (s) le touché de Satan, afin de le fortifier et de le préparer à recevoir la révélation ; sa poitrine fut ouverte quatre fois et à chaque fois son cœur fut lavé avec de l'eau de Zamzam.<sup>381</sup>

1. Anas Ibn Mālik (r) a rapporté que **Jibrīl (p) est apparu au Messager d'Allah (s) alors qu'il jouait avec ses camarades. Il le saisit, l'allongea sur le sol, lui ouvrit la poitrine, en sortit le cœur duquel il retira un caillot de sang en disant : Ceci était la part de Satan (le touché de Satan) en toi. Il lava ensuite son cœur avec de l'eau de Zamzam dans une bassine en or puis remit le cœur en place et referma la poitrine<sup>382</sup>. Les enfants s'encoururent auprès de sa mère (mère nourricière) en disant : Muḥammad a été assassiné ! Tous se précipitèrent vers lui et trouvèrent la couleur de son teint changée. Anas (r) dit : J'ai moi-même vu les traces de l'aiguille sur sa poitrine.**<sup>383</sup>

<sup>378</sup> Faḍl mā' Zamzam, Sā'id Bakdāsh, p. 90.

<sup>379</sup> *Thimār al-qulūb fī al-muḍāf wa al-mansūb*, ath-Tha'ālabī, p. 559. Voir: *Tahdhīb al-lughā* (92/4).

<sup>380</sup> Voir: *Tafsīr al-Qurṭubī* (139/4).

<sup>381</sup> *Fatḥ al-Bārī'* (460/1), (481/13).

<sup>382</sup> Voir: *Ṣaḥīḥ Muslim bi sharḥ an-Nawawī* (216/2).

<sup>383</sup> Rapporté par Muslim (147/1), H. 162.

2. Anas Ibn Mālik (r) a rapporté : Abū Dharr (r) nous racontait que le Messager d'Allah (s) avait dit : **Le toit de ma maison fut ouvert alors que j'étais à la Mecque et Jibrīl (p) descendit. Il m'ouvrit la poitrine et la lava avec de l'eau de Zamzam. Il amena ensuite un bassin en or plein de sagesse et de foi qu'il vida dans ma poitrine avant de la refermer. Il me prit ensuite la main et monta jusqu'au ciel le plus proche...**<sup>384</sup>

#### **La sagesse d'avoir lavé le cœur du Prophète (s) avec Zamzam**

Ibn Ḥajar (m) a expliqué ainsi la sagesse d'avoir lavé le cœur du Prophète (s) à l'eau de Zamzam : En cela réside la préférence de Zamzam au-dessus de toutes les autres eaux ; Ibn Abī Jamra a dit : Il n'a pas été lavé avec une eau du Paradis, car l'eau de Zamzam est par nature une eau paradisiaque qui fut mise sur terre ; l'objectif était de conserver la bénédiction du Prophète (s) sur terre. As-Suhaylī (m) a dit : Etant donné que Zamzam est la Frappe de Jibrīl, le Saint-Esprit, en faveur de la mère d'Ismā'īl, le grand-père du Prophète (s), il va de soi que son cœur fut lavé avec elle pour pouvoir entrer dans la divine présence et ses profondeurs<sup>385</sup>.

#### **Le Prophète (s) a béni la source de Zamzam avec sa noble salive**

Allah (sp) a donné à la salive de notre Prophète (s) des caractéristiques extraordinaires et de nombreuses vertus miraculeuses impressionnantes : sa salive a guéri des malades, elle a servi de boisson, de nourriture, de bénédiction et même de source de force. De nombreux malades furent soignés sur le champ et pour toujours<sup>386</sup> avec la salive bénie du Prophète (s), grâce à Allah (sp). Voici quelques exemples :

1. L'histoire de 'Alī (r) le jour de la bataille de Khaybar : **Le Prophète (s) cracha dans ses yeux et invoqua pour lui. Il guérit sur le champ comme s'il n'avait jamais rien eu et le Prophète (s) lui confia le drapeau...**<sup>387</sup>
2. Le jour de Ḥudaybiya, lorsqu'un peu d'eau suffit à éteindre la soif d'un millier de personnes, comme nous l'a rapporté al-Barā' : **Nous étions 1400 le jour d'Al-Ḥudaybiya et il y avait un puits à Al-Ḥudaybiya. Nous épuisâmes l'eau du puits au point qu'il n'y restait plus une seule goutte d'eau. Le Prophète (s) s'assit au bord du puits et demanda un peu d'eau avec laquelle il se rinça la bouche avant de la recracher dans le puits. Nous attendîmes un peu puis nous tirâmes de l'eau de puits pour éteindre notre soif à tous et nous donnâmes à boire à nos montures jusqu'à plus soif.**<sup>388</sup>
3. Au sujet de la bénédiction de la source de Zamzam par la salive du Prophète (s), Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : Le Prophète (s) est venu au puits de Zamzam, nous lui avons tiré un seau d'eau et il en a bu une partie et en a recraché une partie dans le seau que nous avons ensuite vidé dans le puits. Le Prophète (s) dit : **Si je n'avais pas craint de vous voir vous disputer pour ça, j'aurais moi-même tiré l'eau du puits.**<sup>389</sup>

<sup>384</sup> Rapporté par al-Bukhārī (135/1), H. 342.

<sup>385</sup> *Fatḥ al-Bārī'* (205/7).

<sup>386</sup> Voir: *Faḍl mā' Zamzam*, p. 99.

<sup>387</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1357/3), H. 3498.

<sup>388</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1311/3), H. 3384.

<sup>389</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-Musnad* (372/1), H. 3527, authentifié par Aḥmad Shākir dans *Sharḥ al-Musnad* (177/5) et les traditionnistes (467/5), H. 3527.

4. ‘Abd al-Jabbār Ibn Wā’il a rapporté de son père (r) : **Le Prophète (s) reçut un seau d’eau de Zamzam, il se rinça la bouche et la recracha dans le seau et elle était plus parfumée que le musc ; il se moucha hors du seau.**<sup>390</sup>

## Partie V

### La source de Zamzam est intarissable

L’une des propriétés de l’eau de Zamzam est qu’elle est intarissable : elle coulera en abondance pour toujours bien qu’on en puise en permanence depuis près de 5000 ans.

#### Parmi les noms de Zamzam

Les Arabes avaient plusieurs manières de nommer ou décrire l’eau de Zamzam : **elle ne tarit jamais** (*lā tunzaf*) et **ne s’épuise jamais** (*lā tudhamm*)<sup>391</sup> ; son flot est ininterrompu bien qu’on en puise en permanence.<sup>392</sup>

Les trois significations de *lā tudhamm* :

**Premièrement** : elle n’est jamais blâmée ou dénigrée.

**Deuxièmement** : elle n’est jamais calomniée.

**Troisièmement** : il n’en manque jamais, elle est toujours abondante.<sup>393</sup>

Al-Aṣma’ī et as-Suhaylī ont préféré le troisième sens.<sup>394</sup>

Abū ‘Ubayd a dit : Al-Aṣma’ī a dit : *adh-dhamma* signifie peu d’eau, l’expression s’utilise pour désigner un puits où l’eau est rare.<sup>395</sup>

Le troisième sens est certainement le plus correct, vu que l’eau de Zamzam est réellement dénigrée et calomniée par les hypocrites.

**Beaucoup de récits confirment le troisième sens**, notamment :

Ibn ‘Abbās (r2) a rapporté à propos de la source de Zamzam : Le Prophète (s) a dit : **Qu’Allah fasse miséricorde à la mère d’Ismā’īl ! Si elle avait laissé s’écouler l’eau (sans chercher à la contenir avec ses mains) l’eau de Zamzam aurait été un torrent abondant.**<sup>396</sup>

Dans une autre version, le Prophète (s) dit : **Si elle avait laissé l’eau (s’écouler naturellement sans intervenir), elle aurait été encore plus abondante.**<sup>397</sup>

Il dit : Elle but l’eau et allaita son fils. L’ange lui dit : Ne crains pas d’être abandonnée.<sup>398</sup>

Ibn Ḥajar (m) a dit : Sa parole : « **Ne crains pas d’être abandonnée** » signifie ne crains pas la mort. Dans le ḥadīth d’Abū Jahm, il est dit : « **Ne crains pas que l’eau tarisse** » ; et dans la version rapportée par ‘Alī Ibn al-Wāzi’ rapportée par Ayyūb et citée par al-Fākihī : « **Ne crains pas la soif pour**

<sup>390</sup> Rapporté par Aḥmad dans *al-Musnad* (318/4), H. 18894. Les traditionnistes l’ont déclaré ḥassan (bon) (167/31), H. 18874.

<sup>391</sup> Voir : *Sīra Ibn Ishāq* (4/1), *Maṣnaf ‘Abd ar-Razzāq* (115/5), N°9117, *Akhbār Makka*, al-Azraqī (44/2), *Akhbār Makka*, al-Fākihī (12/2).

<sup>392</sup> *An-Nihāya* (41/5), *Lisān al-‘Arab* (326/9), *Tāj al-‘arūs* (396/24).

<sup>393</sup> *Tahdhīb al-lughā*, al-Azraqī (300/14). Voir : *an-Nihāya* (169/2), *Tāj al-‘arūs* (209/32).

<sup>394</sup> Voir : *ar-Rawḍ al-‘unuf* (286/1).

<sup>395</sup> *Tahdhīb al-lughā*, al-Azraqī (299/14).

<sup>396</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1227/3), H. 3184.

<sup>397</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1230/3), H. 3185.

<sup>398</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1228/3), H. 3184.

**les gens de cette vallée, c'est une source à laquelle boiront les invités d'Allah.** »<sup>399</sup> Abū Jahm a ajouté : **Elle dit (à son fils) : Allah te fait une bonne annonce.**<sup>400</sup>

### Le témoignage de l'Histoire au sujet de Zamzam

La preuve la plus flagrante de l'abondance sans limite du puits de Zamzam est qu'elle n'a jamais été épuisée : il n'en a jamais manqué depuis qu'elle a jailli pour Ismā'īl (p) ; on en pompe pourtant massivement, en particulier pendant le mois béni de Ramaḍān et durant le Ḥajj et surtout depuis l'augmentation massive de visiteurs.

Si quelqu'un observe le puits de Zamzam, il constatera que le niveau de l'eau ne change pas, il reste toujours le même, il n'augmente pas et ne diminue, pas quoi qu'on en pompe, et l'eau ne déborde pas non plus au point de se répandre sur le sol ; il s'agit là de quelque chose d'extraordinaire.<sup>401</sup>

## Section X

### La Ka'ba est le centre du monde

Cette section se divise en 4 parties :

Partie I : Le positionnement de la Ka'ba par rapport à la Maison Peuplée.

Partie II : La Ka'ba est le centre du monde d'après les premiers savants.

Partie III : La Ka'ba est le centre de l'Ancien monde et du Nouveau monde.

Partie IV : Les coins de la Ka'ba pointent vers des positions stratégiques.

### Partie I

Le positionnement de la Ka'ba par rapport à la Maison Peuplée

**La Maison Peuplée (al-Bayt al-Ma'mūr) :** Il s'agit d'une maison située au septième ciel, elle est appelée aḍ-ḍurāḥ et son existence est confirmée par le Qur'ān et la Sunna. Allah (sp) jure par elle dans Son livre saint : « Par la Maison Peuplée! » Sourate aṭ-Ṭūr : 4.

## وَالْبَيْتِ الْمَعْمُورِ

Elle est visitée en permanence « par de nobles anges, que la paix soit sur eux, chaque jour 70.000 d'entre eux y pénètrent, y adorent leur Seigneur puis la quittent sans jamais y retourner ».<sup>402</sup>

### Preuves

1. Mālik Ibn Ṣa'ṣa'a (r2) a rapporté : Le Prophète a dit : **On me montra ensuite la Maison Peuplée. J'interrogeai Jibrīl à son sujet et il me dit : C'est la Maison Peuplée, 70.000 anges viennent y prier chaque jour et lorsqu'ils la quittent, ils n'y retournent jamais plus.**<sup>403</sup>
2. Anas Ibn Mālik (r) a rapporté : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **Je fus ensuite emmené au septième ciel. Jibrīl demanda que l'on ouvre la porte. Quelqu'un dit : Qui est là ? Il dit :**

<sup>399</sup> Rapporté par al-Fākihī in *Akhbār Makka* (6/2), H. 1051.

<sup>400</sup> *Faḥ al-Bārī'* (402/6).

<sup>401</sup> *Faḍl mā' Zamzam* p. 175.

<sup>402</sup> *Tafsīr as-Sa'dī* (813/1).

<sup>403</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1173/3), H. 3035 et Muslim (150/1), H. 149.

**Jibrīl. « Qui est avec toi ? » « Muḥammad (s) ». « A-t-il été envoyé ? » « Oui, il a bien été envoyé ! » La porte fut ouverte pour nous et je trouvai là Ibrāhīm (p) adossé contre la Maison Peuplée où entrent chaque jour 70.000 anges qui n’y reviendront jamais plus ensuite.<sup>404</sup>**

Ibn Kathīr (m) a dit : Les anges y adorent Allah et effectuent le ṭawāf tout comme les gens sur terre effectuent le ṭawāf autour de la Ka’ba. La Maison Peuplée est la Ka’ba des habitants du septième ciel. Ibrāhīm, l’ami d’Allah (p), était adossé à la Maison Peuplée parce que c’est lui qui a construit la Ka’ba sur terre, et la récompense est appropriée à l’action effectuée.<sup>405</sup>

Certains savants ont pensé que la Maison Peuplée était en réalité l’Honorable Ka’ba elle-même, comme l’a rapporté az-Zamakhsharī (m) : Elle est la Ka’ba, car elle est peuplée par les pèlerins, les visiteurs et les habitants des alentours.<sup>406</sup> As-Sa’dī (m) a dit : La Maison Peuplée est la Maison Sacrée d’Allah ; elle est peuplée par ceux qui y accomplissent le ṭawāf et ceux qui viennent y prier, ceux qui invoquent Allah abondamment et en plus par les pèlerins et les visiteurs.<sup>407</sup>

**Ash-Shawkānī (m) a combiné les deux avis : La Maison Peuplée est au septième ciel ; ou d’après d’autres au premier ciel ; un troisième groupe de personnes pensent qu’il s’agit en réalité de la Ka’ba. Concernant les deux premiers avis ; elle est décrite comme « peuplée » en raison des anges qui y pénètrent pour adorer Allah. Le troisième avis décrit de manière littérale ou de manière métaphorique, ceux qui adorent Allah et ceux qui peuplent la Maison parmi les fils d’Adam sur terre.<sup>408</sup>**

**Par conséquent, il n’y a pas de contradiction entre ces deux avis, l’une d’elle est peuplée sur terre et l’autre est peuplée au ciel.**

#### **La Maison Peuplée est située au-dessus de la Ka’ba**

Certains récits affirment que la Maison Peuplée est située au-dessus de la Ka’ba, les deux Maisons étant ainsi alignées :

1. Khālid Ibn ‘Ar’ara a rapporté qu’un homme interrogea un jour ‘Alī (r) : Qu’est-ce que la Maison Peuplée ? Il dit : Une Maison au ciel, elle est appelée aḍ-ḍurāḥ, **elle est au-dessus de la Ka’ba et lui fait face**, sa sainteté au ciel est semblable à la sainteté de la Maison sur terre, chaque jour 70.000 anges viennent y prier et n’y retournent jamais plus ensuite.<sup>409</sup>
2. Qatāda (m) a dit : On nous a rapporté que le Prophète d’Allah (s) a dit à ses compagnons : **Savez-vous ce qu’est la Maison Peuplée ?** Ils répondirent : Allah et Son Messager sont plus savants. Il dit : **Une mosquée au ciel, la Ka’ba est située en-dessous, si elle tombait, elle tomberait dessus.**<sup>410</sup>

<sup>404</sup> Rapporté par Muslim (146/1), H. 162.

<sup>405</sup> *Tafsīr Ibn Kathīr* (240/4).

<sup>406</sup> *Al-Kashshāf* (411/4).

<sup>407</sup> *Tafsīr as-Sa’dī* (813/1).

<sup>408</sup> *Fatḥ al-Qadīr* (94/5).

<sup>409</sup> Rapporté par Ibn Jarīr dans son *Tafsīr* (16/27). Al-Albānī a dit dans son commentaire du ḥadīth n°477, première partie, dans *Silsila al-aḥādīth aṣ-ṣaḥīḥa* (859/2) : les transmetteurs de la chaîne sont dignes de confiance sauf Khālid Ibn ‘Ar’ara qui est un inconnu.

<sup>410</sup> Rapporté par Ibn Jarīr dans son *Tafsīr* (17/27). Al-Albānī a dit dans son commentaire du ḥadīth n°477, première partie, dans *Silsila al-aḥādīth aṣ-ṣaḥīḥa* (859-860/2) : isnād mursal-ṣaḥīḥ; tous les

### Paroles de savants

De nombreux savants ont rapporté que la Maison Peuplée est située au-dessus de la Ka'ba, parmi eux :

1. **Aṭ-Ṭabarī (m)** : C'est une maison au ciel qui fait face à la Ka'ba, comme il a été rapporté.<sup>411</sup>
2. **Al-Baghawī (m)** : C'est une maison au septième ciel, sous le Trône et face à la Ka'ba, elle est appelée aḍ-ḍurāḥ et sa sainteté au ciel est semblable à la sainteté de la Ka'ba sur terre.<sup>412</sup>
3. **Ibn Kathīr (m)** : Elle fait face à la Ka'ba.<sup>413</sup>

### L'adoration vouée à Allah, une ligne continue entre les deux Maisons

Le fait que la Maison Peuplée au ciel soit vis-à-vis de la Ka'ba sur terre donne prestige et bénédiction à la Mosquée Sacrée et à la terre sainte autour. C'est comme s'il y avait une connexion entre le ciel et la terre reliant ces deux maisons. Une seule chose les unit : l'adoration vouée à Allah (sp).

La similarité entre la Maison Peuplée, lieu de pèlerinage des anges, et la Maison Sacrée, lieu de pèlerinage des hommes, est un signe évident qui attire l'attention sur l'unité de la religion, l'unité de sa source et de son origine. C'est un honneur fait aux fils d'Adam qui proclament l'unicité d'Allah et qui ont cru en Ses messagers : ils ressemblent aux nobles anges et partagent ainsi avec eux les mêmes rites spécifiques et les mêmes actes d'adoration : le Ḥajj ; à la Maison Peuplée au ciel pour les uns et à la Maison Sacrée sur terre pour les autres.

## Partie II

### La Ka'ba est le centre du monde d'après les premiers savants

Les premiers savants avaient découvert que la Ka'ba et la Ville Sainte étaient le centre et le cœur du monde ; selon des érudits spécialisés dans la langue et l'interprétation du Qur'ān :

1. **Ibn 'Aṭīya al-Andalusī (m)** (mort en 546H.) : a affirmé que la cause de la dénomination « la Mère des cités (Oumm al-Qurā) » se réfère à quatre différents aspects : 1. Le lieu de naissance de la religion et de sa loi. 2. Il a été rapporté que la terre a été étalée à partir de la Mecque. 3. Elle est le centre du monde et un point de référence pour les autres villes. 4. Elle est la qibla de toutes les villes d'après la loi islamique ; elle est la mère des autres villes et ces dernières sont ses filles.<sup>414</sup>
2. **Yāqūt al-Ḥamawī (m)** (mort en 626 H.) : On a rapporté que le premier endroit qui fut créé par Allah était celui de la Ka'ba et qu'à partir de là, Il a étalé la terre par en-dessous. Par conséquent, cet emplacement est le nombril du monde, le cœur de la duniā et la Mère des cités. D'abord est apparue (le lieu de) la Ka'ba, ensuite Bakka autour de la Mecque, puis le Sanctuaire autour de la Mecque et autour du Sanctuaire le reste du monde.<sup>415</sup>
3. **Al-Qurṭubī (m)** (mort en 671 H.) a déclaré dans son interprétation de la parole d'Allah (sp) :

---

transmetteurs ont reçu l'approbation des deux cheikhs, excepté Bishr, qui est Ibn Hilāl aṣ-Ṣawāf ; cité par Muslim uniquement ; face à la Ka'ba est un ajout, l'origine du ḥadīth est claire.

<sup>411</sup> *Tafsīr aṭ-Ṭabarī* (16/27).

<sup>412</sup> *Tafsīr al-Baghawī* (237/4).

<sup>413</sup> *Tafsīr Ibn Kathīr* (240/4).

<sup>414</sup> *Al-Muḥarrir al-wajīz fī Tafsīr al-kitāb al-'azīz* (322/2).

<sup>415</sup> *Mu'jam al-buldān* (463/4).

## وَكَذَلِكَ جَعَلْنَاكُمْ أُمَّةً وَسَطًا

« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes/une communauté centrale » (al-Baqara : 143). Le sens est : puisque la Ka'ba est le centre de la terre, Nous avons fait de vous une communauté centrale, c'est-à-dire que Nous vous avons placés en-dessous des prophètes et au-dessus des nations. Ici le terme « centrale » signifie être juste, l'origine de cela vient du fait que l'on dise : la meilleure des choses est le juste milieu.<sup>416</sup>

4. **An-Nasafī** (m) (mort en 710H.) : Elle a été appelée la Mère des cités parce qu'elle est le centre de la terre, la qibla des peuples de toutes villes ; elle est la ville la plus éminente et les gens voyagent de partout pour s'y rendre.<sup>417</sup>
5. **Abū Ḥayyān al-Andalusī** (m) (mort en 745 H.) : Elle fut appelée ainsi car elle est le lieu de naissance de la religion ; la terre fut étalée à partir d'elle et elle est le centre du monde, la qibla, le lieu du Ḥajj et l'emplacement de la première maison (destinée à l'adoration) établie pour l'humanité.<sup>418</sup>
6. **Ibn al-Qayyim** (m) (mort en 751 H.) : Il (Allah) a dit qu'Il avait choisi de faire d'eux une communauté de justes /centrale ; Il a choisi pour eux la meilleure et la plus juste direction pour s'orienter car Il a choisi pour eux le meilleur des prophètes, Il a légiféré pour eux la meilleure religion, Il leur a révélé le meilleur des livres, Il en a fait des témoins visibles pour le reste du monde pour la perfection de leur grâce, de leurs connaissances et de leur justice. Sa sagesse apparaît dans Son choix pour eux de la meilleure et la plus prestigieuse qibla, afin de parfaire tous les aspects de la grâce en leur faveur pour leur qibla, leur messenger, leur livre et leur législation.<sup>419</sup>

**Il dit dans une autre source** : Celui qui guide qui Il veut vers un droit chemin est Celui qui les a guidés vers cette qibla, une qibla qui leur convient, ils en sont le peuple car elle est la plus juste et la meilleure des directions et ils sont la meilleure et la plus juste des nations ; Il a donc choisi la meilleure des qibla pour le meilleur des peuples comme Il a choisi pour eux le meilleur des prophètes, le meilleur des livres, Il les a fait apparaître à la meilleure des époques, Il leur a accordé la meilleure législation, leur a accordé la meilleure moralité et les a fait habiter le meilleur endroit sur terre.<sup>420</sup>

### Résumé

Il ressort de ces paroles de savants que la Ka'ba et la Ville Sainte sont le centre du monde ; à la fois d'un point de vue linguistique selon la description donnée par le Qur'ān : la Mecque est la Mère des citées, ou à travers la compréhension et l'interprétation de certains versets.

### La centralité de la Ka'ba : une réalité spirituelle et une réalité physique

**Les anciens savants avaient établi un lien entre le concept de centralité géographique de la communauté et le concept de centralité morale, c'est-à-dire être dans la justice.** La centralité a donc deux aspects : **un aspect spirituel abstrait** qui se reflète dans le fait que la communauté musulmane est la meilleure communauté, elle a la position la meilleure (centrale a le sens de meilleur, ou plus juste : le juste milieu est la meilleure des choses) et la plus éminente car choisie par

<sup>416</sup> *Al-Jāmi' li-ahkām al-Qur'ān* (153/2).

<sup>417</sup> *Tafsīr an-Nasafī* (334/1).

<sup>418</sup> *Al-Baḥr al-muḥīṭ* (183/4).

<sup>419</sup> *Miftāḥ dār as-sa'āda* (31/2).

<sup>420</sup> *Zād al-ma'ād* (68/3).

Allah (sp) ; et **un aspect physique** dans le sens où la position géographique de la Maison est au centre pour faciliter la propagation du message et pour que sa lumière puisse rayonner aux quatre coins du monde de manière égale et symétrique, chose rendue possible par sa position centrale.

L'avis des premiers savants était cette combinaison entre la centralité géographique et l'éminence ; ils considéraient cette position comme une approbation d'Allah (sp) pour eux et une aide leur étant destinée ; la science moderne est ensuite apparue pour valider leur avis et leur donner raison.

### Partie III

#### La Ka'ba est le centre de l'Ancien monde et du Nouveau monde

Des études scientifiques modernes ont prouvé que la Ka'ba et la Ville Sainte sont situées au centre du monde ; à la fois de l'Ancien monde (Asie, Afrique et Europe) et du Nouveau monde (les deux Amériques, l'Australie et l'Antarctique). Cela signifie que la terre à la surface du globe se distribue de manière égale et ordonnée autour de la Ville Sainte de la Mecque comme expliqué ici :

#### **Premièrement : La Ka'ba est le centre de l'Ancien monde**

9 villes et îles ont été choisies pour servir de frontières à l'Ancien monde. Leur distance et leur position par rapport à la terre sainte de la Mecque a été calculée et il est apparu que la distance angulaire entre ces villes, ces îles et la Mecque était en moyenne de 8039 km ; ce qui signifie que la Mecque se trouve à l'intérieur d'un cercle qui englobe les trois continents (l'Asie, l'Afrique et l'Europe) qui constituaient l'Ancien monde avant la découverte des Amériques.

#### **Deuxièmement : La Ka'ba est le centre du Nouveau monde**

On a calculé la distance qui sépare la Mecque des villes suivantes :

1. La ville de Wellington qui est située en **Nouvelle Zélande**, à l'est du continent australien : elle est éloignée de la Mecque de 13.040 km.
2. La ville de Cape Horn, la pointe méridionale de **l'Amérique du Sud** : son éloignement de la Mecque est de 13.120 km.
3. Le nord de l'état de l'Alaska, le territoire à la tête septentrionale du continent **Américain** : son éloignement de la Mecque est de 13.600 km.

**Il découle de tout ceci que la distance entre les lieux les plus éloignés du Nouveau monde et la Ville Sainte de la Mecque est en moyenne de 13.253 km**, cela signifie aussi que la Mecque est située au centre d'un cercle dont la circonférence relie les frontières extrêmes des continents du Nouveau monde ; ce cercle traverse aussi les confins oriental et occidental du Pôle Sud.<sup>421</sup>

#### **Une grande sagesse est à l'œuvre dans le choix du lieu de la Mecque**

Ce vaste univers et tous les phénomènes et les créatures qui le composent émeuvent les cœurs et frappent les esprits. Cette composition n'est pas davantage une coïncidence qu'un

---

<sup>421</sup> Voir : *Ithbāt tawassuṭ Makka li-l-yābisa*, Dr. Yaḥya Muḥammad Wazīrī, professeur d'architecture et maître de conférences à la faculté d'archéologie de l'université du Caire. Recherche présentée à la première conférence scientifique : *Makka al-mukarrama, markazan li-l-yābisa bayna an-nathariya wa-at-taṭbīq* sous les auspices de Sharika sā'a Makka al-'ālamīya, Doha, Qatar, Avril 2008.

« ouvrage de la Nature », elle est plutôt l’empreinte du Créateur, exalté soit-Il, qui a créé toutes choses en les déterminant selon une mesure précise, suivant un ordre exact, sans failles ni défauts, avec une sagesse dont l’étendue et la profondeur ne sont mesurées et mesurables que par Lui seul, le Puissant, le Majestueux. Parfois, Il en révèle une partie à l’un de Ses serviteurs, afin que les gens apprennent la grandeur du Créateur et admirent la magnificence de Ses œuvres, toutes aussi inimitables que miraculeuses.

Parmi ces choses qui relèvent à nos yeux l’éminence du Créateur, il y a le choix de la Ville Sainte de la Mecque, désignée pour porter en son sein l’Honorable Ka’ba, la qibla des musulmans. C’est une décision divine qui révèle la plus grande sagesse et qui visait à n’être connue qu’après les découvertes scientifiques modernes. Ainsi, quand les musulmans se tournent vers la Ka’ba pour prier, les voilà face au centre de la terre ; leurs yeux et leurs cœurs tendent à l’unisson vers ce point de convergence, comme s’ils se regardaient les uns les autres, un phénomène rendu possible que lorsque l’on regarde vers le centre d’un cercle.

**La sagesse du Créateur, exalté soit-il, apparaît dans l’établissement de la Ka’ba et de la Ville Sainte au centre du monde** ; ce qui permet de s’y rendre avec aisance quel que soit notre lieu de départ sur la planète. La position centrale de la Maison Sacrée, au milieu des continents, en facilite l’accès, par terre, mer ou air, et réduit les soucis et les coûts liés au voyage. Cela s’avère particulièrement pratique, au regard du grand office assigné à ce lieu : accueillir le Hajj et la ‘Umra. Qu’on imagine la fatigue du pèlerin et la cherté de son voyage s’il devait traverser la planète de bout en bout pour atteindre le lieu de sa quête... **Il y a comme une perle de sagesse ici, à savoir l’équité dans la répartition géographique** : tout point situé autour de la Ville Sainte a son équivalent symétrique : à même distance traversée, pour deux pèlerins en marche depuis deux points différents, même degré de difficulté rencontré ; la Mecque officie donc comme un centre de symétrie pour les différentes localisations de la planète.

#### **Le méridien de la Mecque a précédence sur celui de Greenwich**

La particularité unique du méridien de la Ville Sainte de la Mecque (39° 49’) a poussé un chercheur européen, Arnold Keyserling, à demander son instauration comme méridien de référence, à la place de celui de Greenwich en Angleterre, qui a été imposé à la planète en 1882 sans aucune raison scientifique ou logique apparente. **La raison principale** pour laquelle on a pris Greenwich comme premier méridien est que l’empire britannique était à l’époque la première puissance mondiale.<sup>422</sup>

#### Partie IV

##### Les coins de la Ka’ba pointent vers des positions stratégiques

Des études modernes ont été menées afin de savoir vers quels lieux de la terre habitée pointent chacun des angles de l’Honorable Ka’ba. Les conclusions de ces études sont les suivantes :

---

<sup>422</sup> Voir : *al-Ka’ba al-musharrafa dirāsa taḥlīl li-l-khaṣā’iṣ at-taṣmīmiya*, Dr. Yaḥya Muḥammad Wazīrī, recherches pour la quinzième conférence internationale Interbuild, p. 5, Cairo, 2007.

1. L'angle désigné comme le **Coin Irakien** pointe vers l'est de l'Irak et l'ultime portion de terre qu'il indique est la Plaine d'Europe orientale, qui se situe à la frontière des continents européen et asiatique : ce coin **pointe donc vers le continent européen**.
2. **Le Coin du Levant**, qui en fait ne pointe vers aucun pays du Levant, indique plutôt la direction de la côte ouest des États-Unis d'Amérique : ce coin **pointe vers l'Amérique**.
3. L'angle connu sous le nom de **Coin Yéménite** ne pointe nullement vers le Yémen, il indique la côte est de l'Afrique, plus précisément la côte est du Mozambique, une position clé entre l'Australie et l'Amérique du Sud : ce coin **pointe vers l'Afrique**.
4. **Le Coin de la Pierre Noire** indique les îles Irianes ouest, situées à mi-chemin entre le continent australien et l'Asie : cela signifie que ce coin **pointe vers le continent asiatique**.

**Les conclusions énumérées ci-dessus montrent avec évidence que les angles de la Ka'ba pointent vers des lieux hautement significatifs de la terre habitée.** Chacun de ces lieux est situé entre deux des six continents habités. Cette étude met en valeur les **dénominations réelles des quatre coins de l'Honorable Ka'ba**, à savoir les coins européen, américain, africain et asiatique. **C'est ainsi que se révèle l'universalité de l'Honorable Ka'ba**, qui fut établie au centre de la terre pour tous les peuples, en confirmation de Sa Parole, exalté soit-Il :

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ

« Certes la première Maison (d'adoration) qui fut établie pour l'humanité fut celle de Bakka – bénie, une guidance pour les mondes » (Sourate 'Āli 'Imrān : 96).

#### **Les noms universels des coins de la Ka'ba**

A la lumière de ces données, on estime que les noms universels des coins de la Ka'ba sont les suivants :

- Le Coin Européen (dit irakien).
- Le Coin Américain (dit du Levant).
- Le Coin Africain (dit yéménite).
- Le Coin Asiatique (dit de la Pierre Noire).<sup>423</sup>

#### **Résumé**

La position de l'Honorable Ka'ba est unique : les études scientifiques modernes ont prouvé que la Ka'ba représente le centre de la terre à la fois pour le Vieux Monde (Asie, Afrique, Europe) et pour le Nouveau Monde (Amérique, Australie, Antarctique). La Ville Sainte de la Mecque se démarque par sa localisation exclusive : nulle autre ville et nul autre endroit ne peuvent rivaliser avec elle, c'est pourquoi le Noble Qur'ān l'a décrite comme la Mère des cités.

---

<sup>423</sup> Voir: *Ithbāt tawassuṭ Makka al-mukarrama li-l-yābisa*, une étude basée sur des photos et des mesures réalisées par satellites, dr. Yaḥya Wazīrī, The International Islamic Council for Da'wah and Relief, avec la coopération de la Commission on Scientific Signs in the Qur'ān and Sunna, Cairo, 2009.

## Chapitre V

### Les règles concernant la Ka'ba

Ce chapitre est divisé en cinq sections :

Section I : Le Maqām Ibrāhīm.

Section II : La multiplication de la récompense pour la prière.

Section III : Les règles concernant le ṭawāf.

Section IV : Les règles concernant le Ḥijr.

Section V : Les règles d'application lorsque l'on fait face à la Ka'ba pour prier.

#### Section I

#### Le Maqām Ibrāhīm (ou la Station d'Ibrāhīm (p))

Cette section est divisée en deux parties :

Partie I : La position du Maqām Ibrāhīm (p).

Partie II : La règle relative à la prière derrière le Maqām.

#### Partie I

#### La position du Maqām Ibrāhīm (p)

Par le passé, **les savants ont divergé** quant à la position du Maqām Ibrāhīm (p), suivant deux avis différents. **L'avis dominant** affirme que la position du Maqām n'a pas bougé depuis la période d'ignorance préislamique jusqu'à l'avènement du Prophète (s) et des califats de Abū Bakr et 'Umar (r2). Durant le califat de 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb (r) une inondation violente l'a déplacé ; 'Umar l'a ensuite remis à sa place en présence d'un groupe de musulmans, après avoir vérifié sa position initiale. Telle est l'opinion de la plupart des savants, comme al-Azraqī (m) qui l'a rapportée d'après les pieux prédécesseurs<sup>424</sup> ; Ibn Ḥajar<sup>425</sup> a aussi supporté cette opinion, tout comme Muḥibb ad-Dīn aṭ-Ṭabarī<sup>426</sup>.

#### Preuves

1. Ibn Abī Mulayka (m) a rapporté : La position du Maqām aujourd'hui est celle qu'il avait durant la période d'ignorance préislamique et au temps du Prophète (s), d'Abū Bakr (r) et de 'Umar (r) ; jusqu'à ce que, sous le califat de 'Umar, une inondation violente le déplace. Alors le Maqām fut déposé contre la Ka'ba, avant que le calife ne le remette à sa place originale, après avoir vérifié que tel était son site propre en présence d'un groupe de personnes.<sup>427</sup>
2. Le ḥadīth relaté par Jābir (r) dans sa description du Ḥajj du Prophète (s) : Après avoir accompli son ṭawāf, le Prophète (s) s'avança vers la Station d'Ibrāhīm et récita :

<sup>424</sup> Voir: *Ḥāshiyah Ibn Ḥajar al-Haythamī 'alā sharḥ al-īdāh fī Manāsik al-Ḥajj*, p. 281.

<sup>425</sup> *Fatḥ al-Bārī'* (499/1).

<sup>426</sup> *Al-Qirā li-Qāsid Umm al-Qurā*, al-Muḥibb aṭ-Ṭabarī, p. 346.

<sup>427</sup> Rapporté par al-Azraqī dans *Akḥbār Makka* (35/2), cite par Muḥibb ad-dīn aṭ-Ṭabarī dans *Al-Qirā li-Qāsid Umm al-Qurā*, p. 345 et *al-Fāsī in Shifā' al-gharām* (332/1).

## وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّى

« Et prenez la Station d'Ibrāhīm comme lieu de prière » (Sourate al-Baqara : 125). Quand il pria deux rak'a, il se plaçait de sorte que la Station se trouve entre lui et la Maison.<sup>428</sup>

Muḥibb ad-Din aṭ-Ṭabarī (m) a dit : Ce qui vient à l'esprit en entendant ce ḥadīth c'est que le Maqām n'était pas attaché à la Maison : il n'a jamais été mentionné que le Prophète (s) se soit approché de lui afin de le déplacer. Se tournant vers la Ka'ba pour la prière, il pouvait avoir le Maqām tantôt derrière, tantôt devant lui. S'il avait été attaché à la Maison, il aurait seulement pu lui faire face, et rien d'autre.<sup>429</sup>

3. Al-Muṭṭalib Ibn Abī Wadā'a as-Sahmī a rapporté de son père, qui a rapporté de son grand-père : Les inondations pénétraient dans la Mosquée Sacrée par la grande porte des Bani Shayba, jusqu'à ce que 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb érige le haut barrage. Cette porte fut alors renommée porte du torrent. Les eaux ont probablement déplacé le Maqām et l'ont rejeté près de la Ka'ba. Durant le califat de 'Umar, une inondation nommée Umm Nahshal (d'après la fille de 'Ubayda Ibn Abī Aḥīḥa Sa'īd Ibn al-Āṣ qui s'y noya) déplaça le Maqām. On le retrouva dans la vallée de la Mecque, puis on le ramena et on l'attacha aux rideaux de la Ka'ba.

On informa 'Umar (r) de l'incident, qui accourut. Il entra dans la Mosquée pour une 'Umra durant le mois de Ramaḍān et il constata que le Maqām n'était plus à sa place habituelle car il avait été emporté par les flots. Il se mit à interpeller les gens : Par Allah ! Je recherche quelqu'un qui aurait connaissance de ce Maqām ! Al-Muṭṭalib Ibn Abī Wadā'a as-Sahmī dit : Moi, ô Commandeur des croyants, je possède cette connaissance ! Comme je craignais pour son sort, j'ai calculé la distance qu'il y avait entre le Maqām et le Coin (de la Pierre Noire), entre le Maqām et la porte du Ḥijr et entre le Maqām et le puits de Zamzam, à l'aide d'une corde bien tressée que j'ai chez moi.

'Umar (r) lui dit : Assieds-toi ici à mes côtés et envoie quelqu'un la chercher. Quand la corde fut apportée, il la tendit et put ainsi retrouver la position originale du Maqām. Il s'enquit auprès des gens qui répondirent : Oui ! C'est bien sa place. Quand 'Umar (r) eut tout bien vérifié, il ordonna qu'on construise une base pour le Maqām ainsi qu'une structure autour. Aujourd'hui encore il est au même endroit. Al-Muṭṭalib a dit : 'Umar a comblé les failles du haut barrage et l'a renforcé avec des pierres. Ibn Jarīj a dit : Et nulle inondation ne l'a percé depuis l'époque de 'Umar jusqu'à aujourd'hui.<sup>430</sup>

Ibn Ḥajar (m) a mentionné ces événements dans *Faṭḥ al-Bāri'* ; il confirme l'authenticité des sources en disant : Al-Azraqī a rapporté dans *Akḥbār Makka*, selon une chaîne de narration authentique, que le Maqām, à l'époque du Prophète (s), de Abū Bakr et de 'Umar (r2), était au même endroit que maintenant. Durant le califat de 'Umar, une inondation emporta le Maqām vers la vallée de la Mecque. Il fut ensuite rattaché aux rideaux de la Ka'ba jusqu'à ce que 'Umar le remît à sa place originale après avoir vérifié que tel était son site propre. Il renforça sa base et construisit une structure autour ; il demeure aujourd'hui tel qu'il était alors. »<sup>431</sup>

<sup>428</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (183/2), H. 1905 et authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan Abī Dāwūd* (536/1), H. 1905.

<sup>429</sup> *Al-Qirā li-Qāsid Umm al-Qurā*, p. 346.

<sup>430</sup> *Akḥbār Makka*, al-Azraqī (33-34/2).

<sup>431</sup> *Faṭḥ al-Bāri'* (499/1).

La précaution qui fut inspirée à al-Muṭṭalib Ibn Abī Wadā'a de mesurer la position du site, craignant un événement imprévu comme une inondation, est une bénédiction d'Allah le Très-Haut et une preuve irréfutable que cette Maison et ses alentours sont sous la protection d'Allah, exalté soit-Il.

## Partie II

### La règle relative à la prière derrière le Maqām

#### **Premièrement : Il est recommandé de prier les deux rak'a qui suivent le ṭawāf derrière le Maqām**

Il est recommandé de prier deux rak'a derrière le Maqām après avoir accompli le ṭawāf, si cela est possible, quitte à le faire à une certaine distance. Telle est l'avis de la majorité.<sup>432</sup>

#### **Preuves**

1. 'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a rapporté : **Le Messager d'Allah (s) est arrivé, il fit sept fois le tour de la Maison, puis pria deux rak'a derrière le Maqām.**<sup>433</sup>
2. Jābir (r) a rapporté dans sa description du Ḥajj du Prophète (s) : Le Prophète (s), après avoir accompli le ṭawāf, **s'avança vers la Station d'Ibrāhīm et récita :**

وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّىٰ

« Et prenez la Station d'Ibrāhīm comme lieu de prière. » Il pria deux rak'a, en se plaçant de sorte que la Station se trouve entre lui-même et la Maison. Le Messager d'Allah (s) avait l'habitude de réciter dans les deux rak'a

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ

« Dis : Lui Dieu est Un » , et

قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ

« Dis : Ô vous les infidèles... »<sup>434</sup>

**Signification :** Il est recommandé de prier deux rak'a derrière le Maqām après avoir accompli le ṭawāf.

#### **Deuxièmement : Autorisation de prier deux rak'a n'importe où après le ṭawāf**

La pratique conforme à la Sunna et la meilleure à suivre est de prier ces deux rak'a derrière le Maqām à la suite du ṭawāf. Quant à celui qui en est empêché en raison de la foule, il lui est possible de prier ces deux rak'a n'importe où dans la Mosquée Sacrée, voire même à l'extérieur.<sup>435</sup>

#### **Preuves :**

<sup>432</sup> Voir: *Ṣaḥīḥ Muslim bi-sharḥ an-Nawawī* (175/8), *'Umda al-qārī sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī* (38/15), *Fatḥ al-Bārī* (488/3), *al-Kharshī 'alā khalīl* (328/2), *al-Mughnī* (400/3).

<sup>433</sup> Rapporté par al-Bukhārī (588/2), H. 1547.

<sup>434</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (183/2), H. 1905. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan Abū Dāwūd* (536/1), H. 1905.

<sup>435</sup> Voir: *Ṣaḥīḥ Muslim bi-sharḥ an-Nawawī* (175/8), *'Umda al-qārī sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī* (38/15), *Fatḥ al-Bārī* (488/3).

1. L'épouse du Prophète (s) Umm Salama (rh) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) était à la Mecque et il décida de quitter la ville, alors qu'elle n'avait pas encore accompli son *ṭawāf*. Le Prophète (s) dit : **Quand vient l'heure de la prière de l'aube, accomplis ton *ṭawāf* à dos de chameau pendant que les gens prient.** Elle fit cela et ne pria ses deux rak'a qu'après être sortie de la Mosquée.<sup>436</sup>

**Signification** : Le Prophète (s) a permis à Umm Salama (rh) de prier les deux rak'a du *ṭawāf* à l'extérieur de la Mosquée Sacrée.

#### Avis des savants

1. Ibn Ḥajar (m) a dit : Ses paroles « Elle ne pria ses deux rak'a qu'après être sortie de la Mosquée », à savoir, de la Mosquée Sacrée ou de la Mecque, indiquent la permission accordée de prier les deux rak'a du *ṭawāf* à l'extérieur de la Mosquée. S'il y avait eu une obligation quelconque, le Prophète (s) ne lui aurait jamais permis d'agir ainsi.<sup>437</sup>
2. Al-'Aynī (m) a cité al-Bukhārī : **Chapitre : Sur le fait de prier les deux rak'a du *ṭawāf* à l'extérieur de la Mosquée** : Ceci est un chapitre qui montre la permission de prier les deux rak'a du *ṭawāf* à l'extérieur de la Mosquée Sacrée. **La conclusion** : il est permis de les accomplir n'importe où mais le meilleur endroit est derrière le Maqām.<sup>438</sup>
3. An-Nawawī (m) a dit : Il est recommandé (mustahabb) de les prier derrière le Maqām. Sinon, dans le Ḥijr sous la gouttière. Sinon, dans la Mosquée, ou à la Mecque, ou enfin, la personne les accomplit dans son pays ou n'importe où sur la terre : cela est permis sans expiation.<sup>439</sup>  
Il (m) dit dans une autre source : C'est une sunna pour la personne de prier derrière le Maqām, si ce n'est pas possible, elle prie dans le Ḥijr, si ce n'est pas possible elle prie à la Mosquée, sinon n'importe où à la Mecque dans le Sanctuaire. Sinon enfin, dans son pays ou n'importe où sur la terre. Cela est permis, mais la personne se prive des vertus associées au Maqām mais il doit accomplir cette prière quoi qu'il arrive.<sup>440</sup>
4. Le cheikh Ibn Bāz (m) a dit : Il n'est pas obligatoire pour la personne qui a accompli le *ṭawāf* de prier deux rak'a derrière le Maqām Ibrāhīm, mais il est prescrit d'y prier si cela ne pose pas de problème. Si elle les accomplit ailleurs dans la Mosquée Sacrée, ou dans le Sanctuaire de la Mecque, cela est permis. La personne ne peut gêner la circumambulation des autres pour prier ses deux rak'a derrière le Maqām. Elle doit plutôt s'éloigner de la foule et prier à un autre endroit dans la Mosquée Sacrée, comme il arrivait à 'Umar (r) de prier les deux rak'a du *ṭawāf* à Dhu Ṭuwā<sup>441</sup>, qui se situe à l'intérieur du Sanctuaire de la Mecque mais en dehors de la Mosquée Sacrée. Ou bien comme Umm Salam (rh) qui pria le *ṭawāf* de l'adieu à l'extérieur de la Mosquée Sacrée. **Il est évident que la raison** pour cela était d'éviter la foule.

<sup>436</sup> Rapporté par al-Bukhārī (308/1), H. 1626. Chapitre : Prier les deux rak'a du *ṭawāf* hors de la Mosquée.

<sup>437</sup> *Fatḥ al-Bārī'* (487/3).

<sup>438</sup> *'Umda al-qārī sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī* (38/15).

<sup>439</sup> *Al-Majmū'* (53/8).

<sup>440</sup> *Ṣaḥīḥ Muslim bi-sharḥ an-Nawawī* (175/8).

<sup>441</sup> Rapporté par al-Bukhārī, dans son commentaire du *Livre du pèlerinage, chapitre: ṭawāf après as-Ṣubḥ et al-'Aṣr* (301/1), et l'imam Mālik dans *al-Muwaṭṭa'* (368/1).

Ou peut-être qu'elle a agit ainsi afin de montrer aux gens la souplesse de la loi islamique sur cette question.<sup>442</sup>

### Preuves du Consensus

Plus d'un savant a mentionné le consensus sur la permission de prier les deux rak'a du ṭawāf, pour celui qui a accompli ses circumambulations, où bon lui semble. Parmi ces savants citons : Ibn al-Mundhir, an-Nawawī et Ibn Ḥajar.

Ibn al-Mundhir (m) a dit : Les savants sont unanimes sur la validité des deux rak'a du ṭawāf où qu'elles soient accomplies, à l'exception de l'imam Mālik qui considère détestable (makrūh) de prier dans le Ḥijr<sup>443</sup>. La majorité des savants a cependant maintenu la permission de les prier dans le Ḥijr ou partout ailleurs.<sup>444</sup>

Ibn Ḥajar (m) a dit : Il y a un consensus des savants autour de la permission de prier les deux rak'a du ṭawāf quel que soit l'endroit, à l'exception de l'imam Mālik qui a affirmé que les deux rak'a obligatoires du ṭawāf accomplies dans le Ḥijr doivent être effectuées de nouveau.<sup>445</sup>

## Section II

### La multiplication de la récompense pour la prière

Cette section est divisée en quatre parties :

Partie I : La multiplication de la récompense pour la prière est spécifique à la Mosquée de la Ka'ba.

Partie II : La multiplication de la récompense est spécifique aux cinq prières obligatoires.

Partie III : La multiplication de la récompense pour la prière ne concerne que les hommes.

Partie IV : Il est recommandé d'effectuer des prières surérogatoires (nawāfil) pour les étrangers de passage à la Mosquée Sacrée.

#### Partie I

La multiplication de la récompense pour la prière est spécifique à la Mosquée de la Ka'ba

**Les savants ont divergé** au sujet de la multiplication de la récompense liée à la prière. Est-ce un bénéfice attaché au Sanctuaire de la Mecque dans son ensemble ou à la Mosquée Sacrée uniquement ? Il y a deux avis, tous deux supportés par des preuves solides et de nombreux savants. Pour ma part, je penche vers l'avis selon lequel la multiplication ne concerne que la Mosquée Sacrée, du fait qu'elle abrite la Ka'ba – que Dieu l'accroisse en honneur – qui elle-même est sous protection divine. C'est dans son enceinte qu'on accomplit les prières et c'est vers elle que l'on entreprend un voyage. Qui plus est, on ne peut accomplir le ṭawāf et la retraite qu'à l'intérieur de ses murs et c'est grâce à la Mosquée que le Sanctuaire de la Ville Sainte fut béni par-dessus tous les autres pays. Cette opinion est partagée par l'école malékite<sup>446</sup> et la plupart des savants shaféites<sup>447</sup> et hanbalites<sup>448</sup>.

<sup>442</sup> *Majmū' fatāwa wa maqālāt mutanawwi'a* (228/18).

<sup>443</sup> *Al-Ijmā'*, p. 55.

<sup>444</sup> *Al-Majmū'* (62/8).

<sup>445</sup> *Fatḥ al-Bāri'* (488/3).

<sup>446</sup> Voir: *al-Fawākih ad-dawānī* (275/2), *al-Mudawwana* by Imam Mālik (401/2).

<sup>447</sup> Voir: *al-Majmū'* (193/1), *Ḥāshiya al-Bujirmī* (95/2), *l'āna aṭ-ṭālibīn* (359/2).

**Tous se sont accordés** sur la multiplication des récompenses attachées aux bonnes œuvres, où que l'on se trouve dans le Sanctuaire de la Ville Sainte. En ce qui concerne la nature de cette multiplication, **l'opinion dominante** est que la qualité des ḥasanāt (ou unités de récompense) augmente, mais pas leur nombre.<sup>449</sup>

## Preuves

1. Maymūna (rh), l'épouse du Prophète (s) a rapporté ce ḥadīth élevé et attribué au Prophète (s) : **Une prière ici (dans la Mosquée de Médine) est meilleure que 1000 prières ailleurs, sauf à la Mosquée de la Ka'ba.**<sup>450</sup>

Dans le ḥadīth rapporté par an-Nasā'ī : **excepté à la Mosquée de la Ka'ba.**<sup>451</sup>

Dans le ḥadīth rapporté par Abū Hurayra (r), élevé et attribué au Prophète (s) : **excepté à la Ka'ba.**<sup>452</sup>

Dans un autre ḥadīth rapporté par Abū Hurayra (r), élevé et attribué au Prophète (s) : **Il faut entreprendre de voyager vers trois mosquées : la Mosquée de la Ka'ba, ma mosquée et la Mosquée d'Elie (à savoir, de Jérusalem).**<sup>453</sup>

**Signification** : Ces différentes expressions (**mosquée de la Ka'ba, ou Ka'ba** tout court) ainsi que les termes **Mosquée Sacrée** (qu'on rencontre dans d'autres versions) soulignent le fait que les multiplications ne sont effectives que dans la Mosquée autour de la Ka'ba et non dans tout le Sanctuaire.<sup>454</sup>

2. Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Une prière effectuée dans ma mosquée vaut mieux qu'un millier de prières effectuées dans toute autre mosquée, à l'exception de la Mosquée Sacrée.**<sup>455</sup>

**Signification** : L'accent est mis sur la mosquée du Prophète (s), à l'exclusion des autres mosquées qui se trouvent dans le sanctuaire de Médine ; c'est la même chose pour la Mosquée Sacrée.

3. Le titre de « Mosquée Sacrée » (al-Masjid al-Ḥarām) fut attribué traditionnellement en référence à la mosquée où l'on effectue la circumambulation (ṭawāf), à l'exclusion du reste du Sanctuaire et de ses mosquées.<sup>456</sup>

Ibn Khuzayma (m) a dit : Si les mots « la Mosquée Sacrée » désignaient toute la ville ainsi que le Sanctuaire, il aurait été interdit d'y creuser un puits ou une tombe, d'y uriner ou d'y déféquer, ou enfin d'y jeter des carcasses en décomposition ou des charognes. Aucun savant n'a jamais prohibé ou qualifié de détestable (makrūh) la présence dans la ville de femmes menstruées ou de gens en état d'impureté majeure et devant effectuer le ghusl, pas plus qu'ils n'y ont interdit les relations sexuelles. Si tel était le cas, la retraite aurait été permise

<sup>448</sup> Voir: *al-Furū'* Ibn Mufliḥ (335/1), *Maṭālib 'ulī an-nuhā* ar-Raḥībānī (384/2).

<sup>449</sup> Voir: *Faḍā'il Makka al-mukarrama*, dr. 'Abd Allah Ibn Muḥammad Nūrī, p. 150-152.

<sup>450</sup> Rapporté par Muslim (1014/2), H. 1396.

<sup>451</sup> Rapporté par an-Nasā'ī (213/5), H. 2898. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan an-Nasā'ī* (313/2) H.2898.

<sup>452</sup> Rapporté par an-Nasā'ī (214/5), H. 2899. Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan an-Nasā'ī* (313/2) H.2899.

<sup>453</sup> Rapporté par Muslim (1015/2), H. 1397.

<sup>454</sup> Voir: *l'ām as-sājid bi-aḥkām al-masājid*, az-Zarkashī, p. 120.

<sup>455</sup> Rapporté par al-Bukhārī, sa version (398/1), H. 1133, et Muslim (1012/2), H. 1394.

<sup>456</sup> Voir: *Shifā' al-gharām bi-akhbār al-balad al-ḥarām*, al-Fāsī (82/1).

partout à la Mecque, jusque dans les maisons et les magasins ! Mais personne n'a jamais soufflé mot à ce sujet.<sup>457</sup>

4. Il est interdit d'entreprendre un voyage vers une quelconque mosquée de la Mecque à l'exclusion de la Mosquée Sacrée. La seule mosquée qui représente une destination légitime pour le voyageur est celle caractérisée par la multiplication des récompenses pour toute œuvre pie accomplie en son sein.<sup>458</sup>

### **La multiplication est effective à l'extérieur de la Mosquée si les rangs sont connectés**

Les gens qui prient à l'extérieur des limites établies de la Mosquée, c'est-à-dire au-delà des esplanades d'enceinte ou dans les rues adjacentes à cause de la foule, reçoivent une pleine récompense, comme s'ils se trouvaient à l'intérieur, pourvu que les rangs soient connectés. Ceci se trouve parmi les règles touchant la prière.

### **Paroles des savants**

Il n'y a pas de divergence entre les savants au sujet de la validité de la prière effectuée à l'extérieur de la Mosquée, à condition que les rangs à l'extérieur soient connectés aux rangs à l'intérieur.

1. **Al-Kāsānī (m)** a dit : Si la prière est accomplie à l'extérieur de la Mosquée, en suivant les mouvements de l'imam qui se trouve à l'intérieur, et si les rangs sont connectés, cela est permis. Si les rangs ne sont pas connectés, cela n'est pas permis. La règle de la connection des rangs est liée à cette Mosquée, lorsque l'imam prie à l'intérieur.<sup>459</sup>
2. **L'imam Mālik (m)** a dit : Si des gens prient dans un endroit fermé, en suivant l'imam, sans pour autant être connectés avec le groupe à l'intérieur, leurs prières sont acceptées, du moment que l'endroit présente des fenêtres ou des ouvertures par lesquelles ils puissent voir les mouvements de l'imam et des gens à l'intérieur, s'ils s'inclinent et se prosternent à l'unisson ; cela est permis, sauf pour la prière du vendredi. S'il n'y a pas de fenêtres ou d'ouvertures qui leur permettent de voir les gens ou l'imam à l'intérieur, mais qu'ils l'entendent, s'inclinent quand il s'incline et se prosternent quand il se prosterne, cela est permis.<sup>460</sup>
3. **Ibn Taymiya (m)** a dit : A propos de la prière en commun derrière l'imam, pour les personnes à l'extérieur de la mosquée, ou à l'intérieur mais séparés par un obstacle : **si les rangs sont connectés, la prière est acceptée, selon un consensus atteint par les autorités religieuses.**<sup>461</sup>

**Résumé :** Les personnes qui prient à l'extérieur reçoivent l'entière récompense, si aucune alternative ne se présente à cause de la foule et que les rangs sont connectés.

## Partie II

La multiplication de la récompense est spécifique aux cinq prières obligatoires

<sup>457</sup> *Fatḥ al-Bārī'* (451/3).

<sup>458</sup> Voir: *Fatāwā ash-sheikh Muḥammad Ibn Ṣāliḥ al-'Uthaymīn* (438/1).

<sup>459</sup> *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'*, al-Kāsānī (146/1).

<sup>460</sup> *Al-Mudawwana* (170/1).

<sup>461</sup> *Majmū' al-fatāwa* (407/23).

**Les savants ont divergé** quant à la multiplication de la récompense liée à la prière : cette faveur touche-t-elle les prières obligatoires (farḍ) seulement ou s'étend-elle jusqu'aux prières surrogatoires (nafl) ? Il y a deux avis. **L'avis prépondérant** soutient que la multiplication ne concerne que les prières obligatoires ; cette vue est celle de la majorité des savants Ḥanafī<sup>462</sup>, Mālikī<sup>463</sup> et Ḥanbalī<sup>464</sup>.

## Preuves

1. Zayd Ibn Thābit (r) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Une prière accomplie chez soi est meilleure qu'une prière accomplie dans ma mosquée, sauf les prières obligatoires.**<sup>465</sup>

**Signification** : La Mosquée du Prophète (s) se caractérise par la multiplication de la récompense pour toute prière accomplie en son sein, il en va de même pour la Mosquée Sacrée ; néanmoins le Prophète (s) a déclaré qu'il est meilleur de prier ses prières surrogatoires chez soi.

2. Zayd Ibn Thābit (r) a rapporté aussi : Le Messager d'Allah (s) s'est aménagé une petite pièce durant le mois de Ramaḍān (Zayd ajoute : je crois qu'il y avait une natte). Il y pria quelques nuits et des compagnons vinrent prier derrière lui. Quand il s'en aperçut, il resta assis. Le matin venu, il sortit et dit : **J'ai vu et j'ai compris ce que vous faisiez. Vous devriez prier dans vos demeures, parce que la meilleure prière est celle que l'on fait chez soi, sauf une prière obligatoire.**<sup>466</sup>

**Signification** : Le ḥadīth nous informe qu'il vaut mieux accomplir ses prières surrogatoires chez soi, quelle que soit l'éminence de la mosquée.

3. Le Prophète (s) avait l'habitude d'effectuer ses prières surrogatoires chez lui, n'allant à sa mosquée que pour les prières obligatoires, bien qu'elle fût située juste à côté de sa demeure.<sup>467</sup>

Ibn al-Hammām (m) a dit : Ce privilège est attaché spécifiquement aux prières obligatoires, quoique certains soutiennent qu'il est attaché aussi aux surrogatoires... Il est bien connu qu'il (s) a dit : **La meilleure prière est celle qui est effectuée dans sa maison, sauf une prière obligatoire.** Telles furent ses paroles alors qu'il était à Médine, s'adressant aussi bien à ceux qui étaient présents dans la mosquée qu'à ceux qui étaient absents. Qui plus est, on n'a jamais entendu qu'il (s) ait eu l'habitude de faire des prières surrogatoires dans la mosquée. Il les accomplissait plutôt chez lui, fussent-elles les prières surrogatoires nocturnes (tahajjud), les deux rak'a sunna de la prière de l'aube, etc. S'il était meilleur de prier les prières surrogatoires à la mosquée, il (s) ne les aurait effectuées qu'à la mosquée, ou la plupart du temps, n'y manquant qu'en de rares occasions ; surtout que sa maison était juste à côté de la mosquée.<sup>468</sup>

<sup>462</sup> Voir: *Radd al-muḥtār 'alā ad-durr al-mukhtār sharḥ tanwīr al-abṣār*, Ibn 'Abidīn (659/1).

<sup>463</sup> Voir: *al-Fawākih ad-dawānī* (271/1), *Kifāya aṭ-ṭālib ar-rabbānī* (535/2).

<sup>464</sup> Voir: *al-Furū'* (532/1).

<sup>465</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (274/1), H. 1044. Authentifié par al-'Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan Abī Dāwūd* (288/1), H. 1044.

<sup>466</sup> Rapporté par al-Bukhārī (256/1), H. 698.

<sup>467</sup> Voir: *Subul as-salām*, aṣ-Ṣan'ānī (217/2).

<sup>468</sup> *Sharḥ Faṭḥ al-Qadīr* (182/3).

## Partie III

La multiplication de la récompense pour la prière ne concerne que les hommes

**La plupart des savants** sont d'avis que cette multiplication ne concerne que les hommes, et par conséquent pas les femmes, car il est meilleur pour une femme d'accomplir ses prières, obligatoires ou surrogatoires, à la maison.<sup>469</sup>

## Preuves

1. Ibn 'Umar (r2) a rapporté : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **N'empêchez pas les femmes de se rendre à la mosquée, bien qu'il soit meilleur pour elles de prier à la maison.**<sup>470</sup>
2. Umm Ḥumayd, l'épouse de Abū Ḥumayd as-Sā'adī (r2) a rapporté qu'elle dit un jour au Prophète (s) : Ô Messenger d'Allah, j'aime prier avec toi. Il répondit : **Je sais combien tu aimes prier avec moi, mais si tu effectues ta prière dans une chambre fermée cela vaut mieux que dans une chambre ouverte, si tu l'effectues dans une chambre cela vaut mieux que dans la cour de ta maison, si tu l'effectues dans la cour cela vaut mieux que dans la mosquée la plus proche et si tu l'effectues dans la mosquée la plus proche cela vaut mieux que dans la mienne.** Le narrateur ajoute : Elle obéit et se fit construire un lieu de prière dans l'endroit le plus retiré de sa demeure où elle prit l'habitude de prier jusqu'à sa mort.<sup>471</sup>

Ibn Khuzayma (m) a classé ce ḥadīth dans un chapitre spécifique : « Il est préférable pour une femme de prier dans une chambre fermée plutôt que dans une chambre ouverte, et dans la mosquée voisine plutôt que dans celle du Prophète (s). » Quand bien même une prière dans la mosquée du Prophète vaut un millier de prières dans toute autre mosquée, les paroles du Prophète (s) : **Une prière effectuée dans ma mosquée est meilleure qu'un millier de prières dans n'importe quelle autre mosquée,** s'adressent exclusivement aux hommes.<sup>472</sup>

Cette mesure n'est pas discriminatoire envers les femmes. Elle témoigne plutôt d'une grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut. Et qui sait, peut-être qu'Allah récompense davantage les femmes que les hommes pour leur obéissance au Messenger (s) et leurs manières effacées.

Il y a peut-être une sagesse cachée dans cette mesure qui semble favoriser les hommes : l'émergence de la puissance et de la force de l'Islam et la croissance du nombre de ses adeptes était une tâche qui incombait aux hommes et non aux femmes, tout comme la construction et la fréquentation assidue des mosquées, et tout spécialement la Mosquée Sacrée, la Mosquée du Prophète et la Mosquée d'Elie : ces constructions reposent sur le labeur des hommes avant tout. C'est ce que le Qur'ān sous-entend dans ces paroles révélées par Allah, exalté soit-Il :

لَمَسْجِدٍ أُسِّسَ عَلَى النَّقْوَى مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَنْ تَقُومَ فِيهِ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ  
أَنْ يَتَّهَرُّوا وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُطَهَّرِينَ

<sup>469</sup> Voir : *Sharḥ Faṭḥ al-Qadīr* (182/3), *Mawāhib al-Jalīl* (117/2), *al-Majmū'* (169/4), *Maṭālib 'ulī an-nuhā* (383/2).

<sup>470</sup> Rapporté par Abū Dāwūd (155/1), H. 567, authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan Abī Dāwūd* (169/1), H. 567.

<sup>471</sup> Rapporté par Ibn Khuzayma dans son *Ṣaḥīḥ* (95/3), H. 1689, al-Albānī l'a rendu ḥassan (bon) dans *Ṣaḥīḥ mawārid az-ẓama'ān* (202/1), H. 286.

<sup>472</sup> *Ṣaḥīḥ Ibn Khuzayma* (94/3).

« Une mosquée fondée sur la piété dès le premier jour est plus digne pour que tu t'y tiennes debout (pour prier). Elle abrite des hommes qui aiment à se purifier ; et Allah aime ceux qui se purifient. » (Sourate at-Tawba : 108).

Et Sa parole :

فِي بُيُوتٍ أُذِنَ لِلَّهِ أَنْ تَرْفَعَ وَيُذَكَّرَ فِيهَا أَسْمُهُ يُسَبِّحُ لَهُ فِيهَا بِالْغُدُوِّ  
وَالْأَصَالِ (٣٦) رِجَالٌ لَا تُلْهِيهِمْ تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَن ذِكْرِ اللَّهِ وَإِقَامِ الصَّلَاةِ  
وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ يَخَافُونَ يَوْمًا تَتَقَلَّبُ فِيهِ الْقُلُوبُ وَالْأَبْصَارُ (٣٧)

« Dans des maisons (mosquées) qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué, Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la prière et du don de la zakā. Ils redoutent un Jour où les cœurs et les yeux seront bouleversés. » (Sourate an-Nūr : 36-37).

#### Partie IV

Il est vivement recommandé d'effectuer des prières surrogatoires (nawāfil) pour les étrangers de passage à la Mosquée Sacrée

L'imam Mālik s'est démarqué en introduisant une distinction entre le résident et l'étranger. Ibn al-Qāsim a rapporté de l'imam Mālik (m) qu'à son avis il est préférable d'accomplir ses prières surrogatoires chez soi plutôt qu'à la Mosquée du Prophète (s), si ce n'est pour les étrangers. L'imam préfère que ces derniers accomplissent leurs prières dans la Mosquée du Prophète (s).<sup>473</sup>

**Signification :** Si l'imam Mālik a établi une distinction entre les résidents et les étrangers en ce qui concerne les prières surrogatoires dans la Mosquée du Prophète (s), la règle est d'autant plus valable s'il s'agit de la Mosquée Sacrée, qui lui est supérieure.

Cette parole est pertinente, puisque l'étranger n'a pas de domicile à la Mecque, qu'Allah l'honore, il n'est dès lors pas concerné par ces ḥadīths. La sagesse qui veut que l'on prie chez soi ne saurait être d'application pour celui qui demeure à l'hôtel ou dans un endroit similaire. Le but d'encourager les gens à prier chez eux est d'éviter que leurs demeures ne soient comme des tombes, d'y attirer la tranquillité, la miséricorde et les bénédictions, afin que tous les habitants en profitent, que les enfants s'imprègnent de l'exemple pour l'apprentissage de la prière et la persévérance dans son accomplissement, que toute la maison baigne dans une rayonnante atmosphère de foi et de sérénité, et enfin pour s'assurer que la piété soit plus sincère, purgée de toute ostentation. Si telles sont les raisons qui poussent le droit islamique à encourager les prières à la maison, il est évident que cela ne concerne pas les étrangers en déplacement.

D'autre part, la Mosquée Sacrée est un lieu des plus nobles et des plus éminents en Islam : elle fut la première Maison établie sur terre pour accueillir les rituels d'adoration, elle est une destination obligatoire pour les musulmans, il est de la sunna de multiplier les retraites et les ṭawāf à l'intérieur, enfin la foi du croyant s'y fortifie à contempler la Ka'ba, les fidèles en circumambulation et les adoreurs assidus. C'est pourquoi il est bon pour le voyageur de demeurer en son sein autant que possible, sachant qu'il n'est venu à la Mecque que pour elle.

<sup>473</sup> Kifāya aṭ-ṭālib (535/2). Voir: 'Umda al-qārī (264/5).

On peut raisonner de façon similaire pour ce qui regarde les femmes, du moment qu'elles ne multiplient pas inutilement les allers-retours de la Mosquée à l'hôtel, afin d'éviter de trop s'exposer à des dangers. Il est préférable pour elles de persévérer dans la retraite à l'intérieur de la Mosquée, puisque tel est le but qui leur a fait quitter leurs maisons et entreprendre un voyage. Ou peut-être est-il préférable pour elles de rester à l'hôtel, pour multiplier les adorations plus tranquillement, Allah est plus savant.<sup>474</sup>

## Résumé

Résumons tout ce qui vient d'être dit en précisant que la multiplication dont il est question ne fait pas référence aux rituels, mais au mérites et aux récompenses qui y sont attachées. Elle est spécifiquement liée à la Sainteté du lieu de la Mosquée Sacrée et non à la région du Sanctuaire dans son ensemble. Elle ne concerne que les prières obligatoires, non les surrogatoires. Enfin cette bénédiction n'est accordée qu'aux hommes, afin que les femmes ne se sentent pas pressées dans leurs devoirs et soient allégées d'une difficulté. Et Allah est plus savant.

### Section III Les règles concernant le ṭawāf

Cette section est divisée en quatre parties :

Partie I : Les moments où il est interdit de prier.

Partie II : Le ṭawāf et les deux rak'a attachées durant les moments proscrits.

Partie III : Exception particulière pour le ṭawāf et les deux rak'a attachées.

Partie IV : La multiplication du ṭawāf pour ceux qui habitent en dehors de la Mecque.

#### Partie I Les moments où il est interdit de prier

**Les savants se sont accordés** sur cinq moments où il est interdit ou réprouvé, d'accomplir des prières surrogatoires. Ces moments sont les suivants :

1. Après la prière de Fajr jusqu'au lever du soleil.
2. Après le lever du soleil, jusqu'à ce que le soleil soit à la longueur d'une lance au-dessus de l'horizon (ou qu'une distance égale au diamètre du soleil le sépare de l'horizon, du point de vue de l'observateur).
3. Quand le soleil est à son zénith, ou son altitude maximale dans le ciel, jusqu'à ce qu'il ait décliné un peu. Quoique l'imam Mālik n'y attache aucune réprobation (makrūh).
4. Après la prière de l'Aṣr jusqu'au coucher du soleil.
5. Quand la couleur du soleil jaunit au crépuscule, jusqu'à son coucher.<sup>475</sup>

## Preuves

<sup>474</sup> *Faḍā'il Makka al-mukarrama*, p. 159.

<sup>475</sup> Voir: *Bidāya al-mujtahid*, Ibn Rushd (73/1), *l'lām as-sājid bi-aḥkām al-masājid*, az-Zarkashī, p. 105.

1. 'Umar (r) a rapporté : **Le Prophète (s) a interdit de prier après la prière du matin jusqu'à ce que le soleil se lève et après la prière de l'Asr jusqu'à ce que le soleil se couche.**<sup>476</sup>
2. 'Uqba Ibn 'Āmir al-Juhanī (r) a rapporté : **Le Messenger d'Allah (s) nous a interdit de prier ou d'enterrer nos morts à trois moments : quand le soleil est apparu et qu'il commence son ascension, jusqu'à ce qu'il soit bien élevé, quand le soleil est à son zénith à la mi-journée jusqu'à ce qu'il repasse le méridien, et quand le soleil se couche**<sup>477</sup> **jusqu'à ce qu'il ait complètement franchi l'horizon.**<sup>478</sup>

Il y a une sagesse évidente dans l'interdiction de prier à certains moments, en dépit de l'importance de la prière et des bénédictions qui en découlent. Allah le Très-Haut a imposé à Ses serviteurs toutes sortes de rituels et de bonnes actions. Autant Allah établit des obligations, autant il impose des interdits, c'est Lui qui ordonne et c'est Lui qui interdit. Ainsi Il a enjoint à Ses serviteurs de prier, mais il leur a proscrit de le faire à certains moments. De même, Il leur a prescrit de jeûner, mais Il a interdit de le faire pendant certaines périodes, comme Le jour de la Rupture (Aid al-Fitr) ou le Jour du Sacrifice. Dans tout cela et plus encore, il y a des instructions à l'intention du musulman, qui est pressé d'accepter et d'observer les ordonnances d'Allah et Ses interdictions, sans débats et sans remise en question. Il lui suffit juste de déclarer avec conviction **سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا** « Nous avons entendu et nous avons obéi » (Sourate al-Baqara : 285), dans la joie et la confiance du cœur.

## Partie II

### Le ṭawāf et les deux rak'a attachées durant les moments proscrits

**Les savants ont divergé** au sujet de l'accomplissement du ṭawāf et des prières qui l'accompagnent durant les moments proscrits. Il y a trois opinions. **Selon l'opinion dominante** il est autorisé tout le temps, comme le soutiennent les écoles shaféite<sup>479</sup> et hanbalite<sup>480</sup>, Abū Thawr, Iṣḥāq, Dāwūd az-Zāhirī et Ibn al-Mundhir, qui disent : tel est le point de vue de la majorité des compagnons et de ceux qui leur ont succédé (comme Ibn 'Umar, Ibn 'Abbās, Ibn Zubayr, Jābir, Abū ad-Dardā', al-Ḥassan, al-Ḥussein, 'Aṭā', Ṭāwūs, al-Qāsim Ibn Muḥammad et 'Urwa Ibn Zubayr (rp)).<sup>481</sup> La sagesse qui préside à la permission est évidente : le besoin que les fidèles éprouvent pour le ṭawāf et ses deux rak'a.

### Preuves

<sup>476</sup> Rapporté par al-Bukhārī (211/1), H. 556, Muslim (566/1), H. 826.

<sup>477</sup> Voir: *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (114/6).

<sup>478</sup> Rapporté par Muslim (568/1), H. 831.

<sup>479</sup> Voir: *al-Majmū'* (158/4).

<sup>480</sup> *Al-Mughnī* (425/1).

<sup>481</sup> Voir: *Muṣannaḥ Ibn Abī Shayba* (180/3), n° 13244 – 13254, *Muṣannaḥ 'Abd ar-Razzāq* (62/5), n°9005 – 9007, 9011, *al-istidhkār* (209/4).

1. Jubayr Ibn Muṭ'im (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Ô Banū 'Abd Manāf, n'empêchez personne de tourner autour de cette Maison ou d'y prier, quel que soit le moment de la nuit ou du jour où il désire le faire.**<sup>482</sup>

**Signification :** Il est permis d'effectuer la circumambulation et de faire les deux rak'a associées au ṭawāf à n'importe quel moment pour les visiteurs de la glorieuse Maison, comme précisé dans le ḥadīth. Les ḥadīths traitant des cinq moments proscrits ne concernent nullement la circumambulation et sa prière de deux rak'a.<sup>483</sup>

At-Tirmidhī (m) a dit : La plupart des savants sont d'accord sur le fait que c'est détestable (makrūh) de prier après l'Aṣr et avant le coucher du soleil et après Fajr jusqu'au lever du soleil, avec des exceptions, comme la prière qui suit le ṭawāf, même après l'Aṣr et Fajr<sup>484</sup>

2. Mujāhid a rapporté qu'Abū Dharr (r) a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (s) dire : **Ne priez pas après l'Aṣr jusqu'au coucher du soleil et après Fajr jusqu'au lever du soleil, sauf à la Mecque, sauf à la Mecque, sauf à la Mecque.**<sup>485</sup>

Ibn 'Abd al-Barr (m) a dit : Même si ce ḥadīth n'est pas fort (qawī) à cause de Ḥumayd Mawlā 'Afrā' et parce que Mujāhid n'a pas entendu Abū Dharr ; le contenu du ḥadīth de Jubayr Ibn Muṭ'im le renforce, ainsi que les paroles de la plupart des savants sur la question et parce que Ibn 'Abbās, Ibn 'Umar, Ibn Zubayr, al-Ḥassan, al-Ḥussein, 'Aṭā', Ṭāwūs, Mujāhid, al-Qāsim Ibn Muḥammad et 'Urwa Ibn az-Zubayr effectuaient la circumambulation après l'Aṣr et parfois après Fajr et qu'ils priaient les deux rak'a à ces moments.<sup>486</sup>

3. 'Abd al-'Azīz Ibn Rufay' a rapporté : J'ai vu 'Abd Allah Ibn az-Zubayr (r) effectuer le ṭawāf après la prière de Fajr et ensuite prier deux rak'a.<sup>487</sup>

**Signification :** Aucun compagnon n'aurait fait cela de son propre chef. Par conséquent, cette position est attribuée au Prophète (s).

4. Ibn Taymiya (m) a présenté beaucoup d'arguments sur la permission d'effectuer le ṭawāf et de prier ses deux rak'a à n'importe quel moment, même les moments où la prière est proscrite :

**Le premier argument :** Il y a dans le ḥadīth de Jubayr Ibn Muṭ'im (r) une généralisation des temps, comment affirmer que cette généralisation n'englobe pas les temps proscrits ?

**Le deuxième :** Cette généralisation n'est pas limitée par un texte ou un consensus, ... La généralisation pour les choses permises l'emporte sur la généralisation pour les choses interdites.

**Le troisième :** Les gens n'ont jamais cessé de prier ou d'effectuer la circumambulation autour de la Maison depuis qu'elle fut construite par Ibrāhīm (p). Le Prophète (s) et ses compagnons priaient devant elle et tournaient autour avant l'émigration. Après la conquête de la Mecque, le nombre d'adorateurs qui y priaient et y effectuaient le ṭawāf augmenta considérablement. S'il y avait eu une interdiction concernant le ṭawāf et la prière qui l'accompagne durant ces cinq moments proscrits, le Prophète (s) l'aurait interdit publiquement pour le besoin des

<sup>482</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (220/3), H. 868 qui l'a déclaré ḥassan ṣaḥīḥ (bon et authentique), authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (447/1), H. 868.

<sup>483</sup> Voir: *Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Ibn Baṭṭāl (310/4).

<sup>484</sup> *Sunan at-Tirmidhī* (350/1).

<sup>485</sup> Rapporté par Ibn Khuzayma dans son *Ṣaḥīḥ* (226/4), H. 2748, authentifié par al-Albānī dans *as-Silsila aṣ-Ṣaḥīḥa* (1212/7), H. 3412.

<sup>486</sup> *At-Tamhīd* (45/13).

<sup>487</sup> Rapporté par al-Bukhārī (588/2), H. 1550.

musulmans présents et pour nous-mêmes. Jamais personne n'a mentionné une telle interdiction et le ṭawāf à ces deux extrémités du jour est plus facile et très courant.

**Le quatrième** : une interdiction aurait été une obstruction à la prière et au ṭawāf.<sup>488</sup>

### Partie III

#### Exception particulière pour le ṭawāf et les deux rak'a attachées

**Les savants ont divergés** par rapport à cette exception : est-elle spécifique à la prière qui suit le ṭawāf ou concerne-t-elle toutes les prières surrogatoires ? Il y a deux avis, l'**avis prépondérant** est que cette exception n'est appliquée qu'à la prière du ṭawāf, c'est l'opinion de la majorité.<sup>489</sup>

#### Preuves

1. 'Umar (r) a rapporté : **Le Prophète (s) a interdit de prier après la prière du matin jusqu'à ce que le soleil se lève et après la prière de l'Aṣr jusqu'à ce que le soleil se couche.**<sup>490</sup>
2. 'Uqba Ibn 'Āmir al-Juhanī (r) a rapporté : **Le Messenger d'Allah (s) nous a interdit de prier ou d'enterrer nos morts à trois moments : quand le soleil est apparu et qu'il commence son ascension, jusqu'à ce qu'il soit bien élevé, quand le soleil est à son zénith à la mi-journée jusqu'à ce qu'il repasse le méridien, et quand le soleil se couche**<sup>491</sup> **jusqu'à ce qu'il ait complètement franchi l'horizon.**<sup>492</sup>

**Signification** : L'interdiction de prier à ces moments inclut la Mecque aussi bien que le reste du monde et la seule exception concerne le ṭawāf et ses deux rak'a, rien d'autre.

Ibn Taymiya (m) a dit : S'il y a une interdiction, c'est afin d'éviter un mal, mais il se peut qu'une permission soit donnée s'il y a un intérêt évident, comme dans le cas de la prière qui suit le ṭawāf. En ce qui concerne les autres actes surrogatoires, il n'existe pas d'intérêt évident au point d'avoir des exceptions ; les gens n'ont pas besoin de ces actes surrogatoires durant les moments proscrits en raison du vaste temps au cours duquel les prières sont autorisées. Au contraire, l'interdiction de prier à certains moments comporte d'autres intérêts : **cela permet** de reprendre des forces après s'être dépensé en adorant Allah (sp), le corps récupère en dormant par exemple. Mu'adh (r) a dit à ce sujet : Je dors et espère la récompense d'Allah pour mon sommeil autant que j'espère Sa récompense pour mes prières nocturnes.<sup>493</sup> **Cela donne** aux gens le désir de prier et l'amour de la prière : grâce à ces moments de pause, les gens sont plus enclins et enthousiastes pour retourner à la prière, ils y sont plus concentrés car l'esprit est plus alerte lorsqu'il effectue quelque chose pendant certains moments seulement et non de manière perpétuelle. **Quelque chose** d'ininterrompu peut devenir pesant, rébarbatif et fatigant ; avoir des périodes de répit chasse la

<sup>488</sup> *Majmū' fatāwa Ibn Taymiya* (184 – 188/23).

<sup>489</sup> Voir: *Radd al-muḥtār* (372/1), *Sharḥ az-Zarqānī 'alā al-Muwaṭṭa'* (66 – 67/2), *al-Mughnī* (432/1).

<sup>490</sup> Rapporté par al-Bukhārī (211/1), H. 556, Muslim (566/1), H. 826.

<sup>491</sup> Voir: *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (114/6).

<sup>492</sup> Rapporté par Muslim (568/1), H. 831.

<sup>493</sup> Rapporté par al-Bukhārī, sa version (1578/4), n°4086, Muslim (1456/3) n°1733.

lassitude ; et il y a d'autres avantages dans l'interruption temporaire de l'adoration. Dès lors, l'interdiction empêche certains maux et apporte des bienfaits sans aucune perte.<sup>494</sup>

#### Partie IV

##### La multiplication du ṭawāf pour ceux qui habitent en dehors de la Mecque

Il est fortement recommandé (mustaḥabb) d'effectuer un maximum le ṭawāf à tout moment pour les habitants de la Mecque et d'ailleurs, car Allah (sp) a caractérisé cette cité sûre par la circumambulation qui n'est autorisée nulle part ailleurs dans le monde.

**Les savants ont divergé** par rapport à l'accomplissement des prières surérogatoires et du ṭawāf dans la Mosquée Sacrée : lequel de ces deux actes est le meilleur ? Il y a deux avis<sup>495</sup>, **le prépondérant** est que le ṭawāf est meilleur que les prières surérogatoires pour les gens qui viennent de dehors de la Mecque, pour les autres, ce sont les prières surérogatoires qui sont meilleures ; c'est l'avis de la majorité rapporté par Ibn 'Abbās (r2), 'Aṭā', Sa'īd Ibn Jubayr et Mujāhid, qu'Allah leur fasse miséricorde à tous.<sup>496</sup>

#### Preuves

1. Si les personnes de passage à la Mecque consacrent leur temps à la prière, elles manquent la circumambulation sans aucune possibilité de l'effectuer ailleurs ; la priorité va à ce qui ne peut être rattrapé ou remplacé.
2. La circumambulation inclut une prière de deux rak'a en plus du dhikr et des invocations. Elle est particulière à cet endroit alors que la prière peut être pratiquée partout ailleurs.
3. La circumambulation a la préférence temporelle et géographique, elle est donc prioritaire.<sup>497</sup>
4. La prière est meilleure pour les gens qui vivent à la Mecque, la prière est en elle-même meilleure que le ṭawāf, étant donné que le Prophète (s) a comparé le ṭawāf à la prière.

#### Section IV

##### Règles concernant le Ḥijr

Cette section est divisée en 6 parties :

Partie I : Le Ḥijr et ses noms.

Partie II : Délimitations et mesures.

Partie III : Prier, invoquer et s'asseoir dans le Ḥijr.

Partie IV : Prier à l'avant du Ḥijr.

Partie V : Faire face au Ḥijr sans faire face à la Ka'ba pour prier.

Partie VI : Le ṭawāf en passant par l'intérieur du Ḥijr.

<sup>494</sup> *Majmū' fatāwa Ibn Taymiya* (187 – 188/23).

<sup>495</sup> Voir: *Aṭ-Ṭawāf wa aḥamm aḥkāmuhu*, Dr. Sharaf Ibn 'Alī ash-Sharīf, *majalla al-buḥūth al-islāmiya*, Ryad n°44 (Dhu-l-qa'ida – ṣafar, 1415 – 1416 H), p. 188.

<sup>496</sup> Voir: *al-Majmū'* (56/8), *al-Mughnī wa ash-sharḥ al-kabīr* (586/3).

<sup>497</sup> Voir: *Majmū' fatāwa Ibn Taymiya*, (196/26).

## Partie I Le Ḥijr et ses noms

### Description du Ḥijr

Le Ḥijr est cet endroit bien connu situé juste à côté de la Ka'ba, qu'Allah augmente son honneur, du côté de la gouttière (mur nord). Il s'agit d'un petit muret blanc circulaire qui forme un demi-cercle, il comporte deux ouvertures à ses extrémités pour y entrer et pour en sortir.<sup>498</sup>

### Noms et significations

Le terme Ḥijr dérive de sa forme arrondie<sup>499</sup> ; ou encore de *ḥujira* qui signifie « a été pris »<sup>500</sup> ; car le Ḥijr « a été pris » (ou retranché) de la Maison. Toute construction peut être appelée *ḥijr* étant donné qu'une construction a pris ou retranché une partie de la surface du sol. Un autre sens de Ḥijr est le giron de la personne<sup>501</sup>. Il est aussi possible que le terme dérive de *ḥajara* qui signifie interdire, car le muret interdit ou empêche l'accès, afin que les gens effectuent leur ṭawāf à l'extérieur. Toutes ces significations sont assez proches les unes des autres<sup>502</sup>.

Le Ḥijr a de nombreux noms, l'un des plus importants et des plus célèbres est **al-Ḥaṭīm**, qui signifie « le détruit », « l'effondré », « celui qui est en ruines », car il est une partie de la Maison qui a été détruite. Lorsque la Maison fut reconstruite, une partie resta en ruines.<sup>503</sup>

Le nom al-Ḥaṭīm a été mentionné dans le ḥadīth rapporté par Mālik Ibn Ṣa'ṣa'a (r2), lorsque le Messager d'Allah (s) raconta son voyage nocturne : **Alors que j'étais allongé dans al-Ḥaṭīm – ou peut-être dit-il le Ḥijr – soudainement quelqu'un vint vers moi.**<sup>504</sup>

Il est également appelé **al-Jadr**, qui veut dire le mur en référence au mur qui fut retranché de la Ka'ba originale. Le ḥadīth rapporté par 'Ā'isha (rh) mentionne ce nom : Elle dit : J'ai demandé au Prophète (s) si al-Jadr faisait partie de la Ka'ba. Il répondit : **Oui.**<sup>505</sup>

### La dénomination Ḥijr Ismā'īl n'est pas juste

Au cours des derniers siècles, l'expression Ḥijr Ismā'īl fut très souvent utilisée pour désigner le Ḥijr, l'explication donnée est que le Ḥijr aurait été le lieu où Ismā'īl (p) gardait ses moutons<sup>506</sup>. Ceci est faux car le Ḥijr n'est apparu qu'après la mort d'Ismā'īl (p) : la Maison était entière de son vivant. Le Ḥijr n'est apparu qu'au temps de Quraysh, lorsque ces derniers reconstruisirent la Ka'ba, ils se retrouvèrent à court d'argent et ne purent pas terminer la reconstruction complète de la Maison sur base des fondations premières posées par Ibrāhīm (p).<sup>507</sup>

Il a aussi été affirmé que l'expression Ḥijr Ismā'īl a été donnée parce qu'Ismā'īl et sa mère Hājir auraient été enterrés sous le Ḥijr ; pourtant il n'a jamais été prouvé qu'un prophète est mort et a été enterré à proximité de la Ka'ba. Des savants ont mis en garde contre cette fausse idée reçue :

<sup>498</sup> Voir: *al-Majmū'* (24/8), *Nihāya al-muḥtāj* (282/3).

<sup>499</sup> Voir: *Ḥāshiyā al-'Adawī* (665/1).

<sup>500</sup> Voir: *al-Mabsūṭ*, as-Sarakhsī (11/4).

<sup>501</sup> Voir: *Mu'jam maqāyīs al-lughā* (138/2).

<sup>502</sup> Voir: *al-Ka'ba wa ba'd aḥkāmihā al-muhimma*, p. 151.

<sup>503</sup> Voir: *Tabyīn al-ḥaqā'iq* (17/2), *al-Baḥr ar-rā'iq*, Ibn Najīm (352/2).

<sup>504</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1410/3), H. 3674.

<sup>505</sup> Rapporté par al-Bukhārī (573/2), H. 1507, Muslim (973/2), H. 1333.

<sup>506</sup> Voir: *Tahdhīb al-lughā* (137/13), *Akhbār Makka* (65/1), *Fath al-Bāri'* (406/6).

<sup>507</sup> Voir: *al-Ka'ba wa ba'd aḥkāmihā al-muhimma*, p. 151.

1. Al-Albānī (m) : Il n'a jamais été rapporté par un ḥadīth attribué au Prophète (s) qu'Isma'īl (p) ou qu'un autre prophète, que la paix soit sur eux tous, ait jamais été enterré à l'intérieur de la Mosquée Sacrée. Rien de tel n'a jamais été mentionné dans les livres de référence qui constituent la Sunna, comme par exemple dans les six livres de ḥadīths authentiques, le Musnad de Aḥmad ou encore les Mu'jam d'aṭ-Ṭabarānī etc. Tout ce qui a été rapporté à ce sujet est faible (ḍa'īf) ou inventé (mawḍū') d'après certains traditionnistes<sup>508</sup>. Ce qu'on en a rapporté provient de ḥadīths problématiques (mu'ḍal) avec des chaînes de transmission faibles et interrompues (mawqūf). al-Azraqī les a classés dans *Akḥbār Makka* (p. 39, 219 et 220) ; il ne faut donc pas en tenir compte ; ils ont été transmis par certains innovateurs.<sup>509</sup>
2. Dr. Bakr Abū Zayd (m) : Des historiens et des chroniqueurs ont déclaré qu'Isma'īl, fils d'Ibrāhīm (pb) fut enterré sous le Ḥijr de l'Ancienne Maison ; la plupart des livres d'histoire et des livres d'histoire de la Mecque, qu'Allah augmente son honneur, ont affirmé cela mais sans jamais avoir fourni de preuve probante. Il ne faut donc pas dire « Ḥijr Isma'īl » mais plutôt Ḥijr tout court.<sup>510</sup>

### Cause de la construction du Ḥijr

Avant le début de la mission prophétique et après que la Ka'ba se soit effondrée, les Quraysh décidèrent de la reconstruire mais ils ne parvinrent pas à récolter suffisamment d'argent licite. Ils furent donc empêchés de terminer le mur nord sur lequel est aujourd'hui la gouttière. Ils laissèrent ainsi un espace vide d'environ sept coudées qu'ils entourèrent d'un muret servant à indiquer la position exacte de la Ka'ba originelle.

### Preuve

Ā'isha (rh) a rapporté : J'ai demandé au Prophète (s) si al-Jadr faisait partie de la Ka'ba. Il répondit : **Oui**. Pourquoi donc ne l'ont-ils pas inclus lorsqu'ils reconstruisirent la Ka'ba ? Il dit : **Ton peuple** (les Quraysh) **n'avait pas assez d'argent** (pour achever la construction).<sup>511</sup>

## Partie II

### Délimitations et mesures

**Les savants ont divergé** sur la délimitation exacte du Ḥijr : indique-t-il l'emplacement exact de la Ka'ba ou seulement une partie ? Il y a deux avis. **La cause de la divergence** découle d'une différence dans les narrations du Prophète (s) au sujet du Ḥijr. **L'avis prépondérant** affirme que le Ḥijr n'indique pas tout à fait la Ka'ba ; la proportion de la Ka'ba originelle est d'environ sept coudées. C'est l'avis de l'école malékite<sup>512</sup>, de certains savants de l'école shaféite<sup>513</sup> et de certains savants de l'école hanéfite<sup>514</sup> et c'est aussi l'avis d'Ibn Taymiya.<sup>515</sup>

<sup>508</sup> As-Suyūṭī (m) a rapporté (dans *Tadrīb ar-rāwī fī sharḥ taqrīb an-Nawawī*) le propos d'Ibn al-Jawzī (m) : Comme est bonne cette parole : « Si tu trouves un ḥadīth qui s'oppose à la raison, va à l'encontre de ce qui a été transmis ou contredit les sources, sache qu'il est inventé (mawḍū'). » Les termes « contredit les sources » signifie être en dehors des recueils islamiques, des chaînes de transmission et des livres reconnus.

<sup>509</sup> *Taḥdhīr as-sājid min ittikhādh al-qubūr masājid* (69/1).

<sup>510</sup> *Mu'jam al-manāhī al-lafaẓiya*, p. 202.

<sup>511</sup> Rapporté par al-Bukhārī (573/2), H. 1507, Muslim (973/2), H. 1333.

<sup>512</sup> Voir : *Mawāhib al-Jalīl* (71/3).

## Preuves

1. 'Ā'isha (rh) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Ô 'Ā'isha, si ton peuple ne venait pas de sortir du polythéisme, j'aurais démolé la Ka'ba, l'aurait reconstruite au niveau du sol et j'y aurais ajouté deux portes, l'une face à l'est et l'autre face à l'ouest et j'aurais ajouté (à la Ka'ba) six coudées du côté du Ḥijr car les Quraysh ont réduit la taille de la Maison lorsqu'ils l'ont reconstruite.**<sup>516</sup>

**Signification :** Le Prophète (s) a parlé de six coudées du côté du Ḥijr et non pas de tout le Ḥijr.

2. 'Ā'isha (rh) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Certes ton peuple a réduit la taille de la Maison (par rapport à ses fondations originelles) et s'il n'avait pas récemment quitté le polythéisme (et embrassé l'islam), je l'aurais reconstruite sur base des fondations qu'ils ont laissé en dehors. Et si jamais ton peuple prend l'initiative après moi de la reconstruire, viens avec moi que je te montre ce qu'ils ont laissé en dehors. Il lui montra une parcelle de près de sept coudées.**<sup>517</sup>

**Signification :** Le Prophète (s) a montré à 'Ā'isha (rh) une parcelle de terre de près de sept coudées du côté du Ḥijr ; il n'a pas désigné le Ḥijr dans son entièreté.

An-Nawawī (m) a dit : Sa parole (s) : « **J'y aurais certes ajouté une partie du Ḥijr** » ou dans une autre version « **j'aurais ajouté (à la Ka'ba) six coudées du côté du Ḥijr car les Quraysh avaient réduit la taille de la Maison lorsqu'ils l'eurent reconstruite** » ou encore « **cing coudées** » dans une version et « **sept coudées** » dans une autre... Les savants de notre école ont dit : six coudées dans le Ḥijr en comptant à partir de la Ka'ba sans aucune divergence. Il y a divergence sur plus de six coudées.<sup>518</sup>

Ibn Ḥajar (m), après avoir cité ce ḥadīth et ses différentes versions a dit au sujet de la parcelle de terre qui fut retranchée de la Maison et qui fait partie du Ḥijr : Toutes les versions s'accordent sur plus de six coudées et moins de sept coudées de terrain.<sup>519</sup>

Il joint ensuite les deux avis en disant : Lorsqu'il y a un ḥadīth absolu, il doit être limité par un ḥadīth restrictif. **En outre**, le ḥadīth absolu et le ḥadīth restrictif converge en un point : les Quraysh ont réduit la construction d'Ibrāhīm (s), Ibn Zubayr a reconstruit la Maison sur les fondations originelles d'Ibrāhīm (p) et al-Ḥajjāj l'a finalement reconstruite sur les bases des Quraysh. Il n'existe aucune narration qui mentionne que tout le Ḥijr fait partie de la Maison construite par Ibrāhīm (p).

Ibn Khuzayma (m), avant de citer le ḥadīth rapporté par 'Ā'isha (rh) et la parole du Prophète (s) : « **Prie dans le Ḥijr si tu souhaites entrer dans la Maison, car il en est une partie**<sup>520</sup> » a rédigé un chapitre intitulé : « Il est recommandé (mustaḥabb) de prier dans le Ḥijr si entrer dans la

<sup>513</sup> Voir: Certains savants shaféites ont interprété cette opinion sans que l'imam n'ait rien dit à ce sujet. Il s'agit peut être de leur opinion à eux. *Sharḥ al-jalāl al-maḥallī 'alā al-minhāj* (13/1), *Nihāya al-muḥtāj* (273/3).

<sup>514</sup> Voir: *Faṭḥ al-Qadīr* (452/2), *Tuḥfa al-fuqahā'* (402/1).

<sup>515</sup> Voir: *Fatāwā Ibn Taymiya* (121/26).

<sup>516</sup> Rapporté par Muslim (969/2), H. 1333.

<sup>517</sup> Rapporté par Muslim (971/2), H. 1333.

<sup>518</sup> *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (91/9).

<sup>519</sup> *Faṭḥ al-Bāri'* (443/3).

<sup>520</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (225/3), H. 876, il l'a déclaré ḥassan ṣaḥīḥ (bon – authentique). Al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (451/1), H. 876 a dit pareil (ḥassan ṣaḥīḥ).

Ka'ba n'est pas possible, car une portion du Ḥijr fait partie de la Ka'ba. » Ibn Khuzayma (m) poursuit : En citant quelque chose qui est défini comme absolu (**il en est une partie**) mais avec un sens restreint, je crains que certaines personnes ne comprennent que le Ḥijr tout entier fait partie de la Ka'ba.<sup>521</sup>

Al-Muḥibb aṭ-Ṭabarī (m) a dit sur l'explication de sa mise en garde à ce sujet : **Le plus juste** : La portion de la Maison à l'intérieur du Ḥijr est de sept coudées ; et concernant la version non restrictive selon laquelle le Ḥijr tout entier est une partie de la Maison : le sens général inclut le sens particulier, mais le nom d'un tout donné à une partie est accepté comme étant une métaphore.<sup>522</sup>

### Les mesures du Ḥijr<sup>523</sup>

1. Longueur du côté de la Ka'ba où se trouve la gouttière (mur nord, du Coin Irakien au Coin du Levant) : 9,90 mètres.<sup>524</sup>
2. Longueur du Ḥijr à partir de dessous la gouttière jusqu'au centre du demi-cercle du Ḥijr : 8,44 mètres.<sup>525</sup>
3. Longueur en mètres des sept coudées<sup>526</sup> considérées comme faisant partie de la Maison : 3,23 mètres.<sup>527</sup>
4. Le reste du Ḥijr qui n'est pas considéré comme étant une partie de la Maison : 5,21 mètres.<sup>528</sup>
5. Hauteur du muret du Ḥijr : 1,30 mètre et largeur : 1,5 mètre.<sup>529</sup>

### Avantages de connaître les mesures du Ḥijr

Parmi les avantages de connaître ce qui, du Ḥijr faisait partie de la Maison originelle :

1. Près de sept coudées de l'avant du Ḥijr est une partie de la Maison, le reste ne l'est pas.
2. Quiconque prie dans cette partie du Ḥijr (sept coudées) prie en réalité à l'intérieur de la Ka'ba car elle en fait partie. Pour cette raison, la Mère des croyants 'Ā'isha (rh) avait pour habitude de dire : « C'est pareil pour moi de prier dans le Ḥijr ou dans la Maison.<sup>530</sup> » car elle avait interrogé le Prophète (s) à propos d'al-Jadr (le Ḥijr) : Fait-il partie de la Maison ? Il avait répondu **oui**<sup>531</sup>. Les règles sont les mêmes pour les deux et la récompense est la même.
3. La question du Ḥijr est importante pour déterminer la qibla, pour le ṭawāf, pour les invocations et pour embrasser la Ka'ba comme nous allons le voir plus loin.

<sup>521</sup> *Ṣaḥīḥ Ibn Khuzayma* (335/4).

<sup>522</sup> *Fatḥ al-Bārī'* (447/3).

<sup>523</sup> Voir: *al-Aḥkām al-fiqhiya al-muta'alliqa bi-l-Ḥaṭīm*, Dr. Sā'id Ibn Muḥammad Bakdāsh, p. 5.

<sup>524</sup> Voir: *al-Ka'ba al-mu'azzama wa-l-ḥaramāni ash-sharīfāni 'imāratan wa tārikhan*, dr. 'Ubayd Allah al-Kurdī, p. 104.

<sup>525</sup> Voir: *at-Tārikh al-qawīm li-Makka wa bayt allah al-karīm*, Muḥammad Ṭāhir al-Kurdī (576/2).

<sup>526</sup> Une coudée équivaut à 46.2 cm.

<sup>527</sup> *Al-'īdāh wa at-tibiyān li-ma'rifa al-mikyāl wa al-mīzān*, Ibn ar-Raf'a, Taḥqīq: dr. Muḥammad Aḥmad al-Khārūf, p. 77.

<sup>528</sup> *Akhbār Makka*, al-Azraqī (320/1).

<sup>529</sup> Voir: *Makka al-mukarrama, tārikh wa ma'ālim*, p. 62.

<sup>530</sup> *Al-Muwaṭṭa'*, Imam Mālik (364/1).

<sup>531</sup> Déjà cité.

## Partie III

## Prier, invoquer et s'asseoir dans le Hijr

**Premièrement : Il est recommandé (mustahabb) de prier à l'intérieur de la Ka'ba**

**Les savants sont d'accord** sur la validité des prières surérogatoires à l'intérieur de la Ka'ba, car le Prophète (s) est entré dans la Ka'ba et y a prié deux rak'a. Ses compagnons ont fait de même ainsi que les générations suivantes qui suivirent les pas du Messager (s) :

'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a raconté que **le Messager d'Allah (s) entra dans la Ka'ba avec Usāma Ibn Zayd, Bilāl et 'Uthmān Ibn Ṭalḥa al-Ḥajabī, il referma la porte derrière lui et resta à l'intérieur pour un certain temps. Ibn 'Umar (r2) dit : J'interrogeai Bilāl lorsqu'il sortit pour savoir ce qu'avait fait le Messager d'Allah (s). Il dit : Il pria de manière à avoir un pilier à sa gauche, un pilier à sa droite et trois piliers derrière lui ; à cette époque, la Maison avait six piliers.**<sup>532</sup>

Ibn Baṭṭāl (m) a dit : al-Muhallab a dit : Le Prophète (s) est entré avec ces trois autres personnes et chacun avait une raison d'être là : 'Uthmān car il était chargé d'ouvrir, fermer et balayer la Maison ; si le Prophète ne l'avait pas pris à l'intérieur avec lui, les gens auraient pensés qu'il avait été exclu. Bilāl était son muezzin et responsable de questions liées à la prière et Usāma était là pour l'aider dans diverses affaires. Tous faisaient partie de l'élite rapprochée du Prophète (s). Il est normal pour l'imam de garder certaines choses privées, sauf pour son cercle intime. Pourquoi avoir fermé la porte pour prier ? Allah est plus savant. Peut-être pour éviter que les gens ne pensent que prier dans la Maison est une sunna et qu'ils devraient en faire de même.<sup>533</sup>

**On comprend de ce ḥadīth** qu'effectuer une prière surérogatoire à l'intérieur de la Ka'ba est recommandé car le Messager (s) l'a fait. Bien que cela ne soit pas une sunna vivement recommandée (mu'akkada) ni une prière sunna régulière (sunna rātiba c'est-à-dire une prière sunna pratiquée régulièrement avant ou après les cinq prières obligatoires). Cela évite beaucoup de difficultés pour les gens qui auraient voulu faire cette prière si elle avait été une sunna, surtout vu le nombre énorme et croissant de musulmans. Mais pour ceux qui ont la possibilité d'entrer dans la Ka'ba, pour une raison ou pour une autre, et qui désire suivre les pas du Prophète (s), cela est permis et Allah est plus savant.

**Deuxièmement : Il est recommandé d'invoquer à l'intérieur de la Ka'ba**

Parfois, le Prophète (s) entra dans la Ka'ba seulement pour y invoquer :

Ibn 'Abbās (r2) a rapporté : Usāma Ibn Zayd (r2) m'a informé que le Messager d'Allah (s) est entré dans la Maison, a invoqué face à chacun de ses côtés, sans prier, et qu'il en est ensuite sorti pour faire deux rak'a devant la Maison.<sup>534</sup> Il dit : **Ceci est la qibla.** Je lui dis : Est-ce ses côtés ? Ou est-ce ses coins ? Il dit : **Chaque partie de la Maison est une qibla.**<sup>535</sup>

Ibn 'Abbās (r2) a rapporté que **le Messager d'Allah (s) est entré dans la Ka'ba à l'intérieur de laquelle il y avait six piliers, il se tint debout près d'un pilier et il invoqua mais il ne pria pas.**<sup>536</sup>

Nous autres musulmans, nous suivons les indications du Prophète (s) d'Allah, sa Sunna et sa guidance ; par conséquent, invoquer à l'intérieur de la Ka'ba sans prier est permis. Et ce qui a été dit précédemment au sujet de la prière s'applique pour les invocations.

<sup>532</sup> Rapporté par al-Bukhārī, sa version (189/1), H. 483, Muslim (967/2), H. 1329.

<sup>533</sup> *Sharḥ ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Ibn Baṭṭāl (116 – 117/2)

<sup>534</sup> Voir: *al-Badr al-munīr*, Ibn al-Mulaqqin (427 – 428/3).

<sup>535</sup> Rapporté par Muslim (968/2), H. 1330.

<sup>536</sup> Rapporté par Muslim (968/2), H. 1331.

**Question :** Est-ce permis de faire une retraite à l'intérieur de la Ka'ba ?

Vu qu'il est bon de prier et invoquer à l'intérieur de la Maison, est-il permis d'y effectuer une retraite spirituelle ?

Les savants ont divergé sur les règles liées à une retraite à l'intérieur de la Ka'ba. Il y a deux avis.

**Le premier avis :** Il n'est pas permis de faire une retraite dans la Ka'ba.

1. Il est écrit dans *Sharḥ al-Kharashī 'alā mukhtaṣar khalīl* : « Faire une retraite dans des mosquées qui sont des maisons n'est pas permis, donc à l'intérieur de la Ka'ba cela n'est pas permis, même si l'auteur autorise d'y entrer. Ibn al-Ḥājj ne soutient pas cet avis. »<sup>537</sup>
2. Il est écrit dans *Al-Fawākih ad-dawānī* : « Il y a une exception concernant la retraite dans des mosquées interdites ; la Ka'ba qui fait partie des mosquées interdites, dès lors y effectuer une retraite n'est pas autorisé. »<sup>538</sup>

**Le deuxième avis :** Il est permis de faire une retraite dans la Ka'ba.

1. Il est écrit dans *Mawāhib al-jalīl li-sharḥ mukhtaṣar Khalīl* : Section Al-Burzulī a dit dans *Nawāzil Ibn al-Ḥājj* : Il est permis de faire une retraite à l'intérieur de la Ka'ba car elle est une mosquée. Allah (sp) a dit :

فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ

« Tourne donc ton visage vers la Mosquée Sacrée » (al-Baqara : 144). Et le Prophète (s) a dit :

**Excepté la mosquée.** En outre, les prières surrogatoires y sont autorisées... Ceci est l'opinion de ceux qui ne font pas d'exception pour la Mosquée Sacrée, à savoir Ibn Lubāba et ash-Shāfi'ī, pour qui il est tout à fait permis de faire une retraite à l'intérieur de la Ka'ba.<sup>539</sup>

2. Il est écrit dans *Tuḥfa al-muḥtāj bi-sharḥ al-minhāj* : Si quelqu'un fait le vœu de faire une retraite dans la Mosquée Sacrée, il ne peut y substituer aucune autre mosquée, car aucune autre mosquée ne l'égale en termes de multiplication des bonnes œuvres et de bénédictions... Nous parlons ici de la Ka'ba et de la mosquée qui l'entoure. Si quelqu'un a fait le vœu de faire une retraite à l'intérieur de la Ka'ba, le reste de la Mosquée la remplace. Beaucoup de gens ont dit que cela est meilleur à l'intérieur de la Ka'ba.<sup>540</sup>

**L'avis prépondérant** stipule qu'il est absolument interdit de faire une retraite ou même simplement de faire le vœu de faire une retraite à l'intérieur de la Ka'ba, car le Prophète (s) n'a jamais dit un mot indiquant qu'il fallait faire une telle chose. De plus, il n'a jamais été rapporté que le Prophète (s) ou l'un de ses nobles compagnons (rp) a fait un jour une retraite dans la Ka'ba et cela aurait engendré beaucoup de difficultés et de fatigue pour les croyants si cela avait été le cas.

### Troisièmement : Prier dans le Ḥijr c'est prier dans la Ka'ba

Il est bon (mustaḥabb) de prier dans le Ḥijr. Prier dans le Ḥijr est comme prier dans la Ka'ba, vu que le Ḥijr fait partie de la Ka'ba. Lorsque la Mère des croyants, 'Ā'isha (rh), voulut prier dans la Ka'ba, le Prophète (s) lui indiqua le Ḥijr et lui conseilla d'y prier car il est une partie de la Maison. 'Ā'isha (rh) raconte : J'aimais entrer dans la Maison et y prier. Le Messenger d'Allah (s) me prit par la

<sup>537</sup> *Sharḥ al-Kharashī 'alā mukhtaṣar khalīl* (267/2).

<sup>538</sup> *Al-Fawākih ad-dawānī 'alā risāla Ibn Abī Zayd al-Qayrawānī*, an-Nafrāwī (732/2).

<sup>539</sup> *Mawāhib al-Jalīl li-sharḥ mukhtaṣar khalīl*, al-Ḥattāb (mort en 954 H.), (396/3).

<sup>540</sup> *Tuḥfa al-muḥtāj bi-sharḥ al-minhāj*, Ibn Ḥajar al-Haythamī (123/14).

main et me fit entrer dans le Hġjr en disant : **Prie dans le Hġjr si tu souhaites prier dans la Maison, car il en est une partie. Ton peuple l'a réduite**<sup>541</sup> **lorsqu'ils reconstruisirent la Ka'ba et ils laissèrent cette partie en dehors.**<sup>542</sup>

Ibn Khuzayma (m) a écrit un chapitre spécial intitulé : Il est recommandé de prier dans le Hġjr si entrer dans la Ka'ba n'est pas possible car une partie du Hġjr est une partie de la Maison.<sup>543</sup>

La recommandation qu'a faite le Prophète (s) à 'Ā'isha (rh) est en réalité destinée à toute la communauté, hommes et femmes, de prier dans cet endroit béni qui est une partie de la Ka'ba originelle.

An-Nawawī (m) a dit : Il est recommandé d'entrer souvent dans le Hġjr et d'y prier et d'invoquer car il est une partie de la Maison ou une partie du Hġjr en est une partie.<sup>544</sup>

Le Hġjr est aujourd'hui ce qu'il était dans le passé : un lieu de prière. Contrairement à l'Honorable Ka'ba, il est très facile d'y entrer ; et prier dans le Hġjr est comme prier dans la Ka'ba elle-même. Il y a là une marque de sagesse évidente dans le fait que le Hġjr n'ait jamais été ajouté à la Ka'ba et qu'il est resté comme il est aujourd'hui, et à Allah appartient l'Ordre, avant et après.<sup>545</sup>

Peut-être qu'Allah, exalté soit-Il, dans Sa science qui précède toute chose, a su la peine que les gens auraient eue s'ils avaient dû entrer dans la Ka'ba pour y prier et pour L'invoquer. Il ne voulut donc pas, que soit louée Sa sagesse, priver les gens du bienfait d'invoquer et de prier dans Sa Maison, car ils le désirent ardemment. Il a donc rendu la chose possible : les Quraysh sont tombés à court d'argent et le Hġjr resta en dehors de la Ka'ba, comme il l'est toujours aujourd'hui, facilitant ainsi l'accès à tous pour venir y adorer leur Seigneur.

#### **Quatrièmement : Il est bon (mustahabb) de prier dans le Hġjr**

Vu qu'il est une partie de la Ka'ba, il jouit d'un statut élevé : il n'y a pas de meilleur endroit sur la surface de la terre. C'est la raison pour laquelle le Prophète (s) avait coutume de s'y asseoir ainsi que ses compagnons (rp) et les Suiveurs après eux.

#### **Preuves**

1. Mālik Ibn Ṣa'ṣa'a (r2) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) leur a décrit son Voyage Nocturne en disant : **J'étais allongé dans le Ḥaṭīm** (peut-être dit-il **le Hġjr**), **soudainement quelqu'un vint vers moi et coupa mon corps d'ici à ici.**<sup>546</sup> Ensuite le Prophète (s) leur raconta son Voyage Nocturne et son ascension aux cieux.

**Signification** : Le choix du Hġjr pour ouvrir la poitrine du Prophète (s) et comme point de départ pour son Voyage Nocturne et son Ascension indique à quel point cet endroit est béni. De plus, le fait que le Prophète (s) s'y installait montre que cela est recommandé pour sa communauté après lui.

2. Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **J'étais dans le Hġjr et les Quraysh m'interrogeaient au sujet de mon Voyage Nocturne...**<sup>547</sup>

<sup>541</sup> *Tuḥfa al-'uḥūdhi*, (524/3).

<sup>542</sup> Déjà cité.

<sup>543</sup> *Ṣaḥīḥ Ibn Khuzayma* (335/4).

<sup>544</sup> *Al-Majmū'* (197/8). Voir: *al-Mughnī al-muḥtāj* (511/1).

<sup>545</sup> Voir: *al-Aḥkām al-fiqhiya al-muta'alliqa bi-l-Ḥaṭīm*, p. 8.

<sup>546</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1410/3), H. 3674.

<sup>547</sup> Rapporté par Muslim (156/1), H. 172.

3. Jābir Ibn ‘Abd Allah (r2) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Alors que les Quraysh ne me croyaient pas (concernant mon Voyage Nocturne), je me levai dans le Ḥijr et Allah me montra Jérusalem<sup>548</sup> , je commençai donc à la leur décrire pendant que je la regardais pour de vrai.**<sup>549</sup>

**Signification** : Le Prophète (s) avait pris le Ḥijr pour rencontrer les gens et les entretenir des miracles qu’il avait vécus durant son Voyage Nocturne et son Ascension, ce qui indique la valeur et l’éminence de cet endroit pour le Messager (s).

4. ‘Aṭṭā’ et Mujāhid, qu’Allah leur fasse miséricorde, ont rapporté que ‘Abd Allah Ibn ‘Amrū (r2) leur a raconté qu’un jour, alors qu’il était dans le Ḥijr, il entendit le Messager d’Allah (s) dire : **Quiconque tourne sept fois autour de la Maison et prie ensuite deux rak’a aura la même récompense que s’il avait libéré un esclave.**<sup>550</sup>

5. Ibrāhīm Ibn Maysara (m) a rapporté : Souvenez-vous d’al-Mahdī chez Ṭāwūs, alors qu’il était assis dans le Ḥijr, je lui dis : Ô Abū ‘Abd ar-Raḥmān ! Est-ce ‘Umar Ibn ‘Abd al-‘Azīz ? Il dit : Non...<sup>551</sup>

**Signification** : Le Ḥijr était un lieu de rencontre pour les compagnons (rp) comme ‘Abd Allah Ibn ‘Amrū (r2) et après eux pour les imams des Suiveurs, qu’Allah leur fasse miséricorde à tous.

Il est donc recommandé de s’asseoir dans le Ḥijr, au regard de ce qui a été mentionné, pour suivre les pas du Prophète (s), de ses nobles compagnons et de ceux qui les ont suivi dans les bonnes actions.

#### Partie IV

#### Prier à l’avant du Ḥijr

#### Premièrement : Règles concernant les prières obligatoires à l’avant du Ḥijr

**Les savants ont divergé** sur les règles liées aux prières obligatoires à l’intérieur de la Ka’ba et donc forcément à l’avant du Ḥijr qui en est une partie. Il y a trois avis. **L’avis prépondérant** est qu’il est permis d’effectuer les prières obligatoires à l’intérieur de la Ka’ba et donc à l’avant du Ḥijr, d’après les écoles hanéfite<sup>552</sup> et shaféite<sup>553</sup> et d’après certains savants malékites<sup>554</sup>, l’imam Aḥmad<sup>555</sup> et at-Tirmidhī<sup>556</sup>, qui attribue cet avis à la majorité ainsi qu’an-Nawawī.<sup>557</sup>

#### Preuves

1. La parole d’Allah (sp) :

<sup>548</sup> Voir: *Tuḥfa al-‘uḥūdhi* (449/8).

<sup>549</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1734/4), H. 4433.

<sup>550</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (292/3), H. 959, il l’a déclaré ḥassan (bon). Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (491/1), H. 959.

<sup>551</sup> Rapporté par al-Azraqī dans *Akḥbār Makka* (316/1).

<sup>552</sup> Voir: *al-Mabsūṭ* (79/2), *Badā’i’ aṣ-ṣanā’i’* (121/1).

<sup>553</sup> Voir: *al-Umm* (98/1), *Rawḍa aṭ-ṭālibīn* (214/1).

<sup>554</sup> Voir: *ash-Sharḥ al-kabīr ma’a Ḥāshiya ad-Dasūqī* (229/1).

<sup>555</sup> Voir: *al-Mubdi’* (298/1), *al-Inṣāf* (496/1).

<sup>556</sup> Voir: *Sunan at-Tirmidhī* (223/3).

<sup>557</sup> Voir: *al-Majmū’* (194/3).

قَوْلٍ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ

« Tourne donc ton visage vers la Mosquée Sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages » Sourate al-Baqara : 144.

**Signification** : Un croyant qui prie à l'intérieur de la Ka'ba tourne bien son visage dans sa direction<sup>558</sup> ; qu'il s'agisse d'une prière obligatoire ou non.

2. Ibn 'Umar (r2) a rapporté : **Le Messager d'Allah pria à l'intérieur de la Ka'ba.**<sup>559</sup>

**Signification** : Tout endroit où il est permis d'effectuer une prière surérogatoire est un endroit où il est permis d'effectuer une prière obligatoire, à moins qu'une preuve vienne prouver le contraire.<sup>560</sup>

L'imam ash-Shāfi'ī (m) a dit : Il est permis d'effectuer des prières surérogatoires et des prières obligatoires à l'intérieur de la Ka'ba car les règles sont les mêmes pour toutes les prières en ce qui concerne la purification et la qibla.<sup>561</sup>

3. 'Ā'isha (rh) a rapporté : J'aimais entrer dans la Maison et y prier. Le Messager d'Allah (s) me prit par la main et me fit entrer dans le Hījr en disant : **Prie dans le Hījr si tu souhaites prier dans la Maison, car il en est une partie. Ton peuple l'a réduite lorsqu'ils reconstruisirent la Ka'ba et ils laissèrent cette partie en dehors.**<sup>562</sup>

**Signification** : Le Prophète (s) a autorisé de prier à l'intérieur du Hījr qui fait partie de la Maison.<sup>563</sup> Ici le sens de prier est général, sans distinction entre les prières obligatoires ou surérogatoires, donc la permission l'emporte sur l'interdiction.

4. Jābir Ibn 'Abd Allah (r2) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **La terre entière a été rendue pour moi un lieu de prière et un purificateur** (pour effectuer l'ablution sèche – tayammum).<sup>564</sup>

**Signification** : L'intérieur de la Ka'ba est le meilleur endroit sur terre. Le ḥadīth traite de prières obligatoires : elles sont autorisées à l'intérieur de la Maison ; et donc aussi à l'avant du Hījr.

## Deuxièmement : Règles sur les prières surérogatoires à l'avant du Hījr

Les savants ont divergé sur les règles liées aux prières surérogatoires à l'intérieur de la Ka'ba et donc forcément à l'avant du Hījr qui en est une partie. Il y a deux avis. **L'avis prépondérant** est qu'il est bon (mustaḥabb) de prier toutes les prières surérogatoires à l'intérieur de la Ka'ba et donc aussi à l'avant du Hījr (à l'intérieur d'environ sept coudées calculées à partir de la Maison). C'est l'avis de la majorité<sup>565</sup> des écoles hanéfite, shaféite et hanbalites et c'est l'avis de l'école malékite.

## Preuves

Les preuves sont les mêmes que celles avancées dans le chapitre précédent relatif aux prières obligatoires.

<sup>558</sup> Voir: *Tafsīr al-Qurṭubī* (159/2).

<sup>559</sup> Rapporté par Muslim (967/2), H. 1329.

<sup>560</sup> Voir: *at-Tamhīd* (320/15), *Sunan at-Tirmidhī* (223/3).

<sup>561</sup> *Sunan at-Tirmidhī* (223/3).

<sup>562</sup> Déjà cité.

<sup>563</sup> *Sharḥ ma'ānī al-'āthār*, at-Ṭahāwī (392/1).

<sup>564</sup> Rapporté par al-Bukhārī (128/1), H. 328.

<sup>565</sup> Voir sources mentionnées concernant les règles pour les prières obligatoires.

### Troisièmement : Règles sur les prières effectuées dans la partie du Ḥijr qui ne fait pas partie de la Ka'ba originelle

La partie du Ḥijr située au-delà des sept coudées mentionnées est considérée comme étant hors de la Ka'ba. Par conséquent, quelqu'un qui effectue dans cette partie du Ḥijr une prière, obligatoire ou surérogatoire, prie dans la Mosquée Sacrée et verra donc la récompense de sa prière multipliée grâce à la bénédiction bien connue de ce lieu ; mais il ne prie pas dans la Ka'ba.<sup>566</sup>

#### Partie V

#### Faire face au Ḥijr sans faire face à la Ka'ba pour prier

**Les savants sont d'accord** sur la nullité d'une prière effectuée par quelqu'un qui fait face à la partie du Ḥijr qui n'est certainement pas à l'intérieur des limites de la Ka'ba originelle (donc à plus de six coudées calculées à partir de la Maison).

**Les savants ont divergé** sur la validité d'une prière effectuée face à la partie du Ḥijr qui fait bien partie de la Ka'ba originelle, soit environ sept coudées. Il y a deux avis.

**Illustration** : Une personne est debout en dehors du Ḥijr, à l'une de ses ouvertures, perpendiculairement à la Maison et ne faisant face qu'au Ḥijr sans la Ka'ba ; la prière de cette personne est-elle valide ?

**L'avis prépondérant** : Il est permis de ne faire face qu'au Ḥijr (à la partie de celui-ci qui fait partie de la Maison) pour effectuer une prière, obligatoire ou surérogatoire. C'est un avis formulé par des savants malékites<sup>567</sup>, soutenu par certains d'entre eux et par des savants shaféites<sup>568</sup> comme le célèbre Abū al-Hassan al-Lakhmi (mort en 478 H.) et accepté par l'école hanbalite<sup>569</sup>.

#### Preuves

1. 'Ā'isha (rh) a rapporté : J'aimais entrer dans la Maison et y prier. Le Messager d'Allah (s) me prit par la main et me fit entrer dans le Ḥijr en disant : **Prie dans le Ḥijr si tu souhaites prier dans la Maison, car il en est une partie.**<sup>570</sup>

**Signification** : Le Prophète (s) a permis de prier dans le Ḥijr, dans la partie qui était incluse dans la Maison, et il n'y a pas de différence entre y prier et lui faire face pour prier, les deux sont valables.

2. 'Ā'isha (rh) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **Ô 'Ā'isha, si ton peuple ne venait pas de sortir du polythéisme, j'aurais démolé la Ka'ba, l'aurait reconstruite au niveau du sol et j'y aurais ajouté deux portes, l'une face à l'est et l'autre face à l'ouest et j'aurais ajouté (à la Ka'ba) six coudées du côté du Ḥijr car les Quraysh ont réduit la taille de la Maison lorsqu'ils l'ont reconstruite.**<sup>571</sup>

**Signification** : Le Prophète (s) a déclaré qu'il y avait une parcelle de terre de six coudées comptées à partir de la Ka'ba, à l'intérieur du Ḥijr, qui appartient à la Maison originelle ; il est par conséquent permis de faire face à cette partie du Ḥijr pour prier.

<sup>566</sup> Voir: *al-Aḥkām al-fiqhiya al-muta'alliqa bi-l-Ḥaṭīm*, p. 22.

<sup>567</sup> Voir: *Mawāhib al-Jalīl* (511 – 512/1), *Hāshiya ad-Dasūqī 'alā ash-sharḥ al-kabīr* (228 – 229/1).

<sup>568</sup> Voir: *al-Majmū'* (193/3), *Nihāya al-muḥtāj* (418/1).

<sup>569</sup> Voir: *Kashshāf al-qanā'* (300/1), *al-Inṣāf*, al-Mardāwī (8/2).

<sup>570</sup> Déjà cité.

<sup>571</sup> Rapporté par Muslim (969/2), H. 1333.

3. 'Ā'isha (rh) a rapporté : Le Messenger d'Allah (s) a dit : **Certes, ton peuple a réduit les dimensions de la Maison par rapport à ses fondations originelles ; si les gens n'avaient pas récemment abandonné le polythéisme (et embrassé l'Islam) je lui aurais rendue ses vraies dimensions. Si un jour ton peuple prenait l'initiative de la reconstruire après moi, viens que je montre ce qu'ils en ont retiré.** Il lui indiqua une zone de près de sept coudées au niveau du Ḥijr.<sup>572</sup>

**Signification :** Le Prophète (s) a montré à 'Ā'isha (rh) une parcelle de terre de presque sept coudées. Il est donc permis de faire face à cette zone pour prier étant donné que cela fait partie de la Ka'ba originelle.

## Partie VI

### Le ṭawāf en passant par l'intérieur du Ḥijr

**Les savants ont divergé** sur la règle concernant le ṭawāf par l'intérieur du Ḥijr. Il existe trois avis. **L'avis prépondérant** est qu'il n'est pas permis de passer par le Ḥijr lorsque l'on effectue le ṭawāf, au contraire, pour que celui-ci soit valide, il est obligatoire de passer derrière le Ḥijr.

**Remarque importante :** Si quelqu'un entre par l'une des ouvertures du Ḥijr et ressort par l'autre pendant le ṭawāf, ce tour n'est pas valide. C'est l'avis le plus juste selon la plupart des savants malékites<sup>573</sup>, shaféites<sup>574</sup> et hanbalites<sup>575</sup>.

### Preuves

1. La parole d'Allah (sp) :

وَلْيَطُوفُوا بِالْبَيْتِ الْعَتِيقِ

« ...qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison » (Sourate al-Ḥajj : 29).

**Signification :** Allah (sp) a ordonné d'effectuer le ṭawāf autour de la Maison et le Prophète (s) a expliqué que le Ḥijr faisait partie de la Maison. Donc tourner autour de la Maison veut dire passer derrière le Ḥijr.

Ibn Taymiya (m) a dit : Il ne doit pas pénétrer dans le Ḥijr durant la circumambulation étant donné que la majeure partie du Ḥijr appartient à la Maison ; Allah a ordonné de tourner autour de la Maison, pas à l'intérieur de la Maison.<sup>576</sup>

2. 'Ā'isha (rh) a rapporté : J'ai demandé au Prophète (s) si al-Jadr faisait partie de la Maison. Il répondit : **Oui.**<sup>577</sup>
3. 'Ā'isha (rh) a rapporté que le Prophète (s) lui dit : « **Prie dans le Ḥijr si tu souhaites entrer dans la Maison car il en est une partie** ». <sup>578</sup>

<sup>572</sup> Rapporté par Muslim (971/2), H. 1333.

<sup>573</sup> *Al-Muntaqā*, al-Bājī (283/2), *Mawāhib al-Jalīl* (70/3).

<sup>574</sup> Voir: *al-Majmū'* (60/8), *Rawḍa aṭ-ṭālibīn* (80/3).

<sup>575</sup> Voir: al-Mughnī (397/3), al-Furū' (499/3).

<sup>576</sup> *Majmū' al-fatāwā* (121/26).

<sup>577</sup> Rapporté par al-Bukhārī (573/2), H. 1507. Muslim (973/2), H. 1333.

<sup>578</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (225/3), H. 876, il l'a déclaré ḥassan ṣaḥīḥ (bon – authentique). Al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (451/1), H. 876 a dit pareil (ḥassan ṣaḥīḥ).

**Signification** : Le Ḥijr faisant partie de la Ka'ba, il est interdit d'y entrer durant le ṭawāf ; au contraire, il faut passer par derrière.

4. Le Prophète (s) a toujours soigneusement veillé à effectuer son ṭawāf en passant par derrière le Ḥijr<sup>579</sup>. Il (s) a dit : **Apprenez vos rituels ! Car je ne sais pas si j'effectuerai encore un pèlerinage après celui-ci.**<sup>580</sup>

**Signification** : « Apprenez vos rituels » est un impératif, cela signifie : ces pratiques que je vous ai montrées durant mon pèlerinage, en matière de paroles, d'actes, de comportement,... concernent le Ḥajj et ses caractéristiques, ils sont vos rituels, apprenez-les de moi, acceptez-les, mémorisez-les, appliquez-les, enseignez-les et transmettez-les.<sup>581</sup>

5. Les Califes bien guidés (rp), les compagnons (rp) et ceux qui les suivirent ont toujours effectué leur ṭawāf en passant par derrière le Ḥijr.<sup>582</sup>

**Conclusion** : Passer à l'intérieur du Ḥijr lorsque l'on effectue le ṭawāf est absolument interdit. Si quelqu'un commet cette erreur pour un ou plusieurs tours, ils doivent être refaits pour que la circumambulation soit valide.

## Section V

Les règles d'application lorsque l'on fait face à la Ka'ba pour prier

Cette section est divisée en six parties :

Partie I : Faire face à la Ka'ba pour prier.

Partie II : Faire face à la Ka'ba pour prier : deux cas.

Partie III : Situations où il n'est pas nécessaire de faire face à la Ka'ba.

Partie IV : Position à adopter pour les prières en groupe près de la Ka'ba.

Partie V : Prier sur le toit de la Ka'ba.

Partie VI : Prier en un lieu situé au-dessus ou en-dessous du niveau de la Ka'ba.

### Partie I

Faire face à la Ka'ba pour prier

**Les savants sont d'accords**<sup>583</sup> sur le fait qu'il est obligatoire de faire face à la Ka'ba pour prier et cela demeurera ainsi jusqu'à la fin des temps. **Ils sont aussi d'accord**<sup>584</sup> sur le fait que faire face à la Ka'ba est une condition pour la validité de la prière ; la prière de quelqu'un qui prie dans une direction différente sans excuse n'est pas valide.<sup>585</sup>

<sup>579</sup> Voir: Le long ḥadīth rapporté par Jābir (r) dans *Ṣaḥīḥ Muslim* (886/2), H. 1218.

<sup>580</sup> Rapporté par Muslim (943/2), H. 1297.

<sup>581</sup> *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim* (45/9).

<sup>582</sup> *Manāsik an-Nawawī*, p. 231.

<sup>583</sup> Voir: *at-Tamhīd*, Ibn 'Abd al-Birr (54/17), *Nayl al-awṭār* (175/2).

<sup>584</sup> Voir: *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'* (314/1), *al-Majmū'* (189/3), *Mawāhib al-Jalīl* (507/1), *al-Mughnī* (92/2).

<sup>585</sup> Parmi les excuses : la maladie, la peur des ennemis, un handicap ou les prières surrogatoires durant un voyage.

## Preuves

1. La parole d'Allah (sp) :

فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ

« Tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée. Et où que vous vous trouviez, tournez vos visages dans sa direction (pour prier) » sourate al-Baqara : 144.

**Signification** : Allah (sp) a ordonné à Son noble Prophète (s) et aux croyants de se tourner en direction de la Mosquée Sacrée pour prier car c'est là que se trouve la Ka'ba.

2. Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Lorsque tu te lèves pour prier, fais soigneusement tes ablutions, tourne-toi face à la qibla puis dit le takbīr (Allahu akbar) ...**<sup>586</sup>
3. 'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a rapporté : **Alors que les gens priaient Fajr à Qubā' (une mosquée à Médine), quelqu'un est venu et a dit : La nuit dernière, des versets du Qur'ān ont été révélés au Messager d'Allah (s) et il a reçu l'ordre de prier face à la Ka'ba ; par conséquent vous aussi devez lui faire face. A cet instant, ils étaient tournés vers le Levant (Jérusalem), ils changèrent donc de position pour faire ainsi face à la Ka'ba.**<sup>587</sup>

**Signification** : L'ordre attire l'attention sur l'obligation de faire face à la qibla et la Ka'ba est en réalité la qibla.

4. Anas (r) a rapporté : **Le Messager d'Allah (s) priait en direction de Jérusalem jusqu'à ce qu'il lui fut révélé :**

فَدَّرَى تَقَابُ وَجْهَكَ فِي السَّمَاءِ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَاهَا فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ

« Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous allons donc t'orienter vers une direction qui te plaît. Tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée » (2 :144)... Un homme des Banū Salima passa par là et trouva les gens inclinés durant la prière de Fajr, ils avaient déjà accompli une rak'a. Il les interpella en disant : Ecoutez ! La qibla a été changée ! Ils se tournèrent donc vers la (nouvelle) qibla.<sup>588</sup>

## Preuves du Consensus

**La umma est d'accord** : faire face à la Ka'ba pour prier est obligatoire et elle est également d'accord pour dire que faire face à la Ka'ba est une condition pour la validité de la prière. Il n'y a aucune divergence entre les savants sur cette question.

**Parmi ceux qui ont rapporté le consensus** : Ibn 'Abd al-Barr<sup>589</sup>, Ibn Ḥazm<sup>590</sup>, al-Kāsānī<sup>591</sup>, Ibn Rushd (Averroès)<sup>592</sup>, Ibn Taymiya<sup>593</sup>, ash-Shawkānī<sup>594</sup>, ...

<sup>586</sup> Rapporté par al-Bukhārī (2307/5), H. 5897; Muslim (298/1), H. 397.

<sup>587</sup> Rapporté par al-Bukhārī (157/1), H. 395, Muslim (375/1), H. 526.

<sup>588</sup> Rapporté par Muslim (375/1), H. 527.

<sup>589</sup> Voir: *at-Tamhīd* (54/17).

<sup>590</sup> Voir: *Marātib al-ijmā'*, Ibn Ḥazm, p. 48.

<sup>591</sup> Voir: *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'* (308/1).

<sup>592</sup> Voir: *Bidāya al-mujtahid* (161/1).

<sup>593</sup> Voir: *Majmū' al-fatāwā* (206/22).

<sup>594</sup> Voir: *Nayl al-awṭār* (175/2); *ad-Durārī al-maḍīya*, ash-Shawkānī, p. 95.

1. **Ibn 'Abd al-Barr (m) a dit** : Les savants sont d'accord pour dire que la qibla décrétée par Allah (sp) pour Son Prophète (s) et pour tous les croyants est la Ka'ba, la Maison Sacrée de la Mecque, face à laquelle ils doivent se tourner pour prier. <sup>595</sup>
2. **Al-Kāsānī (m) a dit** au sujet des conditions nécessaires à la validité de la prière : Parmi elles : faire face à la qibla... il y a un consensus de toute la umma sur cette question. <sup>596</sup>
3. **Ibn ar-Rushd (Averroes) (m) a dit** : Les musulmans sont d'accord : faire face à la Maison est l'une des conditions requises pour la validité de la prière. <sup>597</sup>
4. **Ash-Shawkānī (m) a dit** : Les ḥadīths transmis sont clairs sur l'obligation de faire face à la Maison ; en outre, cela est un ordre coranique : « **Tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée** »

قَوْلٍ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ

Les musulmans ont atteint un consensus sur cette question ; il s'agit là d'une règle absolue, définitive et indiscutable de la législation islamique. <sup>598</sup>

## Partie II

### Faire face à la Ka'ba pour prier : deux cas

Quiconque prie en direction de la Ka'ba sera forcément dans l'une de ces deux situations :

**Premier cas** : La personne peut voir la Ka'ba.

**Deuxième cas** : La personne est trop loin pour pouvoir voir la Ka'ba.

**Premièrement : La règle pour quelqu'un qui peut voir la Ka'ba :**

**Les savant<sup>599</sup> sont d'accord** sur l'obligation de se mettre bien en face de la Ka'ba lorsqu'elle est visible, qu'elle soit proche ou à distance ; quelqu'un qui prie dans la Mosquée Sacrée et qui penche trop à gauche ou trop à droite alors que la Ka'ba est bien visible, sa prière n'est pas valide.

### Paroles de savants

1. **L'imam ash-Shāfi'ī (m)** : Quelqu'un qui peut voir la Ka'ba à la Mecque, qu'il soit dans la Mosquée ou dans une maison, sur une plaine ou sur une montagne, ses prières ne seront pas valides s'il ne se tourne pas bien en face de la qibla alors qu'il peut la voir. <sup>600</sup>
2. **Ibn 'Abd al-Barr (m)** : La règle sur la question de faire face à la qibla a deux aspects : le premier est le cas d'une personne capable de voir la Ka'ba, cette personne doit se mettre bien en face... <sup>601</sup>
3. **Ibn Qudāma (m)** : Alors, s'il voit la Ka'ba, il doit se mettre bien en face ; il n'y a jamais eu divergence sur cette question. <sup>602</sup>

<sup>595</sup> *Al-Istidhkār* (455/2); and Voir: *at-Tamhīd* (54/17).

<sup>596</sup> Voir: *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'* (308/1).

<sup>597</sup> *Bidāya al-mujtahid* (80/1).

<sup>598</sup> *Ad-Durārī al-maḍīya*, p. 95.

<sup>599</sup> Voir: *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'* (308/1); *al-Umm* (193/1); *al-Kāfī fī fiqh ahl al-Madīna*, p.38; *al-Mughnī* (262/1).

<sup>600</sup> *Al-Umm* (93/1).

<sup>601</sup> *Al-Kāfī fī fiqh ahl al-Madīna*, p. 38.

<sup>602</sup> *Al-Mughnī* (262/1).

4. **Al-Qurṭubī (m)** : Ils sont arrivés à un consensus sur le fait que quiconque peut la voir se doit de lui faire face. Si quelqu'un peut la voir et en connaît la position mais ne se tourne pas dans sa direction, sa prière n'est pas valide et il doit la recommencer.<sup>603</sup>

#### Deuxièmement: Règle pour une personne qui ne peut voir la Ka'ba

Il y a **divergence** au sujet d'une personne éloignée de la Ka'ba et incapable de la percevoir : y a-t-il obligation pour elle de se tourner avec précision en face de la Ka'ba ou faut-il simplement se tourner dans sa direction ? Il y a deux avis. **Le prépondérant** est qu'il ne faut pas nécessairement être en face de la Ka'ba avec exactitude ; il faut s'orienter dans sa direction. C'est l'opinion de la majorité, de l'école hanéfite<sup>604</sup>, de la plupart des malékites<sup>605</sup>, de certains shaféites<sup>606</sup> et de l'école hanbalite<sup>607</sup>.

#### Preuves

1. La parole d'Allah :

فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ

« Tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée. Et où que vous vous trouviez, tournez vos visages dans sa direction (pour prier) » sourate al-Baqara : 144.

**Signification** : Le verset indique que celui qui s'oriente en direction de la qibla a exécuté les ordres de son Seigneur, qu'il soit exactement en face de la Ka'ba ou non.

2. Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Prophète (s) a dit : **Ce qui est entre l'Orient et l'Occident est une qibla.**<sup>608</sup>
3. 'Abd Allah Ibn 'Umar (r2) a rapporté : Alors que les gens priaient Fajr à **Qubā' (une mosquée à Médine), quelqu'un est venu et dit : La nuit dernière, des versets du Qur'ān ont été révélés au Messager d'Allah (s) et il a reçu l'ordre de prier face à la Ka'ba ; par conséquent vous aussi devez lui faire face. A cet instant, ils étaient tournés vers le Levant (Jérusalem), ils changèrent donc de position pour faire ainsi face à la Ka'ba.**<sup>609</sup>

**Signification** : Au cours de la prière ils se tournèrent en direction de la Mecque sans demander de précision ; et le Prophète (s) accepta. Il était impossible de connaître instinctivement la position exacte de la Ka'ba pendant la prière. Déterminer avec précision l'endroit de la Ka'ba nécessite une technologie de pointe. L'ordre donné est de s'orienter en direction de la Ka'ba et non pas exactement face à elle, si elle n'est pas perceptible.

4. Beaucoup de compagnons du Prophète (s) ont rapporté : « Ce qui est entre l'Orient et l'Occident est une qibla » ; parmi eux : 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb, 'Alī Ibn Abī Ṭālib et Ibn 'Abbās (rp).<sup>610</sup>

<sup>603</sup> *Tafsīr al-Qurṭubī* (160/2).

<sup>604</sup> Voir: *Faṭḥ al-Qadīr* (269/1); *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'* (340/1).

<sup>605</sup> Voir: *at-Tāj wa al-iklīl* (508/1), *Hāshiyā Qaliūbī* (132/1).

<sup>606</sup> Voir: *al-Majmū'* (207/3).

<sup>607</sup> Voir: *al-Inṣāf* (9/2); *Kashshāf al-qanā'* (305/1).

<sup>608</sup> Rapporté par at-Tirmidhī (173/2), H. 344, qui a dit de lui ḥassan ṣaḥīḥ (bon – authentique). Authentifié par al-Albānī dans *Ṣaḥīḥ sunan at-Tirmidhī* (203/1), H. 344.

<sup>609</sup> Rapporté par al-Bukhārī (157/1), H. 395, Muslim (375/1), H. 526.

<sup>610</sup> Voir: *Sunan at-Tirmidhī* (174/2).

5. Il est rapporté dans *Sunan at-Tirmidhī* qu'Ibn 'Umar (r2) a dit : Si tu mets l'Occident à ta droite et l'Orient à ta gauche, ce qui est entre eux est une qibla si tu fais face à la qibla (la Mosquée Sacrée). Ibn al-Mubārak (m) a dit : « Ce qui est entre l'Orient et l'Occident est une qibla » ; ceci est pour les gens en Orient. 'Abd Allah Ibn al-Mubārak a choisi la facilité pour les gens de Marwu.<sup>611</sup>

### Paroles de savants

1. **Al-Marghiyānī (m)** : Si quelqu'un est éloigné de la Ka'ba, il n'est obligé que de s'orienter dans sa direction pour que sa prière soit valide.<sup>612</sup>
2. **Ibn 'Abd al-Barr (m)** : Si la Ka'ba n'est pas perceptible, il faut se tourner dans sa direction.<sup>613</sup>
3. **Ibn Qudāma (m)** : L'obligation par rapport à la qibla : être bien en face de la Ka'ba lorsque l'on en est proche et se tourner dans sa direction si l'on en est éloigné.<sup>614</sup>

### Partie III

#### Situations où il n'est pas nécessaire de faire face à la Ka'ba

Dans certaines situations, il n'est pas obligatoire de s'orienter en direction de la qibla. Chaque cas est particulier<sup>615</sup> :

1. En cas de **maladie** : Le malade est trop faible pour faire face à la qibla et il n'y a personne pour l'aider à se mettre en face de la bonne direction. Sa prière est valide dans toutes les directions.
2. En cas de **peur** : La personne est en état de panique, elle craint un ennemi, une inondation, une bête sauvage, un incendie,...
3. En **voyage** : Le voyageur peut s'orienter dans n'importe quelle direction pour les prières surrogatoires mais pour les prières obligatoires il doit s'orienter en direction de la qibla, sauf si il en est incapable ou s'il craint de perdre du temps.

### Paroles de savants

1. **Ash-Shīrāzī (m)** : Faire face à la qibla est une condition préalable à la prière sauf dans 2 cas : une peur intense ou une prière surrogatoire en voyage.<sup>616</sup>  
En cas de peur intense ou au cœur du combat, il est permis de laisser tomber la qibla. Si quelqu'un se trouve dans une telle situation, il prie comme il le peut, en concordance avec la parole d'Allah :

فَإِنْ خِفْتُمْ فَرَجَالًا أَوْ رُكْبَانًا

<sup>611</sup> Voir: *Sunan at-Tirmidhī* (174 – 175/2).

<sup>612</sup> *Al-Hidāya fī sharḥ al-Bidāya* (45/1).

<sup>613</sup> *Al-Kāfī fī fiqh ahl al-Madīna* (38/1).

<sup>614</sup> *Ash-Sharḥ al-kabīr*, Ibn Qudāma (485/1).

<sup>615</sup> Voir: *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'* (314/1); *Mughnī al-muḥtāj* (142/1); *Mawāhib al-Jalīl* (507/1); *Kashshāf al-qanā'* (307/1); *al-Maḥlā* (292/3).

<sup>616</sup> *Al-Muḥdhib* (67/1).

« Si vous craignez (un danger), alors priez en marchant ou sur vos montures. » al-Baqara : 239. Ibn 'Umar (r2) a dit : « En faisant face à la qibla ou non ». <sup>617</sup> Il avait été contraint d'abandonner cette obligation, il pria donc sans faire face à la qibla, tel un malade trop faible pour se tenir debout. <sup>618</sup>

2. **Ibn 'Abd al-Barr (m)** : Une prière obligatoire n'est pas valide sans la qibla, sauf en cas de peur ou lors d'une bataille. <sup>619</sup> Il est permis au voyageur sur sa monture de faire des prières surrogatoires dans la direction suivie par sa monture. <sup>620</sup>
3. **Ibn Qudāma (m)** : Pour résumer : S'il est en état de peur, incapable de faire face à la qibla, s'il a besoin de marcher, s'il est incapable d'accomplir certains piliers de la prière parce qu'il fuit un ennemi ou une bête sauvage, une inondation, un incendie ou quelque chose qui l'oblige à fuir ou courir, s'il est au cœur d'une bataille, s'il est en position d'attaque et retraite, dans un combat ou une poursuite, il peut prier en fonction de la situation, à pied ou sur sa monture, face à la qibla ou non s'il en est incapable <sup>621</sup>.

Voici une facilité accordée par Allah à Ses serviteurs ; elle souligne la perfection de la loi islamique qui embrasse tous les aspects de toutes les situations et qui tient compte des urgences et des bouleversements afin d'alléger la peine et de faciliter aux musulmans l'accès à la stabilité et à la sérénité.

#### Partie IV

##### Position à adopter pour les prières en groupe près de la Ka'ba

Il existe plusieurs cas de figure pour les gens qui prient en groupe derrière un imam à proximité de la Ka'ba :

##### **Premièrement : L'imam est derrière le Maqām Ibrāhīm et les gens prient derrière l'imam :**

**Il n'y pas de divergence parmi les ulémas** : il est recommandé (mustahabb) qu'un imam prie derrière le Maqām Ibrāhīm et que les gens se tiennent derrière lui et entourent la Ka'ba, pourvu que l'imam soit plus proche de la Ka'ba qu'eux ; comme Ibn Zubayr (r2) l'a fait. <sup>622</sup>

##### **Deuxièmement: Les gens font la prière avec l'imam mais sont plus proches de la Ka'ba que lui mais pas de son côté :**

**Il n'y a pas de divergence** : La prière est valide pour les gens qui prient avec un imam et qui sont plus proches de la Ka'ba que lui, s'ils ne sont pas de son côté. <sup>623</sup>

<sup>617</sup> Rapporté par al-Bukhārī (1649/4), H. 4261.

<sup>618</sup> *Al-Muhdhib* (69/1).

<sup>619</sup> *Al-Kāfi fī fiqh ahl al-Madīna* (38/1).

<sup>620</sup> Ibid. (39/1).

<sup>621</sup> Voir: *Al-Mughnī* (258/1).

<sup>622</sup> Voir: *Ḥawāshī ash-sharawānī 'alā tuḥfa al muḥtāj bi-sharḥ al-minhāj* (303/1), *Ḥāshiya ar-rawḍ al-murabba'*, Ibn Qāsim (335/2).

<sup>623</sup> Voir: *Al-Inṣāf fī ma'rifa ar-rājiḥ min al-khilāf* (281/2), *Fatāwā Ibn Taymiya* (404/23).

**Troisièmement: Les gens prient avec un imam et sont plus proches de la Ka'ba que lui, du même côté :**

**Il y a divergence** sur la validité d'une telle prière. Il existe 3 avis. **Le prépondérant** : La prière de ces gens n'est pas acceptée, sauf s'ils sont excusables<sup>624</sup>; c'est la position de la majorité : Abū Ḥanīfa<sup>625</sup>, Aḥmad<sup>626</sup> et ash- Shāfi'ī<sup>627</sup> ont soutenu cet avis.

#### Preuve

Abū Hurayra (r) a rapporté : Le Messager d'Allah (s) a dit : **L'imam est désigné pour être suivi.**<sup>628</sup>

**Signification** : Si quelqu'un prie avec un imam et se tient devant lui, il ne peut en suivre les mouvements et il ne le suit pas. Par conséquent, sa prière n'est pas valide, sauf s'il a une excuse.

#### Partie V

##### Prier sur le toit de la Ka'ba

**Les ulémas ont divergé** sur la permission de prier sur le toit de la Ka'ba. Il y a deux avis. **Le prépondérant** : Il est permis de prier sur la Ka'ba à la fois les prières surrogatoires et les prières obligatoires selon l'école hanéfite, shaféite et hanbalite :

1. **L'école hanéfite** autorise de prier sur le toit de la Ka'ba bien que ce soit un acte indésirable (makruh) car il diminue la gloire de la Maison.<sup>629</sup>
2. **L'école shaféite** l'autorise également mais à condition de le faire derrière un rideau.<sup>630</sup>
3. **L'école hanbalite** n'autorise que les prières surrogatoires avec la condition de faire face à un piquet.<sup>631</sup>

#### Preuves

1. La parole d'Allah (sp) :

طَهَّرَا بَيْتِي

« Purifiez Ma Maison » al-Baqara : 125.

**Signification** : L'ordre de purifier la Maison implique qu'elle est propre, par conséquent il est permis de prier dessus.

2. La parole d'Allah (sp) :

وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ

« Où que vous soyez, tournez-y vos visages. » al-Baqara : 144.

<sup>624</sup> *Majmū' al-Fatāwā* (404-405/23).

<sup>625</sup> Voir: *Badā'i' aṣ-ṣanā'i'* (346/1), *Fatḥ al-Qadīr* (152/2).

<sup>626</sup> Voir: *Kashshāf al-qanā'* (486/1), *Sharḥ muntahā al-irādāt* (263/1).

<sup>627</sup> Voir: *al-Majmū'* (300/3), *Hawāshī ash-sharawānī 'alā tuḥfa al muḥtāj bi-sharḥ al-minhāj* (303/1).

<sup>628</sup> Rapporté par al-Bukhārī (253/1), H. 689, Muslim (311/1), H. 417.

<sup>629</sup> Voir: *Fatḥ al-Qadīr* (150/2), *al-Mabsūṭ*, as-Sarakhsī (79/2).

<sup>630</sup> Voir: *al-Muḥdhib* (129/1), *al-Majmū'* (197/3).

<sup>631</sup> Voir: *al-Mughnī* (476/3), *Sharḥ muntahā al-irādāt* (157/1).

**Signification** : Quelqu'un qui prie sur le toit de la Ka'ba tourne son visage dans sa direction<sup>632</sup>; en outre, il y a un muret qui suit le contour de la Maison sur le sol de son toit, ce qui annule la condition posée par l'école shaféite concernant un rideau.

3. La parole d'Allah (sp) :

قَوْلٍ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَأُولُوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ

« Tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages » ; al-Baqara : 144.

**Signification** : Il est permis de prier sur le toit de la Ka'ba, à l'intérieur, à côté, sur un endroit situé plus haut ou plus bas, à condition de se tourner dans sa direction.

4. Jābir Ibn 'Abd Allah (r2) a rapporté : La terre entière a été rendue comme une mosquée pour moi ainsi qu'un purificateur (pour les ablutions).<sup>633</sup>

**Signification** : Le toit de la Ka'ba est une mosquée, tout comme son intérieur et que celui qui voudrait le nier avance ses preuves.

5. L'école hanbalite n'autorise que les prières surrogatoires à l'exclusion des prières obligatoires sur le toit de la Ka'ba mais elle n'apporte pas de preuve concernant cette distinction. Pourtant, tout endroit où les prières obligatoires sont autorisées est un endroit où les prières surrogatoires sont de facto autorisées, à moins qu'une preuve appuie une distinction entre les deux.<sup>634</sup>
6. L'école shaféite pose la condition d'un rideau en contact avec la Maison, car les savants shaféites considèrent la Ka'ba elle-même (la construction) comme la qibla et non l'emplacement de la Maison. Au contraire, les savants hanéfites considèrent le lieu où la Maison fut construite jusqu'au ciel comme la qibla. Aujourd'hui, la présence du muret sur le sol du toit de la Ka'ba annule la divergence.

## Partie VI

### Prier en un lieu situé au-dessus ou en-dessous du niveau de la Ka'ba

Prier en lieu situé au-dessus ou en-dessous du niveau de la Ka'ba est **autorisé**. C'est l'avis de la majorité des savants hanafites, shaféites et hanbalites.

#### Paroles de savants

As-Sarakhsī (m) : A l'unanimité : Quiconque prie sur Abū Qubays<sup>635</sup>, sa prière est valide. La question ne concerne nullement la construction de la Ka'ba à proprement parler.<sup>636</sup>

<sup>632</sup> Voir: *Tafsīr al-Qurṭubī* (159/2).

<sup>633</sup> Rapporté par al-Bukhārī (128/1), H. 328.

<sup>634</sup> Voir: *at-Tamhīd* (320/15), *Sunan at-Tirmidhī* (223/3).

<sup>635</sup> Le mont Abū Qubays surplombe la Ka'ba du côté du Coin de la Pierre Noire.

<sup>636</sup> *Al-Mabsūṭ* (80/2).

An-Nawawī (m) : Notre école affirme : Si quelqu'un prie sur Abū Qubays ou sur n'importe quel endroit élevé à proximité de la Ka'ba<sup>637</sup>, sa prière est valide, sans divergence aucune, car la personne fait face à la qibla.<sup>638</sup>

Ibn Qudāma (m) : Si quelqu'un prie sur une montagne qui dépasse la hauteur de la Ka'ba, sa prière est valide. C'est pareil si la personne prie dans un endroit situé sous le niveau de la Ka'ba, car l'obligation est de lui faire face, ou de faire face à l'espace au-dessus ou en-dessous de sa position. En effet, si la Ka'ba disparaissait – qu'Allah nous en préserve ! – les prières seraient toujours valides à condition de faire face à l'emplacement de la Maison.<sup>639</sup>

## Preuves

1. Il n'a jamais été rapporté que le Prophète (s) ait rejeté la prière de quelqu'un parce qu'il ou elle avait prié d'un endroit situé au-dessus ou en-dessous de la Ka'ba.
2. La surface de la planète a différents aspects, certains endroits sont élevés et d'autres sont situés sous le niveau de la mer. La plupart du temps, les musulmans à travers le monde prient dans des endroits plus élevés ou plus bas que la Ka'ba ; et Allah n'a imposé aucune gêne dans la religion.

## Conclusion

Cet ouvrage a pu être rédigé par la grâce d'Allah et Il m'en a facilité la réalisation. Ibn Wardi (m) a merveilleusement dit : Les gens n'écrivent pas dans le but d'être critiqués ou humiliés ; au contraire, ils espèrent la reconnaissance et des invocations à Allah en leur faveur et en guise de remerciement. Et certainement, Allah récompensera chacun selon ses efforts. Quant à celui qui cherche les erreurs et les failles qu'il commence par lui-même. Cher lecteur, si dans ce livre tu trouves quelque bien, invoque ton Seigneur en ma faveur et si tu y trouve des manques ou des erreurs, demande pour moi Son pardon au Créateur.<sup>640</sup>

**Pour conclure** : J'implore Allah, le Très-Haut, le Très Grand, Seigneur du Trône Sublime d'accepter mes efforts, des les rendre profitables aux autres et de me pardonner pour les oublis, les manques, les erreurs et pour toute trace de négligence.

Je cherche refuge et protection auprès d'Allah contre une connaissance inutile, un cœur insensible et insoumis et contre une invocation qui n'est pas entendue. Les louanges sont à Allah, Seigneur des Mondes et que Sa paix et Ses bénédictions soient sur notre noble Prophète, sa famille et ses compagnons.

---

<sup>637</sup> Ceci est d'autant plus vrai pour quelqu'un situé loin de la Ka'ba.

<sup>638</sup> *Al-Majmū'* (195/3).

<sup>639</sup> *Al-Mughnī* (263/1).

<sup>640</sup> *I'āna aṭ-ṭālibīn 'alā ḥall al-fāz fath al-mu'īn*, al-Bakrī ad-Dimiāṭī (344/4).

## Contenu

### Introduction

Introduction

Importance du sujet et méthode

### Chapitre I : La Ka'ba : Description et noms

#### Section I : Description de la Ka'ba

Définition

Le terme Ka'ba est cité à deux reprises dans le Saint Qur'ān

Origine du nom

Le premier avis se réfère à la hauteur de la Ka'ba et à son relief

Le second avis se réfère à l'aspect cubique de la Ka'ba

Le premier avis est plus juste pour deux raisons

Les coins de la Ka'ba

#### Section II : Les noms de la Ka'ba

Premièrement : La Maison, la Demeure (al-Bayt)

Ce terme apparaît 15 fois dans le Saint Qur'ān

a). La Maison

b). La Maison, accompagné d'un pronom

Le terme « maison » accompagné d'un pronom désignant Allah (sp) apparaît dans le Qur'ān

c). Al-Bayt al-Ḥarām, La Maison Sacrée

La maison a été décrite comme étant sacrée (ḥarām) dans deux versets du Qur'ān

d). Al-Bayt al-Muḥarram, La Maison Sacrée

La différence entre les deux descriptions

Parmi les potentielles raisons de l'utilisation du terme « sacrée » *muḥarram*

e). L'Antique Maison (al-Bayt al-'atīq)

La Maison est décrite comme antique, ancienne, dans deux versets du Saint Qur'ān

Pourquoi est-elle décrite comme antique ('atīq) ?

1. Elle fut décrite comme antique pour son ancienneté

2. Le nom fut donné car Allah exalté soit-Il l'a préservée d'être anéantie par les puissants

3. Le terme 'atīq porte le sens d' « être préservé »

4. Le terme 'atīq fut donné car dans la Mosquée autour de la Maison, Allah (sp) sauve les pécheurs

5. Le nom fut donné à la Maison en raison de son éminence et de son excellence

Toutes les définitions citées sont valides, mais celle qui a le sens le plus fort est la première

Deuxièmement: Celle qui purifie (Qādis)

Troisièmement : La consacrée à Allah (Nādir)

Quatrièmement : Rare, Précieuse (Nādir)

Cinquièmement : La Construction (al-Baniya)

Sixièmement : ad-Douwār/ad-Dawwār

Septièmement : la Direction (al-Qibla)

## Chapitre II : La construction de la Ka'ba

### Section I : La construction de la Ka'ba avant l'apparition de l'Islam

Divergence entre les ulémas sur la construction de la Ka'ba

Les constructeurs de la Ka'ba avant l'avènement de l'Islam

La Ka'ba fut construite seulement 4 fois avant l'apparition de l'Islam

1). La construction d'Ibrāhīm (p)

Ibrāhīm (p) fut bel et bien le premier à avoir bâti l'Honorable Ka'ba

Preuves

2). et 3). La construction réalisée par les 'Amālīq et la tribu de Jurhum

Preuves

4). La construction réalisée par les Quraysh

Preuves

### Section II : La construction de la Ka'ba après l'avènement de l'Islam

La Ka'ba a été construite seulement 3 fois après l'apparition de l'Islam

A. La construction réalisée par 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2)

Cause de la construction

Il n'y a pas de contradiction entre les deux raisons

Question : Quelle était la meilleure chose à faire ? Laisser la Ka'ba comme elle l'était depuis l'époque des Quraysh ? Ou la reconstruire sur base des fondations érigées par Ibrāhīm (p) ?

B. La construction réalisée par al-Ḥajjāj Ibn Yūsuf ath-Thaqafī

Cause de la construction

Ibn Zubayr (r2) avait raison

Les émirs et les ulémas ont toujours révééré la Ka'ba

C. La construction réalisée par le Sultan Murād Khān

D. Le Shādhawān de la Ka'ba

Description

Les ulémas divergent quant à la nature du Shādhawān

Le Shādhawān ne fait pas partie de la Maison

E. Restauration complète de la Ka'ba (1417 h. – 1996)

## Chapitre III : Vertus de la Ka'ba

### Section I : La Ka'ba exaltée par Allah (sp)

L'Honorable Ka'ba est révérée dans l'esprit des croyants de façon naturelle, innée et comme un précepte religieux

Concernant la révérence des compagnons envers la Ka'ba

La grandeur de la Ka'ba est illustrée de bien des manières

1. Allah (sp) a ordonné à Son ami intime Ibrāhīm (p) de purifier la Ka'ba
  2. Allah a lié la Maison à Lui-même
  3. Allah a sacralisé la Mecque le jour où Il créa les cieux et la terre
  4. Allah (sp) a protégé la Ka'ba d'Abraha al-Ashram, Il a empêché l'éléphant de la détruire
  5. Allah (sp) a ordonné aux gens de visiter l'Honorable Ka'ba à l'occasion du Pèlerinage (Ḥajj) ou pour une 'Umra (visite)
  6. Le Prophète (s) a interdit de tourner le dos à la qibla ou de lui faire face lorsque l'on va à la toilette
  7. Le Prophète (s) a interdit de cracher en direction de la qibla, durant la prière et en dehors
  8. La meilleure et la plus honorable de toutes les assemblées est celle qui est tenue face à la qibla
  9. Les hautes caractéristiques de la Ka'ba
- Allah (sp) a cité 5 caractéristiques à la Maison

## Section II : Les vertus d'une visite à la Ka'ba

Il y a 3 façons de se rendre à la Ka'ba

Allah le Très-Haut lui inscrit une ḥasana et lui efface une sayy'a pour chaque pas

Parmi les bienfaits de visiter la Ka'ba : La purification des péchés

## Section III : Vertus de la Pierre Noire

Description

Le premier qui fixa la Pierre Noire en utilisant un cadre d'argent fut 'Abd Allah Ibn Zubayr (r2)

La dernière restauration de la Pierre Noire et de son cadre eut lieu en 1422 de l'Hégire

**Partie I** : La descente de la Pierre Noire du Paradis

Preuves

Il est un fait avéré que la Pierre Noire est descendue du Paradis

Noirceur des péchés et de la désobéissance

Un témoin contemporain

Résumé

**Partie II** : La Pierre Noire est un joyau du Paradis

Preuves

Un témoin de l'Histoire

La sagesse d'avoir effacé la lumière des deux joyaux

**Partie III** : La Pierre Noire est la main droite d'Allah sur terre

Paroles de savants

Résumé

**Partie IV** : Toucher la Pierre Noire efface les péchés

Preuves

**Partie V** : Témoignage de la Pierre Noire en faveur de ceux qui l'ont touchée comme il se doit

Preuves

Les ḥadīths sont clairs

**Partie VI: Apprécier la Pierre Noire et la Maison et les célébrer**

Preuves

Profiter au maximum de la Maison

Le Prophète célébrait la Pierre et exhortait les croyants à passer leurs mains dessus

La Pierre Noire honorée par le baiser du Prophète (s)

Paroles de savants

Doute et réponse

## Section IV : Les mérites du Coin Yéménite

**Partie I : Le Coin Yéménite repose sur les fondations d'Ibrāhīm (p)**

Preuves

Paroles de savants

Résumé

**Deuxième partie : Toucher le Coin Yéménite est une expiation des péchés**

Preuves

Il est recommandé de les toucher tous les deux à chaque tour (pendant le ṭawāf)

Résumé

## Section V : Les vertus du ṭawāf (circumambulation) autour de la Ka'ba

Un acte d'adoration grandiose tant visuellement qu'en essence

Preuves

l'Islam et sa législation célèbrent et encouragent la liberté

l'Islam fait un parallèle entre l'un de ses rites les plus importants et la notion de liberté

Tourner autour de la Maison (ṭawāf) est équivalent à la prière

Preuves

## Section VI : Les vertus du Maqām Ibrāhīm (la Station d'Ibrāhīm)

**Partie I: Description du Maqām Ibrāhīm****Partie II : Le Maqām est un joyau du Paradis**

Preuves

La sagesse d'avoir éteint leur lumière

**Partie III : Résumé des vertus du Maqām**

1. Allah a immortalisé son souvenir dans le Noble Coran
2. Allah lui a donné de grands signes ou miracles

## Section VII : Les vertus de l'eau de Zamzam

**Partie I : Description de l'eau de Zamzam**

Le puits de Zamzam est situé à 21 mètres à l'est de l'Honorable Ka'ba

Lorsque vint l'ère Saoudienne, on lui donna encore plus d'attention

Information intéressante

Selon les chiffres des pompes

Singularité de l'eau de Zamzam et propriétés chimiques

**Partie II** : La meilleure eau à la surface de la terre

L'eau de Zamzam n'a pas d'équivalent

L'eau de Zamzam est un signe clair

Parmi ses miracles

**Partie III** : Une alimentation nutritive

Une alimentation nutritive depuis des millénaires

Preuves

Une alimentation nutritive pour les compagnons (rp)

Preuves

Certains noms de Zamzam et sa description par les Arabes

1. Ash-Shubā'a

2. Mughdhiya

Paroles de vertueux se nourrissant avec de l'eau de Zamzam

**Partie IV** : Une guérison contre les maladies

Preuves

Guidance prophétique (s) concernant le traitement à l'eau de Zamzam

Parmi les noms de Zamzam : 'Āfiya (santé, vitalité, bien-être)

Exemple de guérison grâce à l'eau de Zamzam

L'eau de Zamzam approvisionne les cellules du corps en vitalité

Se soigner avec l'eau de Zamzam, une pratique qui perdurera jusqu'au Jour de la Résurrection

Conditions d'utilisation

**Partie V** : L'eau de Zamzam sert à ce pourquoi elle est bue

Preuves

Al-Ḥakīm at-Tirmidhī (m) a dit

Exemples d'intentions pures

#### Section VIII : Multiplication des ḥasanāt près de la Ka'ba

Preuves

### Chapitre IV : Les spécificités de la Ka'ba

#### Section I : La première maison établie pour adorer Allah (sp)

La toute première maison sur terre à avoir été établie pour tous les peuples

Preuves

Différentes compréhensions de « la première Maison »

L'opinion correcte

Interprétations du verset par les exégètes

Les nations sont d'accord : le constructeur de cette Maison est Ibrāhīm (p)

La Ka'ba est le premier édifice érigé pour l'unicité d'Allah

La Ka'ba a transformé le concept abstrait de monothéisme en réalité concrète

#### Section II : Allah a ordonné la purification de la Ka'ba

Allah a ordonné la purification physique et morale  
 Sens général  
 Les différentes formes de purification de la Maison  
 Les polythéistes ne sont pas dignes d'ériger la Mosquée Sacrée  
 Achèvement de la purification par le rejet des polythéistes  
 La purification de la Ka'ba par le Prophète (s) est la continuation de celle d'Ibrāhīm (p)

### Section III : L'attribution de la Ka'ba à Allah

Allah a lié la Maison à Lui-même  
 Leçons à tirer de l'ajout d'un pronom possessif  
 La sagesse d'avoir choisi La Mecque pour accueillir la Ka'ba

### Section IV : Le Maqām Ibrāhīm s'y trouve

Le Maqām Ibrāhīm dans le Qur'ān  
 Le Maqām fut préservé d'être associé à des pratiques idolâtres  
 Un vestige préservé par Allah (sp) à travers les âges  
 Innovation religieuse et doctrine hérétique (bid'a)

### Section V : Les cœurs sont attirés par la Ka'ba

L'attraction des cœurs pour l'Antique Maison  
 « Un lieu de visite (mathāba) » dans la langue  
 Résumé de l'interprétation du verset  
 La sagesse d'avoir fait de la Maison un lieu de visite  
 La Ka'ba et ses bienfaits dans cette vie et dans l'autre  
 L'attraction qu'exerce la Ka'ba sur les cœurs est plus forte que l'attraction magnétique

### Section VI : Entreprendre un voyage vers la Ka'ba

La meilleure des trois mosquées pour lesquels on peut entreprendre un voyage  
 Preuves  
 Raison pour laquelle il faut les visiter  
 La Mosquée de la Ka'ba est la meilleure des trois mosquées pour lesquelles il est bon de voyager  
 La Mosquée Sacrée peut se substituer aux deux autres mosquées pour accomplir un vœu  
 Cause de cette supériorité  
 Preuves

### Section VII : La Ka'ba est la qibla des musulmans

**Partie I** : La qibla des musulmans pour la prière

Preuves

Combinaison des deux versions

**Partie II** : La sagesse du changement de qibla

1. Révéler qui obéit à Allah (sp) et qui lui désobéit

2. Le Prophète (s) aimait prier en direction de la Ka'ba car elle était la qibla de son père Ibrāhīm (p)
3. Distinguer les musulmans des idolâtres et des juifs
4. Enlever aux musulmans la vanité et l'esprit de clan
5. Habituer les musulmans à se plier aux ordres d'Allah (sp) sans remettre en question
6. Préparer le terrain à l'acceptation du message du Prophète (s)
7. Le changement de qibla vers la Ka'ba est un ordre divin qui comprend plusieurs points
  - a. Le passage du don de prophétie d'une branche de l'arbre généalogique béni à l'autre
  - b. Le passage à la communauté de Muḥammad (s) de la responsabilité de prêcher
  - c. La communauté musulmane devient la communauté du juste milieu

### **Partie III** : Répétition de l'ordre de faire face à la Ka'ba

Les versets relatifs au changement de qibla

Avis des savants sur la répétition de l'ordre de s'orienter vers la Ka'ba

## Section VIII : La jurisprudence concernant le ṭawāf autour de la Ka'ba

Définition du ṭawāf

Le ṭawāf est exclusif à l'Antique Maison

L'ordre de profiter du ṭawāf au maximum

Les différents types de ṭawāf

## Section IX : La source de Zamzam est à proximité

**Partie I** : Zamzam ou la prière exaucée d'al-Khalīl et la confiance en Allah de Hājir

Zamzam : un modèle de remise confiante en Allah

**Partie II** : Jaillissement de la source de Zamzam grâce à l'intervention de Jibrīl (p)

Parmi les noms de Zamzam

1. Le battement d'ailes de Jibrīl (p) (Rakḍa Jibrīl)
2. La frappe de Jibrīl (p) (Hazma Jibrīl)
3. Le coup de Jibrīl (p) (Hamza Jibrīl)
4. Waṭ'atu Jibrīl (p)

L'eau de Zamzam a jailli de la terre la plus pure

**Partie III** : Zamzam : l'un des plus grands bienfaits et l'une des plus belles bénédictions

Zamzam fut la première brique dans la construction de la ville sainte

Les vertus de Zamzam sont incalculables

L'eau de Zamzam est un signe évident

**Partie IV** : Le cœur de la créature la plus pure fut lavé avec l'eau de Zamzam

La poitrine du Prophète (s) fut ouverte 4 fois et son cœur lavé avec Zamzam

Preuves

La sagesse d'avoir lavé le cœur du Prophète (s) avec Zamzam

Le Prophète (s) a béni la source de Zamzam avec sa noble salive

Preuves

**Partie V** : La source de Zamzam est intarissable

Parmi les noms de Zamzam

Le témoignage de l'Histoire au sujet de Zamzam

## Section X : La Ka'ba est le centre du monde

**Partie I :** Le positionnement de la Ka'ba par rapport à la Maison Peuplée

La Maison Peuplée (al-Bayt al-Ma'mūr)

70.000 anges y prient quotidiennement

Preuves

La Maison Peuplée est située au-dessus de la Ka'ba

Preuves

Paroles de savants

L'adoration vouée à Allah, une ligne continue entre les deux Maisons

**Partie II :** La Ka'ba est le centre du monde d'après les premiers savants

Paroles de savants spécialisés dans la langue et l'interprétation du Qur'ān

Résumé

La centralité de la Ka'ba : une réalité spirituelle et une réalité physique

**Partie III :** La Ka'ba est le centre de l'Ancien monde et du Nouveau monde

Premièrement : La Ka'ba est le centre de l'Ancien monde

Deuxièmement : La Ka'ba est le centre du Nouveau monde

Une grande sagesse est à l'œuvre dans le choix du lieu de la Mecque

L'équité dans la répartition géographique

Le méridien de la Mecque a précédence sur celui de Greenwich

**Partie IV :** Les coins de la Ka'ba pointent vers des positions stratégiques

Les positions stratégiques indiquées par les coins de la Ka'ba

Les angles de la Ka'ba pointent vers des lieux hautement significatifs de la terre habitée

Les noms universels des coins de la Ka'ba

Résumé

## Chapitre V : Les règles concernant la Ka'ba

### Section I : Le Maqām Ibrāhīm (La Station d'Ibrāhīm (p))

**Partie I :** La position du Maqām Ibrāhīm (p)

Les savants ont divergé quant à la position du Maqām Ibrāhīm

L'avis dominant

Preuves

**Partie II :** La règle relative à la prière derrière le Maqām

Premièrement : Il est recommandé de prier les deux rak'a qui suivent le ṭawāf derrière le Maqām

Preuves

Deuxièmement : Autorisation de prier deux rak'a n'importe où après le ṭawāf

Preuves

Avis des savants

Preuves du consensus

### Section II : La multiplication de la récompense pour la prière

**Partie I :** La multiplication de la récompense pour la prière est spécifique à la Mosquée de la Ka'ba

Les savants ont divergé au sujet de la multiplication de la récompense

La multiplication ne concerne que la Mosquée Sacrée

La qualité des ḥasanāt augmente, mais pas leur nombre

Preuves

La multiplication est effective à l'extérieur de la Mosquée si les rangs sont connectés

Paroles de savants

**Partie II** : La multiplication de la récompense est spécifique aux cinq prières obligatoires

Preuves

**Partie III** : La multiplication de la récompense pour la prière ne concerne que les hommes

Il est meilleur pour une femme de prier chez elle

Preuves

**Partie IV** : Il est vivement recommandé d'effectuer des prières surrogatoires (nawāfil) pour les étrangers de passage à la Mosquée Sacrée

L'imam Mālik s'est démarqué en introduisant une distinction entre le résident et l'étranger

il est préférable d'accomplir ses prières surrogatoires chez soi plutôt qu'à la Mosquée du Prophète (s), si ce n'est pour les étrangers

Résumé

### Section III : Les règles concernant le ṭawāf

**Partie I** : Les moments où il est interdit de prier

Cinq moments où il est interdit ou réprouvé d'accomplir des prières surrogatoires

Preuves

**Partie II** : Le ṭawāf et les deux rak'a attachées durant les moments proscrits

Les savants ont divergé au sujet de l'accomplissement du ṭawāf et de sa prière durant les moments proscrits

Selon l'opinion dominante il est autorisé tout le temps

Preuves

**Partie III** : Exception particulière pour le ṭawāf et les deux rak'a attachées

Preuves

**Partie IV** : La multiplication du ṭawāf pour ceux qui habitent en dehors de la Mecque

Les savants ont divergé par rapport à l'accomplissement des prières surrogatoires et du ṭawāf : lequel de ces deux actes est le meilleur ?

Le ṭawāf est meilleur que les prières surrogatoires pour les gens qui viennent de dehors de la Mecque, pour les autres, ce sont les prières surrogatoires

Preuves

### Section IV : Règles concernant le Ḥijr

**Partie I** : Le Ḥijr et ses noms

Description du Ḥijr

Noms et significations

Le terme Ḥijr dérive de sa forme arrondie ou encore de *ḥujira* car le Ḥijr « a été pris » (ou retranché) de la Maison

L'un des noms les plus importants et les plus célèbres est al-Ḥaṭīm

Il est également appelé al-Jadr qui signifie « le mur »

La dénomination Ḥijr Ismā'īl n'est pas juste

Le propos d'Al-Albānī (m)

Le propos du dr. Bakr Abū Zayd (m)

Cause de la construction du Ḥijr

Preuve

**Partie II : Délimitations et mesures**

Les savants ont divergé sur la délimitation exacte du Ḥijr

Cause de la divergence

Le Ḥijr n'indique pas tout à fait la Ka'ba

La proportion de la Ka'ba originelle est d'environ sept coudées

Preuves

Différentes narrations sur les délimitations du Ḥijr (six ou sept coudées)

Il est recommandé (mustahabb) de prier dans le Ḥijr si entrer dans la Ka'ba n'est pas possible

Les mesures du Ḥijr

Avantages à connaître les mesures du Ḥijr

**Partie III : Prier, invoquer et s'asseoir dans le Ḥijr**

Premièrement : Il est recommandé (mustahabb) de prier à l'intérieur de la Ka'ba

Les savants sont d'accord sur la validité des prières surrogatoires à l'intérieur de la Ka'ba

Preuve

Deuxièmement : Il est recommandé d'invoquer à l'intérieur de la Ka'ba

Parfois, le Prophète (s) entrait dans la Ka'ba seulement pour y invoquer

Preuves

Question : Est-ce permis de faire une retraite à l'intérieur de la Ka'ba ?

Le premier avis : C'est interdit

Le deuxième avis : C'est permis

L'avis prépondérant stipule que c'est absolument interdit

Troisièmement : Prier dans le Ḥijr c'est prier dans la Ka'ba

Preuves

Il y a là une marque de sagesse évidente dans le fait que le Ḥijr n'ait jamais été ajouté à la Ka'ba

Quatrièmement : Il est bon (mustahabb) de prier dans le Ḥijr

Le Prophète (s) avait coutume de s'y asseoir ainsi que ses compagnons (rp) et les Suiveurs

Preuves

**Partie IV : Prier à l'avant du Ḥijr**

Premièrement : Règles concernant les prières obligatoires à l'avant du Ḥijr

Les savants ont divergé

L'avis prépondérant est qu'il est permis d'effectuer les prières obligatoires à l'intérieur de la Ka'ba et donc à l'avant du Ḥijr

Preuves

Deuxièmement : Règles sur les prières surrogatoires à l'avant du Ḥijr

Les savants ont divergé

L'avis prépondérant est qu'il est bon (mustahabb) de prier toutes les prières surrogatoires à l'intérieur de la Ka'ba et donc aussi à l'avant du Ḥijr

Preuves

Troisièmement : Règles sur les prières effectuées dans la partie du Ḥijr qui ne fait pas partie de la Ka'ba originelle

Quelqu'un qui effectue dans cette partie du Ḥijr une prière, obligatoire ou surérogatoire, prie dans la Mosquée Sacrée

**Partie V** : Faire face au Ḥijr sans faire face à la Ka'ba pour prier

Les savants sont d'accord sur la nullité d'une prière effectuée par quelqu'un qui fait face à la partie du Ḥijr qui n'est certainement pas à l'intérieur des limites de la Ka'ba originelle

Les savants ont divergé sur la validité d'une prière effectuée face à la partie du Ḥijr qui fait bien partie de la Ka'ba originelle

Illustration

L'avis prépondérant : Il est permis de ne faire face qu'au Ḥijr (à la partie de celui-ci qui fait partie de la Maison)

Preuves

**Partie VI** : Le ṭawāf en passant par l'intérieur du Ḥijr

Les savants ont divergé sur la règle concernant le ṭawāf par l'intérieur du Ḥijr

L'avis prépondérant est qu'il n'est pas permis de passer par le Ḥijr lorsque l'on effectue le ṭawāf

Si quelqu'un entre par l'une des ouvertures du Ḥijr et ressort par l'autre pendant le ṭawāf, ce tour n'est pas valide

Preuves

#### Section V : Les règles d'application lorsque l'on fait face à la Ka'ba pour prier

**Partie I** : Faire face à la Ka'ba pour prier

Les savants sont d'accords sur le fait qu'il est obligatoire de faire face à la Ka'ba pour prier et cela demeurera ainsi jusqu'à la fin des temps

Ils sont aussi d'accord sur le fait que faire face à la Ka'ba est une condition pour la validité de la prière

Preuves

Preuves du Consensus

**Partie II** : Faire face à la Ka'ba pour prier : deux cas

Premier cas : La personne peut voir la Ka'ba

Deuxième cas : La personne est trop loin pour pouvoir voir la Ka'ba

Premièrement : La règle pour quelqu'un qui peut voir la Ka'ba

Les savants sont d'accord sur l'obligation de se mettre bien en face de la Ka'ba lorsqu'elle est visible

Paroles de savants

Deuxièmement: Règle pour une personne qui ne peut voir la Ka'ba

Il y a divergence au sujet d'une personne éloignée de la Ka'ba et incapable de la percevoir

L'avis prépondérant est qu'il ne faut pas nécessairement être en face de la Ka'ba avec exactitude

Preuves

Paroles de savants

**Partie III** : Situations où il n'est pas nécessaire de faire face à la Ka'ba

1. En cas de maladie

2. En cas de peur

3. En voyage

Paroles de savants

**Partie IV** : Position à adopter pour les prières en groupe près de la Ka'ba

Cas de figure pour les gens qui prient en groupe derrière un imam à proximité de la Ka'ba

Premièrement : L'imam est derrière le Maqām Ibrāhīm et les gens prient derrière l'imam

Deuxièmement: Les gens font la prière avec l'imam mais sont plus proches de la Ka'ba que lui mais pas de son côté

Troisièmement: Les gens prient avec un imam et sont plus proches de la Ka'ba que lui, du même côté  
Preuve

**Partie V : Prier sur le toit de la Ka'ba**

Les ulémas ont divergé sur la permission de prier sur le toit de la Ka'ba

L'avis prépondérant : Il est permis de prier sur la Ka'ba à la fois les prières surrogatoires et les prières obligatoires

L'école hanéfite autorise de prier sur le toit de la Ka'ba bien que ce soit un acte indésirable (makruh)

L'école shaféite l'autorise également mais à condition de le faire derrière un rideau

L'école hanbalite n'autorise que les prières surrogatoires avec la condition de faire face à un piquet

Preuves

**Partie VI : Prier en un lieu situé au-dessus ou en-dessous du niveau de la Ka'ba**

Prier en lieu situé au-dessus ou en-dessous du niveau du la Ka'ba est autorisé

Paroles de savants

Preuves

**Conclusion**

**Contenu**